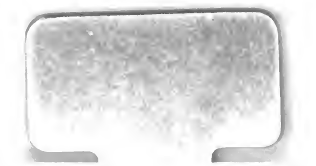




# Histoire de Nantes

ET DES

# GUERRES DE LA VENDÉE.

NANTES.

IMPRIMERIE DU COMMERCE,

V. MANGIN ET W. BUSSEUIL.

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DE NANTES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS,

SUIVIE DE L'HISTOIRE DES

## GUERRES DE LA VENDÉE

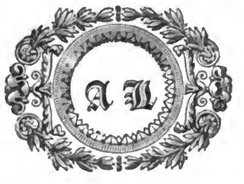
PAR

A. LESCADIEU ET A. LAURANT.

---

Tome Premier.





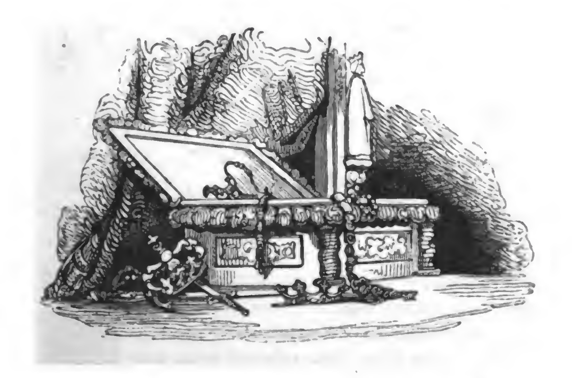


PARIS.
A. POUGIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

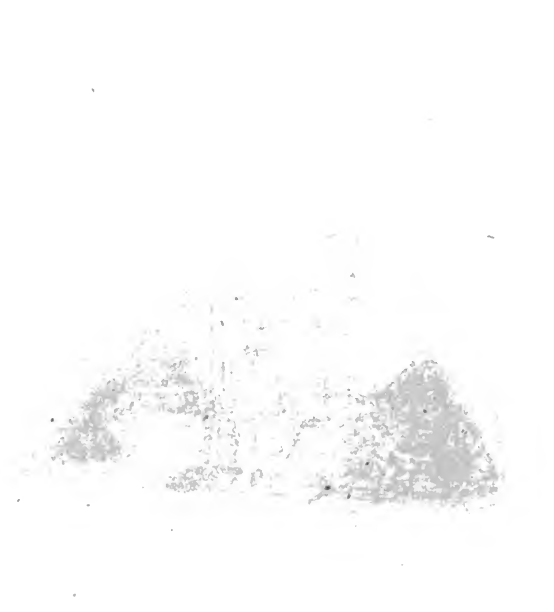
NANTES.
AUG. LAURANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PLACE DU COMMERCE.

1836.

# Première Partie.



## HISTOIRE DE NANTES.



# PRÉFACE.



## De l'Histoire et de l'Historien.

Depuis long-temps on a discuté ce point : *Doit-on rapporter seulement, ou juger les faits de l'histoire ?* L'opinion de la majorité, tant active que passive, veut qu'un historien soit, avant tout, vrai, concis et impartial ; puis, que l'histoire étant un enseignement pour tous, il ne prétende imposer son jugement à personne !

Nous ne nous arrêterons pas sur ce premier devoir de l'historien, *vérité et impartialité* ; nous en sanctionnons la sainteté dans nos âmes et consciences, mais nous discuterons l'opportunité du second.

L'histoire des événements passés établit pour l'avenir la nécessité d'allier les droits des peuples aux chartes des rois, de même que ses études amènent le législateur à concilier la force de la loi avec la faiblesse des passions.

Ainsi, l'historien, acceptant le rôle de témoin dans ce duel de la royauté et du peuple, devra juger, à ce titre, quels furent les coupables, des peuples qui jetèrent leur gant sur les marches

du trône, ou des rois qui poussèrent sur les masses inoffensives des nations leurs masses armées d'impôts et de lances.

Une histoire sans jugement politique, sans conclusion philosophique, serait toute aussi dangereuse qu'une fable sans moralité.

Une histoire consciencieuse dans ses jugements, est le creuset dans lequel toutes les haines de parti, toutes les opinions opposantes viennent se fondre devant la vérité; tandis qu'au contraire des faits présentés dans toute leur nudité pourraient égarer le peuple, en laissant le champ libre à ses commentaires.

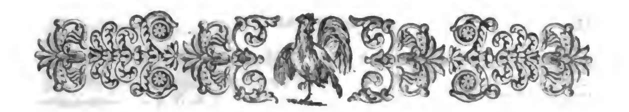
Pour nous, pénétrés que nous sommes que l'éducation et l'agrandissement intellectuel poussent tout citoyen au bien-être, nous expliquerons, nous jugerons le passé avec cette conviction que les événements antérieurs sont des exemples opportuns et qu'ils tracent l'avenir.

Telle est la tâche que nous nous sommes imposée; notre but est noble et beau. Puissent les hommes que nous aimons d'estime nous protéger de leur expérience et de leur savoir ! pleins de confiance en fouillant dans le passé, nous marcherons gravement dans l'avenir, sans détourner la tête, sans changer notre parole.

Cet ouvrage, que nous consacrons à nos compatriotes, sera écrit sans haine et sans peur, et, si nous ne parvenons pas à présenter la liberté appuyée sur le bonheur, l'ordre et l'union qui en sont la base, qu'au lieu de nous accuser on nous plaigne, car notre but ne sera pas rempli.

Nous avons cru nécessaire de rattacher souvent à l'*Histoire de Nantes* les faits les plus importants de l'histoire de Bretagne. Qu'on ne nous reproche donc pas les quelques petites excursions que nous aurons pu faire.

Nous avons puisé nos faits dans tous les écrivains, et nous dirons, avec M. Guépin : « Venus après eux (les historiens qui nous ont précédés), nous avons profité de leurs écrits autant qu'il nous a été possible; car il faut prendre les faits où ils se trouvent, l'histoire n'étant autre chose que leur moyen d'union; ces derniers nous pardonneront, d'ailleurs, d'avoir usé de leurs livres, comme ils l'ont fait eux-mêmes pour leurs devanciers. »



# HISTOIRE

## DE LA

# VILLE DE NANTES.

NANTES est une des villes les plus anciennes de la vieille Armorique: son origine s'efface sous la main du temps. Discuter cette origine et lui assigner un nom plusieurs siècles avant l'invasion romaine, ce serait mettre une opinion à la place du doute ; car on pourrait, quelqu'erronné que cela paraisse, l'appeler, avec Strabon, Britannica; avec Ninius, Cantiguine.

Ce qu'il y a de positif, c'est que cette ville portait, dans les siècles les plus reculés, les noms de Condivicum et de Namnès*, et que tout le pays, à l'embouchure de la Loire, était occupé 386 ans avant J.-C., si nous en croyons

* Cette appellation fit présumer à plusieurs auteurs que les Namnètes descendaient de Namnès, issu de Noë; et De La Martinière ainsi que Bayle ne craignent pas d'avancer que Namnès, roi des Gaulois, fit bâtir Nantes en l'an du monde 2715, c'est-à-dire 1285 ans avant Jésus-Christ.

les vieux chroniqueurs * qui s'accordent presque tous sur les faits suivants.

Lorsque Brutus, petit-fils d'Enée, fut arrivé avec huit ou dix mille Troyens à l'embouchure de la Loire, il débarqua à Ratiate, aujourd'hui Retz. Les habitants de ces contrées, effrayés de son voisinage, se réunirent et l'attaquèrent, ayant à leur tête un de leurs rois, Goffarius Pictus; mais ils furent battus et poursuivis en remontant le fleuve jusqu'au lieu où se trouve aujourd'hui la ville de Tours.

Après avoir bâti cette dernière ville en mémoire de Turnus, l'un de ses chefs, Brutus redescendit la Loire, suivit les côtes de l'Armorique péninsulaire, et prit terre à l'extrémité de cette région maritime, où il ne rencontra aucun habitant. De belles forêts, de vertes prairies, sillonnées d'eau vive, un sol riche et fertile, décidèrent une partie des Troyens à se fixer en ces lieux; ils y jetèrent en effet les fondements d'une ville qu'ils appelèrent Occismor (Saint-Pol-de-Léon), et donnèrent à la contrée le nom de Britannia **. Le prince troyen reprit la mer avec le reste de ses troupes, et bientôt il aborda au port de Totonésie; la conquête en fut facile; des habitations s'élevèrent sur les bords de la Tamise, et Londres fut fondée.

Laissant derrière nous cette érudition fictive de traditions supposées, nous arrivons à la domination de César. Ici, le doute disparaît, et si son titre de conquérant affaiblit celui d'historien, du moins, les noms se lisent, les peuples se classent, et l'histoire commence.

* *Voyez* Alain Bouchard, Gildas le Sage, Le Baud, Robert de Thorigné, Bartholomœus Anglicus, etc.

** Roujoux, *Histoire des Rois et Ducs de Bretagne.*

Daru, dit que dans un temps fort ancien, l'île de Bretagne était en possession du nom de *Bryt, Breit,* ou *Prydain.*

« A cette époque, l'Armorique se divise en six peuples principaux : Les *Redones*, dont la capitale était Condate, possédaient le pays voisin de Rennes. Les *Diablintes*, dans le principe, avaient pour métropole une ville remplacée de nos jours par le bourg de Jublains, près de Mayenne ; dans la suite, resserrés par des peuples voisins, ils passèrent dans le pays de Dol. Les *Curiosolites,* ainsi nommés de leurs barques couvertes de cuir, occupaient le territoire où l'on ne voit plus aujourd'hui qu'un village, celui de Corseult, situé entre Dinan et Lamballe. Les *Venètes* occupaient les côtes du Morbihan ; leur capitale, Dariorig, dont le nom fastueux signifiait maîtresse de la mer, se trouvait, soit dans le lieu nommé aujourd'hui Durouec, soit sur la plage inondée en avant de Lockmariaker, soit dans l'emplacement même de la ville de Vannes. Les *Ossismiens* habitaient les rivages du Finistère, et leur capitale, appelée Vorganium, se trouvait dans les lieux qu'occupe la ville de Carhaix. Enfin, les *Namnètes* s'étaient établis sur les bords de la Loire ; cette rivière les séparait des Pictes, et Nantes, alors appelée Condivic, était leur capitale *. »

Dans les premiers siècles, quelques capitales se sont inscrites dans l'histoire, en posant la première pierre de leurs remparts.

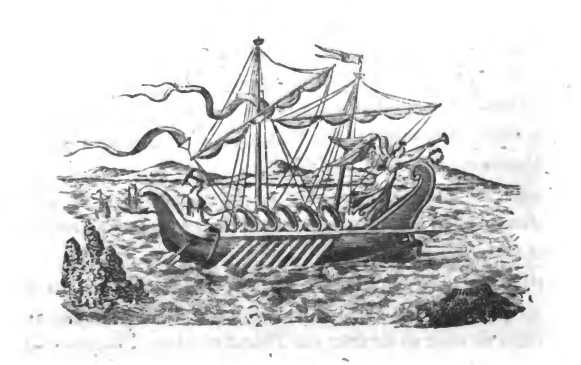
Albe, vaincue, ne fit qu'apparaître ; Carthage ne fut si belle, que pour laisser sous les attaques de ses ennemis un souvenir de sang et de feu ; car l'histoire alors, abandonnait les villes soumises, ou restait stationnaire sur les villes détruites, pour n'éclairer que leurs ruines, et dire aux siècles à venir : Là fut une cité !

Nantes, au contraire, inconnue dans son berceau, obscure encore au troisième siècle, s'éleva sous les chaînes, grandit

* Richer, *Histoire de Bretagne.*

sous la main victorieuse d'un César, s'élança à la liberté par l'esclavage, et prétendit monter à la taille de son maître.

La Gaule, alors tout entière sous l'empire d'Hy-ar-Bras et la poésie mystérieuse des druides, captive sous l'ombrage du chêne séculaire qui parlait dans le silence de la forêt, abandonna bientôt sa religion de mystères, et les Celtes et les Armoricains, s'abaissant devant la civilisation triomphante des Romains, embrassèrent le polythéisme, qu'un siècle plus tard la religion du Christ devait étouffer.





# INVASION

# DES ROMAINS.

56 ANS AVANT JÉSUS-CHRIST.



AVANT d'écrire le règne de Conan Mériadec, de ce prince que plusieurs écrivains ont, pour ainsi dire, passé sous silence, nous dirons quelques mots des cruelles et sanglantes expéditions dont Jules-César accabla la Gaule.

Les Gaulois, sous les ordres de Brennus, avaient vaincu Rome et tué les sénateurs sur leurs chaises curules; c'est le souvenir de cet affront que le conquérant voulut venger, certain d'ailleurs des immenses richesses renfermées dans ces contrées; l'occupation de la Gaule devait surtout fermer aux nations du Nord le chemin de l'Italie. Les Armoricains ne durent pas être épargnés, eux qui avaient puissamment aidé les Gaulois cénomaniens à conquérir l'Italie supérieure.

C'est donc sous l'épée de Jules-César qu'ils sont tombés, ces vieux Celtes que l'histoire nous a présentés si courageux

et si fiers, eux chez qui l'hospitalité était regardée comme le plus saint des devoirs. Excellents cavaliers, doués d'une force physique extraordinaire, ils faisaient de la guerre une condition de leur existence; ils maniaient habilement l'arc, la hache et l'épée. Ne pouvant se soumettre à aucune discipline, ils y suppléaient par un énergique dévoûment. Leurs femmes les accompagnaient à la guerre et souvent combattaient à leurs côtés.

Un père avait droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants. L'attachement de l'épouse pour son mari était une vertu héréditaire, et fort souvent elle le poussait jusqu'au plus rigoureux devoûment : comme les veuves du Malabar, elle se sacrifiait sur sa tombe, où l'usage voulait qu'on immolât tous les esclaves du défunt. A la mort d'un guerrier, on enterrait avec lui non-seulement son épée, ses esclaves, mais son cheval et son chien, *pour le servir dans l'autre monde*. Les personnes de distinction et les magistrats portaient l'or avec profusion : les bracelets et les colliers de ce métal formaient les principaux ornements.

Les Celtes étaient peu sociables, insensibles presqu'au bonheur domestique. A défaut de guerre, la chasse les occupait, laissant le soin des terres à la merci de leurs esclaves ; ils vivaient d'aliments grossiers qu'ils tenaient cependant à honneur de jeter profusément sur leur table, tels que des quartiers de bœuf, de mouton, etc.*

* « Les anciens Bretons étaient d'une taille plus grande que celle des Gaulois. Ils n'avaient pas le poil si blond; leur complexion était si forte, qu'ils vivaient cent vingt ans. Ils portaient des moustaches et les cheveux fort longs, des colliers et des anneaux. Rien n'était plus simple que l'apprêt de leur nourriture, qui consistait dans la chair des animaux, le laitage, les herbes et les racines. Sur la fin, la culture leur fournis-

La Gaule, lors de l'invasion des Romains, était divisée en d'innombrables peuplades vivant sous des gouvernements différents et des intérêts particuliers. Cette division rendit facile la conquête de ce pays.

La ville des Venètes, la plus riche et la plus considérable de l'Armorique, devait être le théâtre de la cruelle vengeance du général romain. Voulant ressaisir sa liberté, elle souleva les cités voisines après avoir mis aux fers les envoyés de Rome, et demanda impérieusement l'échange des ôtages.

César fit construire une flotte sur la Loire, et vint attaquer Vannes par terre, tandis que Decius Brutus, à la tête de l'armée navale, se dirigea contre la flotte armoricaine qui s'était réunie dans le golfe du Morbihan.

« Les navires armoricains étaient d'une solidité et d'une grandeur remarquable. Ils étaient construits de bois de chêne et présentaient un fond plat, qui leur permettait d'échouer sans inconvénients sur les bas-fonds : leurs proues s'élevaient sur la mer comme des tours énormes, sur lesquelles venaient se briser les vagues. Ils se servaient de

sait des blés en abondance qu'ils gardaient en épis, et ne battaient qu'au besoin. Leur boisson était une composition d'eau et d'orge, liqueur assez ressemblante à la bière. Nés avec un cœur droit et dégagé de toute ambition, ils se contentaient de leur patrimoine, et plus ils étaient avancés dans les terres, plus ils ignoraient les richesses et les délices des nations étrangères. Ceux qui habitaient les côtes trafiquaient de l'étain, du plomb, du blé, des cuirs. Pour imprimer la terreur à leurs ennemis, ils se frottaient le corps avec le jus d'une herbe, qui lui donnait une couleur bleue, et ils y gravaient des figures de toutes sortes d'animaux. Leurs armes ordinaires étaient de grandes épées d'airain, des arcs, des flèches et de petits boucliers. »

(*Manuscrit de Don Bonnard Duhanlay*, page 5.)

chaînes de fer, au lieu de cordes, pour attacher les ancres. Leurs voiles étaient de peaux de bêtes sauvages, non qu'ils ignorassent l'art de préparer le lin, mais parce qu'ils pensaient que ces peaux étaient plus propres à résister à l'impétuosité des vents. Les navires, les voiles, les cordages, les habits des hommes eux-mêmes étaient peints en bleu d'azur, afin qu'ils fussent moins aperçus sur la mer.

Créateurs de la plus puissante marine de l'antiquité, les Venètes parcouraient toutes les mers. Leur commerce s'étendait depuis les bords de la Baltique jusqu'à la mer Africaine. La Méditerranée elle-même s'ouvrait à leurs vaisseaux. Ils transportaient en Italie l'étain de Thulé, et, au retour de ces longues expéditions, éclairant le nord encore barbare, ils faisaient pénétrer le luxe et les arts des nations asiatiques dans les forêts de la Calédonie.

Ces intrépides navigateurs fondèrent les deux états maritimes qui sont parvenus de nos jours au plus haut point de prospérité. La ville de Venise * leur doit son origine et son nom, et l'île d'Albion, dont la partie méridionale fut peuplée par eux, prit du nom de Britannia, sous lequel les Venètes désignaient leur patrie, la dénomination qu'il lui est restée depuis **. »

Les Romains sentirent si bien la supériorité de ces navigateurs expérimentés, qu'ils eurent recours à la ruse : armés de longues faulx, ils coupèrent les cordages des vaisseaux armoricains et les mirent dans l'impossibilité d'agir.

Après ce combat naval, qui dura tout un jour, Vannes

* « La similitude du nom des Venètes, avec celui du peuple qui habitait les belles provinces qu'arrose la Brenta, leur a fait attribuer par quelques auteurs la gloire d'avoir fondé Venise. »
(Daru, *Histoire de Bretagne*, tome 1er, page 26.)

** Richer, *Histoire de Bretagne*, page 8.

fut prise, les six cents sénateurs mis à mort et toute la population vendue à l'encan. Les autres provinces se soumirent, et la Bretagne fut comprise dans la division lyonnaise, lorsqu'Auguste fit le partage des Gaules.

On prétend, sur la foi d'un vieux manuscrit, que César, en passant devant Nantes, détruisit entièrement cette ville, pour la punir d'avoir prêté du secours aux Venètes; cependant, le conquérant ne mentionne pas cette circonstance dans ses *Commentaires*.

Sous Adrien, sous Tibère, sous Néron, les Armoricains voulurent se soustraire à la suzeraineté de Rome, mais ce fut en vain. Dans le 3e siècle, l'émigration seule de quelques habitants de la Bretagne insulaire, que la petite Bretagne avait peuplée jadis, et celles qui suivirent dans le 4e siècle, leur donnèrent la force de se soulever avec succès ; ce fut un général romain qui leur offrit cette liberté qu'ils avaient si souvent disputée les armes à la main à l'empire de Rome.





# ROIS ET DUCS

# DE BRETAGNE.

383 ANS APRÈS JÉSUS-CHRIST.



### CONAN-MERIADECH OU CYNING MURDOCH.

Jusqu'au quatrième siècle, le trône de Trinovante fut occupé par les généraux romains qui, nommés rois selon le bon plaisir de Rome, dont ils ne reconnaissaient pas toujours la suprématie, opprimèrent le pays sans le gouverner.

Octavius, le dernier de ces gouverneurs couronnés, conçut la pensée de fonder une dynastie, et voulut lui-même nommer son successeur. Il flotta quelque temps incertain entre sa fille et son neveu, Conan Meriadech : ce dernier, protégé par la noblesse bretonne qu'Octavius avait réunie, l'eût sans doute emporté ; mais Caradoc, duc de Cornwal, proposa un mariage entre Maxime, général romain, et la fille d'Octavius. C'était rentrer encore sous le joug qui pesait sur la Bretagne ; le conseil se sépara mécontent.

Maxime, averti par le fils de Caradoc, vint débarquer sur les côtes de la Bretagne insulaire, pour appuyer son parti de la force des armes. Octavius, indigné, donna l'ordre à Conan de lever des troupes et de marcher au devant du général romain. Ils se rencontrèrent au Port-Hamon : Maxime, effrayé de la supériorité des troupes bretonnes, n'osa tenter le sort des armes : il fit sortir du camp douze vieillards chargés par l'empereur Gratien de parler au roi Octavius. Conan, malgré son désir de trancher la question avec le fer, se vit obligé de respecter les députés; ils furent introduits près d'Octavius, et lui demandèrent sa fille pour Maxime, décoré par l'empereur du titre de gouverneur. Epuisé par l'âge, le vieux monarque n'osa refuser.

Conan, indigné, se réfugie alors en Albanie, arme les Pictes et les Écossais, et déclare pour son compte la guerre au nouveau roi. Déjà vaincu par la ruse, dans une entrevue avec son ennemi, il l'est encore par son ambition. Maxime, proclamé empereur par les légions romaines, lui confie son espoir de subjuguer l'Orient : dominé alors par cet esprit de conquêtes, il se donne à l'usurpateur avec tous les soldats qu'il commandait.

C'est de cette époque que la Bretagne péninsulaire entre dans l'histoire les armes et le sceptre à la main ; c'est de ce quatrième siècle que, tour à tour conquise par les cours de France et d'Angleterre, et tour à tour victorieuse de ces deux nations, elle se dessine, se pose en empire jusqu'au XVI[e] siècle, où elle passe pour toujours sous le patronage de la France.

Il n'est pas de notre travail de suivre Maxime dans la conquête de la Gaule, ni de planter, avec Théodose, sa tête sur les murs d'Aquilée : nous l'abandonnerons à l'époque où, débarqué à Occismor, il courut, après la reddition rapide de Rennes et de Nantes, s'emparer du trône d'Oc-

cident que le poignard d'Andragaste lui livra, en frappant mortellement l'empereur Gratien dans la ville de Lyon.

Plus d'une fois l'armée bretonne avait décidé la victoire: à Guyd'Aleth, entre Rennes et Saint-Malo, c'était elle qui relevait le courage des Gaulois et des Romains de Maxime, pliant devant les Gaulois et les Romains de Gratien. Aussi, la Petite Bretagne fut-elle la récompense des services de Conan : Maxime lui-même le couronna à Nantes.

Une fois sur le trône de la Bretagne, qu'il sut conserver malgré la chute de Maxime, Conan donna l'essor à son génie de conquérant et de législateur. Il battit les Goths de l'Aquitaine, leur enleva le pays de Retz qu'il ajouta à son royaume : l'Armorique reprit alors ses anciennes limites, et fut désignée par les Romains sous le nom de Létanie, tandis que le nouveau roi la saluait du titre de Petite Bretagne. Il soumit rapidement les Gaulois armoricains qui, s'animant à la vue des cadavres sans sépulture de leurs frères, défendaient courageusement leurs terres et leur indépendance; puis, aussi habile administrateur qu'intrépide guerrier, il parcourut ses états, donnant des lois aux villes soumises, rétablissant les fortifications des côtes souvent visitées par les pirates. Il nomma Castel Meriadech un château qu'il fit élever près d'Occismor, et dont on voit encore les restes dans la commune de Landunvez, près Saint-Pol-de-Léon. Enfin, il revint à Nantes, où il avait établi le siège de son gouvernement, et s'y occupa de fixer par des lois et des ordonnances le sort de ses sujets.

La féodalité, établie par les premiers chefs qui s'emparèrent de l'Armorique, puis par les Romains victorieux, fut continuée par Conan : il y eut sous ce rapport peu de changements pour le peuple. Dans ces temps barbares où la loi se faisait avec l'épée, tout nouveau conquérant s'emparait de la contrée soumise, la distribuait à ses principaux

chefs qui lui payaient une redevance, et ceux-ci, à leur tour, la répartissaient à leurs subalternes, qui relevaient d'eux. Les colons étaient considérés comme le bétail et distribués avec les portions de terre * qu'ils habitaient. Ces redevances en argent, en nature, en services personnels amenèrent plus tard la main-morte et l'esclavage de la glèbe.

Conan assura sa paix, avec la cour de Rome, en faisant un traité qu'Exupérantius, préfet du prétoire des Gaules, s'empressa de ratifier, et par lequel il proclamait l'indépendance de l'Armorique. Ce prince rendit à cette péninsule les lois et les droits que les préfets romains lui avaient ravis, et qu'elle regrettait tant.

Conan épousa la sœur de Saint-Patrice, et, roi chrétien, il forma la résolution de détruire les druides, dont l'immense influence dominait encore, malgré le polythéisme, malgré la propagation de l'évangile, que plusieurs évêques étaient venus prêcher dans l'Armorique depuis près d'un siècle. En effet, vers l'an 277, Saint-Clair, premier évêque de Nantes, convertissait à la belle et sublime religion du Christ la plus grande partie des Armoricains. Deux jeunes gens d'une illustre naissance, Donatien et Rogatien, embrassèrent une croyance qui devait plus tard produire la liberté. Si les ministres de cette religion, si pure et si simple, l'eussent conservée telle que les apôtres la léguèrent aux nations; si, dans leur conviction, humbles et fervents, ils n'eussent point voulu faire un sceptre du bâton pastoral, une couronne de leur thiare, jamais l'auto-da-fé et les tortures de l'inquisition n'auraient rappelé, dans l'histoire du christianisme, les sanglants sacrifices de la religion payenne! Donatien et Rogatien subirent courageusement

* *Quodammodo servi terræ existimabantur.*

le martyre en 289; leur persévérance et leur stoïcisme firent des prosélytes à ce culte naissant *. Saint-Clair, moins désireux de recevoir l'auréole du martyre, se réfugia à Vannes, et fut mourir à Reguini, ayant compté 26 ans d'épiscopat. Après lui, vinrent Ennius, à qui l'on attribue la fondation de la première église à Nantes, et Saint-Similien, qui fit élever un oratoire sur l'emplacement actuel du temple qui porte son nom.

Conan, présageant l'avenir du christianisme, accorda au clergé sa puissante protection: il fonda la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, érigea les évêchés de Dol et de Vannes, qu'il adjoignit à ceux de Rennes et de Nantes, les seuls qui existassent dans l'Armorique. Par ses ordres, les états-généraux furent convoqués dans la ville de Rennes; les communautés recouvrèrent le droit d'élire des députés, « mais, comme on avait perdu jusqu'à la tradition des règles usitées dans les élections, qui n'avaient pas eu lieu depuis trois siècles, on consulta les druides. Ils répondirent que tous les suffrages étaient égaux et libres; que le vote du plus simple défenseur de la patrie avait autant de poids que celui d'un comte, d'un duc, du roi lui-même, et que trois classes devaient composer les états-généraux: le peuple, les guerriers ou les nobles, et les prêtres. Il était évident que par le mot de prêtre, ils entendaient les druides. Conan déclara qu'on suivrait exactement leur avis; et, l'adoptant à la lettre, il ordonna que les prêtres chrétiens seraient éligibles, et que les évêques paraîtraient de droit dans l'assemblée comme le grand-chef des druides. Les prêtresses de l'île de Sène réclamèrent le même privilége, et il leur fut accordé **. »

* Deux croix s'élèvent aujourd'hui sur le lieu où l'on prétend que s'est faite l'exécution de ces deux néophytes.

** Roujoux, *Histoire des Rois et Ducs de Bretagne.*

Avant de citer les faits qui signalèrent cette réunion, nous croyons nécessaire de jeter un coup-d'œil sur la religion des druides, qui va bientôt entièrement disparaître!

Quelques écrivains ont prétendu trouver dans le mot *derv, drus,* qui signifie chêne, l'étymologie des *druides.* Cette opinion propage une grave erreur, en faisant supposer que les druides adoraient le chêne, qui n'était pas même regardé chez eux comme une image symbolique! Rien, en effet, ne semble plus éloigné de leurs pensées religieuses que le culte rendu aux choses inanimées : le guy, la verveine, le sélage, etc.

Après de longues recherches, à travers les difficultés dont le temps a hérissé le travail de celui qui voudrait donner une juste idée de leurs dogmes, on entrevoit qu'ils reconnaissent l'unité de Dieu, et que leur *Diană, l'inconnu,* n'est autre que le Jehova des Hébreux.

Esus, Belenus, Teutatès, Taranis, paraissent également d'imparfaites copies des premiers patriarches. Il y a même jusqu'à Moïse, si miraculeusement sauvé des eaux, que l'on retrouve dans leur *Thaliessin.*

On distinguait trois espèces de druides : les *prêtres,* druides proprement dits, chargés des sacrifices et de l'accomplissement des mystères; les *bardes,* historiens poétiques, qui perpétuaient le souvenir des belles actions, et s'en servaient dans leurs chants ou récits pour enflammer le courage, et faire entrer dans les âmes de leurs guerriers les sentiments généreux; les bardes avaient aussi le privilége exclusif de composer les chants religieux que les druides répétaient dans leurs mystères. Puis les *ovates,* qui se préparaient à l'initiation soit comme poètes, soit comme prêtres.

Les triades, ou chants des bardes, ainsi nommées pour consacrer plus particulièrement leur trinité d'ordre, furent

d'abord conservées de mémoire; ils ne les écrivirent qu'en exil, et cette poésie fut en même temps leur profession de foi et leur dernier soupir.

Au milieu de leurs fabuleuses compositions, toutes surchargées de symboles bizarres, de prophéties poétiques, d'étranges superstitions, on retrouve dans les triades de Thaliessin, de Mirdhyn ou Merlin et d'Aneurin, leurs trois bardes sacrés, quelques livres de la Genèse.

Leur Dianâ, pur esprit dégagé de toute matière, a pour symbole un être créé, *Hu* ou *Hy* qu'on nomme aussi *Ar-Bras*, et *Hy-Ar-Bras*, et qui passe pour le premier druide; on le fait habiter les bords d'un immense lac, *Leann-Leanès*, le lac des lacs, ou le lac des Prêtresses.

Ici, se retrouve le déluge des Grecs et des Hébreux. La perversité humaine est symboliquement représentée par les eaux du lac que la sagesse de Hy-Ar-Bras avait entourée de fortes digues ; mais un castor parvient à les percer à force de travail et d'opiniâtreté ; la terre disparaît sous les eaux. Deux seuls êtres échappent à la destruction universelle : leur Noë, Douyman et Douymec'h, sa femme, enfermés dans une arche que Hy-Ar-Bras leur a construite et dans laquelle il a enfermé un couple de chaque espèce d'animaux.

Le monde, repeuplé par ces deux créatures presque aussi vite que chez les Grecs, par Deucalion et Pyrrha, offre à Hy-Ar-Bras le moyen de classer les races primitives; il régularise les états, institue les rites religieux.

Ces lois, que les triades sur le grand Hy ont parfaitement conservées, sont admirables par leur sagesse, et rappellent encore les tables de la loi. Cette unité de morale qui se retrouve en tous les temps, chez tous les peuples, dans toutes les langues, a quelque chose de trop unanime, de trop saint, pour n'être qu'une invention humaine, et fe-

raient supposer qu'il y a des lois par de-là ce monde, et bien avant lui !

Hy-Ar-Bras était représenté dans ces chants religieux, au milieu des rayons du soleil, et ceint de l'arc-en-ciel, couronne qui touche au ciel et à la terre !

C'est tantôt le père, tantôt le roi des bardes, qu'on le nomme dans les prières ; mais c'est toujours le tout-puissant, le dieu unique, le protecteur universel. Tous l'invoquent, grands et faibles, guerriers et poètes ! Il écoute toutes les infortunes, soulage tous les maux !

Les bardes passaient trois années à se préparer aux initiations. La première était employée aux études intellectuelles ; l'aspirant recevait les leçons sacrées, et, lorsqu'on avait assez interrogé sa capacité, on le laissait entrer dans ce qu'ils appelaient la cellule mystique, où commençait la seconde année ; alors, on s'occupait d'examiner ses mœurs, son aptitude à l'étude, son caractère ; et, pendant la troisième année d'épreuves, on ne songeait plus qu'à le rendre digne de commencer, à son tour, ses chants, comme le prophète Merlin, par ces mots :

« Je suis un barde héritier du savoir de Thaliessin *. »

Ked, ou Ceridguen, femme de Hy-Ar-Bras, était aussi l'objet d'un culte particulier dont les druidesses étaient les prêtresses. Elles se divisaient en trois classes comme les druides ; les premières, douées de la connaissance de l'avenir, et revêtues du sacerdoce, devaient se conserver chastes. Les secondes, quoique mariées, étaient chargées de la garde du temple ; mais elles avaient des époques déterminées pour communiquer avec leurs époux. Les troisièmes, employées aux travaux communs, n'occupaient que le dernier rang dans l'état.

* Ed Davies ; Celtic. research.

Toujours on voit, dans leurs cérémonies grâcieuses et mystiques, que leur imagination se nourrissait de riantes féeries : toutes leurs croyances, toutes leurs pratiques sont empreintes de poésie et de pureté, depuis la chanteuse des mers, jusqu'à la jeune vierge chargée de trouver la jusquiame, appelée *belissa*, pour ramener une pluie abondante sur les récoltes qu'une trop longue sécheresse menaçait.

Certes, il faut tout le charme que le voyageur trouve à créer des faits, à inventer des usages, pour que les légions romaines aient jeté dans quelques esprits la croyance des sacrifices humains dans les Cromlec'hs, temples des druides. Et, sans accuser César d'imposture, on peut mettre en doute son opinion sur ce point : il a pu confondre, comme tant d'autres, les religions du Nord avec le culte druidique, dont les premiers devoirs étaient le mystère, et qui n'écrivait même pas ses préceptes.

Il est facile de reconnaître, dans les chants élégiaques d'Aneurin, qu'ils pressentaient le christianisme. La paix générale était l'objet de tous leurs vœux; ils réprimaient les mœurs, déifiaient presque la vertu, et, rapportant tout à Dieu, ils s'excitaient mutuellement à concourir chacun au bien général. Si, chez eux, la croyance de l'immortalité de l'âme se mariait à celle de la métempsychose, c'était seulement pour purifier les méchants et encourager les bons.

Il faut donc supposer, plutôt que d'ajouter foi aux contes absurdes qui font de leurs fées, si bienfaisantes et si grâcieuses, d'horribles sorcières, se nourrissant de la chair des morts, qu'on s'est servi de la calomnie pour renverser la puissance des druides. Au lieu de faire de leur antique croyance, si semblable à la foi nouvelle, une auréole pour le christianisme, on voulut encore les détruire même après les avoir convertis. Malheureusement l'esprit de prosély-

tisme, comme toutes les autres passions, est aveugle et sourd, même lorsqu'il s'agit de ses propres intérêts !

Des monuments grossiers, mais gigantesques, ont perpétué, à travers vingt siècles, le souvenir des druides en Bretagne ; nous voulons parler des Cromlech's, des dolmens et des menhirs, répandus çà et là. Ces masses énormes, rangées symétriquement, étonnent le voyageur; on a peine à croire que la main des hommes ait seule posé là ces blocs granitiques. Aux environs de Locmariaker *, s'élève un dolmen dont la table a dix-huit pieds de longueur sur douze pieds de large ; les habitants l'appellent la Table-de-César. Plus près, existe un autre dolmen, qui se compose de deux rangées de quatorze pierres chacune, sur une longueur de soixante-trois pieds ; cet ensemble forme une espèce de galerie recouverte de pierres plates. Mais le monument le plus extraordinaire est celui désigné vulgairement sous le nom de Pierres de Carnac : il se compose de onze lignes de rochers, dont plusieurs ont vingt pieds de hauteur ; sa longueur est de près de trois mille pieds, et sa largeur d'environ trois cents. « Aucun objet connu, dit M. Roujoux, ne peut donner l'idée de cette armée de rochers symétriquement alignés, de ces fantômes gigantesques, dont les formes bizarres semblent attester la colère terrible de l'Etre puissant qui, d'un seul regard, les pétrifia. La plaine est couverte de bruyères noirâtres, une triste forêt de pins se dessine à l'horizon, aucun être vivant ne paraît s'y mouvoir ; c'est la mort, c'est son silence affreux qui règnent au milieu de ces débris mélancoliques des siècles écoulés. Que d'admirables récits n'en ferait-on pas, si l'on eût découvert ce monument étrange dans les sables de la Lybie, sur les rives du Nil ou sur celles de l'Euphrate ? » Plusieurs auteurs regardent ces menhirs comme des tombeaux, et

* Locmariakaër, le lieu de la belle Marie.

ce qui pourrait accréditer une telle opinion, c'est le nom d'une petite ferme qui se prolonge sur l'un des côtés du monument, un peu au-dessous du dolmen : on l'appelle Kervarv ou la Ville-de-la-Mort *.

L'ignorance des écrivains de l'antiquité est évidente au sujet du culte des druides dans les îles Vénétiques; Pomponius Mela dit que l'île de Sein était le séjour des vierges fatidiques qui soulevaient et conjuraient les tempêtes; Plutarque avance que le géant Briarée tenait, dans l'une de ces îles, le dieu du temps endormi; Procope raconte que les pêcheurs de cette côte, réveillés la nuit par une puissance invisible, passaient les âmes des morts dans l'île des Bienheureux; quelques autres disent que le mont Belen, aujourd'hui le Mont-Saint-Michel, était habité et ensanglanté par des magiciennes qui changeaient les navigateurs en animaux. La superstition populaire consacra à quelques lieux des noms auxquels n'auraient pu se rattacher, en partie, que de tristes souvenirs, tels sont la Roche-aux-Fées, la Caverne-de-l'Enfer, l'Ile-Bénie, le Val-sans-Retour, la Forêt-des-Pleurs.

Les druides pressentaient leur défaite; cependant ils se présentèrent aux états-généraux, présidés par Conan : après les discussions d'impôts et de lois, auxquelles ils ne purent prendre part, Modéran, l'un des deux évêques de Bretagne, appela sur eux toute la sévérité du maître, en les accusant de polythéisme et de sédition contre l'autorité légale ; et, pour éviter la rigueur des ordonnances qui proscrivaient les idoles et leurs prêtres, il les engagea impérieusement à changer le vêtement de laine blanche pour l'étole, et la branche de chêne pour la croix du martyr.

Eal-Hirr-Bad, leur chef, répondit; et la dignité, la

* *Voyez* Roujoux, page 423, t. 1er, et les *Antiquités de la Bretagne*, par M. de Fréminville.

noblesse divine de ses paroles contrastèrent avantageusement avec l'esprit de haine qui perçait dans le discours de l'évêque. Tout espoir de conciliation n'eût pas été perdu, si la prêtresse Uheldeda n'avait lancé l'imprécation et la menace dans un discours violent et dangereusement irréfléchi.

« Qui donc, s'écria-t-elle, a conduit tes vaisseaux dans le port, roi Murdoch, qui t'a donné puissance sur tes ennemis, qui t'a élevé sous ce dais orgueilleux? qui? si ce ne sont les prières des vierges de Sène?

» Hier encore je cueillais pour toi le gui de l'arbre de Carnac; je puisais dans ce vase d'or, l'eau vivifiante de la fontaine Azeuladour. Cependant, que fais-tu? Le culte que professaient tes pères est menacé, et c'est ta main sacrilége qui lui porte des atteintes mortelles.

» Va! puisses-tu périr comme cette plante fragile que je détruis! puisse ta vie s'écouler comme cette eau que je répands! *. » Et saisissant la branche sacrée, elle la brisa, et versa l'eau du vase. L'assemblée se leva tout entière en faisant entendre des paroles de menace et d'indignation; les druides sortirent en se couvrant la tête de leurs manteaux et se retirèrent cependant sains et saufs dans l'île de Sène. Mais, peu de temps après, des soldats, envoyés pour les détruire, revenus d'une frayeur panique dont les Bardes et les Ovates ne surent pas profiter, accomplirent leur sanglante mission.

Le bois sacré fut mis à feu et les habitants de l'île égorgés. Les neuf prêtresses eurent une fin héroïque; Uheldeda se poignarda en chantant l'hymne de mort; et le druidisme fut enseveli sous les cendres de la forêt!

Si la mort de Conan, arrivée quelques jours après, fut

* Mythology and rites, of the britrish Druids, by Ed. Davies. *Trad. Roujoux.*



la punition d'un Dieu qui juge les hommes comme frères, comment alors considérer la mort des druides, eux qui ne reconnaissaient qu'un Dieu, sacrifiaient tout à la patrie, et répandaient les sciences qu'ils possédaient seuls, comme le firent après eux les moines du moyen-âge.

Respectons donc la sainteté d'une croyance ; on doit pardonner à la conscience du martyr, de quelque opinion religieuse ou politique qu'il soit.

Le naufrage de la princesse Ursule que Conan avait demandée pour épouse et des onze mille vierges qui l'accompagnaient, puis le massacre des druides, vinrent seuls attrister et ternir un règne qu'illustrèrent 38 ans d'exploits guerriers et d'une administration éclairée.

Conan serait au rang des héros, s'il n'avait pas commencé dans les premiers siècles un royaume dont ses successeurs devaient seuls recueillir la gloire ; car tous les rois et ducs qui couvrirent leurs tombeaux de titres et de couronnes, prétendirent avec orgueil descendre de celui dont la mémoire tumulaire passa à la postérité dans ces simples mots, gravés sur une pierre de l'église de Saint-Pol de-Léon :

HIC JACET CONANUS, BRITONUM REX.

Sous ce règne, Honorius, fils de Théodose, établit des troupes romaines sur la rive gauche de la Loire, dans les villes situées entre l'Armorique et l'Aquitaine. Ces troupes, placées sur les frontières, autrement appelées *Marches*, et destinées à s'opposer aux irruptions du nouveau peuple armoricain, reçurent des priviléges et des exemptions qui se sont conservés chez les habitants des marches communes de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, jusqu'à la révolution de 89 *.

Si l'on en croit les vers d'Ausone, auteur contemporain

* Richer, p. 19.

de Conan, les belles-lettres, à cette époque, commençaient à être cultivées dans l'Armorique ; la ville d'Aleth fournissait des professeurs au Gymnase de Bordeaux ; à l'appui de cette opinion, vient encore la réputation de Silvius Bonus, l'un des plus habiles conseillers du roi Conan.

## SALOMON Ier. — 421.

Chose inouie dans l'histoire, des vingt-quatre enfants qu'on donne à Conan, pas un seul ne revendiqua l'honneur de lui succéder. Ce fut Salomon, son petit-fils, qui fut nommé roi de la Bretagne.

Le sceptre de Conan était difficile à porter, et si les historiens n'ont pas fait une belle page à son successeur, nous réparerons ce tort.

Salomon n'eût-il pas vaincu sur tous les points, les Visigoths, les Alains, les Goths, les Huns, les Vandales, les Gépides, les Hérules et les Ostrogoths; n'eût-il point maintenu le royaume dans les limites que Conan lui avait données; il aurait encore un titre à l'admiration de la postérité : c'est l'abolition du marché Kaynnen, *le lieu de Lamentation,* près le port de Conquet, où l'on conduisait les enfants de ceux qui ne pouvaient payer les impôts, pour les vendre aux *étrangers passant la mer* *.

Soit qu'on admette ou non la légende sur la translation du corps de Saint-Mathieu, ou toute autre cause d'humanité et de religion, l'action fut belle, sublime dans son résultat. Il ne faut donc pas, en le jugeant, imiter l'ingratitude de son peuple, qui l'égorgea sur les marches de l'autel d'une église à Brest.

Salomon avait épousé la fille du patrice romain Flavius;

* Le Baud, *Histoire de Bretagne,* chap. 5.

il eut de cette union deux fils, Audren et Constantin. Son règne dura 13 ans.

## GRALLON. — 434.

En considérant l'âge des enfants de Salomon, nous regardons comme injuste l'épithète *d'usurpateur* que quelques historiens donnent à Grallon, leur oncle, et que son siècle effaça sous celle de *Grand*.

Nous regardons comme injuste encore le reproche de trahison qu'on lui fait pour son alliance avec Mérovée, chef des Francs.

Attaqué par Valentinien III, vaincu par son lieutenant, Littorius, il réunit les Bagaudes ou Gaulois révoltés contre l'empire de Rome, aux Francs qui commençaient à s'établir dans les Gaules, défit le capitaine romain et lui tua 20,000 hommes dans un jour.

Etait-ce là une trahison d'arracher la Bretagne à la voracité des aigles romaines? ou simplement une politique adroite, d'accepter les secours d'un peuple qui, faible lui-même, ne voulait que s'établir et ne pensait pas encore à dominer?

Tout en admirant la sagesse des trois conseillers Corentin, Ronan et Wingaloc, qui illustrèrent son règne, et dont l'église a fait des saints, nous ne pouvons croire à leurs miracles. L'admiration de l'histoire n'a pas besoin de fables et de mystères pour être acceptée par les siècles à venir! Au rang de ces fables, on peut placer la disparition de la ville d'Ys; une tradition populaire place cet événement au règne de Grallon, et raconte que cette ville, placée près de Quimper, dans la baie de Douarnenez, fut engloutie par la mer. Après treize siècles, les rameurs, en passant près des vestiges de cette cité, que l'on aperçoit à fleur d'eau, désignent certains passages étroits et sinueux, par des noms

qui étaient ceux des rues de la ville submergée. Toutefois, ce fait, dépouillé du merveilleux dont l'entourent les légendaires, n'aurait rien d'incroyable.

Grallon ne laissa qu'un fils en bas âge, et une fille dont les déréglements durent tracer la conduite de Marguerite de Bourgogne.

L'évêque Didier, qui avait commencé son épiscopat sous le règne de Salomon, mourut en 444; Léon, Grec d'origine, lui succéda. Ce fut, à cette époque, que les premiers ordres monastiques s'établirent en Bretagne.

## AUDREN. — 445 à 464.

Après la mort de Grallon, les états décernèrent la couronne à Audren, fils de Salomon. Au commencement de son règne, les Bretons insulaires, traqués dans leurs forêts par les Pictes et les Ecossais, vinrent implorer son secours en le saluant roi de la Grande-Bretagne; mais Audren refusa cet honneur, et, touché de l'affreuse position de ce peuple, il accorda deux mille hommes commandés par Constantin, son frère, qui, bientôt vainqueur des ennemis de la Grande-Bretagne, fut couronné roi dans la cité de Londres.

Si Audren avait refusé la couronne, c'est que lui-même, en guerre avec les Alains et les Gaulois, il eut besoin de tout son courage, de toutes ses troupes pour en triompher. Le courroux des Romains augmenta contre Audren, en apprenant qu'il soutenait les Bretons insulaires; ils engagèrent donc Eocharie, roi des Alains, à déclarer la guerre aux Armoricains.

Les premiers combats livrés aux Bretons par Aëtius leur furent funestes; et, malgré l'intervention de Saint-Germain-d'Auxerre, le royaume breton eût peut-être été envahi,

si Attila, roi des Huns, qui parcourait déjà les Gaules en vainqueur, n'eût appelé Aëtius à la défense d'Orléans et de Châlons. Le patrice romain, recherchant alors l'alliance d'un peuple qu'il voulait détruire, accepta des traités qu'il eût demandés plus tard; et les peuples établis sur les bords de la Seine et de la Loire, renforcés par les troupes armoricaines, vinrent arrêter la marche triomphante d'Attila. Les Alains, convaincus par les Romains d'avoir livré Orléans au chef des Huns, furent poursuivis jusque sur les Alpes et engloutis sous les neiges. Pendant ce temps, Audren s'emparait de leur territoire, et réunissait Orléans à l'Armorique.

Audren mourut après un règne de dix-neuf ans.

## ÉRECH ET EUSÈBE. — 464 à 490.

L'histoire incomplète de ces deux rois ne relate que la défaite du premier, qui livra à Eurich, roi des Goths, le territoire et la ville de Bourges, et ne transmet du second que le souvenir de ses cruautés.

Avant de passer au règne de Budic, nous devons enregistrer les opinions diverses des auteurs sur les trois règnes précédents.

Selon le plus grand nombre, Audren mourut, comme nous l'avons dit, en 464; Erech lui succéda. Mais aucun historien, aussi, ne peut donner des notions sur la fin du règne et même sur la mort de ce prince qu'ils regardent unanimement comme le fils d'Audren.

Eusèbe, à qui quelques auteurs donnent cette même qualité, tandis que d'autres le désignent comme un usurpateur étranger, à cause de son nom Eusèbe et de celui de sa fille Aspasie, qui contrastaient avec la rudesse habituelle des noms bretons, a le même partage de nullité et d'obs-

curité dans les annales du plus grand nombre qui lui font immédiatement succéder Budic, fils d'Audren, en 490.

Mais voici une autre version qui, sans avoir le mérite de la majorité, a celui d'une probabilité rationnelle. Selon le plus petit nombre, et entr'autres selon M. de Roujoux, qui donne à ce sujet de longs détails, Audren, au lieu de mourir en 464, à l'âge de cinquante-six ans, serait mort en 490, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et Budic lui aurait immédiatement succédé. De là, il faudrait conclure avec eux qu'Erech et Eusèbe n'auraient été successivement considérés comme rois, que parce qu'ils commandèrent les troupes de leur père pendant ses vingt-six ans de vieillesse, de 464 à 490, et que ce pouvoir qu'ils durent montrer dans leurs relations avec les autres peuples, a induit les historiens en erreur.

Mais alors que deviendra l'exil de Budic en Angleterre? Sera-ce par le fait de la haine d'Eusèbe? ou seulement, que, confié à Constantin pour en faire un héros, il revint lorsque ses frères furent morts, fermer les yeux de son père et monter sur le trône de Bretagne?

Devant de telles anomalies, que conclure?..... Toujours est-il que cette dernière opinion a pour nous une séduction de rectitude et de vraisemblance qui doit lui faire donner la préférence sur les doutes et les obscurités de la première. Eusèbe, d'ailleurs, est plutôt désigné dans l'histoire, sous le titre de roi de Vannes, et Erech, lui-même, dans une donation qu'il fit au monastère de Sainte-Ninnoch, est qualifié duc de la Petite-Bretagne. « C'est le premier monument où la partie des Armoriques occupée par les Bretons, soit ainsi nommée. * »

* Dom Morice, tome 1er, page 12.

## BUDIC. — 490.

Etablissant, sans le garantir, que Budic ait succédé à son père, nous signalerons toujours son règne comme un des plus glorieux. Après avoir reconquis le pays que les Alains avaient enlevé à la Bretagne par la défaite de son frère Erech, il força les Saxons, commandés par Marchill, à lever le siége de Nantes. On prétend que ce général laissa son nom au quartier nommé le Marchix, par suite de la manière miraculeuse dont il fut obligé de l'abandonner. Il vit (ceci est présumable) dans une ruse de son ennemi, qui fit sortir de la basilique de Saints Donatien et Rogatien des hommes habillés de blanc et portant des cierges, des fantômes évoqués par la puissance de ces deux saints. Budic, ayant ainsi reculé l'empire jusqu'à ses anciennes limites, traita avec Clovis, chef des Francs, et l'Armorique alors s'accrut des villes et des garnisons que les Romains, placés dans l'impossibilité de retourner à Rome, sans tomber au pouvoir des Goths, partagèrent entre les deux puissances, en échange de l'hospitalité.

La Grande-Bretagne ne jouissait pas de la même tranquillité. Constantin, assassiné par un Picte, ne laissa que trois fils; Vortigern, seigneur de Trinovante, suscita des troubles dans le palais même de Constans l'aîné, où des soldats payés l'égorgèrent.

Aurèle, Ambroise et Uter, fils de Constantin, se réfugièrent à la cour de Budic, et Vortigern monta sur le trône; mais, lorsqu'ils furent en âge de porter les armes, Budic leur accorda 10,000 hommes pour soutenir leurs droits, et Constans fut vengé.

Avant d'abandonner sur le trône de la Grande-Bretagne, Uter, neveu d'Audren, nous dirons qu'il fut le père d'Artur,

le premier des chevaliers de la Table-Ronde, dont la cour, illustrée par le chevalier Lancelot, fut chantée par Tristan de Léonais, tous deux enfants de l'Armorique. Le célèbre Amadis naquit sur ses rives, et le château de Joyeuse-Garde, le séjour des paladins, s'éleva au milieu de ses vertes forêts. L'Armorique donna naissance à cet esprit de chevalerie qui plus tard s'empara de toute l'Europe, et fut la source de tant de hauts faits. Les auteurs originaux des romans de chevalerie ont vanté les exploits de ces héros, en y mêlant les illusions et les prestiges de la féerie : la vérité historique y perdit, mais ils caractérisèrent mieux l'époque; car, alors, la Petite-Bretagne était devenue, pour ainsi parler, le siége du merveilleux. De toutes parts, s'élevaient des enchanteurs, des génies bienfaisants : les lacs cachaient dans leur sein, la nymphe protectrice; les montagnes étaient habitées par des courils, des esprits nocturnes; chaque fontaine avait sa fée mystérieuse; chaque forêt, ses géants. Dans le silence de la nuit, les vallées murmuraient de légers concerts; l'enchanteur Merlin remplissait l'air de ses prophéties, et sur les sables de la grève apparaissait la chanteuse des mers *, déposant sur la brise ses émanations mélodieuses, ou retirant avec sa blanche main le nautonnier que les flots écumeux brisaient sur le rivage.

Cette époque de transition entre deux croyances, dont l'une n'était plus qu'un souvenir, et l'autre était peu sentie, créa cette féerie, berceau des idées superstitieuses qui se sont inoculées, pour ainsi dire, aux paysans de la Bretagne.

Budic mourut à l'âge de 65 ans, empoisonné, dit-on, par Clovis, et fut inhumé à Saint-Cyr, église de Nantes.

Cerunius, l'un des évêques de ce règne, fonda l'église Saint-Clément.

* Ar Ganerez-Mor ou Mor-Gane.

## HOEL. — 509.

Au commencement de ce règne, nous sommes forcés de consigner les controverses soulevées par les écrivains, au sujet de quatre années d'interrègne.

Le grand point est de savoir si, pendant les quatre ans qui s'écoulèrent entre la mort de Budic et l'avènement d'Hoël, la Bretagne a été envahie, soit par les Francs, soit par les Frisons.

Voici l'opinion des auteurs contemporains :

M. de Roujoux passe ce point sous silence et dit seulement : « Le prince Hoël monta sur le trône de la Bretagne armoricaine. » C'est éluder la question, mais ce n'est point l'éclaircir.

M. Meuret, en accompagnant son opinion d'un *dit-on*, prétend formellement que Clovis mourut après avoir régné quatre ans sur l'Armorique, et que Hoël profita de sa mort pour revenir en Bretagne. Enfin, il renvoie le lecteur aux notes de M. Daru.

L'opinion de M. Richer est celle de MM. Daru et Meuret.

M. Daru, dans une dissertation de 56 pages, passe les auteurs anciens de tous les siècles en revue. Malheureusement le rapprochement de ces opinions diverses ne fait qu'accroître l'obscurité et l'embarras de la question soumise. Puis, devant la grande controverse de conquête ou de non-conquête de la Bretagne entière par les Frisons ou par Clovis, il s'attache à celle-ci, savoir si cette conquête, une fois approuvée et établie, a dû enlever aux chefs bretons le droit de porter le nom de rois ; et voici sa conclusion :

« Ainsi, soit que l'on approfondisse les faits, soit que l'on interroge les critiques, soit que l'on invoque le droit, soit

que l'on consulte la raison, on ne trouve aucune trace de la souveraineté de droit ou de fait que l'on a voulu attribuer aux fondateurs de la première race de nos rois sur la Bretagne.»

Don Morice affirme positivement que les Frisons s'emparèrent de l'Armorique par les ordres de Clovis; qu'après leur conquête, Clovis envoya des lieutenants dans ce pays, et qu'il fit battre monnaie à Rennes en cette circonstance. Il ajoute qu'à la mort de ce monarque, la Bretagne échut en partage à Childebert, roi de Paris.

Il est fâcheux qu'une question aussi importante pour la Bretagne ne puisse être résolue ; car, à cette époque, pour ainsi dire, remonterait la perte de son indépendance ; et, bien que maintenant Français et Bretons aient le même titre, sans suprématie de gloire et d'honneur, nous ne pouvons regarder cette question comme secondaire.

La cause de ces invasions, qui se renouvelaient continuellement, venait sans doute de l'humeur belliqueuse que l'espoir du pillage entretenait chez les peuples barbares. Le but des Frisons était le butin ; celui de Clovis, d'ajouter cette riche contrée à son royaume, pour y prélever des impôts. Aucun pays, peut-être, plus que la Bretagne Armoricaine, n'a présenté une aussi longue série d'invasions : à voir se dérouler, dans l'histoire, toutes ces migrations des peuplades du Nord, se frayant un passage sur cette terre presque vierge, et s'imposant, pour ainsi dire, à son sol, on soupçonnerait volontiers ce pays d'avoir offert à leur imagination les prestiges de la terre promise des Hébreux. Lorsque l'on considère ces nombreuses races d'hommes, se fondant si lentement par le frottement de leur société, on s'explique aujourd'hui ces différents aspects que présente la population bretonne, et l'on serait tenté de croire que plusieurs contrées ont conservé, par leur isolement, le caractère primitif de leur génération.

Adoptant ici l'expression et l'opinion de M. Augustin Thierry *, qui admet dans quelques grandes sociétés monarchiques de l'Europe, deux classes distinctes : les *envahisseurs*, race conquérante, race privilégiée, qui s'est recrutée et renouvelée, siècle par siècle, de tous les ambitieux et turbulents de la classe envahie, et conserve encore aujourd'hui, sous le nom d'aristocratie, sa trace originelle de domination ; — puis les *subjugués*, peuplades réduites par la force, qui ont perdu dans cette décomposition jusqu'à leur liberté, jusqu'à leur nom de peuple, remplacé par un nom étranger, et que représente aujourd'hui la classe laborieuse, luttant encore pour des systêmes d'idées et de gouvernement ; — en appliquant ici, disons-nous, cette classification, les Bretons, par leur différence de dialecte, par leurs traditions locales, par leurs sentiments politiques, par leur hostilité instinctive, se distinguent de la grande masse nationale. C'est une race à part, qui s'est conservée par son isolement ; ce n'est point chez eux, comme on l'a tant de fois prétendu, défaut de civilisation : « Leur résistance prend, dans le passé, l'aspect de mœurs originales, et d'un attachement patriotique à d'anciennes institutions. »

* « Les classes supérieures et inférieures, qui aujourd'hui s'observent avec défiance ou luttent ensemble pour des systêmes d'idées et de gouvernement, ne sont autres, dans plusieurs pays, que les peuples conquérants et les peuples asservis d'une époque antérieure. Ainsi, l'épée de la conquête, en renouvelant la face de l'Europe et la distribution de ses habitants, a laissé sa vieille empreinte sur chaque nation, créée par le mélange de plusieurs races. La race des envahisseurs est restée une classe privilégiée, dès qu'elle a cessé d'être une nation à part. Elle a formé une noblesse guerrière, qui, se recrutant, pour ne pas s'éteindre, de tout ce qu'il y avait d'ambitieux, d'aventuriers, de turbulents dans les rangs inférieurs, a dominé sur la masse laborieuse

Si, par la mort de son père, le règne de Hoël date de 509, il ne commence réellement qu'en 513, époque à laquelle Clovis étant mort, Artur, son oncle, lui donna des troupes et des vaisseaux pour reconquérir son héritage. Le premier combat fut un succès, et Corsold, chef des Frisons, fut obligé de lever le siége de Nantes devant son ennemi victorieux : c'est en mémoire de ce haut fait que des pièces d'or furent frappées dans la ville avec cette inscription : NAMNETIS.

Depuis plus d'un demi-siècle, les saxons étaient cantonnés au Croisic; Hoël marcha contre eux et les chassa de cette position. Puis, voulant se venger sur Guitlard, roi d'Aquitaine, des secours qu'il avait prêtés à Childebert, il lui offrit le combat, le défit, le tua, et réunit ainsi le Poitou et la Gascogne à ses états.

Ces succès nombreux, les lois qu'il donna à son peuple, lui méritèrent le nom de *Grand*, et Clotaire, roi de Soissons, sans craindre la haine de son frère, le pria de venir à sa cour. Hoël s'y rendit, et reçut, comme roi de l'Armorique, les honneurs de la royauté lui furent décernés.

et paisible, tant qu'a duré le gouvernement militaire dérivant de la conquête. La race envahie, dépouillée de la propriété du sol, du commandement et de la liberté, ne vivant pas des armes, mais du travail, n'habitant point des châteaux forts, mais des villes, a formé comme une société séparée à côté de l'association militaire des conquérants. Soit qu'elle ait conservé, dans les murailles de ses villes, les restes de la civilisation romaine, soit qu'à l'aide de la faible part qu'elle en avait reçue, elle ait recommencé une civilisation nouvelle, cette classe s'est relevée à mesure que s'est affaiblie l'organisation féodale de la noblesse issue des anciens conquérants, ou par descendance naturelle, ou par filiation politique. »

De retour en Bretagne, Hoël apprend qu'Artur, roi de la Cambrie, a besoin de ses secours; il traverse la Tamise, et c'est pendant cette absence que les Bardes de la Table-Ronde, dont il était l'un des plus braves chevaliers, lui font dans leurs poëmes, romans ou légendes, de concert avec Artur, vaincre les Pictes dans la Grande-Bretagne, délivrer l'île des Saxons, conquérir l'Hibernie, la Norwège, traverser la Gaule, battre les armées de l'empereur Léon, les Belges, les Flamands, les Bourguignons, les Visigoths, les Allobroges, pousser ses conquêtes jusqu'à la Méditerranée, et menacer Rome du haut des Alpes.

Hoël revenu dans ses états, ne vit plus son régne troublé. Il distribua les richesses immenses qu'il rapportait d'Angleterre à ses parents, ses amis, ses serviteurs, enrichit de dotations importantes les églises de Dol et d'Aleth, et fit ériger l'évêché de cette première ville en archevêché, pour soustraire les évêques de l'Armorique à la puissance du métropolitain de Tours.

Après un règne de trente-six ans, Hoël mourut en 545. Ses nombreux enfants furent une source de calamités pour le pays : le crime, la guerre civile, les invasions signalèrent une longue période de malheurs.

Sous Hoël, vers l'an 515, Evhémérus succéda à Epiphanius; le zèle de cet évêque lui fit entreprendre la construction d'une cathédrale, qui ne put être achevée que par son successeur.

## ANNÉES 545 A 811.

Les trois siècles qui séparent 545 de 811 sont un chaos pour l'historien : on dirait que les régnes ne s'y classent que par les assassinats.

Suivant le partage d'Hoël Ier, le comté de Nantes échut

à Canao; celui de Rennes, à Hoël II; celui de Vannes, à Waroch, et la partie occidentale fut partagée entre Macliau et Budic. Hoël, seul d'entr'eux, suivant quelques historiens bretons, prend le titre de roi *, il établit son séjour à Rennes; ses frères sont simplement appelés comtes.

Canao se distingua de ses frères par ses cruautés et son ambition. Afin de s'assurer le pouvoir, il fit assassiner Budic et Waroch, tua lui-même Hoël à la chasse, et épousa la veuve de ce dernier. Macliau fut obligé de s'enfermer dans un cloître pour éviter le même sort; encore ne dût-il la vie qu'aux instantes prières de l'évêque Saint-Félix.

La ville dont nous écrivons l'histoire, dut à ce prélat plusieurs changements notables. Par ses soins, fut creusé le canal auquel on a donné son nom, et qui sépare les prairies de Mauves et de la Magdeleine. Si l'on en croit Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, la rivière d'Erdre n'était qu'un marais où les eaux stagnantes chargeaient l'air d'émanations fétides; Saint-Félix la rendit navigable, éleva la chaussée de Barbin; il traça un autre canal (qu'on voyait en 1700), pour séparer les prairies Gloriette et de la Sausaye; la ville lui dut aussi l'établissement de plusieurs moulins et pêcheries. « On peut le regarder, dit M. Guépin, comme le fondateur de notre ville, qui se serait probablement établie sur l'autre rive, dans le canton de Rezé, si la rive droite n'avait offert au commerce, une position plus favorable, par suite des améliorations dont nous lui sommes redevables **. »

Canao, devenu roi, s'empara de l'héritage de Judual, fils de Hoël. Ce jeune prince qui, plus tard, prit le nom d'Alain,

* Ce titre lui est contesté par d'autres. Voyez les mémoires de Gallet, chap. 5, § 8.

** *Histoire des progrès de la ville de Nantes.*

se réfugia à la cour de France, et Canao accueillit à la sienne Chramne, fils de Clotaire, roi des Francs. Pour appuyer le parti de ce fils révolté, Canao leva une armée nombreuse ; mais Clotaire la mit en fuite entre Saint-Malo et Châteauneuf : Canao y fut tué, suivant d'anciennes légendes, par Alain lui-même, qui servait dans les rangs des Français. Clotaire obtint une sanglante réparation : ayant surpris Chramne réfugié dans une chaumière, avec sa femme et ses enfants, il y fit mettre le feu ; mais la grandeur de l'offense du fils, ne saurait faire pardonner au père son inutile cruauté.

Clotaire s'empara du comté de Nantes, rendit Vannes à Macliau, devenu évêque ; Alain, fils de Hoël, hérita du comté de Rennes, et Théodoric, fils de Budic, du comté de Cornouaille.

Macliau, en sa qualité de tuteur de Théodoric, ayant voulu se rendre maître de son comté, fut tué par celui qu'il voulait dépouiller, et alors, l'Armorique se trouva ainsi divisée : le comté de Nantes, à Chilpéric, roi de Soissons, fils de Clotaire ; le comté de Rennes, à Alain Ier ; le comté de Cornouaille, à Théodoric ; et le comté de Vannes, à Varoch, ou Guerech, fils de Macliau, qui résolut d'arracher Nantes à la domination française.

Sous Chilpéric, les efforts de Varoch furent infructueux, mais sous Gontran, son successeur, il parvint jusqu'aux portes de Nantes, tua Beppolen, l'un des généraux que Gontran avait envoyés contre lui, et, ayant gagné le second, Ebracaire, il tailla son armée en pièces, lorsque celui-ci se retirait sous la foi des traités et de sa trahison.

A la mort de Gontran, Childebert, son neveu, se trouva en possession du comté de Nantes, et de celui de Rennes par la mort d'Alain Ier ; mais Varoch ne se découragea point ; leurs deux armées se rencontrèrent entre Rennes et Vitré :

les Français furent battus, et Varoch proclamé le sauveur de l'Armorique.

Varoch mourut un an après, en 595; c'est lui qu'on regarde comme le fondateur de Guérande. Paimbœuf * avait été fondée dans ce même siècle, à peu près vers l'année 548.

Juthaël, fils aîné d'Alain, régna vingt-neuf ans sous le nom d'Hoël III. Son règne fut paisible, et Salomon II, son quatrième fils, lui succéda après quelques contestations avec Judicaël, son frère aîné.

Devant l'aridité de tous ces faits, nous ne pouvons consigner que les avènements des princes et leur mort.

En 610, mourut Saint-Martin, de Vertou. Une tradition populaire, que chaque paysan de cette contrée peut raconter même aujourd'hui, rapporte que les habitants d'une ville nommée Herbauges (*Herbadilla*) s'étant moqués des prédications de Saint-Martin **, la ville disparut, et le lac de Grand-Lieu prit sa place.

En 630, à la mort de Salomon II, qui fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Mélaine, à Rennes, Judicaël sortit du cloître. Mais après un règne de huit ans, que ne signalèrent d'autres événements qu'une escarmouche avec Dagobert et un traité avec Saint-Eloi, il retourna au couvent, abdiquant en faveur de Judoc ou Josse, son frère, qui n'accepta point. L'Armorique fut alors partagée entre ses deux fils, Alain et Ubien.

C'est sous le règne d'Alain II, en 671, que la Grande-Bretagne prit le nom d'Angleterre, et que la Bretagne péninsulaire quitta celui d'Armorique.

* Anciennement Pen-Oc'h : ces deux mots celtiques signifient Tête-Bœuf.

** *Actes de Saint-Martin de Vertou*, voyez Dom Morice; mémoires, t. 1. p. 195.

Sous ce règne aussi, il se tint un concile à Nantes, pendant l'épiscopat de Salapius. On y réforma les mœurs ecclésiastiques; il fut défendu aux prêtres d'avoir des femmes dans leurs maisons, sous quelque prétexte que ce fût; on leur interdit même la présence de leurs sœurs et de leurs mères. L'inconduite de la plupart des ecclésiastiques était flagrante: ils avaient des femmes chez eux, auxquelles ils donnaient les titres dont eux-mêmes étaient revêtus dans la hiérarchie de l'église. A ce même concile, on enjoignit aux curés d'enterrer gratuitement, et de fournir le pain béni; ces canons défendaient aussi d'enterrer dans les églises.

Grallon succéda à Alain; et, de cette époque encore à la conquête de Charlemagne, l'histoire n'a qu'en partie conservé le nom des comtes qui occupèrent Nantes. — En 691, les Français s'emparent de Nantes, Rennes, Dol et Aleth. — Après Grallon, vient Daniel, comte de Cornouailles; après Daniel, Budic; après Budic, Argant et Méliau, en 786; ces deux derniers furent battus par le lieutenant de Charlemagne. — Peu de temps après, Méliau est tué par Rivod, son frère, et ne laisse qu'un jeune fils, également victime de Rivod, que les Français ne tardent pas à chasser.

En 753, Pépin avait commencé la conquête de la Bretagne; Charlemagne, son fils, quinze ans après, monta sur le trône envahi par son père, et Vannes qui s'était révoltée fut soumise par Astolphe ou Andulphe, sénéchal des marches de Bretagne, en 786; mais ce ne fut qu'en 799 que la Bretagne fut entièrement soumise par le comte Guy ou Guido, qui vainquit encore en 811 les Bretons révoltés depuis deux années.

Un mot de Charlemagne nous dit à lui seul combien les Bretons se défendirent vigoureusement dans cette lutte: Quatre fois vainqueur, il s'était écrié: *Encore une victoire, et je n'aurai plus de soldats!*

## ANNÉES 811 A 877.

Pendant près de cinq ans, les Bretons, affaiblis par les luttes antérieures, restèrent soumis à l'empereur Charlemagne ; mais, dès que ce grand prince mourut, l'amour de l'indépendance réveilla chez eux l'énergie et l'audace. Depuis huit siècles, ils avaient combattu pour leur liberté : les Romains, les peuples de la Germanie et toutes ces hordes de barbares qui passèrent sur l'Armorique comme des torrents dévastateurs ; tous ces peuples, disons-nous, s'étaient vus contraints d'abandonner un pays où le courage et l'amour de la patrie étaient héréditaires. Les Bretons voulurent encore cette fois s'affranchir du joug de la France : ce qu'ils avaient fait avec Clovis, ils le pouvaient avec Louis-le-Débonnaire. Morvan, élu roi par leurs suffrages ; Morvan, comte de Léon, combattait à leur tête : ne pouvant soutenir une lutte aussi inégale, il fit la guerre de partisans, et périt malheureusement dans une reconnaissance. Mais Wiomarch lui succéda, et obtint quelques succès pendant deux ans ; c'est alors que Louis reparut en Bretagne à la tête de trois corps d'armée, dont deux commandés par ses fils. Ils portèrent le fer et le feu dans toute la direction de cette contrée, qui fut ravagée pendant quarante jours ; puis ils obtinrent une soumission que Wiomarch ratifia à Aix-la-Chapelle, mais, de retour dans son pays, il leva de nouveau l'étendard de révolte. Cette fois, Lambert, gouverneur de Nantes, le battit, le fit prisonnier, et Wiomarh fut mis à mort.

L'empereur quitta la Bretagne, laissant pour son lieutenant-général un Breton appelé Nominoë, qui lui resta fidèle jusqu'à la mort. Cependant, ce prince entrevoyant, dans les divisions survenues parmi les fils de l'empereur,

la possibilité de rendre un jour l'indépendance à sa patrie, conduisit adroitement les affaires : pour appuyer sa politique, il sut attirer dans son parti Lambert, comte de Nantes, et se concilia l'estime de tous par son administration sage et éclairée ; aussi, quand les circonstances le permirent, il trouva les esprits disposés à tout entreprendre sous sa bannière. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Les fils de Louis, ayant jeté la division dans l'armée, et s'étant partagé l'empire avant la mort de leur père, Nominoë, dégagé de la foi promise, appela la Bretagne aux armes et à la liberté.

Toutefois, le secours de Lambert faillit lui manquer ; car, à peine en possession de Nantes par les soins de Nominoë, les habitants l'en chassèrent, sans qu'on en sache bien la raison *. Lambert, voulant à tout prix rentrer dans Nantes, appela à son secours les Normands, qui commençaient déjà à paraître en Bretagne, les flattant de l'espoir d'un immense butin. Le 21 juin 845, les Normands, placés sur soixante-sept bateaux de claies couverts de peaux, arrivèrent par la Loire jusqu'aux portes de Nantes : la ville fut prise et incendiée, les habitants égorgés ; étant entrés dans la cathédrale au moment où l'évêque Gohard célébrait l'office divin, ils le massacrèrent sur l'autel. Cette expédition ne dura qu'un jour ; le lendemain, les barbares ravagèrent les campagnes, puis ils se retirèrent dans l'île d'Her, aujourd'hui Noirmoutiers, pour partager les dépouilles, emmenant avec eux les Nantais qu'ils avaient épargnés : ceux-ci s'échappèrent à la faveur d'une lutte

* *Lambertus diù exoptato potitur voto, non diù ; nam exortis utrinque simultatibus, idem mox ab urbe et regione pellitur.* (Fragment d'une chronique trouvée dans les archives de la Chartreuse de Villedieu.)

qui s'éleva au sujet du partage. Ils regagnèrent leur malheureuse cité, et y trouvèrent Lambert occupé à purifier les temples et à relever les murs : sa feinte douleur, l'indignation dont il paraissait saisi, lui gagnèrent la confiance ; l'excès du malheur y dispose toujours les peuples. Il se hâta de rétablir son autorité, et, sous prétexte de relever la ville, il s'y fortifia ; puis, pour ne laisser aucune possibilité de retourner en arrière, il distribua ses principales villes aux chevaliers qui l'avaient secondé. Se croyant ainsi raffermi dans son comté, il suivit les armes de Nominoë ; cependant, peu d'années après, l'évêque Actard ayant révélé sa trahison, les Nantais le chassèrent de nouveau. Abandonné de tous, il se retira à Craon, entrava le commerce de la Loire, construisit la tour d'Oudon, et mourut assassiné par Gaubert, comte du Mans.

Nominoë, ayant proclamé l'indépendance de la Bretagne, et s'étant fait nommer roi, s'avançait au-devant de Charles-le-Chauve ; ils se rencontrèrent sur les bords de la Villaine, près d'un monastère appelé Ballon. Le 22 novembre 845, il se livra une sanglante bataille que la nuit interrompit ; douze heures de combat n'avaient pu décider la victoire. Rien ne semblait plus imposant que les masses des guerriers saxons couverts d'énormes cuirasses, posés, comme d'inébranlables tours, sur des chevaux d'une grandeur et d'un poids en harmonie avec le fardeau qu'ils portaient : leurs piques de six pieds et leurs larges épées à deux tranchants semblaient des faulx prêtes à abattre les rangs ennemis. Mais l'agilité des petits chevaux bretons rendaient presque toutes les charges inutiles ; car lorsque les masses françaises et saxonnes s'avançaient pour enfoncer les bataillons bretons, ils s'ouvraient soudain, et faisant volte face, ils les frappaient par les flancs et par le dos. Le combat recommença le lendemain au point du

5

jour : la cavalerie bretonne * ayant enfoncé les Saxons, le désordre se mit parmi les Français ; le roi reprit la route du Mans, et toute son armée se précipita à sa suite, abandonnant ses tentes et tout le bagage aux vainqueurs. On rapporte qu'avant le combat, Charles-le-Chauve ayant appelé les Bretons des *esclaves révoltés,* Nominoë lui avait fait cette réponse : *L'esclavage que le fer établit, se brise avec le fer.*

La gloire de Nominoë semblait ne pouvoir plus s'accroître : il y manquait cependant encore la sanction de l'église, et, victorieux sur tous les points, il échouait devant la volonté de l'archevêque de Tours, qui soutenait les prétentions du roi de France ; les évêques bretons, suffragants de la métropole, n'auraient pas osé confirmer des droits que leur chef méconnaissait. Son couronnement paraissait donc impossible, lorsque Convoyon, abbé de Redon, porta devant lui les plaintes les plus amères sur la simonie qui semblait avoir corrompu tout le clergé.

Nominoë saisit avec empressement cette occasion de chercher querelle aux évêques qu'il redoutait le plus, et qui se trouvaient précisément le plus soupçonnés : il réunit dans la salle royale appelée Coët-Louc'h, les évêques, docteurs en théologie, légistes et jurisconsultes ; et, après leur avoir fait lire les canons ecclésiastiques et les livres saints, il leur reprocha leur honteux trafic. Suzannus, évêque de Vannes, entreprit la défense des évêques, et prétendit que ce qu'on appelait le prix de l'ordination, n'était qu'un témoignage de respect et de reconnaissance. Après de longs débats, on décida d'envoyer à Rome des députés qui re-

« * La principale force des Bretons consistait en cavalerie. Les cavaliers étaient armés d'un pot de fer, d'une cotte de maille, d'un grand bouclier et de quelques javelots. Les Français se servaient à peu près des mêmes armes, mais ils avaient de plus des demi-piques et des épées. » (RICHER, p. 55.)

présenteraient tous les évêques : Suzannus et Félix, évêque de Quimper, furent choisis ; de son côté, Nominoë pria Convoyon de les précéder, et de porter au pape Léon IV une couronne d'or et de magnifiques présents.

Le pape, après avoir entendu l'abbé de Redon et les deux évêques qu'il traita sévèrement, répondit aux plaintes qu'un évêque ne pouvait être jugé qu'en présence de douze évêques au moins, ou sur les dépositions de soizante-douze témoins dignes de foi ; et, sans se prononcer d'une manière positive, il les renvoya à son tour chargés d'un diadême d'or et des reliques de Saint-Marcelin pour le roi de Bretagne.

Nominoë ne fut pas entièrement satisfait ; néanmoins, il ne témoigna qu'un profond respect pour le Saint-Père, et vint à pied avec toute sa cour jusqu'aux frontières au-devant des reliques dont il enrichit l'église Saint-Sauveur de Redon. Ensuite il convoqua, pour se trouver à Pâques, dans le château de Coët-Louc'h, tous les grands personnages, prêtres et laïques qui devaient juger les coupables. Soit que le roi de Bretagne eût profité du temps qui s'était écoulé depuis la convocation pour effrayer les évêques et leur proposer une capitulation, soit que leur conscience inquiète les poussât à l'aveu de leurs fautes, à la première audition des témoins, Suzannus, évêque de Vannes, Félix, évêque de Quimper, Liberalès, évêque de Léon, et Salacon, évêque de Dol, avouèrent leur crime, et se réfugièrent à la cour de France avant le jugement.

Nominoë nomma aux siéges vacants, institua deux nouveaux évêques à Saint-Brieuc et à Tréguier, et rétablit le siége archiépiscopal à Dol, où Festinian, archevêque, le couronna ; cette cérémonie fut entourée de tant de pompe, qu'elle rivalisa avec l'éclat de la cour de France. Actard, évêque de Nantes, refusa de s'y rendre : trop habile pour ne pas sentir que la clémence devient dangereuse dès qu'elle

n'est plus nécessaire, Nominoë se hâta de le faire déposer, et d'élire à sa place Gislard, qu'il conduisit lui-même à Nantes. C'est alors que les évêques de France, soulevés par Actard et les intrigues des autres prélats réfugiés à la cour de Charles, écrivirent à Nominoë une lettre d'injures, qui le décida à ramener son armée sur le territoire français. Il avait déjà pris le Mans, lorsque Charles demanda et obtint une trève pendant laquelle il nomma Robert-le-Fort gouverneur des frontières, vers la Bretagne.

Tranquille alors, le roi de Bretagne s'occupa de l'intérieur de son royaume : il régla les lois, fonda un monastare à Lehon, en l'honneur de Saint-Magloire. Au milieu du calme dont jouissait le pays, le bruit des préparatifs de guerre de Robert-le-Fort parvint jusqu'à Nominoë : il hésita quelque temps à y croire ; mais enfin, poussé par ses courtisans, il se remit en campagne, presque malgré lui, comme si de secrets pressentiments lui annonçaient sa fin prochaine : en arrivant à Chartres pour y mettre le siége, il fut subitement saisi d'une maladie violente, et mourut en trois jours, l'an 851.

Il laissait trois fils : Erispoë, qui lui succéda ; Pasthen-Thane ou Pasquiten, comte de Vannes, et Orfean ou Gurvand, comte de Rennes.

Nominoë fut flétri par le clergé de France du nom d'impie et de sacrilége, mais le peuple et le clergé de son royaume le mirent au rang des meilleurs princes et des plus grands hommes de l'époque. C'est avec la plus grande défiance qu'on doit accueillir les travaux historiques des moines ; les principaux personnages de l'histoire y sont défigurés, présentés sous un faux jour, si, par malheur, ils ont eu quelques démêlés avec l'église : les réputations royales s'y pèsent au poids des libéralités envers le clergé. La mort de Nominoë rendit à Charles-le-Chauve toutes ses

prétentions : il crut facile de vaincre un jeune prince peu habitué encore aux fatigues de la guerre ; mais Erispoë avait fait ses premières armes sous un vaillant général, il renouvella les succès de son père ; Charles fut complètement battu, et, trop heureux de signer pour la troisième fois une paix honteuse, il renonça à ses prétentions sur la Bretagne, salua le jeune Erispoë du titre de roi, et le reconnut possesseur du comté de Nantes et du pays de Retz, qui fut ajouté à la Bretagne. Charles-le-Chauve, soutenant toujours que le comté de Nantes relevait de la couronne de France, prit le parti d'en donner l'investiture à Erispoë, quoiqu'il ne fût plus en son pouvoir de le lui arracher. « Il s'estima très-heureux qu'Erispoë vint le trouver à Angers, qu'il lui rendit hommage, en mettant ses mains dans celle de son supérieur ; mais il lui laissa dans cette cérémonie même porter les ornements royaux *. » C'est de cette époque que date la mouvance de Bretagne ; si les droits de la France sur cette province n'avaient été placés que dans la force, ici, du moins, ils furent basés sur un acte par lequel Erispoë reconnaissait tenir de Charles une partie de la Bretagne, et l'on peut admettre que, suivant les usages d'alors, il lui prêta serment de fidélité **.

Actard reprit possession de l'évêché de Nantes ; Gislard se retira à Guérande, et continua toute sa vie d'y exercer la puissance épiscopale. Jusqu'alors il y avait eu trève, suspension d'hostilité ; mais jamais un traité régulier n'avait été signé entre les deux souverains : celui d'Angers, entre Charles et Erispoë, fut le premier ; cependant, il ne parut pas porter un caractère plus sacré aux yeux du roi de France, il trouva bientôt l'occasion d'en enfreindre les conventions.

* Sismonde Sismondi, *Histoire des Français*, t. III, ch. 9.

** Daru, *Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 224.

Salomon, fils de Riwalo, élevé par les soins de son oncle Nominoë, prétendit que, fils de l'aîné des deux frères, l'héritage lui devait appartenir ; Erispoë lui opposait l'aveu tacite que le silence de son père avait donné au règne de Nominoë, et, plus encore, la volonté du peuple qui l'avait élu roi de Bretagne.

Salomon porta ses plaintes au roi de France : Charles, violant le traité d'Angers, lui adjugea le tiers de la principauté. Erispoë brava cette décision et reprit les armes, mais, pour cette fois, la victoire cessa d'appuyer ses droits : battu en 852, il fut obligé de laisser à Salomon le comté de Rennes ; ainsi la France, toujours repoussée par les Bretons, et leur ennemie née, avait disposé de ses plus beaux comtés, en donnant Rennes à Salomon et Nantes à Erispoë.

Dès ce moment, la Bretagne perdit son indépendance : épuisée par tant de guerres, elle céda à la force ; et si ses ducs consentirent à faire hommage aux rois de France, le pays n'en protesta pas moins contre une usurpation, due peut-être à leur épée, mais bien plus encore aux lâches complaisances des historiens français, qui ne craignirent pas d'enregistrer dans leurs annales de prétendus droits de souveraineté qui n'avaient jamais existé. Plus tard, lorsque les écrivains bretons voulurent livrer au grand jour de la publicité les véritables documents, on leur prouva, par les angoisses qu'ils eurent à souffrir, combien on les redoutait.

Erispoë, contraint de reconnaître Salomon comme comte de Rennes, lui refusa les droits royaux. Cette restriction ne fit qu'envenimer la haine de Salomon qui, blessé dans son amour-propre, ne se trouva pas satisfait des concessions obtenues.

Cédric, prince danois, vint attaquer les côtes de la Bretagne, mais, apprenant que le roi régnant était fils de Nominoë, ancien allié du Danemark, il se contenta de

demander des vivres, et, plus tard, il prêta l'appui de ses armes à Erispoë, pour repousser les Normands qui ravageaient le pays de Nantes, Angers, Tours et Poitiers : pendant deux années les malheureux habitants des rives de la Loire furent victimes de ces barbares : Nantes surtout eut beaucoup à souffrir; prise et pillée plusieurs fois par ces brigands, la ville fut réduite à l'état le plus misérable; son commerce était nul, car les Normands, réfugiés dans l'île de Biesse, aux portes de la ville, fondaient à l'improviste sur les moindres transports; ce ne fut qu'en 855 qu'Erispoë parvint à les chasser entièrement.

Charles-le-Chauve, en perdant l'espoir de dompter les Bretons par les armes, conservait toujours le désir de réunir la Bretagne au royaume de France, et dans ce but, il demanda la main de la fille d'Erispoë pour Louis son fils. La nouvelle d'une semblable alliance réveilla toute l'ambition et toute l'inimitié de Salomon; ce prince sentit que toutes les chances d'élévation étaient détruites, si elle s'accomplissait, et, dès ce moment, son inquiétude devint si vive, qu'il y sacrifia tous les sentiments de reconnaissance et d'amitié qui l'avaient uni à Erispoë. Ayant réuni autour de lui plusieurs seigneurs qui redoutaient de tomber sous la puissance de la cour de France, il vint attaquer Erispoë dans une église du diocèse de Vannes : secondé par un nommé Almar, il pénétra dans la chapelle, au moment où Erispoë priait seul, et le frappa lui-même sur les marches de l'autel. Le nom des assassins fut un mystère, et Salomon profita du tumulte que ce meurtre occasionna, pour se saisir de la couronne, l'an 857.

Charles eut bien le désir de venger le meurtre d'Erispoë, mais, menacé lui-même, il convoqua les évêques français à Savonières, près de Toul, appelant ainsi les foudres de l'église sur Salomon et les seigneurs de sa cour; les évêques

de Bretagne convoqués aussi, ne s'y rendirent point.

Salomon avait accueilli la révolte du fils de Charles, et aidé Louis dans ses projets contre son père : ses troupes faisaient des courses sur le territoire français. Charles répondit par la convocation des évêques, puis les évêques par une admonition et cette curieuse épitre aux seigneurs bretons :

« Frères, écoutez nos avertissements charitables, de peur d'avoir à entendre les reproches et le jugement de Dieu, quand il ne sera plus temps de faire pénitence. D'abord, vous êtes en discorde, ce qui est un grand mal, même de l'aveu des sages du monde. La France en est un exemple. Nous l'avons vue puissante tandis qu'elle était en paix; les discordes l'ont presque anéantie. Chers frères, vous scandalisez une grande multitude, vous inquiétez, vous opprimez; mais savez-vous le péril que vous encourez? Point de repos dans cette vie, et la damnation inévitable dans l'autre. Et quelle damnation? Le feu éternel. Vous vous livrez à la rapine. La plupart d'entre vous violent sans crainte les temples du Seigneur, en enlèvent les vases et les trésors, envahissent les possessions de l'église. Mais le Seigneur a dit : Si je me suis tu, je ne me tairai pas toujours. Votre cupidité vous précipite dans l'enfer. Les fornications, les adultères vous souillent presque tous. Vous commettez l'homicide, vous allumez des incendies. Tremblez d'être ceux à qui le Seigneur lui-même a dit : Vous êtes des fils du Diable. * »

Ces menaces n'effrayèrent ni le roi, ni les évêques de Bretagne, mais elles émurent vivement quelques seigneurs

* Actes de Bretagne, tome Ier, page 311.

Voyez cette lettre en entier, texte latin, dans les *Preuves*, de Dom Morice, tome Ier, page 311 et suivantes.

bretons et surtout les seigneurs français qui avaient suivi Louis : ils rentrèrent sous la puissance du roi de France ; Louis, son fils, vint se jeter à ses pieds, et obtint le pardon de sa révolte. Charles n'en conserva pas moins du ressentiment contre Salomon, et bientôt il entra en Bretagne ; il s'avança jusqu'à Entrêmes, proche Laval, où il remporta quelques avantages. Le prince breton, abandonné par ses partisans se vit réduit à acheter l'appui des Normands ; ces barbares lui vendirent douze barques pour opérer une diversion sur les rives de la Loire. « Rien ne prouve mieux, dit M. Daru, l'état misérable où était tombé le commerce d'un royaume qui avait une si grande étendue de côtes. » Salomon se rendit au Mans, et là, Charles renouvela avec lui le traité d'Angers : chose inconcevable, on voit ici le suzerain sceller sa réconciliation avec son vassal par le don du territoire d'Entrêmes et de l'abbaye de Saint-Aubin, entre la Sarthe et la Maine.

Salomon, en paix avec les hommes, voulut se mettre en paix avec l'église ; le clergé, dont la puissance empiétait tous les jours, se jetait continuellement entre lui et le pape. Tourmenté par ses remords, il résolut d'aller à Rome chercher l'absolution de son crime; mais, comme la présence des Normands dans les îles de la Loire causait de vives inquiétudes, les seigneurs bretons s'y opposèrent. Salomon se contenta alors d'envoyer au pape sa statue en or massif, dit-on; le Saint-Père, en échange, lui envoya un bras du pape Léon III et quelques autres reliques.

Les barbares s'emparèrent d'Angers, et se placèrent ainsi entre la France et la Bretagne. Charles-le-Chauve appela à son aide Salomon, qui remonta la Loire et attaqua les Normands. Les ayant cernés de toutes parts, par terre, il détourna les eaux de la Maine et mit la rivière à sec : les barbares, réduits à se rendre, négocièrent avec Charles,

qui, vaincu par leurs présents, leur ouvrit un passage la nuit, et les laissa échapper, avec permission même d'hiverner dans les îles de la Loire, trahissant ainsi les intérêts de Salomon. Le seul avantage que ce prince breton recueillit de cette glorieuse expédition fut la permission de battre monnaie et la dispense de l'hommage qu'avait rendu son prédécesseur.

Salomon revint en Bretagne, mécontent et bien décidé à laisser désormais l'indigne Charles se débattr seul contre son malheur. Il ne s'occupa plus que de pieuses fondations; il voulut même abdiquer en faveur de son fils, afin de prêter aux premières années de son règne l'appui de ses vertus et de sa sagesse. Mais Conantguen, évêque de Vannes, averti qu'il pensait à rappeler Suzannus, excità sourdement les seigneurs bretons à la révolte par la fausse nouvelle que le roi se proposait de reconnaître la métropole de Tours; puis il rappela à Pasquiten et à Gurvand le meurtre d'Erispoë, et souleva le voile qui cachait le nom des assassins: la mort de Salomon fut unanimement decidée.

Pendant que l'orage se formait, plein de confiance en l'amour de son peuple, le roi convoqua les grands du royaume pour leur annoncer sa résolution, et leur demander serment d'obéissance au futur monarque; Pasquiten et Gurvand ne se donnèrent pas la peine de déguiser leurs funestes projets, et prirent publiquement les armes. Salomon pressentit ce que leur vengeance lui réservait; le souvenir d'Erispoë lui prédit sa destinée. Il essaya faiblement de résister au torrent qui grondait sous ses pieds, mais voyant l'embarras de ses plus dévoués serviteurs, au milieu de leurs tièdes protestations de respect et de dévouement, il ne songea plus qu'à dérober sa tête aux assassins, et se réfugia dans une chapelle près de Poher, puis à Plelan-le-Grand, qu'il quitta encore pour se rendre dans une église près de Landélorn;

mais cet asyle que lui-même n'avait su respecter, ne parut pas inviolable aux conjurés, qui, moins coupables que lui, avaient un prétexte sinon une excuse à leur crime. Au moment où les conjurés brisèrent les portes du temple, Salomon, qui s'était humilié devant Dieu, se releva fièrement, et leur dit qu'il les écouterait avec patience; alors, ils lui reprochèrent le sacrilége et le meurtre impunis, puis ils s'emparèrent de son plus jeune fils et le massacrèrent sous ses yeux. Un nommé Foucault, son filleul, le lia, le traîna hors de l'église, lui arracha les yeux, le foula aux pieds, et, par un raffinement de barbarie, il lui laissa la vie durant toute la nuit, ce ne fut qu'au point du jour qu'il lui trancha la tête.

La reconnaissance de quelques moines recueillit son corps et celui de son fils; ils furent inhumés à Ploudiri, dans le lieu où plus tard on construisit l'église de Notre-Dame-du-Martyr.

Salomon fut dans la suite canonisé par le pape Anastase III. Il fut le dernier, qui prit le nom de roi.

## DUCS DE BRETAGNE. — 877 à 1040.

La royauté mourut en Bretagne avec Salomon, car après sa mort et celle de son fils, Pasquiten, son gendre, et Gurvand, gendre d'Erispoë, se partagèrent le royaume. Gurvand eut le comté de Rennes et Pasquiten les comtés de Vannes et de Nantes.

La Bretagne fut encore victime de la dissension de ses princes, et les Normands en profitèrent. Pasquiten, par son mariage avec la fille de Salomon, prétendait à la souveraineté de la Bretagne; Gurvand nia ces droits, et Pasquiten appela les Normands à son secours, pour les faire triompher : malgré cet auxiliaire, il fut vaincu. En 877, ayant appris que son ennemi était malade, il renou-

vela une attaque qui n'eut pas plus de succès que la première. Gurvand, presque mourant, se fit conduire en litière hors des remparts de Rennes, à la tête de son armée, et expira sur le champ de bataille, au moment où le succès de ses armes délivrait son pays.

Pasquiten, assassiné par les Normands dont il s'était fait l'allié, ne lui survécut que peu de temps.

Alain, son fils selon les uns, son frère selon d'autres, lui succéda, et Judicaël, fils de Gurvand, hérita du comté de Rennes. Les Normands profitèrent de ce double avènement pour attaquer la Bretagne. Les nouveaux comtes de Rennes et de Vannes suspendirent leurs inimitiés héréditaires, afin de repousser les Normands qui étendaient leurs ravages depuis la Loire jusqu'au Blavet. Les deux comtes les attaquèrent; Judicaël fut tué dans le combat, mais Alain remporta sur eux une victoire si décisive, que de quinze mille hommes, il n'en resta, dit-on, que 400. Un tel succès lui valut le surnom de Grand; sa conduite fut belle et généreuse : il laissa à Bérenger, fils de Judicaël, le comté de Rennes, et réunit sous son autorité la ville de Nantes et presque toute le reste de la Bretagne. En 891, il battit encore complètement les Normands, qui furent obligés de regagner les bords de la Seine; puis, après un règne de 30 ans, illustré par tant de victoires, il mourut l'année 907, ayant porté successivement les titres de comte, de duc et de roi, sans que le roi de France s'y opposât.

A sa mort, la Bretagne fut partagée entre Mathuedoi, comte de Poher, son gendre; Gurmailhon, comte de Cornouailles, et Bérenger, fils de Judicaël. Les barbares, à la nouvelle de la mort d'Alain, revinrent en Bretagne se venger de leurs défaites : il pénétrèrent par la Loire, s'emparèrent de Nantes pour la quatrième fois, malgré l'enceinte que l'évêque Foulcher avait fait élever pour

préserver les habitants des invasions, brûlèrent la cathédrale, rasèrent la ville, mirent tout à feu et à sang, et, s'étant répandus dans le pays, il y établirent leur camp. La plupart des Nantais s'exilèrent d'une ville qu'ils ne pouvaient plus préserver; Mathuedoi, comte de Poher, se réfugia en Angleterre.

Les Normands, maîtres de Nantes, remontèrent la Loire, pillèrent Angers, incendièrent Tours, s'emparèrent d'Orléans, et devinrent si redoutables que plus tard, Charles-le-Simple se vit contraint de traiter avec Rollon, leur chef. A l'insu des Bretons, sans leur aveu, il concéda aux Normands les droits qu'il s'arrogeait sur la Bretagne; ce traité, conclu en 912, n'a point été conservé, mais il paraît incontestable. A cette nouvelle, un soulèvement éclata dans tout le pays; les Bretons étaient indignés de voir le roi de France disposer d'eux comme s'ils lui appartenaient et les placer sous la mouvance des barbares qu'ils avaient si souvent vaincus : ils recommencèrent une lutte sanglante qui dura trois cents ans. Un chef ne tarda pas à se mettre à la tête du mouvement.

Ce chef se présenta, ayant à peine atteint sa vingtième année : Alain, fils du comte Mathuédoi et de la fille d'Alain-le-Grand, avait suivi son père en Angleterre ; c'est lui qui, désigné dans l'histoire sous le nom d'Alain-Barbe-Torte, forma et exécuta le projet de purger son pays des hordes barbares qui le désolaient depuis si long-temps. Il débarqua à Cancale, joignit ses forces à celles de Bérenger qui, seul, s'était opposé de tous ses moyens aux dévastations des Normands, et battit l'ennemi d'abord à Dol, ensuite près de Saint-Brieux. Au bruit de ses exploits, les Bretons exilés accoururent de toutes parts se ranger sous ses ordres, et c'est aux acclamations de ces peuples, heureux d'entrevoir

leur délivrance, qu'il arriva sous les murs de Nantes, la seule ville qui fût encore au pouvoir des barbares. Alain campa dans la prairie de la Hanne, aujourd'hui prairie de Mauves. Malgré son infériorité, il attaqua les Normands, qui reçurent la première charge sans s'ébranler, et poursuivirent l'armée d'Alain avec une telle impétuosité, qu'il fut obligé de se retirer derrière une colline. C'était dans le cœur de l'été, l'armée du duc étouffait de chaud et de soif; après s'être désaltérés, les Bretons recommencèrent le combat, taillèrent l'ennemi en pièces sur l'emplacement du quartier Sainte-Catherine, et le contraignirent de regagner ses vaisseaux, toujours prêts sur les bords de la Loire.

Alain entra dans Nantes, qui depuis plus de trente ans n'offrait qu'une affreuse solitude; il ne put contenir sa douleur, et versa des larmes à l'aspect des ruines qui couvraient la terre. A l'aide de son épée, il se fraya un chemin parmi les ronces et les herbages jusqu'à la cathédrale, dont les murs noircis par les flammes indiquaient seules le saint lieu où jadis s'élevaient les prières. Le duc y rendit grâces à Dieu, et s'occupa de réédifier la ville; les fortifications du château furent relevées, et l'on y ajouta une tour sous le nom de la Tour-Neuve; c'est la seconde fois qu'il est question du château dans les annales de la Bretagne: Lambert, comte de Nantes, avait ajouté une tour à ce château, dont l'origine est inconnue. Alain fit creuser un fossé profond avec une chaussée en terre depuis le château jusqu'à la haute Grande-Rue, qui s'appela long-temps rue de la Chaussée; la cathédrale fut aussi reconstruite. En peu de temps, Nantes fut en état de résister aux attaques de ses ennemis, et les Bretons, accourus de toutes parts, vinrent lui offrir leurs services et repeupler la ville. Alain IV convoqua une assemblée générale, et manda près de lui les

députés des villes et communes, les seigneurs de la terre, les évêques et le clergé *; des mesures utiles rendirent les paysans au travail et à la sécurité; le commerce protégé, devint très-florissant dans cette contrée. Le duc divisa la ville en trois parties : la première lui appartint sous le titre de Fief de la Prévôté ou Gentil-Fief; la seconde, au clergé, sous celui de Fief des Regaires, et la troisième fut partagée entre les seigneurs qui l'avaient secondé dans cette expédition.

Octron, évêque de St-Pol-de-Léon, obtint l'administration de l'évêché de Nantes, et seconda les efforts d'Alain de tout son zèle et de son pouvoir religieux. Une circonstance tout-à-fait singulière, mais heureuse dans ses effets, contribua à l'amélioration de la Bretagne : Louis d'Outre-Mer, roi de France, était attaqué par Othon, Alain n'oublia pas qu'il avait partagé l'exil d'Angleterre avec lui, et vint le secourir. Dans l'armée de l'empereur, un prince Saxon, frère de la reine de France, défiait tous les chevaliers français; il ne s'en trouvait plus même pour répondre à son appel, lorsqu'Alain se présenta, combattit le fier Saxon et le tua **.

Alain demanda à Louis que tous les serfs ou coliberts *** qui viendraient demeurer en Bretagne, y pussent rester

* Contrairement à l'ordre établi en France et en Angleterre, pour la convocation des états-généraux, les représentants des villes et communes étaient toujours appelés en première ligne aux états de Bretagne. Cette coutume ne cessa qu'à la réunion de ce duché au royaume de France, sous Louis XII et François Ier. (Roujoux, t. II, page 24.)

** *Chron. Frodoard*, et *Hist. de Bretagne*, par Le Baud, p. 135.

*** L'origine de ce mot provient de ce que plusieurs seigneurs faisaient porter à leurs esclaves des colliers sur lesquels étaient inscrits le nom de leurs propriétaires.

francs sans craindre aucune revendication. C'est cette demande, toute d'humanité, accordée par le roi de France, qui permit aux villes et villages de se repeupler en peu de temps.

Alain eut quelques démêlés avec Guillaume, comte de Poitiers, surnommé Tête-d'Étoupes, au sujet de la délimitation du comté de Nantes. Par suite des négociations, les pays de Mauges, Tiffauges et Herbauges furent ajoutés au comté nantais, qui eut alors le même débornement que sous Lambert.

Après un règne glorieux, Alain mourut en 952, ayant nommé pour son successeur son jeune fils Drogon, âgé de cinq ans, sous la tutelle de Thibaut, comte de Blois, dont il avait épousé la sœur. Il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Donatien; mais, ajoute d'Argentré, des miracles s'étant manifestés, son corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame, selon le désir exprimé par le duc durant sa vie. Pendant son règne, il n'avait toujours pris que le titre de duc de Bretagne.

L'année même de son deuil, la veuve d'Alain épousa Foulques, comte d'Anjou. Thibaut lui céda la moitié de la Bretagne et la tutelle de Drogon, malheureusement pour ce jeune prince; car Foulques, pour s'emparer de son héritage, le fit assassiner par sa nourrice: il mourut étouffé dans un bain; mais son assassin ne jouit pas long-temps du fruit de son crime, car les Normands ayant appris la mort d'Alain, reparurent aux frontières. Thibaut les laissa attaquer Nantes, sans vouloir défendre la plus belle ville de son comté; aussi les Nantais, indignés, abandonnant leur ville au pillage, se retirèrent dans le château, et refusant de lui obéir, ils élurent pour leur chef le comte Hoël, l'un des fils naturels d'Alain Barbe-Torte; puis, bientôt, ne prenant conseil que de leur courage, ils firent plusieurs sorties, et les barbares levèrent enfin le siège.

Le nouveau duc se mit en mesure de disputer à Conan, dit le Fort, fils de Bérenger, le comté de Nantes que Thibaut lui avait cédé : il ravagea d'abord le territoire de Rennes; alors, Conan, n'espérant pas le vaincre, résolut de le faire assassiner. Un gentilhomme de sa cour feignit d'avoir à se plaindre de lui et eut accès auprès d'Hoël ; cette ruse réussit : ce gentilhomme le tua d'un coup de lance, à une partie de chasse près de Bouguenais, dans la forêt Nantaise *. Les Nantais choisirent pour son successeur, l'évêque Guerech, second fils naturel d'Alain-Barbe-Torte. Cet évêque quitta les habits sacerdotaux pour prendre la couronne, l'épée et une femme. Conan continua la guerre avec le nouveau roi ; ils en vinrent aux mains dans les landes de Conquereuil ; Conan, blessé par les mains de Guérech, fut obligé de quitter le champ de bataille : ses soldats découragés prirent la fuite et furent poursuivis jusqu'aux portes de Rennes ; cependant la journée fut si sanglante, que des

* Nec multo post Hoël Nannetis egressus est ut ad cervos in saltu capiendos iret. Et cum saltui jam eadem die advesperascente appropinquaret, remisit omnes milites suos, excepto solum modo capellano qui sibi vesperas decantaret, ad hospitium sibi parandum. Propiciensque Galuron omnes sic currere ad hospitia capienda, retro recessit, descendensque ab equo simulavit sellam suam erudire : qua erudita finxit post alios currere, cujus sonitum Comes audiens respexit retro, quo viso speravit Hoëlus Comes ut socios suos sequeretur. Ille autem Galuron vir diabolicus currens Comitem interfecit. Quo interfecto dimissis armis suis, et equo, in saltum fugit. Capellano vero fugit ad milites. Qui re audita valde tristes ad locum ubi Comes jacebat venerunt, et frustra saltum scrutantes, nox etenim jam proxima facta obcœcavit illos, redientesque jam valde lassi ad corpus, illud Nanneticæ urbi attulerunt.

(*Chronicon Nannetense*.)

deux côtés on s'attribua la victoire. Conan, que rien n'arrêtait, ayant appris que Guérech était malade, gagna son médecin, l'abbé de Redon, qui le saigna avec une lancette empoisonnée. Guerech mourut de la gangrenne en 987.

Son fils Alain étant mort au bout d'un an, les Nantais élurent Judicaël, fils naturel de Hoël, qui, comme Guérech, accepta la couronne de duc et la crosse de l'évêque.

Sous son règne, Conan triompha, et entra dans la ville rebelle, où il se fit reconnaître pour duc, et inscrivit le titre de roi sur les médailles qu'il fit frapper à ce sujet. Les Nantais se révoltèrent contre un maître que ses crimes appuyés par la force des armes leur imposaient ; pour les contenir, Conan édifia le château du Bouffay.

Le vicomte Aymon de Thouars et Foulques Néra, comte d'Anjou, redemandèrent Nantes à Conan, au nom de Judicaël, fils de l'infortuné Hoël, et lui donnèrent rendez-vous dans les plaines de Conquereuil. Conan, arrivé le premier, fit creuser de larges fosses, recouvertes de claies et de gazon, pour engloutir la cavalerie ennemie ; en effet, elle s'y précipita, et le vicomte de Thouars y trouva la mort ; mais les soldats, revenus de cette surprise, fondirent sur l'armée de Conan, qui, ayant mis volontairement sa cavalerie à pied, afin d'éviter les embûches dressées à son ennemi, ne put résister. Conan fut tué par un soldat dans cette bataille, livrée le 27 juin 992. Judicaël fut reconnu comte de Nantes, sous la tutelle d'Aymery, frère du brave Aymon, vicomte de Thouars, qui s'arrogea le titre de son pupille, et le garda toute sa vie. Le comte d'Anjou, protecteur intéressé, exigea l'hommage du comté de Nantes, comme relevant du comté d'Anjou ; le reste de la Bretagne relevait du duc de Normandie, et ces deux protecteurs s'immitièrent au réglement de toutes les affaires de ce pays. Geoffroy, fils aîné de Conan, sous le titre de duc de

Bretagne, s'étant emparé plus tard de Nantes, laissa généreusement cette ville à Judicaël, en n'exigeant de lui que l'hommage qu'il rendait au comte d'Anjou. Foulque Néra était boîteux; quoique le service rendu par lui au jeune comte de Nantes fut généralement approuvé, il était tellement haï, qu'il donna naissance à cet adage breton: « C'est comme à Conquereuil, où *le tort* surmonte *le droit.* » Quelques années après, le poignard d'un assassin arrêta Judicaël, lorsqu'il se rendait à la cour de Geoffroy; la cause et l'auteur du crime sont restés inconnus.

Voulant se fortifier contre l'ambition des comtes d'Angers, Geoffroy avait cimenté son alliance avec les Normands; il avait donné sa sœur Judith en mariage à Richard, duc de Normandie, dont il avait épousé la sœur Havoïse: ce double hymen paraissait devoir consolider la paix.

A la mort de Judicaël, les Nantais élurent pour son successeur Budic, un de ses fils naturels. L'appellation de bâtard n'avait rien d'injurieux chez les hommes de cette époque, plus sages que nous sous ce rapport: les enfants naturels entraient dans le partage des successions et héritaient même, comme les enfants légitimes, des titres et des qualités. Cependant l'évêque Gauthier affecta du mépris pour celui qu'il appelait le fils de la concubine; mais les Nantais, foulant aux pieds ce préjugé, se rangèrent du côté de Budic. Jusque-là, les évêques n'avaient employé d'autres armes que l'excommunication; c'était au son lugubre des cloches, qui tintaient pendant toute la cérémonie, que le prêtre montait à l'autel plongé dans une demi-obscurité: là, il jetait à terre la croix et le livre des évangiles, et livrait à la malédiction publique le nom de l'excommunié; alors, s'élevaient vers le ciel des prières de vengeance, et le nom de l'excommunié s'inscrivait sur deux tables, dont l'une restait attachée à l'autel, et l'autre accompagnait le prêtre dans tous les synodes.

Ici, l'évêque Gauthier employa l'épée pour renverser Budic : il fit ajouter de nouvelles fortifications au château et s'y retrancha avec les gens dévoués à son parti ; Budic se renferma dans le château du Bouffay, et une guerre, affreuse dans ses résultats, s'anima entre ces deux pouvoirs. Après des attaques vives et réciproques, où les habitants de Nantes perdirent beaucoup de monde, tandis que la famine promenait la mort dans l'intérieur des ménages ; après que l'évêque Gauthier, secondé par Geoffroy, eut vu l'inutilité de ses efforts, la paix fut conclue, et une réconciliation s'opéra entre l'évêque et le comte Budic.

Geoffroy, peu tranquille avec sa conscience, entreprit un voyage à Jérusalem, dans l'espoir de purifier sa vie. Il confia la tutelle de son gouvernement et de ses enfants à sa femme Havoïs, sous la surveillance de son frère, évêque de Vannes ; puis, après toutes ces dispositions, il partit avec l'évêque Gauthier, dont les souvenirs réclamaient aussi la généreuse influence du Saint-Sépulcre.

A Rome, leurs consciences s'apaisèrent sous l'absolution du pape, et l'évêque, revenant le premier aux choses mondaines, dans la crainte que Budic ne s'emparât de ses richesses, conseilla à Geoffroy de retourner en Bretagne. Ce retour fut le signal de malheurs qui surpassèrent en brigandages et en massacres les invasions successives des Normands.

Les seigneurs, partis pour la Terre-Sainte revenaient dans leurs foyers ; leurs agents fiscaux levaient l'impôt de *joyeuse advenue*, pour réparer les pertes qu'ils avaient pu faire, et c'est cet impôt, prélevé avec exaction et exigé avec cruauté, au nom de Geoffroy, qui causa le soulèvement des paysans et des serfs *. Dans cette révolte ;

* Cependant, nous ferons remarquer que la plupart des auteurs placent ce soulèvement sous la minorité d'Alain V, et ra-

Geoffroy mourut frappé d'une pierre au front, que lui lança une femme. Cet événement, ne laissant plus de chance de pardon aux séditieux, décida le soulèvement général. L'évêque Gauthier, après la mort de son protecteur, alla recommencer à Nantes la guerre avec Budic.

Cette insurrection des paysans contre les nobles dura quinze ans, pendant lesquels les châteaux furent brûlés et pillés, et les gentilshommes massacrés ; enfin, la duchesse Havoïse, ayant fait monter à cheval son jeune fils Alain, les comtes et les barons se réunirent autour de lui, quoiqu'il ne fût pas en âge de porter les armes. Ils obtinrent une sanglante réparation, et les paysans se soumirent.

Le jeune Alain vainquit Judhaël, fils naturel de Conan, qui lui disputait le duché de Nantes, et, l'ayant saisi dans le château de Malestroit, il le fit périr avec tous les nobles qui avaient pris son parti.

Les comtes d'Anjou, et le comte de Cornouaille, Alain Caignart, déclarèrent la guerre au jeune duc, qui avait expatrié ce dernier, après s'être emparé de ses forteresses; mais Alain V étant devenu éperdument amoureux de Berthe, fille d'Odon, comte de Chartres, que le roi de France voulait marier, Alain Caignard, de concert avec Odon, simula un enlèvement pour éviter la colère du monarque français, et vint présenter la jeune fille au duc de Bretagne, qui, pour prix de cette condescendance à sa passion, lui rendit ses villes, ses châteaux et ses terres.

content ainsi la mort de Geoffroy : « Lorsque le duc de Bretagne revint dans ses états, il portait au poing, comme toutes les personnes de distinction, un faucon. Cet oiseau, s'étant échappé, alla tuer la poule d'une pauvre femme ; dans un moment de colère, cette femme lança une pierre à la tête du duc, et le frappa mortellement. »

En 1020, lorsqu'on creusait les fossés de Saint-Pierre, on trouva une large table de pierre portant une inscription latine; elle fut placée, en 1026, dans la galerie basse de la maison commune.

Les guerres de Budic et de Gauthier continuaient avec acharnement, et les paysans, profitant de cette discussion pour ravager de nouveau le territoire de Nantes, auraient peut-être recommencé leur guerre d'extermination, si les deux ennemis, prêts à être vaincus par un ennemi plus terrible encore, le peuple, n'eussent tourné contre lui des armes qui le forcèrent à la soumission.

Dans le même temps, Robert-le-Diable, duc de Normandie, renouvelant la grande querelle de l'hommage de Bretagne concédé par Charles-le-Simple aux ducs de Normandie, commença une excursion en Bretagne, et ravagea le pays de Dol. Alain, pour se venger, ravagea le comté d'Avranches, bien innocent des maux qu'avait souffert le comté de Dol.

Ce fut dans l'année 1032 que la princesse Adèle, sœur du duc de Bretagne, convertie par l'archevêque de Rouen, prononça des vœux éternels; elle entraîna dans cette émigration claustrale, un grand nombre des plus belles, des plus riches et des plus nobles demoiselles de Bretagne, au grand déplaisir des galants chevaliers.

Alain V et son frère Eudon avaient partagé la puissance, sans qu'aucune discussion se fût élevée entr'eux; mais lorsque leur mère Havoïse mourut, Eudon demanda son héritage, et, mécontent de la part qu'Alain lui fit, il lui déclara la guerre. Heureusement, après plusieurs combats, l'évêque de Vannes et Robert de Normandie obtinrent un accommodement, et sauvèrent ainsi la Bretagne d'une nouvelle guerre civile.

C'est alors que Robert, en expiation de ses crimes, qui lui avaient mérité le surnom de Robert le-Diable, résolut le pélerinage de la Terre-Sainte, confia la tutelle de son fils

Guillaume et la protection de la Normandie à Alain V ; mais une fois Robert parti, et mort à Nicée, en Bithynie, les chefs normands se révoltèrent contre un pouvoir étranger qu'ils avaient vaincu jadis. Alain les fit rentrer dans le devoir, et allait assurer au jeune prince un règne paisible, lorsque ses ennemis insinuèrent au duc que le prince breton voulait s'emparer de la Normandie : l'opinion égarée de Guillaume crut enfin découvrir de l'ambition sous la protection de son tuteur, et Alain mourut empoisonné, le 1er octobre 1040.

Budic était mort en 1037, et Gauthier mourut en 1041.

## ANNÉES 1040 A 1186.

Alain, en mourant, ne laissait pour lui succéder qu'un fils âgé de trois mois, nommé Conan. Eudon, son oncle, se déclara son tuteur au détriment de sa mère la duchesse Berthe, et profita de cette autorité légale pour s'emparer du pouvoir. Jusqu'alors la tutelle avait été pour les jeunes princes un sujet de mort, mais Eudon n'alla pas juqu'au crime ; il se contenta d'enfermer son pupillé pendant plusieurs années, et régna en son nom. Il conféra le titre de comte de Rennes à Geoffroy, fils naturel d'Alain, s'intitula lui-même duc de Bretagne, et fit battre monnaie à son effigie ; mais les barons et comtes bretons, soit par crainte pour la vie de leur jeune duc, soit qu'ils fussent blessés de ce qu'Eudon avait pris le commandement du duché sans le consentement des états, se réunirent à Geoffroy pour délivrer Conan, et l'enlevèrent adroitement.

Eudon, alors, s'exécuta de bonne grâce ; il assista même au couronnement de son pupille, qui eut lieu dans la ville de Rennes. Cependant, dès qu'il fut en mesure, il déclara la guerre à son neveu ; mais Conan le battit et le fit

prisonnier. Geoffroy, fils d'Eudon, contesta vainement pendant cinq ans, les armes à la main, la légitimité de Conan: malgré les secours de Hóël, comte de Nantes et de Cornouailles, il se vit obligé de demander la paix en 1062.

Conan fit sommer Hoël de lui rendre hommage comme comte de Nantes; ce prince s'y refusa d'abord, et accepta plus tard la paix, lorsqu'il se vit trahi par celui auquel il avait confié la défense de Nantes : son mariage avec Havoïse, sœur de Conan, termina toute discussion.

Depuis long-temps, les évêques, abandonnant les sages principes établis par les conciles, se mêlaient aux affaires publiques : souvent ils armaient la multitude pour leurs propres intérêts ou pour aider tel ou tel comte à vaincre son rival; toujours richement récompensés par des dotations, il étaient toujours prêts à prendre part aux entreprises les plus arbitraires. La simonie siégeait à l'autel: l'église trafiquait de tout, sacrements, titres, indulgences. L'évêque Quiriac, animé de cet esprit de l'époque, formula dans un acte passé avec l'abbé de Redon, que celui-ci lui paierait cent sous d'or par chaque église qu'il pourrait acheter dans le diocèse, et, de plus, un denier d'or très-pur, payable annuellement à la fête de Saint-Pierre, à l'église de Nantes, sans diminution des autres redevances. Il céda aussi, par le même acte, son droit de sacrilége dans quelques paroisses. Voici l'origine de ce prétendu droit : l'église avait d'abord assujéti à des pénitences publiques ceux qui se souillaient par l'adultère, l'inceste, l'homicide, le parjure ou les *cas réservés;* les égards pour les grands firent commuer ces pénitences en aumônes, puis en amendes pécuniaires créées d'abord au profit des pauvres, mais dont les évêques ou ecclésiastiques titrés s'emparèrent bientôt. Les produits de la confession étaient immenses. Le clergé, enrichi par les offrandes, les dons et la simonie, devenait de jour en jour

plus puissant ; les prêtres traitaient d'égal à égal avec les grands. Le déréglement de leurs mœurs, les droits qu'ils s'arrogeaient soulevèrent bien des plaintes, et le mécontentement devint tel, que les papes furent obligés d'intervenir en déposant plusieurs évêques ; mais le mal était dans le personnel de l'église, et ces punitions ne produisaient qu'un effet momentané. Les ecclésiastiques vivaient publiquement avec des femmes, les plus sages étaient mariés ; la plupart faisaient un droit héréditaire pour leurs enfants de leurs titres et de leurs dignités, violant ouvertement les canons et les règles établies pour les élections. Les ordres monastiques pullulaient en Bretagne, et devenaient fort riches par les munificences seigneuriales qu'ils exigeaient pour prix de l'absolution : il y eut des exemples sous les règnes suivants, où des moines d'ordres différents décidèrent par les armes de la possession d'un couvent. Les croisades, qui eurent lieu vers cette époque, tournèrent les esprits vers la religion ; l'église sut mettre à contribution les consciences.

Les princes, comtes et barons, pas plus sages que les gens d'église, se battaient pour les motifs les plus frivoles, pour des questions d'hommage ou de préséance, et, lorsque ces raisons venaient à leur manquer, ils ravageaient les terres de leurs voisins : les mœurs du temps voulaient qu'un duc se battît pour qu'il fût considéré. A cette époque, dut commencer la haine du peuple pour les nobles et les ecclésiastiques qui abusaient si étrangement de leur influence et de leur position ; peut-être même le doute et l'incrédulité prirent-ils naissance dans cet avilissement de l'église : la classe laborieuse, taillable et corvéable à merci, apportait son denier à l'autel, s'épuisait en impôts à soutenir les folles dépenses des grands, et répandait son sang pour la plus grande gloire de ses seigneurs ou ducs. Le

pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se donnaient la main pour asservir et imposer les manants, trop heureux encore, lorsqu'au milieu des sanglantes dissensions de cette fourmillière de comtes et de seigneurs qui se battaient pour un titre, un champ, la famine et la peste ne venaient pas s'asseoir à leur porte. L'annonce du passage d'un duc, d'un comte, répandait la terreur chez les paysans, car l'impôt précédait les nobles voyageurs ; les habitants des campagnes, pour l'honneur de leurs familles, cachaient leurs femmes et leurs filles, lorsque la nature les avait douées de quelques charmes, et « afin d'éviter *le retour du fléau*, » ils détruisaient les routes, formaient des marais et s'isolaient par tous les moyens imaginables.

Ajoutons à cela les détails suivants empruntés à M. de Roujoux. « Quelques-uns des seigneurs appauvris par les guerres domestiques et les voyages en Palestine, étaient devenus de véritables brigands qui n'usaient d'autre ressource, pour s'enrichir, que de pénétrer à main armée sur les terres de leurs voisins, de piller les paysans et d'imposer des contributions sur les trafiquants que la nécessité du commerce obligeait à suivre les chemins qui passaient près de leurs châteaux. Les autres regardaient leurs vassaux comme des esclaves ; ils les surchargeaient de corvées, de devoirs humiliants, de taxes ruineuses, de confiscations arbitraires. Les habitants des villes, ou bourgeois, étaient soumis à des droits d'entrée et de marché, à des tailles de toute nature, selon le bon vouloir du seigneur qui, de plus, quand il entrait dans la ville, se faisait loger, nourrir et défrayer, lui, ses gens et leur suite. Alors, les meubles, les provisions, les chevaux, les voitures, tout était pillé, détruit, enlevé ; un incendie n'eût pas amené plus de malheurs, et la plainte même était interdite. Dans la plupart des fiefs, les vassaux ne pouvaient disposer de

leurs biens ; l'autorisation du seigneur leur était nécessaire pour se marier, pour se faire moine, pour voyager, pour s'établir en pays étranger ; et, s'ils mouraient hors du fief, leurs familles étaient déshéritées. Beaucoup d'entr'eux vendaient au seigneur le reste de leur liberté, parce qu'ils espéraient bien plus de sa générosité que du produit précaire de leurs travaux. Les barons rendaient à leurs vassaux une justice fondée sur leurs préjugés ou leurs caprices ; usant à volonté de vie et de mort, condamnant le matin, exécutant l'après-dîner, et cédant à de barbares substituts ce pouvoir oppressif à prix d'argent *. »

Un tel état de choses dut jeter dans les masses les germes d'une résistance longue, opiniâtre, qui se termina par la destruction de la féodalité et la déconsidération de l'église. Si, dans la suite des siècles, l'oppression changea de forme ou vint à s'adoucir, les partis étaient dessinés, le mal existait et la lutte était inévitable.

Sans doute, l'antique noblesse s'illustra par de brillants faits d'armes, par de belles et rares qualités ; mais l'abus du pouvoir l'entraîna au plus affreux despotisme : elle lutta long-temps de puissance avec les têtes couronnées ; et c'est au milieu de ce conflit que les masses, poussées par l'instruction et aiguillonnées par les mesures oppressives, grandirent, s'élancèrent dans la lice et brisèrent les pouvoirs.

Conan ne put se contenter de la paix dont jouissaient ses états : sous le prétexte de venger la mort de son père, et revendiquant d'ailleurs ses droits sur le duché de Normandie par l'alliance de son grand-père avec la fille de Richard-sans-Peur, il porta la guerre sur le territoire des Normands. Il sut choisir le moment où Guillaume, appelé à la succession du trône d'Angleterre par le testament

* Hévin, *Droit public de Bretagne*, ch. 4.

d'Edouard, dit le Confesseur, se préparait à conquérir son nouveau royaume que lui disputait Harald, fils d'un des ministres d'Edouard. Guillaume, vivement contrarié de cette guerre inattendue, accepta lâchement l'offre d'un chambellan breton qui lui promit de le débarrasser d'un ennemi aussi fatiguant que dangereux. En effet, lorsque Conan, entrant à Château-Gonthier, porta ses gants et son cor à sa bouche, le poison subtil dont ils se trouvèrent imprégnés lui donna une mort violente, en 1066, à l'âge de 26 ans.

Depuis deux cents ans, neuf princes régnants avaient péri par le fer ou le poison. Ce sont successivement : Erispoë, égorgé par Salomon ; Salomon, par Pasquiten ; Pasquiten, par les Normands ; Drogon, étouffé dans un bain ; Hoël, tué à la chasse ; Guerech, empoisonné ; Judicaël, assassiné ; Alain V et Conan II, empoisonnés.

Hoël hérita comme beau-frère de Conan, et réunit les deux comtés de Rennes et de Nantes à son titre de duc, sous le nom de Hoël V. Mais, peu désireux de venger les deux crimes successifs de Guillaume, dans la crainte d'en être la victime, il fit la paix avec lui, et lui donna même cinq mille auxiliaires commandés par le comte de Penthièvre, fils d'Eudon, pour son expédition d'Angleterre.

Raoul de Gaël, seigneur breton, reçut du roi d'Angleterre une portion du royaume conquis, en échange de ses services ; mais, pendant que Guillaume faisait son expédition dans le Maine, Gaël entreprit de le détrôner. A son retour, le roi le vainquit, et ce seigneur se réfugia à la cour du duc de Bretagne, où bientôt il souleva contre Hoël, Geoffroy, fils d'Eudon. Guillaume assista le duc de Bretagne dans cette guerre ; mais ils eussent été vaincus, si Alain-Fergent, fils d'Hoël, n'eût rallié leurs soldats et délivré son père tombé au pouvoir de l'ennemi.

Hoël mourut le 8 avril 1084. Alain-Fergent, duc de

Bretagne, donna le comté de Nantes à son frère Mathias, s'empara de la ville de Rennes que son oncle Geoffroy lui refusait pour son couronnement, et se mit en mesure de s'exempter, par les armes, de l'hommage que Guillaume-le-Conquérant voulait exiger comme un droit. Le roi de France devint naturellement son allié dans cette guerre contre le roi d'Angleterre, et Guillaume-le-Conquérant, battu complètement, abandonna ses bagages et ses tentes.

Comme plusieurs exemples déjà le prouvent, après une défaite, il était de la politique des princes de se donner pour allié l'adversaire qu'ils ne pouvaient vaincre : Guillaume offrit sa fille Constance à Alain-Fergent, et les noces furent célébrées à Caen. C'était, sous le titre d'ami et de beau-père, prendre une presque possession du territoire qu'on avait refusé à l'ennemi.

Alain annula par les armes les prétentions ambitieuses des fils d'Eudon sur le duché de Bretagne; soutint Henri, fils de Guillaume, contre ses deux frères, qui lui avaient pris ses trésors et sa part d'héritage; puis, enflammé par les prédictions de Pierre l'Hermite, il partit avec Robert, duc de Normandie, pour la première croisade, commandée par Godefroy de Bouillon, assista à la prise de Jérusalem; et Robert, son compagnon d'armes, ayant refusé, en faveur de Godefroy, la couronne de la ville Sainte pour celle d'Angleterre, dont il devait hériter, il revint avec lui, après une absence de cinq années.

Robert trouva le trône occupé par Henri, son frère, et ne fut ni roi de Palestine, comme il aurait pu l'être, ni roi d'Angleterre, comme il le devait, mais prisonnier de son frère, qui l'enferma dans le château de Cardiff, où il mourut au bout d'une détention de 36 ans.

Après un règne aussi agité que glorieux, Alain-Fergent maria son fils Conan, qu'il avait eu de sa seconde femme,

à Mathilde, fille du roi d'Angleterre. Dangereusement malade, il abdiqua en sa faveur, désirant finir sa vie dans l'abbaye de Redon, où il mourut en 1119, après huit ans de pénitence et de prières.

Pendant le règne d'Alain-Fergent, un tremblement de terre épouvanta tous les esprits; on regarda la fin du monde comme prochaine, on se pressa de toutes parts dans les églises, on fit de magnifiques donations aux monastères. Les riches voulaient mourir en habits religieux et leurs femmes sous le voile; les pauvres se privaient de leurs dernières ressources pour décorer les autels et brûler des cierges. La disette survint, escortée d'une maladie contagieuse: il fallait, comme au temps de David, périr par le glaive, la faim ou la peste.

C'est aussi sous ce règne, que tous les chevaliers bretons prirent le titre de Barons, et les surnoms tirés de leur terre. Du 11me siècle, date également la noblesse des maisons de Porhoët, de Rieux, de Malestroit, de Fougères, de Léon, de Lohéac, de Tournemine, de Châteaubriant, de Rohan, de Dol, de Dinan, de Vitré, d'Acygné, d'Ancenis, de Tinténiac, de Rougé, de la Roche-Bernard, de Pontchâteau, de Beauvoir, de Retz, de Châteaugiron, de Clisson, d'Hennebon; enfin, tous les blasons de cette haute et ancienne noblesse bretonne qui s'est transmise jusqu'à nous.

Avant le règne d'Alain-Fergent, la justice se rendait sans règle déterminée, et trop souvent selon le bon plaisir du maître. Les lois et ordonnances d'Alain y mirent ordre. Il institua un siège de justice à Rennes, présidé par un sénéchal, auquel toutes les sentences particulières des comtes et barons devaient être soumises pour être approuvées ou cassées. Nantes eut le même privilège pour l'étendue de son comté; puis, Alain créa, par la suite, un parlement

qui devait juger à son tour les appels ou contredits décidés autrefois en dernier ressort par les sénéchaux de Nantes et de Rennes. Cette assemblée, ou états, où l'ordre du tiers n'était pas encore représenté, primitivement ne fut point régulière. Puis, ayant fait bientôt sentir, par son importance, le besoin d'audiences à jours fixes, les *assignances* furent créées.

Quand le duc présidait le parlement, l'ordre en était ainsi disposé :

Le duc, couvert de ses vêtements royaux ;

A sa droite, les comtes de Nantes et de Rennes, et les princes du sang ;

Aux pieds du duc, le chancelier ;

A droite du chancelier, un seigneur tenant un coussin de drap d'or sur lequel était une couronne à hauts fleurons d'or ; à sa gauche, le grand écuyer portant l'épée.

Après les princes du sang, l'archevêque de Dol, les évêques de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Léon et Tréguier ; puis les abbés, au nombre de trente.

A gauche du duc étaient placés les barons de Bretagne ; après les barons, les chevaliers bannerets, puis les sénéchaux de Rennes et de Nantes, le président et quatre maîtres de comptes *. Ce ne fut donc positivement que dès le XII[e] siècle que les parlements de Bretagne, interrompus par les invasions des Normands, prirent un cours régulier de pouvoir et de justice.

## CONAN III, DIT LE GROS.

Conan, fils aîné d'Alain, qui gouvernait depuis son abdication, se fit couronner sous le nom de Conan III, et fut baptisé par le peuple du surnom de *Gros*.

* Alain Bouchard.

Le commencement de ce règne ne fut signalé que par les secours que le duc porta aux rois d'Angleterre et de France; par la guerre des moines de Redon avec ceux de Quimperlé, pour la possession de Belle-Ile-en-Mer, guerre qui, commencée par des procès, des excommunications, dura plus de 140 ans, et tout cela à propos de lapins *.

Pour faire comprendre l'importance du règne de Conan et les services qu'il rendit à l'humanité, nous allons retracer en peu de pages un tableau de l'espèce de législation qui régissait cette époque; il serait possible que l'on trouvât rattachés à cette esquisse, des coutumes appartenant à des siècles antérieurs ou à des dates plus rapprochées de nous, mais l'obscurité de ces matières excuse l'erreur : les redites aussi sont inévitables. Les institutions d'un pays, c'est le miroir fidèle où se reflètent ses mœurs, et leurs détails rendent fidèlement l'histoire morale des peuples.

L'esclavage proprement dit n'exista que jusqu'à la fin du Xe siècle : la population se divisa en deux classes, les maîtres et les serfs. Les différends entre les seigneurs se décidèrent par la force, et la volonté du seigneur régla arbitrairement les contestations des serfs. Le seigneur fut considéré comme le propriétaire originaire de la terre et de tout ce qui y vivait, car il pouvait vendre les serfs avec le domaine : propriétaire du sol, il l'était nécessairement de toutes les terres vagues; c'est pourquoi, en Bretagne, on ne connaissait point les biens communaux **. Les nobles se distinguaient par la qualification de vavasseurs ou arrière-vassaux, soit qu'ils tinssent

* L'abbaye de Belle-Ile était affermée à raison de douze cents lapins par an.

** Voyez Daru, tome 2, page 328, et les *Recherches Economiques et Statistiques* sur le département de la Loire-Inférieure, par Huet, page 90.

leur fief d'un seigneur qui relevait d'un autre, soit qu'ils possédassent originairement une terre noble. Ils ne pouvaient ni vendre ni engager leurs terres sans la permission du seigneur; quand ils en acquéraient, ils lui devaient un droit de lods et de ventes; s'ils mouraient, leurs terres nobles étaient sujettes au droit de rachat, et les domaines congéables, c'est-à-dire, dont on pouvait donner congé, étaient retirés selon la volonté de celui dont ils relevaient, qui leur remboursait alors la valeur des améliorations : ce bail ne concédait que la jouissance de la superficie, et pour un temps limité; c'était un grand pas, que l'institution des domaines congéables : il encourageait le défrichement et l'agriculture *. Vers la fin du XII[e] siècle, la culture de la vigne se répandit en Bretagne **; car depuis l'année 587, au rapport de Dom Morice, elle était limitée au comté de Nantes. Tous les seigneurs voulurent convertir leurs forêts en vignobles; on écrasa les cultivateurs de travaux et corvées de toutes espèces; on les cantonnait sur le terrain pour préparer et garder la récolte. Ces nouvelles vexations soulevèrent les paysans; alors on s'imagina de concéder des vignobles à devoir de tiers ou de quart; cette mesure contribua, par la suite, à l'affranchissement de la terre et des hommes. « Une autre cause concourut au même effet : les bourgeois réunis dans les villes, étaient redevables du peu de liberté individuelle dont ils commençaient à jouir, à leur nombre et à la communauté de leurs intérêts. Ils payaient des contributions an-

* Réflexions sur les Domaines congéables en Bretagne, page 4; brochure publiée à Saint-Brieux.

Supplément de l'Usance de Broërée.

** *Anno Domini* 1253 *perierunt vineæ per Franciam, et Cœnomaniam, et Turoniam, et Andegaviam, et Britanniam, excepto territorio Nannetensi.* (*Antiq. scheda cap. Nannet.*)

nuelles, sous le nom de tailles; et ces impositions revênaient, sous d'autres dénominations, toutes les fois que le seigneur avait besoin d'argent, soit pour lever des troupes, soit pour payer sa rançon, soit lorsqu'il était reçu chevalier, soit lorsqu'il mariait ses filles. Mais c'était sur les serfs ou paysans que portait surtout le poids des exactions féodales. Ils devaient garder les châteaux du seigneur, curer ses fossés, cultiver, fumer, ensemencer ses terres, faire toutes ses récoltes, voiturer ses denrées et lui remettre une part des leurs, l'héberger dans ses voyages. Les maisons à qui étaient imposées ces redevances de l'hospitalité et de la table, s'appelaient des mangeries. Dans ces siècles grossiers, où il n'y avait sur les routes aucun établissement pour la commodité des voyageurs, le souverain lui-même avait des mangeries chez les plus riches de chaque village; et non-seulement il pouvait y aller quand il voulait, mais il pouvait y faire recevoir ceux qui voyageaient par son ordre ou sous sa protection. Les sujets du seigneur étaient obligés, en outre, de lui faire cortége à la cour du suzerain, d'entretenir sa maison et ses écuries, de rebâtir ses chapelles et châteaux; c'était ce qu'on appelait *l'usement de Quevaise*, principalement en vigueur dans la Cornouaille et le diocèse de Tréguier; et après avoir fourni tout ce qui se consommait dans le manoir seigneurial, ils ne pouvaient eux-mêmes ni manger, ni boire, ni faire un pas, sans payer au seigneur une contribution: droits sur les boissons, droits sur le sel, droits sur toutes les denrées, droits de passe sur les ponts, sur les chemins, aux portes des villes, droits sur les blés mis en vente, droits de mesurage, droits de mouture, droits sur le four et sur le pain fabriqué, de sorte que cet aliment, de première nécessité, payait cinq fois l'impôt avant d'être consommé. Il ne faut pas s'étonner si Guillaume de Poitiers dit que les paysans Bretons mangeaient peu de pain. Il y avait des terres où le

seigneur héritait du colon qui ne laissait point d'enfant mâle, c'était ce qu'on appelait l'*usement de Motte;* il y en avait où il s'attribuait, sur chaque ménage, les biens de celui des deux époux qui décédait le premier. On voit qu'en résultat il ravissait aux enfants, tantôt l'héritage paternel, tantôt l'héritage maternel, c'est-à-dire qu'il se réservait la moitié des successions. Le duc Conan III, embrassant le parti de ceux sur qui pesaient principalement ces usages, poursuivit quelques-uns des seigneurs qui levaient ces taxes odieuses, avec violence et cruauté. Il fit raser le manoir de Savary, vicomte de Donges, et enfermer dans la tour de Nantes Olivier de Pontchâteau, qui était devenu le tyran de sa contrée. En se montrant le protecteur des serfs et des bourgeois, ce prince obéissait à l'esprit de son siècle, et mettait le désespoir des serfs à profit. C'est la dureté du régime féodal, qui a fait des peuples de l'Europe moderne une matière monarchique. Opprimés par mille petits tyrans, les serfs de la glèbe ne portaient pas leurs vœux jusqu'à se gouverner eux-mêmes, jusqu'à n'appartenir à personne. Ils ne demandaient au ciel qu'un maître placé assez haut ou assez loin pour qu'ils pussent vivre sans en être connus *. »

Conan III se montra constamment l'ami de la justice, et fut un des premiers à guider son siècle dans des voies de liberté et d'indépendance; à l'exemple de la France et de l'Angleterre, il institua les administrations municipales : les citoyens eurent le droit d'élire leurs maires et leurs échevins. Ce prince raya de la liste des droits absurdes et sauvages que s'arrogeaient les seigneurs de ces temps grossiers, le droit de bris et de naufrage institué par Conan I^er^. L'origine de ce droit vint de ce que ce prince, en visitant les côtes de la Bretagne, avait reconnu que de nombreux

* Daru, *Histoire de Bretagne*, page 332.

rochers, épars le long des rivages, rendaient l'abord très-dangereux : pour ses sujets et ses alliés, il institua des pilotes et un droit ; les barbares qui infestaient ces côtes, ne pouvaient éviter le naufrage, et les débris furent confisqués. Cette institution dégénéra par la suite en abus, et bientôt en un droit cruel que s'arrogèrent les seigneurs, puis, à leur exemple, les paysans. Tout naufragé fut dépouillé ; tout vaisseau échoué, pillé et démoli : les évêques en jouissaient sans plus de scrupule que le vicomte de Léon, possesseur d'une grande étendue de côtes, qui se disait propriétaire d'une pierre plus précieuse que toutes celles généralement si estimées : il voulait parler d'un écueil fameux par les naufrages. Les défenses du duc, les décisions d'un concile assemblé à Nantes pour cet effet, ne firent que suspendre ce barbare usage, car la cupidité en triompha toujours. Les paysans n'attendirent plus le naufrage, ils le déterminèrent souvent en attachant, la nuit, des torches allumées aux cornes d'un taureau, et attirant ainsi sur les rochers les marins qui croyaient reconnaître une terre hospitalière. On a vu des paroisses entières faire dire des messes, ordonner des jeûnes, pour amener des vaisseaux à la côte. De nos jours, celles de Saint-Jean-du-Doigt, près de Morlaix, avait acquis en ce genre une triste célébrité *.

Au milieu des révolutions de politique intérieure qui signalèrent le règne de Conan, parurent : Robert d'Arbrissel, prêtre fanatique, dont les adeptes, nommés *pauvres de Jésus-Christ,* se recrutaient des pécheurs les plus signalés, des femmes perdues, à la tête desquelles on distinguait Bertrude, femme de Philippe I^er^, roi de France,

* Roujoux, *Rois et Ducs de Bretagne*, t. 1er, p. 221.
De Cambry, *Voyage dans le Finistère.*

et au milieu desquelles il s'imposait, nouveau Saint-Antoine, le martyre de la tentation ; — Eon de l'Étoile, se disant fils de Dieu, et dont la secte, aussi considérable que celle de Robert, fut regardée comme plus dangereuse, car Eon mourut en prison, et ses adeptes furent envoyés au bûcher et à la potence ; — puis, enfin, Pierre Esveillard, natif du bourg de Palaiz (le Pallet), près Nantes, connu sous le nom d'Abailard. Sa philosophie dialecticienne et son esprit de controverse étonnèrent son siècle sans le convaincre. Abailard eut, comme Robert et Eon, des sectaires et des persécuteurs ; mais sa science, ses connaissances, qui lui firent donner le nom d'universel, le préservèrent du mépris dont on couvrit les sottes idées de ses deux contemporains. Après avoir fondé le Paraclet, où Héloïse fut abbesse, il partit pour Rome ; et dès-lors commença cette correspondance sans doute très-touchante dans l'intimité, mais dont les traducteurs, moins spiritualistes que ces deux amants depuis long-temps époux, ont tué tout le charme et parodié la tristesse, en semant de poétiques et ridicules regrets dans les lettres d'Abailard, et de coupables et égoïstes désirs dans celles d'Héloïse.

Abailard mourut le 21 avril 1142, à l'âge de soixante-trois ans.

Beaucoup d'églises, par suite d'héritage, étaient tombées au pouvoir des laïques. Les moines de Marmoutiers achetèrent celles de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin de Nantes ; trois sommes d'argent en fixèrent le prix : la première fut accordée aux propriétaires à titre d'indemnité ; la seconde fut donnée aux ducs, et la troisième à la duchesse et à son fils. Les monastères trouvaient une source inépuisable de richesses dans une coutume qui permettait aux moines d'hériter de leurs familles, et interdissait aux

laïques d'hériter des moines ; aussi les pieuses fondations se multipliaient-elles sous le nom de minihis. Par une décision rendue en 1104, le cimetière de la cathédrale de Nantes, déjà privilégié pour les enterrements, avait été déclaré inviolable : il s'étendait depuis l'église jusqu'à Saint-Laurent. L'année suivante, des chanoines réguliers s'étaient établis à Doulon ; l'évêque Benoît avait accordé une indulgence à ceux qui visiteraient l'église le jour de la Dédicace. Les chanoines réguliers de Toussaint d'Angers, établis au prieuré de la Magdelaine, sur les Ponts, en 1119, y avaient installé un collége pour enseigner la grammaire et la dialectique. Quelques années plus tard, l'évêque de Nantes, par suite de ses différends avec le duc, se déclarait vassal du roi de France. En 1134, Nantes ne comptait que huit églises dans la cité : Sainte-Croix, Notre-Dame, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Sainte-Radegonde, Saint-Jean, Saint-Laurent et Saint-Denis. Saint-Nicolas et Saint-Léonard se trouvaient hors de l'enceinte. En 1138, l'évêque Brice fit bâtir le premier palais épiscopal, et exigea que les élections des curés par les paroissiens fussent à l'avenir ratifiées par lui. Les Templiers érigèrent en 1141 la commanderie de Sainte-Catherine dans le pré Anian, où ils établirent plus tard le quartier de Sainte-Catherine ; ce pré que l'on voyait encore au XV<sup>e</sup> siècle, joignait le Bourgmain (aujourd'hui le quartier Saint-Nicolas), qui comprenait les rues de Saint-Nicolas, Clavurerie, Mercerie et l'emplacement où plus tard s'élevèrent les Halles. Vers le même temps, quelques moines, sous les auspices de Saint-Bernard, bâtirent un monastère à Buzay *.

Conan mourut en 1148. Les dernières paroles de ce

*. Travers, *Histoire de la ville et du Comté de Nantes.*

prince, qui avait tant fait pour le bonheur de son pays, le plongèrent dans une guerre civile de cinquante années, pendant laquelle la couronne passa tour-à-tour dans les maisons de Porhoët, de Penthièvre, d'Angleterre, de Thouars et de Dreux. A son lit de mort, il déclara sa femme Mathilde, coupable d'adultère, et ne reconnut pour sa fille légitime que Berthe, au détriment de Hoël, qui jusqu'alors avait passé pour son fils.

Cette dernière action fut une faiblesse, car depuis longtemps il connaissait le crime dont il accusait sa femme.

C'est encore au commencement de son règne que la ville de Nantes fut presque détruite par le vent et par un tremblement de terre, ainsi rapportés :

« En cetui temps, au mois de décembre 1117, furent tonnerre, gresle et tempeste, èt le soleil rouge comme s'il ardit; puis la vigile de Noël fist un vent très-véhément qui arracha les forêts, abattit les maisons, et souffrit la lune esclipse.

» L'an suivant, 1er mai 1118, fust grand tremblement de terre qui subvertit les édifices et les arbres actuellement fichez, et que la cité de Nantes fust misérablement bruslée. »

Avant de déshériter son fils, Conan-le-Gros avait marié sa fille Berthe à Alain-le-Noir, comte de Richemond, l'un des fils d'Etienne, comte de Penthièvre. Par cette union, il crut donner aux prétentions du fils qu'il flétrissait dans sa naissance, un adversaire redoutable, mais il n'en fut pas ainsi, car Alain-le-Noir mourut cinq ans avant lui, et lorsqu'à son lit de mort, Conan lança contre Mathilde cette accusation d'adultère qu'il avait tue jusqu'alors, sa fille s'était déjà remariée avec Eudes, comte de Porhoët.

Ce fut donc ce second gendre qui fut reconnu duc de Bretagne; Rennes se soumit à son pouvoir. Nantes et Quimper, de leur côté, donnèrent à Hoël le titre de comte de Nantes;

les deux prétendants prirent les armes : dans un combat livré près de Rezé, aux portes de la ville, Eudes vaincu confessa les droits de son rival; mais l'incapacité de Hoël détruisit les avantages de cette victoire; quelques années plus tard, les Nantais le privèrent de ces droits qu'ils avaient vaillamment défendus, et rappelèrent Eudes.

Berthe avait eu d'Alain-le-Noir, un fils nommé Conan. Cette princesse étant morte, et la paix ayant été signée entre les deux rivaux, Conan quitta le comté de Richemond, pour revendiquer à son beau-père le trône qui lui venait de son aïeul. Le premier combat trahit ses espérances; obligé de se rembarquer pour l'Angleterre, il y obtint des secours du roi Henri II, fils de Geoffroy, comte d'Anjou, et reparut au mois de septembre 1156; il assiégea Rennes, et s'en empara. Eudes fut fait prisonnier; généreusement rendu à la liberté par Raoul de Fougères, ce prince chercha un asyle à la cour de France.

La conquête de Rennes ouvrit à Conan les portes de Nantes. Malheureusement, le roi d'Angleterre, qui lui avait donné des troupes pour ressaisir son héritage, le revendiqua au vainqueur, fondant ses droits sur le mariage de Mathilde, fille de Henri I^er, avec Geoffroy, comte d'Anjou. La couronne d'Angleterre était passée dans la maison d'Anjou, c'était donc comme frère du dernier comte de Nantes, qu'il élevait des prétentions. Dans l'impossibilité de lui résister, Conan IV se soumit et alla même au-devant de lui jusqu'à Avranches, pour lui offrir le duché de Bretagne.

Le mariage de Geoffroy, fils de Henri II, avec Constance, fille de Conan, ratifia les conditions du partage, ou plutôt de cette réunion. En perdant sa liberté, la noblesse bretonne se souleva contre Conan, qui s'était lâchement soumis à l'obéissance de l'Angleterre. Dans son indignation, elle appela à sa tête Eudes; ce prince avait quitté la France au

premier bruit des contestations qui agitaient son pays; le comte de Léon lui donna sa fille, et Raoul de Fougères se joignit à lui.

Les premières troupes que Conan envoya contre eux furent battues; aussi bientôt, Henri II accourut lui-même à son secours, écrasa les rebelles, rasa la ville de Fougères, et, après avoir exigé qu'Alix, fille d'Eudes, lui fut donnée en ôtage, il la déshonora. Ce nouvel affront révolta les nobles bretons; Henri II revint sur ses pas, et, cette fois, avec le fer et le feu il fit une affreuse solitude de cette riche et populeuse contrée.

Avant cette expédition, Conan IV surnommé le *Petit* ou le *Lâche*, avait, même de son vivant, d'après les ordres de Henri, cédé la couronne à son gendre Geoffroy. Le comté de Nantes rapportait alors 40,000 sous de revenus, ou 730 marcs d'argent; la Bretagne, en 1161, avait été réduite à la plus horrible famine : les historiens rapportent que des mères égorgèrent leurs enfants, et que l'on viola des tombeaux pour se nourrir de cadavres tout nouvellement enterrés; plus tard, deux autres années de famine ajoutèrent aux malheurs du peuple, et, pour comble de misère, une maladie pestilentielle ravagea le pays. Le nouveau duc avait reçu les hommages des seigneurs bretons, mais cette soumission ne devait pas être de longue durée : Henri II ayant exigé et obtenu de son fils l'hommage comme duc de Normandie, la Bretagne entière se révolta contre cette seconde humiliation. De nouveaux combats, sans plus de succès, amenèrent de nouvelles calamités; les châteaux furent brûlés; les seigneurs ruinés, cherchèrent un refuge dans les forêts, et furent réduits à user de représailles sur les terres de Henri et de ses partisans.

En 1174, Geoffroi voulut s'affranchir de la tutelle de son père, et porta les armes contre lui; la Bretagne, déjà vic-

time de leur union, le fut plus cruellement encore de leurs différends. Henri força son fils au devoir, mais le serment de cette soumission apparente ne devait être gardé que jusqu'à sa majorité.

En 1182, parvenu à l'âge de régner, il tenta de nouveau de se soustraire à la domination de son père. Henri, revenu pour la quatrième fois en Bretagne, assiégea Rennes, s'empara de la tour et la brûla. Geoffroy, après son départ, força à son tour la garnison de se rendre à discrétion, et la ville fut presqu'entièrement brûlée durant ce second siège. La réconciliation fut encore peu sincère, cette fois, car lorsque Geoffroy apprit que les hostilités recommençaient entre les rois d'Angleterre et de France, il offrit lui-même à Philippe de marcher contre son père! Philippe-Auguste traita Geoffroy avec distinction: sa cour lui rendit les plus grands honneurs. Ce prince, que les combats avaient respecté et qui se préparait à affronter de nouveaux dangers, perdit la vie dans un combat de parade: tombé de cheval, au milieu d'un tournois, il fut foulé aux pieds et expira le 19 août 1186, à l'âge de 28 ans. Philippe-Auguste, affligé de la perte de son allié, le fit magnifiquement ensevelir dans l'église Notre-Dame, à Paris.

Geoffroy ne laissait que deux filles, Éléonore et Mathilde; mais Constance, sa femme, était enceinte; les partis consentirent à attendre la naissance de cet enfant pour asseoir ou perdre leurs prétentions.

« La duchesse Constance rendit à la ville de Nantes le droit qu'elle percevait sur le détail du vin, pour une somme de 5 mille sous ou de 5 marcs d'argent. On doit conclure de ce fait: 1° Que la ville avait une ogranisation communale; 2° que la perception sur la vente des vins équivalait à un revenu de plus de 20 marcs d'argent, car l'intérêt était alors bien au-dessus de 20 p. %. On peut admettre,

avec beaucoup d'économistes, que la quantité de travail nécessaire pour produire un hectolitre de blé, a peu varié depuis que la charrue est en usage. La valeur du blé est donc en quelque sorte une moyenne à laquelle il faut rapporter la valeur de l'argent, pour la connaître au moins d'une manière approximative ; d'après celà, lorsque le setier de blé était à six sous six deniers, 1000 sous de revenu en pouvaient acheter 154, et correspondaient à 4,928 livres en prenant la valeur du setier à 35. Le même mode d'estimation porte à 187,120 fr. de notre monnaie, le revenu du comté nantais à cette époque. * »

Dans l'année 1188, Constance confirma aux religieux de la Magdelaine la possession des Ponts, depuis Pirmil jusqu'à la ville, avec ordre, dit l'acte, *d'entretenir cette donnaison, ou autrement qu'ils soient damnés à tous les diables avec le trahiste Judas.*

Sous le règne de Geoffroy II, les états se rassemblèrent pour régler la succession des nobles. Cette fameuse assise, connue sous le nom d'*Assise du comte Geoffroy*, régla qu'à l'avenir, la succession, dans les familles nobles, reviendrait en entier à l'aîné des enfants, sous la condition que celui-ci ferait une provision sortable aux cadets. Le prince craignait que le démembrement des fortunes ne mît les seigneuries chargées du service d'armes dans l'impossibilité de fournir leur contingent.

## ANNÉES 1187 A 1341.

C'en était fait de l'espoir de la duchesse Constance, si une fille lui fût encore née. Le roi d'Angleterre s'était emparé de la jeune Éléonore, et le roi de France, de son côté,

* Guépin, *Progrès de Nantes*, p. 36.

réclamait le droit de défendre sa cause, tandis que les principaux seigneurs bretons voulaient secouer le jong de ces deux couronnes.

Un prince naquit le jour de Pasques, pendant l'office divin; rien ne saurait donner une idée de l'ivresse que cet évènement causa : l'espérance apparaissait au milieu des déchirements de la patrie, elle se plaçait entre les deux puissances étrangères pour défendre la Bretagne contre leur douteuse protection.

Un chant du poète Merlin avait, d'ailleurs, prédit le retour du grand Artur, et c'était presque une pensée religieuse que la fable de l'enlèvement de ce prince par les fées. On disait que son absence ayant laissé le pays en butte à tous les maux, son retour devait ramener la paix, la gloire et l'abondance. La duchesse connaissait bien la force d'une croyance populaire; et, pour utiliser celle-ci, elle nomma le jeune duc Artur, en dépit de la volonté du roi d'Angleterre, qui voulait imposer son nom à son petit-fils. On prétend que l'effroi que lui causa l'effet de la prophétie du barde sur l'esprit du peuple, l'engagea à faire répandre à prix d'or le bruit que le tombeau du grand Artur avait été retrouvé par les moines de Glastonbury; cette faiblesse, s'il l'a eue, servit peu son ambition. Il jugea plus important de s'assurer lui-même de la personne du jeune héritier et vint à Nantes pour se faire remettre par les états qu'il assembla, non seulement la tutelle, mais la garde de l'enfant.

L'opposition courageuse et raisonnée de la duchesse à cette mesure, prévalut sur l'opinion des grands, vendus cependant au roi d'Angleterre : elle conserva les soins de l'éducation de son fils et le gouvernement du duché, sauf à prendre les conseils du roi, qui reçut, au nom d'Artur, les serments des vassaux. Pour se venger de ce qu'il re-

gardait comme un affront, et mettre sa belle-fille hors d'état de résister à ses volontés, il la força d'épouser Ranufle, comte de Chester, son neveu, et bientôt cette honteuse alliance exaspéra la noblesse bretonne, qui signifia son refus d'obéir à Ranufle. Le parti du jeune duc paraissait enfin désespéré, lorsque la mort frappa son grand-père *.

Le premier soin de Constance après l'avènement de Richard-Cœur-de-Lion, fut de faire casser son mariage avec Ranufle, qui se vit obligé de quitter la Bretagne. Richard nourrissait sans doute d'autres pensées sur le duché; cependant il ne s'opposa point à l'expulsion de son cousin, et partit pour Jésusalem un an après, accompagné du vicomte de Léon, des sires de Vitré, de Fougères et du comte de Mayenne; ce fut pendant ce voyage, qu'il maria le petit duc Artur à la princesse de Sicile, et le déclara son héritier. On peut supposer que l'appât d'une somme de 40,000 onces d'or que la princesse apportait en dot, et qu'il reçut par avance, détermina la résolution de ce monarque, dont l'avarice était le vice dominant; mais il serait trop honteux de croire qu'alors il pensât déjà à démentir un jour un acte aussi authentique que le traité passé avec Tancrède, puisque le régent d'Angleterre, d'après ses ordres, déclara Artur l'héritier présomptif de la couronne, et le fit même reconnaître par le roi d'Ecosse.

Artur fut aussi déclaré duc de Bretagne; on lui donna pour gouverneur Guéhenoc, évêque de Vannes, et pour conseil Alain de Dinan, sénéchal de Bretagne. Richard n'avait pas eu de peine à faire rentrer dans le devoir le révolté Jean de Lackland, que l'histoire désigne plus volontiers

* On attribue à Henri II l'institution de la sénéchaussée à Nantes.

sous le nom de Jean-Sans-Terre (cette dénomination lui fut donnée, parce qu'il ne reçut rien de l'héritage paternel); il ne perdait pas de vue la pensée de réunir les deux Bretagnes sous sa domination. Richard saisit l'occasion de s'emparer de la duchesse qu'il avait attirée à Bayeux sous le prétexte de traiter en famille les intérêts d'Artur, et pour ne pas avoir à rendre compte aux états de Bretagne d'une détention si arbitraire, il fit arrêter Constance par Ranufle, comte de Chester, qui se prétendait encore son mari, et qui la déposa au château de Saint-James de Beuvron, sous la garde d'Ascot-de-Raiz.

C'est alors que se forma la ligue de la noblesse bretonne; elle se réunit après le refus de Constance d'user pour elle-même du secours qu'on lui offrait. Cette princesse pria les seigneurs de réserver leurs forces pour résister aux tentatives que les ennemis de la Bretagne pourraient faire contre la personne d'Artur.

Tous les gentilshommes et chevaliers se vouèrent alors au service du prince, après avoir exigé de ses conseillers le serment de ne pas traiter avec l'Angleterre sans leur consentement.

Richard répondit à cette espèce de défi en s'avançant jusqu'à Rennes à la poursuite du jeune prince, dont il ne put cependant découvrir la trace. Fatigué de ses inutiles recherches, il accueillit favorablement Herbert, évêque de Rennes, lorsque ce prélat vint réclamer la liberté de la duchesse Constance. Il feignit de l'accorder sur la promesse qu'à l'avenir elle ne gouvernerait que par ses avis; Anne de Vitré lui fut remise en ôtage, et ce roi s'engagea, dans le cas où la duchesse ne serait pas libre au mois d'août, à remettre la jeune fille à son père: mais cette promesse était encore un piège: Ascot-de-Raiz reçut Alix, et ne laissa point partir Constance.

L'exaspération des seigneurs bretons fut alors à son comble; un hérault porta leurs sanglants reproches à Richard, mais il avait repris haleine, et la réponse cette fois leur fut signifiée au bout de l'épée, par Robert de Tournehan qui ravagea les terres d'André de Vitré, et mit le malheureux pays à feu et à sang, dans l'espoir de trouver enfin le jeune prince qu'André cachait soigneusement, même aux regards de ses amis. Les troupes de Robert et celles de Marcadet, que plusieurs historiens désignent sous le nom de *Cottereaux*, furent battues, mais leur retraite devint aussi cruelle, aussi dangereuse qu'une victoire l'aurait été; ils pillèrent et brûlèrent tout sur leur passage.

Artur, chassé de château en château par les Brabançons que Richard commandait lui-même, s'était réfugié à la cour de France.

Philippe, joyeux de commencer enfin son rôle de protecteur, se hâta de mettre le siége devant Aumale; et Richard, blessé par Alain de Dinan pendant le combat, eut encore la douleur de voir les Français entrer dans la ville, tandis que ses troupes fuyaient ou déposaient les armes. Ce revers lui arracha sa prisonnière, la duchesse Constance; mais il retint Anne de Vitré comme ôtage, et la duchesse se contenta de renoncer à tout jamais, en récompense du dévoûment d'Anne de Vitré et de son père, aux droits que les ducs de Bretagne pouvaient avoir sur la baronnie de Vitré.

Une nouvelle trahison de Richard eût sans doute encore marqué cette trève, si la mort qui le frappa devant le château de Chalus, n'eût mis un terme à ses attaques incessantes : son but était d'exposer Artur à des prétentions plus positives et plus dangereuses.

Richard voulait gouverner le prince de Bretagne pour mettre plus facilement le pays à contribution et assouvir

son excessive avarice; il lui eût volontiers laissé le titre de duc, si lui-même en avait touché les revenus. Richard, à côté des trois vices que Saint-Bernard appelait *ses filles*, avait de la dignité et du courage : il eût eu pitié de la faiblesse de l'enfant, quand bien même il n'eût pas reculé devant son caractère sacré ; mais Jean de Lackland, auquel sa mort vint subitement fournir un prétexte d'usurpation, ne devait rien respecter. Il se hâta de prendre le titre de roi d'Angleterre, appuyant ses prétentions sur un testament secret que la veuve de Henri II avait arraché à Richard peu d'instants avant sa mort. Artur fut, pour la seconde fois, réduit à demander aide et protection à la France, et la guerre recommença.

Trois provinces restèrent dévouées au duc de Bretagne : le Maine, l'Anjou et la Touraine. L'Aquitaine, le Poitou, furent gagnés à Jean par sa mère, et la Normandie le reconnut la première. Artur, en 1199, se fit proclamer roi d'Angleterre à Angers; Guillaume Desbordes, son plus fidèle serviteur, l'accompagnait : il parcourut la province jusqu'au Mans, d'où il revint à Tours faire son entrée dans la cathédrale avec le titre de chanoine héréditaire *.

Cette année, le pape Innocent III supprima l'archevêché de Dol, et l'église de Tours redevint métropole. Ainsi, les prélats bretons se trouvèrent de nouveau sous la dépendance du clergé français.

Philippe avait conduit Artur à sa cour; et l'on s'étonnerait encore du traité qu'il ne tarda pas à conclure avec Jean-sans-Terre, en dépit des soins et des honneurs dont il entourait son jeune protégé, si la déloyauté des rois n'était pas toujours tellement au-delà des regards du peuple, qu'on

* D'après les chroniques de Tours, les têtes couronnées ambitionnaient même cette dignité.

doit s'abstenir de la juger, dans la crainte de n'avoir que du mépris à donner à cette science nommée politique.

Le roi de France conserva pour son propre compte toutes les conquêtes faites au nom d'Artur, et consentit à marier son fils Louis avec Blanche de Castille, nièce du roi d'Angleterre. Artur était oublié ; son nom même ne fut pas prononcé dans le traité.

La mauvaise foi de Jean vengea son neveu ; il ne tarda pas à se plaindre amèrement de Philippe, et l'accusa de l'avoir indignement trompé ; dans le même instant, le comte de La Marche porta ses plaintes aux pieds du trône : Jean lui avait enlevé Isabeau d'Angoulême, sa fiancée ; plusieurs autres gentilshommes joignirent leurs voix accusatrices à la sienne. Philippe fit d'inutiles remontrances au roi d'Angleterre ; enfin, après deux rendez-vous à Angers et à Loudun, auxquels ni l'un ni l'autre des deux monarques ne se rendit, les hostilités commencèrent. L'armée française, qui s'était augmentée de toute la noblesse bretonne, prit le château de Boutavant, et ravagea plusieurs villes de la Normandie. Jean, ce prince, d'une lâcheté aussi prononcée que sa mauvaise foi, s'apprêtait, dans sa terreur. à demander grâce, lorsque Constance mourut à Nantes; Gui de Thouars, qu'elle avait épousé, gouvernait avec elle le duché ; il le remit sans peine aux mains du jeune Artur, Pierre de Dinan le couronna à Rennes en 1201 ; cet événement calma pour quelque temps l'effroi causé au roi d'Angleterre par les conquêtes des Français.

Artur rendit l'hommage simple du duché de Bretagne à son royal protecteur, et l'hommage lige pour le Poitou, le Maine, la Touraine et l'Anjou. Peu après, fiancé à la princesse Marie de France, il reçut ses éperons du roi Philippe, et se dirigea vers la Touraine à la tête de deux cents lances dont Philippe lui confia le commandement. Durant le tra-

jet, il fut rejoint par un grand nombre de chevaliers jeunes et braves, mais impétueux, imprévoyants, pleins d'audace et d'impatience. Malheureusement, Artur combattait un prince qui séduisait au lieu de se battre, et ne pouvait vaincre que par la trahison: à peine la jeune et brillante armée du duc de Bretagne se fut-elle emparée de Mirebeau, qu'Eléonore, retirée dans le château et refusant de le rendre à son petit-fils, fit secrètement avertir Jean de sa détresse. Peu de jours après, Jean lui-même attaquait la ville, et Guillaume Des Roches, qui avait été nommé capitaine du Mans par Artur, remettait les clefs de cette ville au roi d'Angleterre, sous sa parole royale, qu'aucun des assiégés ne serait arrêté, et qu'il traiterait Artur avec tous les égards que son titre de duc de Bretagne et de prince de son sang réclamait.

Jean promit tout; peut-être pensait-il alors qu'un traître n'était point engagé par la foi jurée, et que Des Roches n'avait pas qualité pour se montrer en cette occasion le protecteur d'un maître qu'il avait renié. Aussi, les malheureux chevaliers, compagnons d'Artur, saisis dans la nuit, pendant leur sommeil, passèrent-ils de la joie du triomphe aux tortures d'un cachot: on les laissa mourir de faim dans le château de Corfe, en Angleterre. Artur seul fut enfermé à Falaise, et n'eut pas même la triste compensation d'apprendre que Guillaume Des Roches et le vicomte de Thouars, maîtres de son secret, étaient obligés eux-mêmes de fuir les coups du roi Jean, qui était tout occupé du soin de faire disparaître les traces de son infâme déloyauté.

Philippe se montra justement indigné de la conduite de Jean, et le menaça de toute sa colère. Son armée marcha sur Tours, et ne tarda pas à s'en saisir: la lueur de l'incendie de cette ville éclaira la translation d'Artur dans la tour de Rouen. Vainement le roi d'Angleterre employa tous les

moyens pour obtenir de son noble prisonnier une renonciation qui seule pouvait arrêter cette guerre. Artur, dont le malheur développait le courage et l'orgueil, repoussait raisonnements et menaces. Cependant, de guerre lasse, il signa pour ainsi dire son arrêt de mort dans une dernière entrevue : plusieurs guerriers, émus de la noble audace de ses réponses, osèrent espérer que tant de jeunesse et d'héroïsme avaient touché le roi, qui se montra plus gai avec eux, plus humain pour son prisonnier ; mais il souriait seulement au triomphe de sa cause, car, dès ce moment, dans sa pensée, le fils de Geoffroy n'existait plus.

D'infâmes bourreaux s'introduisirent bientôt près du prince, ils avaient ordre de lui crever les yeux ; et ils eussent exécuté cet horrible crime sans l'énergique défense de William Bruce que ses cris attirèrent et qui les chassa de la tour. Les difficultés dont était hérissée cette sanguinaire entreprise, loin d'arrêter le roi, rendirent plus dévorante encore la soif qu'il avait du sang de son infortuné rival, et le déterminèrent à se charger seul du poids de ce meurtre.

L'opinion des historiens varie seulement sur la manière dont il l'exécuta le trois avril 1203 ; mais que cet infâme assassinat ait eu lieu en bâteau, ou sur un cheval, le fait reste toujours dans sa barbare nudité.

« Un soir assez tard, il déclara qu'il partait pour Cherbourg. Il s'arma, se rendit au pied de la tour où l'on gardait son infortuné neveu, l'envoya chercher par son écuyer Pierre de Maulac et lui dit :

« Venez ça, beau neveu, voir le jour que tant vous « aimez ; je vous rends libre comme l'air, et veux moi-même « vous octroyer un royaulme à gouverner. »

Artur, interdit, commençait en tremblant à solliciter une explication, quand son oncle reprit :

« Montez sur ce cheval et venez ; assez aurez de temps pour me remercier ; tout va selon vos désirs. »

Le jeune homme, affaibli de sa longue détention, eut quelque peine à se mettre en selle, mais il fut aidé par Pierre de Maulac et par Jean lui-même, qui le fit marcher devant lui ! La nuit approchait ; à un signal convenu, les gardes de Lackland ralentirent leurs pas, et restèrent de beaucoup en arrière. Les chevaliers avaient suivi le rivage, et ils se trouvaient alors sur un rocher à pic qui formait un effroyable précipice du côté de la mer. Ce lieu probablement était connu de Jean-Sans-Terre, qui donna de l'éperon à son cheval, et d'un grand coup d'épée blessa le duc Artur. Le pauvre prince tomba en criant merci, et promettant à son oncle de lui céder tout ce qu'il demanderait s'il voulait lui laisser la vie.

« Tout est à moi désormais, reprit le parricide, et voilà le royaulme que je t'ai promis. »

Il le saisit en même temps par un pied, et voulut le traîner vers la mer. Artur se débattait avec force et poussait des cris lamentables. Jean le prit alors par les cheveux, lui enfonça son épée dans le cœur, la retira toute dégoutante de sang, et lui fendit encore la tête de deux autres coups. Cela fait, il traîna l'infortuné jusqu'au bord du rocher et le précipita dans les flots, qui s'ouvrirent et se refermèrent sur lui pour jamais.

Pierre de Maulac assistait à cette sanglante exécution *.

Quoique Jean eût essayé d'envelopper son crime d'un impénétrable mystère, on en connut bientôt toutes les circonstances en Bretagne : la douleur et la rage qu'une telle nouvelle excita ne peut se comparer qu'à la joie que la naissance d'Artur avait donnée au pays. Maintenant c'était l'horreur et l'effroi qui soulevaient les familles bretonnes, prêtes à retomber sous la domination

* Roujoux, *Histoire des Rois et Ducs de Bretagne.*

anglaise ; car Eléonore, sœur aînée d'Artur, était retenue en Angleterre au fond d'un cloître, presque depuis sa naissance, et il paraissait peu probable que l'assassin de son frère devint son libérateur.

Gui de Thouars, ayant appris que les Etats s'assemblaient à Vannes, s'y rendit avec Alix, l'aînée des trois filles que lui avait laissées la duchesse Constance, et il la fit reconnaître héritière d'Artur, en la place d'Eléonore. Le gouvernement lui fut donc remis, comme tuteur de la jeune duchesse. Le premier acte de son autorité fut de faire solliciter le roi de France, par Pierre de Dinan évêque de Rennes, chancelier d'Artur, et Richard-le-Maréchal, de venger le crime de Jean.

Philippe, comme souverain et comme père, se montra aussi désireux de punir, que les députés bretons le pouvaient espérer. Un chevalier, parent de la victime, se présenta de sa part, selon l'usage d'alors, devant le roi d'Angleterre, pour le sommer de venir rendre compte de son odieuse conduite à la cour des pairs de France; mais ce lâche assassin ayant demandé s'il y aurait sûreté pour son retour, ne s'exposa point aux chances d'un tel procès ; on prétend que Philippe avait répondu à cette question : *oui, si le jugement le permet*. Jean fut donc condamné à perdre toutes les terres qu'il possédait ; Philippe se chargea de l'exécution de cette sentence. Tandis qu'il prenait l'Aquitaine, Gui de Thouars réduisait le Mont-St-Michel, Avranches, et s'avançait vers la Normandie ; bientôt, Philippe-Auguste s'en rendit entièrement maître, et cette province rentra sous la domination française, qui l'avait perdue depuis 910.

Malgré ses victoires, ou peut-être à cause de ces mêmes victoires, qui lui firent redouter que la lâcheté du roi d'Angleterre ne l'engageât à essayer de renouer avec les Etats de Bretagne au nom de sa nièce Eléonore, Philippe, de plus

en plus tourmenté par la pensée de réunir la Bretagne à la France, mit enfin ouvertement le scéau de sa protection sur le duché, en s'emparant de Rennes et de Nantes, que Gui de Thouars avait vaillamment défendues contre Jean, le 1er septembre 1206.

Gui de Thouars avait deviné les projets de Philippe-Auguste, et plutôt que d'entraîner encore son malheureux pays dans une lutte hasardeuse, il aurait volontiers abandonné les droits de ses filles et reconnu que la Bretagne était un fief immédiat de la couronne de France, si l'évêque de Nantes n'eût pas énergiquement combattu ce dessein.

Jean, après avoir sollicité une entrevue du roi de France, afin de mieux déguiser sa fuite, se sauva à La Rochelle, où il s'embarqua, tandis que son ennemi l'attendait près d'Angers. Le pape Innocent III excommunia d'abord le monarque assassin, mais Jean acheta l'absolution au prix de mille marcs sterlings par an, et se déclara le vassal du Saint-Père ; aussi, bientôt celui-ci poussa-t-il l'oubli de son pieux ministère jusqu'à se déclarer le défenseur d'un meurtrier, que, non content de frapper avant des foudres de l'église, il avait désigué au fer vengeur des troupes françaises.

Pendant l'espèce de repos que lui donnait la paix qui suivit, Gui s'occupa des embellissements de la ville de Nantes. La Tour-Neuve fut restaurée, on entoura le château de fossés, et la porte St-Pierre s'éleva sur l'emplacement de l'ancienne porte charrière, entre le jardin de la Trésorerie et deux rues qui conduisaient l'une à celle de Notre-Dame, et l'autre à la Motte St-André. On acheta le jardin de l'évêché au prix d'une rente de sept livres, que l'évêque se fit donner sur l'*esmage* ou droit d'entrée.

Sur ces entrefaites, les seigneurs bretons pensèrent à marier leur souveraine au jeune Henri d'Avaugour, fils du comte de Penthièvre, afin de satisfaire à toutes les préten-

tions, et de réunir enfin les deux branches rivales; mais Philippe, effrayé des suites que cette alliance pouvait avoir, en présentant aux Bretons l'espoir de recouvrer leur indépendance, proposa un parti plus en harmonie avec ses projets d'envahissement: par de secrètes influences, il leur fit agréer Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, arrière petit-fils de Louis-le-Gros. Les seigneurs bretons demandèrent, avant de conclure ce mariage, l'agrément du roi de France; Philippe-Auguste s'empresa de l'accorder, sous condition cependant, que Pierre de Dreux lui rendrait hommage ige, et qu'il ne recevrait lui-même celui des seigneurs de Bretagne, que sous la réserve de la fidélité au roi de France, son seigneur; qu'il ne pourrait, en outre, priver *aucun* de son fief, sans un jugement préalable de la cour du roi, et qu'il donnerait enfin son père, le comte de Dreux, son frère Robert, et son oncle, l'évêque de Beauvais, en caution.

Ces conditions une fois réglées, Pierre de Dreux épousa Alix, l'unique héritière du duché de Bretagne : les noces furent célébrées à Rennes, avec une magnificence et une pompe royales, en 1212.

Pierre de Dreux était l'un des hommes les plus remarquables de son époque. Destiné d'abord aux dignités ecclésiastiques, il avait fait de profondes études qui donnaient à son génie une indépendance et une justesse rares alors. Son esprit et sa science semblaient devoir en faire l'appui du clergé, mais sa valeur et sa fierté le poussèrent dans les camps. Il avait conservé de ses premières études religieuses une profonde connaissance des prêtres de son temps, et, par conséquent, une répugnance raisonnée pour le clergé. C'est, sans doute, à ce sentiment et aux discussions que Pierre aimait à soutenir avec ses membres, que l'on doit attribuer le surnom de *Mauclerc*, qui exprimait alors la qualification de *méchant clerc*.

La brillante réputation qu'il s'était acquise dans les armes, ne fut pas démentie par les premières expéditions que Philippe lui confia : à Dam, il rallia les débris de la flotte française que les troupes de Jean avaient en partie détruites, pendant que le roi de France attaquait le comte de Flandre à Gand; et les Anglais s'étant embarqués à Porstmouth, pour revenir en France, il fut les attendre à Nantes. Il se hâta de garantir cette ville importante par des fossés et des ouvrages avancés, prenant indistinctement pour établir ses travaux les terres de l'église et celles du peuple, ce qui toutefois donnait une apparence de raison aux plaintes que le clergé exhalait déjà contre lui, et lui fournit le prétexte d'un procès en cour de Rome.

Cependant, les sages mesures du duc de Bretagne avaient chassé Jean des environs de Nantes; ce dernier lança ses troupes dans l'Anjou, et convoitait même la Roche-aux-Moines, bâtie par le sénéchal d'Anjou, pour protéger le commerce du fleuve des attaques du capitaine de Rochefort; mais, devant cette forteresse, Louis de France se joignit au duc de Bretagne, et détruisit presque toute l'armée anglaise. De son côté, Philippe gagnait, quelques semaines après, la bataille de Bouvines contre Othon. Le comte de Flandre, le comte de Salisbury, le comte de Boulogne tombaient entre les mains de leur mortel ennemi. Jean, terrifié de tant de succès, obtint, par l'entremise du pape, aux volontés duquel Philippe n'osa pas résister, une trève de cinq années. C'est de cette époque que Jean-Sans-Terre, la honte et l'exécration de son siècle, disparaît de l'arène politique.

Pierre, de retour en Bretagne, demanda compte des revenus de l'état, et s'occupa de régler l'administration civile et judiciaire; il s'appliqua surtout à réformer les abus, tant dans l'intérêt de son peuple que dans celui de son duché. La noblesse et le clergé furent particulièrement les

objets de son active surveillance et de sa sévérité.

Les droits d'*Ost*, de *Ressort*, de *Past nuptial*, le jugement des morts ou *tierçage*, donnaient aux évêques une puissance presqu'égale à celle du duc, et ruinaient les bourgeois; d'un autre côté, la noblesse, dérobant chaque jour un droit au souverain, ébranlait la force de l'état en divisant le pouvoir. La minorité d'un orphelin était presque toujours accompagnée de sa spoliation, car le tuteur n'était tenu, dans aucun cas, de rendre compte des revenus de son pupille, ni d'aucun des actes de son administration. Il songeait à thésauriser pour lui-même, sans s'inquiéter, ni de l'éducation de l'enfant, ni de la ruine de ses propriétés. Pierre prépara de nouvelles coutumes et des lois plus en harmonie avec les intérêts d'un peuple qu'il voulait réellement agrandir et faire aussi libre que le siècle le permettait, préférant à l'honneur de commander des esclaves par la force, la gloire plus réelle de gouverner des hommes par les lois.

Pierre de Dreux avait devancé l'époque à laquelle son génie semble appartenir: cinq siècles plus tard, et dans une situation moins dominée par une puissance au-dessus de la sienne, il eût contribué puissamment à l'émancipation de la France; sur le trône de Philippe-Auguste, il eut fait beaucoup de bien, même dans ces temps presque barbares encore. Duc de Bretagne, il souleva inutilement contre lui, pour le bien être de ses sujets, la haine de ceux que les répressions pouvaient blesser. La sympathie du peuple, qui se voyait enfin l'objet de sa sollicitude, mais qui ne comprenait pas tout le bien qu'il lui voulait faire, ne lui fournit pas d'armes contre les attaques de la noblesse dont il abaissait les prétentions, et des évêques dont il froissait les intérêts.

Un nouveau procès, intenté par ces derniers devant la justice du pape, rappela celui que Gui de Thouars avait

soutenu pour le commencement des fortifications. L'évêque de Nantes excommunia et mit en interdit toutes les terres du duché : le duc n'en fit pas moins continuer les travaux entrepris dans cette ville. Deux ports s'élevèrent sur la Loire : l'un, sous le nom de Saint-Pierre-de-France, dans la paroisse de Sainte-Radegonde, sur le lieu où l'on voit aujourd'hui l'établissement de l'eau filtrée (il fut détruit par la duchesse Anne); l'autre s'appela Brilland-Maillard, du nom de son architecte : ce port était défendu par une demi-lune qui se voyait encore en 1775. On déplaça le lit de l'Erdre, cette rivière coulait auparavant sur le terrain où sont assises la place des Changes et la rue de la Poissonnerie ; le Bourgmain (*burgus de medio*) forma une nouvelle ville entourée de murailles ; une autre enceinte de murs, partant du château, pour arriver à la porte Saint-Pierre, passait à côté de la Motte-Saint-André, suivait en quelque sorte le cours de l'Erdre, et venait se terminer au Bouffay. Dans ces travaux, les biens du clergé s'étaient souvent trouvés envahis ; le pape céda enfin aux plaintes amères des évêques, et joignit son excommunication à celle dont Pierre s'était si peu chagriné.

Comme en admirant la sagesse de quelques-unes de ses mesures, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il exerça contre ses adversaires d'injustes poursuites, il faut croire, pour l'honneur de son caractère, que ses courtisans allèrent souvent au-delà de ce qu'il ordonnait, et que l'incendie du faubourg du Marchix, et les désordres qui le suivirent, ne furent point son ouvrage, mais seulement une interprétation forcée de ses désirs, une basse flatterie de la part de Falconnier et Guyomar de Serve, les plus turbulents de ses serviteurs.

Le bref du pape ne trouva pas le duc plus disposé au repentir que la sentence de l'évêque de Nantes : il profita

même de ce moment pour prélever un nouvel impôt sur les sels de Guérande, et disputer aux évêques le droit d'en vendre avec lui. Philippe-Auguste, que les foudres de Rome intimidaient toujours, prit enfin fait et cause, ordonna une enquête, et reconnut que le duc n'avait pas le droit de rendre des ordonnances à Nantes et à Guérande, sans la participation des évêques. Pierre, fatigué de la foule de procès qu'il avait à soutenir, et désespérant d'être enfin compris par ses contemporains, signa le 23 février 1220, son acte de soumission aux décisions du roi de France.

L'année suivante fut marquée par de sinistres événements : non-seulement la peste et la lèpre détruisirent la plus grande partie des habitants de Nantes, mais les infortunés qui échappaient à la contagion succombaient par la famine. La duchesse Alix mourut à la suite de ces deux fléaux, le 8 octobre 1221 *.

Le clergé était satisfait en apparence, la noblesse feignit de se soumettre; mais Pierre ne s'abusa point sur cette tranquillité forcée qu'on lui laissait. Il savait que la majorité de Jean, dit le Roux, son fils, lui enlèverait le pouvoir, et le laisserait exposé à la haine de ses ennemis, car il ne pouvait raisonnablement compter sur le dévouement filial de son successeur pour le défendre. La couronne semblait alors destinée à étouffer sous son poids tous les souvenirs généreux, à briser tous les liens du sang. Pour se consolider, il essaya d'exécuter le projet conçu dès long-temps dans sa pensée, de se ressaisir des droits royaux que les grands seigneurs s'étaient peu à peu arrogés arbitrairement.

A la première tentative, Hervé, Conan, Guyomarc'h et Soliman de Léon prirent les armes, et défendirent l'entrée de leurs terres aux agents du duc. Leur parti se recruta bientôt

* Dom Morice dit le 21 octobre.

du vicomte de Léon, du vicomte du Faou, d'Hervé du Pont, du sénéchal d'Anjou, du sire Hardouin de Maillé, du comte de Vendôme, du vicomte de Rohan et de ses frères, d'Amaury de Craon et de Jean de Montoire. Pierre marcha contre eux, à la tête d'Henri d'Avaugour, du comte de Goetlo, d'André de Vitré, de Raoul de Fougères, de Geoffroy de Châteaubriant, de Gedouin de Dol, d'Alain d'Acigné, de Richard-le-Maréchal, et de Galeran de Châteaugiron : il les attaqua, et les battit dans les vignes de Châteaubriant. Les prisonniers, envoyés au château de Touffou, achetèrent chèrement leur liberté : le sénéchal d'Anjou fut même contraint de promettre sa fille au second fils de Pierre; mais le jeune Artur mourut peu à près, et le mariage ne se fit pas. Pour utiliser dignement les sommes énormes qu'il avait arrachées à ses prisonniers, Pierre bâtit le château de Saint-Aubin-du-Cormier, afin de fortifier la Bretagne du côté du Maine, et cette forteresse fut regardée comme imprenable. Il donna des franchises aux paysans qui s'établissaient dans ses états, encouragea le commerce en diminuant les droits de péage, favorisa toutes les industries, accueillit les étrangers de toutes les classes, et, pour rendre la Loire plus libre et plus sûre, il attaqua dans son repaire de Chantoceaux, Thibaut Crespin, gentilhomme angevin, qui mettait à rançon et souvent dépouillait sans pitié les imprévoyants navigateurs qui passaient trop près de ses murs. Crespin se défendit comme un homme désespéré, mais Pierre ne se lassa pas d'attaquer, et le brigand fut vaincu, ruiné, et banni à perpétuité après une longue détention.

Malgré tant de bienfaits, Mauclerc n'était ni heureux, ni tranquille : les prêtres excitaient toujours sa colère par leurs exactions, et cette lutte dans laquelle il n'apportait pas toujours la dignité, la réserve convenables, donnait à ses répressions les couleurs de l'impiété et du despotisme.

En sorte que ceux-même qu'il protégeait ou défendait, grossissaient par fois le nombre des mécontents, et criaient au scandale avec les autres.

A cette époque, le pape publia sa croisade contre les Albigeois. Louis VIII avait succédé à Philippe-Auguste, et Pierre, en justification des injustes reproches qui lui aliénaient l'amour du peuple breton, se rendit au siége d'Avignon avec le roi de France, pour embrasser une cause plus injuste encore.

Quelques historiens prétendent que le désir d'obtenir l'agrément du roi pour une seconde union, détermina sa volonté; mais il est plus naturel de penser, qu'en marchant contre le comte de Toulouse, accusé d'hérésie, il voulait seulement faire une éclatante profession de foi; car, il s'occupait depuis long-temps de faire casser le mariage du comte Ferrand, toujours détenu dans la tour du Louvre depuis la bataille de Bouvines, et de Jeanne, héritière des comtes de Flandre et de Hainault; le bref du pape était même expédié, et la comtesse encourageait secrètement ses espérances De tels projets déplurent tellement à Louis, qui ne pouvait, disait-il, souffrir que l'un de ses vassaux fut à la fois duc de Bretagne et comte de Flandre, fut-ce même son frère, qu'il racheta lui-même le prisonnier pour lequel on exigeait une rançon si forte, que, dans l'impossibilité de la payer, le comte Ferrand serait resté toute sa vie dans les fers. Son retour en Flandre fut suivi d'une réconciliation avec la comtesse, et les espérances de Pierre furent détruites. Cette trahison du roi de France l'aigrit au point de le faire entrer dans la ligue qui se formait dans plusieurs provinces contre ce monarque.

La mort subite de Louis doit-elle être attribuée au poison des mécontents, ou à celui de l'épidémie qui decimait l'armée pendant le siége d'Avignon ?..... La seconde

supposition paraît si vraisemblable, qu'il faut l'admettre, plutôt que de charger l'histoire d'un crime inutile dans ses conséquences pour ses prétendus auteurs. Louis IX, qui devait succéder à son père, avait à peine douze ans; mais, selon toutes les probabilités, Blanche de Castille appelée à la régence, montrerait dans les intérêts de son fils la même énergie et la même puissance de volonté qui avaient dominé son époux.

Pierre n'avait donc tiré d'autres fruits de sa sainte expédition, qu'une rupture avec la France et une plus profonde haine contre l'église: on eut dit que le sang des Albigeois était venu tomber sur son cœur, et qu'il l'avait retrempé. Il recommença à s'emparer des biens du clergé sous le prétexte d'utilité publique, et les procès, les accusations de tyrannie et d'hérésie s'accumulèrent de nouveau sur lui. Il devint le protecteur déclaré de tous ceux qui avaient encouru les censures ecclésiastiques, et rendit même aux excommuniés le droit de témoigner, imposa extraordinairement plusieurs bénéfices. Il attribua en outre à ses cours de justice, la connaissance des crimes d'usûre et de faux serments, qui jusqu'alors appartenait à l'église, et malgré les intrigues et les plaintes amères des évêques de Dol, de St-Brieux, de Rennes, de St-Malo, il eut l'adresse, dans une réunion des Etats de Bretagne, qu'il avait convoqués à Redon sous prétexte de leur demander des secours contre la régente de France, de leur faire confirmer toutes les dispositions nouvelles si contraires aux anciens privilèges de l'église. Grégoire IX, las enfin de tant d'obstination, prêta, comme Honorius III, l'appui des foudres apostoliques: l'évêque du Mans reçut du saint père la mission de faire publier la sentence qui frappait également sur tous les lieux où se transporterait le duc de Bretagne, déliant ses sujets du serment de fidélité, et le déclarant indigne de conserver la tutelle

de son fils. L'exaspération qui l'avait dicté atténua l'effet de ce jugement ; les partisans modérés des évêques s'en indignèrent, et désertèrent leur cause ; plusieurs ecclésiastiques osèrent même le désavouer comme contraire à l'esprit de l'église, et le peuple, qu'il menaçait d'envelopper dans la punition des fautes dont il était innocent, se rallia plus intimement à son prince.

Tandis que Blanche de Castille conduisait Louis IX à Tours, à Loudun, pour ramener à lui les seigneurs qu'elle soupçonnait d'être entrés dans la ligue des comtes de La Marche et de Champagne, Pierre se réunissait avec Savari de Mauléon, et Thibauld de Champagne, dans les carrières de Curtroy, pour régler et organiser leur plan de révolte. Blanche, instruite de toutes leurs démarches, feignit de tout ignorer ; elle connaissait dès long-temps l'empire qu'un premier amour lui donnait sur le comte de Champagne, elle l'eut bientôt ramené à la cause de son fils. Pierre reçut en même temps un sauf conduit pour se rendre à Vendôme, où l'on avait reconduit le roi, et cet envoi, qui pouvait renfermer un ordre, n'était accompagné que d'une gracieuse invitation de la régente.

Après quelques débats, on convint, pour sceller l'oubli du passé, de part et d'autre, que Pierre donnerait sa fille Yolande au frère du roi ; mais, comme depuis plusieurs années, tant d'alliances avaient été projetées, et jamais accomplies, la jeune princesse devait être remise jusqu'à l'âge de quatorze ans à l'archevêque de Reims, sous la garde de Robert de Dreux, son oncle, de Mathieu de Montmorency, du comte de Boulogne et du sire de Coucy. Le duc était tenu de fournir caution, qu'il ne marierait sa fille à aucun prince anglais : dix mille livres, environ 500,000 francs, furent promis en cas de contravention.

Henri III, qui, malgré les prétentions de Louis VIII,

avait succédé à Jean-Sans-Terre depuis douze ans, n'eût pas plutôt connaissance du traité, qu'il conclut une trève d'une année avec la France, et confisqua le comté de Richemont, qui jusqu'alors avait appartenu au duc de Bretagne. La mort du prince Jean, frère du roi de France, brisa le lien par lequel Blanche espérait retenir Pierre de Dreux en respect : il entra dans la nouvelle ligue dirigée particulièrement contre la régente par le duc de Bourgogne, oncle du roi, certain qu'il était que le traité de Vendôme avait été signé dans l'intention de gagner du temps, et que, si le prince avait vécu, les moyens de l'éluder étaient déjà prêts. On essaya d'enlever le roi près d'Etampes, mais la faiblesse de Thibault pour la reine Blanche fit échouer cette tentative. Les seigneurs alliés déclarèrent, pour le punir, que la fille d'Henri de Champagne, morte en Palestine, était l'héritière légitime du comté ; Thibault, menacé d'une guerre qu'il n'était pas en état de soutenir, essaya de se réconcilier avec le duc de Bretagne, le plus influent dans la coalition, et son mariage avec Yolande fut alors convenu : toutes les clauses en furent arrêtées, le jour de la célébration choisi, le lieu désigné ; mais ce fut en vain que Pierre, suivi d'une cour brillante, conduisit la princesse à Château-Thierry (la cérémonie devait se faire au monastère du Val-Secret.) Une lettre du roi de France arrêta le comte de Champagne ; il se contenta d'écrire pour dégager sa parole.

La colère du duc de Bretagne donna le signal aux ennemis de Thibault. Alix, reine de Chypre, fut proclamée comtesse de Champagne ; ses troupes entrèrent en son nom dans la province, et mirent le siège devant Troyes. Le roi de France se contenta de donner ordre aux alliés de quitter les terres du comte ; malheureusement, quand l'esprit de révolte ne prend pas sa source dans un véritable

amour de la justice et de l'humanité, il est faible et changeant. Les alliés avaient arboré le drapeau d'Alix pour leur propre cause, seulement pour déguiser les premiers motifs de leur ligue : ils craignaient la colère du roi de France ; aussi furent-ils contents de déposer les armes au premier mot de Louis IX, sans plus songer à la reine de Chypre, afin d'acheter par cette soumission le pardon de leur première faute.

Pierre, abandonné de tous, et contraint de céder sans avoir été battu, ne le fit cependant qu'après avoir assuré les intérêts de cette princesse. Henri III ayant déclaré la guerre au roi de France, fit alors demander au duc de Bretagne, par l'archevêque de Bordeaux, un passage sur ses terres. Pierre de Dreux l'accorda sans hésiter, afin de se venger des injures dont Blanche l'avait accablé. Il poussa même le délire de la colère jusqu'à remettre au roi d'Angleterre le château de St-James de Beuvron, après l'avoir magnifiquement fêté à Saint-Malo. En retour, Henri lui rendit le comté de Richemont, et lui fit compter cinq mille marcs d'argent pour les frais d'occupation de ses troupes et la défense du pays.

Accusé de félonie, Pierre fut assigné à Melûn, par la régente, et jugé sans égards pour les explications qu'il donnait de sa conduite, et malgré sa réclamation sur le court délai qui lui était accordé. Le premier acte d'autorité de Louis IX fut de refuser d'assister à ce procès, dont l'irrégularité l'avait choqué. La colère de Blanche ne s'en tint pas là : elle s'empara de Bellesme ; et, sans la résistance énergique de Louis, qui pardonna aux assiégés, elle les eût tous livrés aux bourreaux.

Pierre ne garda plus de mesure. Le chevalier Hardouin de Kerdréac, templier, porta son défi aux pieds du trône ; mais la plus grande partie de la noblesse ne lui pardonnait

10

pas son alliance avec l'Angleterre ; le peuple n'est pas oublieux comme les princes : présents et promesses de Henri ne pouvaient effacer de son esprit les persécutions de Jean-Sans-Terre et la Bretagne ravagée depuis plusieurs siècles par ses prédécesseurs. Nobles et bourgeois abandonnèrent le duc ; il ne lui restait qu'un seul parti à prendre, celui de se réconcilier avec le clergé : il essaya de ce moyen, et résista quatre années aux forces du roi de France et de la plus grande partie de la noblesse de Bretagne.

L'amitié de Henri III et son séjour à Nantes avaient épuisé les trésors du duc. L'armée anglaise, mal dirigée, détruite en partie par les maladies, cernée de toutes parts, ne trouva de salut que dans la fuite. On prétend que Hubert Dubourg, ministre du roi d'Angleterre, secrètement dévoué à la reine Blanche, ne fut pas étranger à cette défection, inévitable d'ailleurs, si l'on considère la position douteuse de Henri, dont le peuple anglais commençait à se lasser.

Pierre se vit enfin contraint, en 1234, de faire amende honorable au roi de France, et de se soumettre au jugement de Melun. Il se rétracta du serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre, promit de rétablir les seigneurs bretons dans leurs priviléges, ou de leur rendre les biens qu'il leur avait enlevés, s'engagea à se démettre du gouvernement aussitôt que son fils serait majeur, et à aller servir pendant cinq ans en Palestine.

En conséquence, deux années après, il remit à Jean Ier le duché de Bretagne, et partit pour la Terre-Sainte, chargé par le pape du commandement de la croisade, lui qui, si souvent excommunié, avait jusqu'alors refusé de reconnaître la puissance spirituelle et temporelle du saint père.

Jean Ier, dit le Roux ou le Mauvais, avait adopté les prin-

cipes de son père, en recevant le duché de ses mains. Les évêques ne s'aperçurent pas de l'abdication de leur ennemi : les mêmes tracasseries, les mêmes persécutions continuèrent de la part du duc de Bretagne, les mêmes accusations, les mêmes interdits, de la leur ; il n'y eut que les noms de changés. Dès son installation, Jean, en recevant les serments, prit avec la noblesse l'engagement de faire respecter leurs priviléges ; mais il ne voulut s'engager d'aucune manière avec l'église. Cette résistance envers le clergé, qui caractérise ces deux règnes, paraît d'autant plus remarquable que le XIIIe siècle est particulièrement signalé par les violences des papes. Il faut croire que les excès de leur ambition et de leur despotisme donnèrent naissance à l'esprit de révolte dont Louis IX, le plus sage des rois, donna l'exemple lui-même, en bravant plus d'une fois leur décision, et refusant constamment de se mêler des excommunications que lançaient les chefs de l'église.

Jean Ier eut à repousser d'abord le baron de Lanvaux, qui, dans sa pieuse indignation contre les premières mesures prises par le duc, leva les armes et entraîna plusieurs seigneurs dans sa révolte ; le sire de Craon alla bientôt expier dans la tour du Bouffai l'appui qu'il lui avait imprudemment donné, et le baron lui-même, battu par le duc, fut enfermé à Sussinio.

Jean Ier épousa Blanche de Navarre, fille de Thibault de Champagne, et Yolande, sa sœur, jadis destinée au prince Jean de France, puis au comte de Champagne, devint la femme de Hugues Lebrun, comte d'Angoulême et comte de La Marche ; elle lui apporta en dot le comté de Penthièvre.

Quoique Jean se tînt constamment dans une situation hostile envers le clergé, il ne négligeait aucun moyen d'agrandir son terrritoire et d'enrichir son trésor : habile à utiliser les fautes des barons, il profita des excessives dépenses des

vicomtes de Léon, pour acquérir le château, la ville et le port de Brest.

Pierre de Dreux, appelé le chevalier de Braine seulement depuis l'avénement de son fils, à son retour de la Terre-Sainte, se trouva encore le chef d'une nouvelle association de la noblesse contre le clergé; Jean I$^{er}$, le comte d'Angoulême et le comte de Saint-Pol partagèrent l'autorité avec lui.

Une guerre de la France contre l'Angleterre fit diversion à cette lutte; Jean I$^{er}$ et son père marchèrent sous les drapeaux de Saint-Louis, et contribuèrent à ses succès. Au retour de cette campagne, qu'une trève de cinq années termina, Louis IX entreprit une nouvelle croisade, où Pierre de Dreux le suivit et trouva la mort à Massoure.

Jean avait à défendre ses sujets contre le pillage des *Pastoureaux*, et à soutenir les barons qui repoussaient à mains armées les agents fiscaux du clergé. Malgré toutes ces agitations, il négociait une alliance pour son fils auprès du roi d'Angleterre, qui lui accorda en 1269 la main de la princesse Béatrix, sa fille. Il s'était croisé en même temps que son père; les intérêts seuls de son duché l'avaient arrêté lors de la première croisade. Il partit enfin, après la naissance d'Artur, son petit-fils, et se fit accompagner de la duchesse sa femme, de son fils et de sa belle-fille. Son absence dura deux années; il ne revint en France qu'après la mort du roi, laissant à Ptolémaïs, avec le roi d'Angleterre, son fils, qui, avait acquis le titre de comte de Richemond, depuis son mariage avec Béatrix.

C'est du règne de Jean que date la véritable règle judiciaire, et l'abolition du duel appellé *jugement de Dieu.*

Jean était bien loin cependant d'unir les forces à sa ferme volonté; malgré ses bonnes intentions, on le vit plier sous la main puissante du pape; frappé d'excommunication après

avoir résisté quelque temps, il alla lui-même à Rome demander une absolution que le pape lui fit payer par le rétablissement des droits de tierçage et de past nuptial abolis sous le règne précédent. Une foule de monastères et d'églises furent fondés par ses soins et ceux de Blanche, sa femme. De cette époque, date la prétention du pape de nommer aux bénéfices en Bretagne pendant huit mois de l'année. Une loi, raisonnée d'après les folles prodigalités des grands seigneurs, défendit à la noblesse de vendre ses domaines sans une permission du duc, qui l'accordait moyennant une forte rétribution; donna naissance au droit de vente, et permit à Jean de profiter de l'embarras de plusieurs barons. A l'occasion des nombreux domaines que Jean réunit à son duché, à titre d'achat, la noblesse s'effraya : il tendait à la dépouiller de ses priviléges en l'appauvrissant ; elle exigea de lui un règlement qui défendait au duc d'acquérir les biens des barons. Enfin, ce prince acheva la réorganisation commencée par Pierre de Dreux : il établit le droit de bail, ou rachat, qui ne donnait aux tuteurs qu'une année des revenus de leurs pupiles, que celui-ci pouvait racheter plus tard moyennant une certaine somme, tandis qu'avant, la tutelle permettait de disposer de la totalité des rentes, jusqu'à la majorité. Il chassa les Juifs de ses états, déclarant lâchement que nul ne serait recherché pour avoir tué un Israëlite, et que tous leurs débiteurs étaient déchargés de leurs dettes. Cette cruelle ordonnance lui fut pour ainsi dire arrachée par l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, dans une assemblée des états, réunis à Ploërmel, le 20 avril 1240. Un grand nombre de ces malheureux furent égorgés à Nantes, où ils avaient une synagogue, un sénéchal, des juges de leur nation et une police privative. Jean-le-Roux fit abolir l'appel à la cour de France, que le traité de Saint-Louis et de Pierre avait sanctifié. Cette décision, qui le dégageait de la domi-

nation de la France, lui fut nuisible à lui-même en dégageant également les seigneurs soumis à son appel ; Philippe-le-Hardi sentit la nécessité de céder sur ce point, et laissa chacun à ses règles et coutumes, *sauf le ressort, son droit, et celui d'autrui* *.

Jean, trop vieux pour prendre une part active aux querelles de Philippe-le-Hardi et de don Pèdre, roi de Portugal, fournit cependant des troupes à la France, et fit marcher sous ses drapeaux le comte de Richemond à la tête de la noblesse bretonne. Ce fut au milieu de cette guerre que la mort frappa, dans la même semaine, don Pèdre, Philippe et le duc de Bretagne. Le comte de Richemond rendait les derniers honneurs au roi de France, lorsque la nouvelle de la mort de son père lui arriva à Perpignan ; il pressa son retour, et prit bientôt à Rennes la couronne du duché sous le nom de Jean II.

L'esprit de ce prince, et ses manières surtout, différaient entièrement de celles de son prédécesseur, quoique le même amour de la justice et la même sagesse l'animassent aussi ; mais, moins dévot (car la piété de Jean 1er allait jusqu'à la bigotterie, si nous en croyons d'Argentré), il vécut cependant en meilleure intelligence avec le pape ; en vain, dans les premières années de son gouvernement, l'abolition des droits de tierçage et de past nuptial, rétablis par Jean 1er, et que les murmures de son peuple ainsi que les réclamations de la noblesse lui arrachèrent, lui valut-elle les censures ecclésiastiques ; le pape refusa de sanctionner les plaintes des évêques, et Jean ne leur opposa que le calme et la fermeté : il feignit d'ignorer leurs rassemblements séditieux, leurs projets de résistances, leurs menaces, et détruisit ainsi les mauvais effets de leur colère.

* Dom Morice.

Bientôt, des transactions nécessaires et parfaitement en harmonie avec les intérêts de tous, terminèrent les procès entammés par Pierre de Dreux et laissés en litige ; elles réunirent entr'elles les grandes familles dont les branches étaient depuis trop long-temps désunies, et cet accord tourna au profit de l'état.

En 1287, il prêta l'appui de ses armes au roi d'Angleterre, contre la France ; mais bientôt, obligé de faire céder ses devoirs de gendre à l'antipathie naturelle de ses sujets pour l'Angleterre, il accepta les propositions de Philippe-le-Bel et marcha contre Edouard. Cette guerre, qui n'avait eu dans le principe d'autre cause que des discussions particulières entre marchands et marins, dura cependant plusieurs années. En récompense des secours que Jean II lui avait donnés, Philippe-le-Bel érigea le duché de Bretagne en pairie, sans toutefois prétendre par-là imposer au duché les règles de succession suivies en France. Une lettre du roi de France confirme à la duchesse Yolande, femme d'Artur, que ce nouveau titre ne porte aucun préjudice ni à elle, ni à ses enfants, ni à la coutume de Bretagne *.

Jean fit gratuitement la campagne de Flandres en 1297, avec le roi de France, refusant de ce monarque toute indemnité pour les frais de guerre ; Philippe, en retour, donna sa nièce Isabeau, fille aînée de Charles de Valois, son frère, à Jean, fils du comte de Richemond.

C'était un moyen de resserrer encore les liens qui unissaient les deux royaumes, et qui tendaient de siècle en siècle à devenir des chaînes véritables. En 1298, Jean se contenta d'envoyer des hommes d'armes et de permettre à ses barons de marcher sous la bannière des Français, mais il ne suivit pas Philippe en Flandres.

* Archives de Nantes.

En interprétant l'*Assise du comté Geoffroy*, Jean II donna à la Bretagne le premier code écrit ; les ordonnances copiées en partie ou imitées des réglements de Saint-Louis, furent les premières bases de la coutume de Bretagne. Quelques dispositions de ces lois peignent les mœurs de l'époque.

« Baronie ne se départ mie entre frères, si le père ne leur fait parties : mais l'aîné doit faire avenant bienfait ez puinez, et doit les filles marier. »

« Gentilhomme ne peut donner à ses enfants puinez son héritage que le tiers ; mais il peut donner ses achats auquel il li plaira de ses enfants, et les conquets si serait-il à un étranger s'il voulait. »

« Si aucun est en ville et vait volontier à la taverne et ne gaigne reins, ains dépend, sans avoir rien de propre, justice se doit prendre pour sçavoir de quoy il vit. »

« Nul gentilhomme ne rend coustume ne passagne de rien qu'il achepte en sa maison pour son fait, s'il ne l'achepte pour revendre. »

» Gentilhomme pas âge de se combattre, jusqu'à ce qu'il n'ait vingt-un ans passez. »

» Si un roturier appelle un gentilhomme de cas terme par quoy bataille soit jugée entre eux, le gentilhomme ne combattera pas à pied ; mais si un gentilhomme appelle un villain, il le combatterait à pied, si le villain voudrait. »

» Si un gentilhomme faisait sa maison, ou son moulin, ou son étang, et un sien homme eut aucune pièce de terre qui fût nécessaire à cela, il l'aurait donnant eschange suffisant. »

Après la mort du pape Benoist, Jean, décidé à faire approuver par le Saint-Père l'abolition des droits de tierçage et de past nuptial qui réveillaient ses anciennes discussions avec le clergé, à chaque avènement d'un souverain pontife, se rendit à Lyon, où Clément V venait de se faire

introniser ; avant de quitter son duché, il avait écrit ses dernières volontés et fait jurer à son fils Artur de les exécuter ponctuellement, comme si de secrets pressentiments l'avertissaient de sa fin prochaine.

Le 14 novembre 1305, il fut tué à côté du pape, par une muraille que la foule avait imprudemment envahie pour voir le cortège du Saint-Père, et qui s'écroula sous le poids dont elle était surchargée ; elle entraîna le pape dans sa chute, et renversa plusieurs seigneurs. Jean II, enséveli sous les décombres, fut retiré presque mort.

Artur, alors âgé de trente-neuf ans, lui succéda. Jean laissait trois filles : Blanche épousa Philippe-de-Valois ; Marie devint plus tard la femme de Gui-de-Chatillon ; Eléonore embrassa la vie religieuse ; Jean et Pierre, ses deux autres fils, étaient morts avant lui. Pendant un règne de 19 ans, Jean acquit une réputation d'honneur et de dignité qui le plaça bien au-dessus des puissances contemporaines et des princes ses prédécesseurs. Pierre de Dreux avait, pour ainsi dire, débrouillé le chaos de l'ordre social dans ses états; Jean I^er^ sépara les éléments du pouvoir, leur assigna leur place, régla leurs droits ; mais Jean II fut le véritable créateur qui dit à ce tout : marche ! et harmonisa si bien les droits de chacun, que ses lois ont traversé les siècles, toujours respectées et admirées, lors même que la variation des mœurs et des usages les rendirent inexécutables, et qu'elles changèrent de forme, sans changer d'esprit.

A l'imitation des barons anglais, qui, lors des troubles qui suivirent la mort de Richard, avaient convoqué les états d'Angleterre, Artur II, convoquant les états de Bretagne, appela pour la première fois à cette réunion les députés des villes ou *tiers-état.* Déjà Philippe-le-Bel avait réuni des députés qui ne faisaient partie ni de la noblesse, ni du clergé, afin, peut-être, de se fortifier contre ces deux

ordres dont la puissance toujours envahissante ébranlait parfois les marches du trône.

La grande question que Jean avait espéré faire résoudre par le pape Clément, fut enfin jugée sous le règne d'Artur; mais, par une adroite décision du pontife, elle ne satisfit entièrement aucun des partis, afin de ne froisser véritablement personne.

Le droit de tierçage demeura exigible seulement par les curés, mais fut réduit au neuvième de la valeur des meubles après toutes les dettes du défunt payées; les nobles en furent exemptés, ainsi que les pauvres dont les effets ne valaient pas quarante sous. Le droit de past nuptial, réduit à deux ou trois sous, selon la fortune des mariés, ne se perçût plus sur ceux qui ne possédaient pas trente sous.

Philippe-le-Bel, en donnant sa fille au roi d'Angleterre, devait lui céder ses droits de suzeraineté et de vasselage sur le duché de Bretagne, Artur lui contesta ce droit. « L'on ne pouvait donner à la Bretagne un seigneur moins digne que celui dont elle relevait! * » Il ne fut plus question de cette cession.

Un traité secret du roi de France et de la cour de Rome, avait décidé l'abolition de l'ordre des Templiers, dont les richesses tentaient la cupidité du roi de France: leur procès instruit, les malheureux livrés aux flammes, Philippe s'empara de toutes leurs possessions. La seule résistance qu'il éprouva vint d'Artur, qui, sur la réclamation des habitants de Nantes, confisqua leurs domaines en Bretagne, pour les donner plus tard aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem.

Le règne trop court d'Artur donna à la Bretagne plus de bonheur qu'elle n'en avait encore eu, et ne pouvait guères faire pressentir les maux terribles que sa succession préparait

* Daru, *Histoire de Bretagne*.

au pays. Il mourut le 27 août 1312, au château de l'Isle, et fut enterré à Vannes. Ce fut sous son règne que l'on commença à célébrer les fêtes de St-Donatien et de St-Rogatien.

De sa première femme Marie, il avait eu trois fils, Jean III, son successeur; Gui, comte de Penthièvre, et Pierre. De son hymen avec Yolande de Dreux, naquirent l'infortuné Jean de Montfort et cinq filles: Jeanne, femme de Robert-de-Flandre; Béatrix, qui épousa le seigneur de Laval et de Vitré; Alix, comtesse de Vendôme; Blanche et Marie, la première mourut enfant, et la seconde prit le voile à Passy.

Jean III se montra digne de l'amour de la Bretagne et du titre de bon duc, qu'elle lui conserva. L'injuste haine qu'il nourrissait contre sa belle-mère, et qu'il reporta sur Jean de Montfort, prépara cependant la guerre civile que sa succession fit éclater.

A peine en possession du duché, il essaya de faire déclarer nul le second mariage d'Artur, sous prétexte que Yolande était la cousine du duc son père, au quatrième degré: cette tentative infructueuse n'amena d'autres résultats qu'une transaction qui assurait une dot aux filles de la duchesse, et le comté de Montfort à son fils.

Les lettres et les sciences commencèrent à fleurir en Bretagne, sous son règne paternel. Les secours d'armes que Jean donna plusieurs fois à la France, tant en vaisseaux qu'en troupes de terre, pesaient à peine sur ses sujets; il ne touchait point aux revenus de l'état, pour ses propres besoins, et consacrait aux dépenses publiques le produit des impositions. La guerre qu'il entama pour la succession de sa troisième femme, fille unique du comte de Savoie, dura trop peu de temps, pour que la Bretagne en souffrît: le commerce reprit sa première splendeur. Les seigneuries de Chailli et de Longjumeau remplacèrent la ville de Saint-Jacques de Bouvron, que le roi de France avait d'abord

donnée au duc, en reconnaissance de ses services dans la campagne de Flandres. Une lettre de Philippe de Valois reconnut, en outre, que Jean III l'avait suivi par *pure courtoisie et libéralité!* et qu'en conséquence les rois de France ne pouvaient s'appuyer sur cette circonstance, pour exiger plus que le duché de Bretagne ne leur devait.

Saint-Yves Helor qui, pendant les dernières années du règne de Jean II, avait donné dans le diocèse de Tréguier, où il desservait une petite paroisse, l'exemple de la charité la plus vraie et la mieux sentie, fut canonisé sous Jean III, et devint le patron des avocats.

Quelques historiens ont cru pouvoir affirmer que le duc avait eu l'intention de donner à la couronne de France le duché de Bretagne, pour celui d'Orléans, à condition que ce dernier appartiendrait aux héritiers qu'il désignerait. Cette mesure n'aurait eu d'autre but que d'écarter Jean de Montfort de sa succession; mais, outre que Jean III n'avait pas le droit d'aliéner à lui seul l'indépendance de la province, son caractère de justice et d'équité parfaites que nul n'a jamais démenti, n'aurait pu admettre une telle pensée.

Il avait espéré long-temps que Gui, son second frère, auquel il avait donné le comté de Penthièvre, réuni à son duché par l'extinction de la famille d'Henri d'Avaugour, lui succéderait; cette espérance lui fut enlevée par la mort de Gui, qui ne laissait qu'une fille unique, Jeanne de Penthièvre, surnommée la petite ou la boîteuse; toute son affection se reporta sur cette princesse. Pierre, son autre frère, mort depuis long-temps, n'avait pas eu d'enfant.

Comme il était douteux encore que Jeanne se vît préférée à Jean de Montfort, puisque plusieurs fois déjà, dans un cas pareil, les héritiers mâles avaient succédé, quoique plus éloignés du trône et même lorsqu'ils étaient de la bran-

che cadette, le duc de Bretagne chercha, par une alliance bien calculée, à procurer à sa nièce une puissante protection. Entre le prince d'Angleterre, le roi de Navarre et le neveu de Philippe de Valois; il choisit le dernier, Charles de Blois, comte de Chatillon, et le désigna pour son successeur. On prétend même que plusieurs barons lui prêtèrent serment en sa présence, et que le comte de Montfort en fut instruit et parut y souscrire.

Jean mourut après un règne de 28 ans, le 30 avril 1341, dans la ville de Caen; il revenait de la seconde campagne de Flandres, entreprise par le roi de France. Le comte de Montfort fit répandre le bruitqu'avant de mourir, son frère avait annullé ses premières dispositions pour le nommer son héritier; ce fait est encore douteux, comme le projet de réunion attribué à Jean III.

Ce qui parait certain, c'est qu'aucun testament ne fut présenté, et qu'aucun des deux princes ne se trouvait à Caen, lorsque le duc y mourut.

Avant de passer à cette lutte longue et meurtrière entre Jean de Montfort et Charles de Blois, jetons un regard en arrière sur l'histoire intime de notre ville: quelque peu importants que soient ces détails, ils n'en sont pas moins attachés à son existence.

Le duc Jean, par son testament, légua 6000 livres aux filles à marier de la cité de Nantes, environ 36,900 fr. d'aujourd'hui; de plus, 1500 paires de souliers et autant de vêtements pour les pauvres. Les états de Bretagne s'ouvrirent à Ploërmel en 1309, et reçurent pour la première fois les députés du Tiers; cependant Nantes n'y fut pas représentée. L'année suivante, le parlement diminua les taxes imposées aux vassaux par les évêques, et, à cette époque, les Carmes s'établirent à Nantes sous la protection du vicomte de Donges; en 1325, la collégiale fut créée par l'évêque

Daniel, et Jean III érigea l'église de Saint-Donatien * et la dota richement : cette chapelle, plus tard, fut donneé aux Chartreux.

Suivant une police de 1336, le setier de froment fut taxé à 14 sous ; les pêcheurs ne purent vendre qu'à la *cohue*, et le marché se fixa sur la place de la Prévôté ; les revendeurs ne purent y acheter qu'après l'heure de primes sonnée à Saint-Pierre. Le salaire des meilleurs ouvriers était de 2 sous par jour, ce qui équivalait à 5 francs de nos jours. En 1338, l'évêque Saladin fit son entrée solennelle dans notre ville ; ces honneurs avaient lieu de la manière suivante. Le prélat s'arrêtait à l'aumônerie de Saint-Clément, pour consacrer ses premiers devoirs, les soins qu'il devrait aux pauvres et aux malades ; le lendemain, monté sur un cheval richement caparaçonné, dont le baron de Châteaubriant tenait la bride, il s'avançait jusqu'à la porte Saint-Pierre : là, les barons de Pont-Château, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant, le plaçaient sur une chaise, et le portaient ainsi jusqu'au grand autel de la cathédrale. Après la cérémonie, venait le dîner, où prenaient place les principaux personnages. Par la suite, les quatre porteurs se partagèrent le linge, la vaisselle, le vin et le cheval du nouvel évêque. Près de la Collégiale de Notre-Dame, se trouvait alors une société nommée la Société-des-Ardents ; elle se composait de huit mendiants : lorsqu'il en mourait un, les sept autres s'en associaient un nouveau.

## ANNÉES 1341 A 1365.

Cette époque est la plus remarquable de l'histoire de Bretagne : deux prétendants se jettent dans la lice, suivis de nombreux et valeureux soldats ; tous deux jeunes, tous

* Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, p. 245.

deux ayant à peu près les mêmes droits. L'un est-il prisonnier, meurt-il, c'est sa femme, intrépide, brave, qui ranime l'ardeur de ses partisans, soutient les droits de son mari ou de son fils, combat l'arme au poingt, et porte la terreur au milieu de ses ennemis !

Mais ne doit-on pas déplorer aussi la mort de tant d'illustres guerriers qui périrent dans une guerre civile de vingt années. Qu'importait à la nation que tel ou tel de ces princes régnât sur elle ? Et si la prétention était égale, les droits égaux, si la même ambition les animait, si la mort seule de l'un des deux rivaux devait assurer la puissance à son compétiteur et le repos au pays, n'était-il pas plus sage, plus rationnel, de se présenter en combat singulier et de terminer eux-mêmes ce différent, sans avoir à rendre compte de tant de sang versé ?

Aussitôt que Jean de Monfort apprit la mort de son frère, il accourut à Nantes, et fit son entrée dans cette ville sous le titre de duc de Bretagne. La population se déclara en sa faveur, ainsi que la majorité des évêques; deux évêques seulement, et plusieurs barons que le voisinage de la France tenait en respect, conclurent que l'affaire demandait un sérieux examen. Jean de Monfort passa outre, et convoqua immédiatement en la forme accoutumée les prélats, barons, procureurs des communes et maires des bonnes villes, les invitant à venir lui rendre les hommages dus à son rang; mais on n'obéit point à ses injonctions. Jean de Monfort se rendit à Limoges pour y recueillir les trésors qui revenaient au duc Jean, sur la succession de sa mère; il y fut reçu avec magnificence; les bourgeois et les nobles lui prêtèrent le serment, et lui remirent toutes les sommes qui se trouvaient renfermées dans les tours de la ville.

A son retour, Nantes avait changé d'aspect; une grande division y régnait : quelques grandes familles s'étaient pro-

noncées pour Charles de Blois. Possesseur d'immenses capitaux, Monfort saisit le seul moyen qui lui restait de maitriser l'opinion : il prodigua les trésors de son prédécesseur, pour acheter un parti puissant et une armée formidable ; puis, profitant de l'apathie de Charles de Blois, il prit Chantoceaux, Brest, Rennes, Vannes, et bientôt, maître de tout le pays, il passa en Angleterre.

Le but de ce voyage était de s'assurer l'amitié du roi de la Grande-Bretagne. Il connaissait les dispositions favorables de Philippe, roi de France, pour Charles de Blois, et il était sûr de trouver dans l'ennemi irréconciliable de ce monarque (Edouard III, qui prétendait à l'héritage de la couronne de France), appui et protection dans la lutte qu'il allait avoir à soutenir. En effet, Edouard lui promit de prendre une part active dans cette guerre, et Jean de Montfort revint à Nantes, emportant avec lui les promesses les plus sacrées.

Pendant que celui-ci déployait une activité si grande, que faisait donc Charles de Blois? Si l'on en croit Albert-le-Grand, dans sa *Vie des Saints de Bretagne,* et l'enquête pour la canonisation de ce prince, il passait son temps en prières, lisant l'*Office de la Croix et les Psaumes de David* à ses valets, entendait trois messes en grande dévotion, les reins ceints de cordelettes de fer qui lui déchiraient la peau, et vivait saintement avec sa femme.

Cependant, ayant appris les victoires de Jean de Monfort, il se détermina à quitter son prie-dieu, et quelques jours après il se plaignait au roi de France des conquêtes de son compétiteur. Philippe savait déjà par ses affidés les démarches de Jean de Monfort auprès de son ennemi le roi d'Angleterre ; il accueillit les plaintes de Charles de Blois, convoqua les pairs du royaume, et assigna Jean de Monfort devant leur tribunal. Le comte s'y rendit, accompagné de quatre cents gentilshommes, et logea rue de la Harpe. Dans ses

entretiens avec Philippe, Jean de Monfort s'aperçut bientôt qu'il était jugé d'avance, et, prévoyant qu'on avait le dessein de l'arrêter, il laissa sa suite à son hôtel et partit secrètement de Paris sous le déguisement d'un marchand. Il était bien près de la cité de Nantes, lorsque le roi eut avis de son évasion; sa colère fut grande : aussi, hâtant la décision du parlement, il fit rendre un arrêt à Conflans, le 7 septembre 1341 : les pairs *présents* et les seigneurs *assistants*, la souveraineté de la duché-pairie de Bretagne fut adjugée à Charles de Blois. Le roi le fit appeler, et lui dit : « Beau neveu, vous avez pour vous arrêt de bel héritage et grand. Or, hâtez-vous, et prenez peine à le conquérir sur celui qui le tient à tort. Priez vos amis qu'ils veuillent vous aider en ce besoin, et je ne vous y fauldray mie, car je vous prêteray de mon or et de mon argent assez, et diray à mon fils, le duc de Normandie, qu'il se fasse chef avec vous. * » Puis ils se séparèrent; plusieurs hauts vasseaux de la couronne suivirent le protégé du roi.

Charles de Blois réunit son armée dans la ville d'Angers; elle était forte de cinq mille armures de fer, de trois mille fantassins génois et d'un certain nombre de gens de trait. Après avoir assiégé Chantoceau, où les Génois perdirent beaucoup de monde, et brûlé Carquefou, l'armée française vint camper sous les murs de Nantes.

Jean de Monfort s'était renfermé dans cette ville, sur laquelle il croyait pouvoir compter; sa confiance fut une faute qui accéléra sa perte. Les bourgeois se montrèrent d'abord peu disposés à soutenir le siége; cependant, ils finirent par se rendre à ses prières et promirent de tenir un mois **.

* Froissard, chap. LXXI, p. 87, t. 1er.

** Dom Morice, t. 1er, page 252.—M. de Roujoux dit que la plupart

Dans plusieurs sorties, les Nantais obtinrent quelques succès. Ils attaquèrent un convoi qui se rendait au camp, et le convoi fut amené aux barrières de la ville; mais l'ennemi revint en force, et un rude combat s'engagea entre les deux partis, qui perdirent beaucoup de monde, sans obtenir un résultat définitif. Le siége traînant en longueur, le duc d'Athènes et Robert Bertrand quittèrent le camp, à la tête de cinq mille hommes, et firent le siége du château de Valgarnier, qui appartenait à un seigneur du nom de Ferrand. Dans une sortie, Ferrand leur enleva messire Sauvage d'Attigny, dont il offrit la liberté, à la condition que le duc de Normandie autorisât un combat de deux cents Français contre deux cents Bretons. Le duc y consentit et voulut même se mettre de la partie; le roi de Navarre, les ducs de Lorraine et d'Athènes, le grand-chambellan de France, Robert Bertrand et Sauvage d'Attigny, se rangèrent parmi les combattants. Dans cette affaire, les Bretons succombèrent presque tous; trente seulement restèrent sur le champ de bataille, furent faits prisonniers et conduits à la tête du camp, où, par l'ordre du duc de Normandie, l'héritier de la couronne de France, on leur trancha la tête!

L'histoire ne saurait trop flétrir de tels actes de cruauté : c'est un devoir pour elle d'écraser sous son burin ces têtes royales qui, sans motifs, ont ordonné d'aussi sauvages exécutions.

Le duc de Normandie fit jeter les têtes des vaincus par-dessus les murs de la ville : les habitants, saisis d'horreur et d'épouvante, parlèrent d'ouvrir leurs portes. Jean de Monfort, se voyant abandonné de tous, rendit

des jeunes Nantais s'armèrent en sa faveur, et qu'ils coururent avec ardeur aux murailles.

**la ville au duc en échange d'un sauf-conduit; mais, à peine maître de la ville on le conduisit au camp, et de là à Paris, où il fut écroué dans la tour du Louvre *.**

**L'arrestation de Monfort allait mettre fin à cette guerre; tout le monde commençait à se ranger sous la bannière de**

* Froissart avance que les habitants de Nantes ouvrirent traitreusement les portes de la ville. Mais on trouve, dans la chronique de Guillaume de Saint-André, que ce prince fut victime de sa bonne foi; on ne peut s'empêcher d'accorder quelque créance à ce poète, qui était attaché à la personne du fils de Monfort; voici un fragment de cette chronique:

Car, quand il ot un poy musé,
L'on ly use de beau langage.
A ce coup il ne fut pas sage.
Par promesses fut incité
Aller à Paris la cité.
Il mit Nantes, n'en doutez mie,
En garde au duc de Normandie,
Qui lui jura, et par sa foy,
Et lui promist, com'fils au roy,
Que la lui rendroit sans débat,
En tel poinst et pareil estat
Comme il la prenoit en jour d'huy.
Jehan se fyoit moult en luy,
Et lors en print biaux sauf-condutz.
Mais à la fin fut décepuz,
Car à Paris fut mal venu,
Et au corps prins et retenu.
Ainsin donc, Jehan de Bretaigne
Fut en prison mis, pour enseigne
Que moult avoit le roy puissance
De lui porter très-grand' nuisance.
Lors il gémit en la prison
Long-temps, sans cause et sans raison;
Et print l'on ses chasteaux et villes,
Forteresses et domiciles.

Charles de Blois et à déserter une cause que les larmes d'une femme n'auraient pu soutenir. Jeanne de Flandre, comtesse de Monfort, apprit à Rennes toute l'étendue de son malheur. Douée d'un esprit ferme, d'un sens droit, d'un grand courage, l'adversité la trouva sublime : s'inspirant des circonstances, elle saisit son jeune fils entre ses bras, et, parcourant la ville pour rassembler tous les habitants, elle leur parla avec tant d'énergie, tant d'éloquence, qu'elle ranima le courage de ses partisans. L'enthousiasme devint général : ses malheurs, son extrême beauté, son héroïque résolution, amenèrent à ses côtés de nombreux et dignes chevaliers!

Le printemps la trouva au milieu des combats, l'épée ou la hache à la main, le corps couvert d'une armure, dirigeant elle-même ses cohortes avec toute l'habileté d'un vieux capitaine. Charles de Blois, après s'être emparé de Rennes, après avoir brûlé Saint-Aubin-du-Cormier, vint la cerner dans Hennebon ; mais aussi prudente que courageuse, elle avait fortifié cette ville et pris les plus sages précautions. Elle essuya plusieurs assauts, parcourant la ville à cheval, excitant le courage des assiégés, ramenant les fuyards et décidant presque toujours la victoire. Un jour, s'apercevant qu'une partie du camp était presque abandonnée par les soldats qui s'étaient rapprochés pour mieux voir le combat engagé aux barrières, elle sortit par une porte opposée, à la tête de trois cents cavaliers, fondit sur le camp ennemi, l'incendia : la terreur fut telle que les Français cessèrent l'assaut et se mirent à sa poursuite ; mais par prudence elle prit la route d'Auray et leur échappa.

La consternation fut grande dans Hennebon, lorsque l'on ne revit pas la comtesse de Monfort. Cinq jours s'écoulèrent sans qu'elle revînt ; le sixième jour, au soleil levant, elle traversa comme une flèche le camp ennemi, et rentra dans Hennebon.

Cependant les Français poussaient le siége avec vigueur; les machines de guerre furent mises en œuvre, et les murs de la ville s'ébranlèrent. La peur s'empara des habitants, fatigués déjà par la longueur de cette guerre : ils parlèrent de se rendre, et l'on vit l'évêque de Léon, par ses lâches conseils, amollir le courage des assiégés. Jeannne de Flandre redoubla d'activité, et promit qu'au bout de trois jours elle se rendrait, si l'ennemi n'avait pas levé le siége. La ville promit de tenir, quoiqu'avec la certitude de succomber.

Deux jours s'écoulèrent; les travaux des assiégeants gagnaient d'heure en heure, et la ville entière murmurait contre cette femme qui seule paraissait avoir confiance en sa cause. Enfin, le troisième jour éclaira les deux camps; des deux côtés, l'on se préparait à une reddition, lorsque la comtesse de Montfort, cramponnée à la fenêtre, s'écria avec transport : « Mes amis, vécy le secours tant désiré. » En effet, le Blavet se couvrait de voiles : c'était la flotte anglaise; l'ennemi plia ses tentes, et le siége fut levé.

Charles de Blois continua le siége d'Auray, et chargea Louis d'Espagne d'attaquer le château de Conquest, près Guingamp. Ce prince s'en empara, et se vengea *noblement* de sa défaite sous les murs d'Hennebon, en faisant passer au fil de l'épée toute la garnison du château. De là, il se rendit à Dinan : les habitants, effrayés du caractère cruel de Louis d'Espagne, ouvrirent leurs portes, après avoir tué Renaud de Guingamp, leur capitaine, qui refusait de se rendre. Lorsque le comte d'Espagne eut pris possession de cette ville, il se dirigea sur Guérande qu'il enleva d'assaut; et, fidèle à ses sanguinaires habitudes, il en fit égorger tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe : cinq églises furent incendiées; Louis d'Espagne eut horreur de ce sacrilége, et fit pendre vingt-cinq de ses

soldats en expiation. Puis il rejoignit Charles de Blois à Auray ; le siége fut poussé avec vigueur : les malheureux assiégés, réduits à la plus affreuse famine, ayant mangé jusqu'au dernier de leurs chevaux, demandèrent à capituler. Charles de Blois voulut qu'ils se rendissent à discrétion. A cette nouvelle, que la prise de Guérande leur rendait plus affreuse, ils prennent une résolution désespérée ; à la faveur de la nuit, ils traversent le camp ennemi, en combattant, et rejoignent la comtesse de Monfort à Hennebon.

Après la reddition de Vannes qui suivit celle d'Auray, dom Louis d'Espagne se jeta dans Quimperlé, à la tête de six mille hommes ; puis il parcourut le pays, signalant son passage par le massacre, l'incendie et le pillage. La comtesse de Monfort envoya à sa poursuite, avec trois mille archers, Gauthier de Mauny, Amaury de Clisson et Cadoudal. Guidés par les paysans, ils surprirent ses vaisseaux, et l'atteignirent. Louis d'Espagne se défendit vaillamment ; mais, accablé par le nombre, il essaya vainement de s'embarquer : plus de cinq mille hommes furent tués ; les paysans assommaient ceux qui cherchaient leur salut dans la fuite. Le comte d'Espagne sauta dans une barque ; et, s'éloignant à forces de rames, sous les flèches des archers anglais, il regagna Rennes, dont Charles de Blois s'était emparée.

Gauthier de Mauny revint alors à Hennebon porter lui-même la nouvelle de sa victoire ; et, comme le repos lui était devenu insupportable, il abandonna de nouveau la ville, qui n'avait plus à se défendre, puis il attaqua le château de La-Roche-Périon, confié à Gérard de Maulain. Cette tentative, sans succès, lui coûta deux braves chevaliers, Henri Le Bouteiller et Mahé Dufresnoy, renversés dans l'attaque, et qui furent conduits prisonniers au fort du Faouet.

Bientôt Charles de Blois, vainqueur sur tous les points, revint à son tour mettre le siége devant Hennebon, mais les habitants se rassurant au souvenir de leur première défense, semblaient rire de ses efforts et de ses troupes, et les accablaient de raillerie : « Vous n'êtes mie assez forts, criaient-ils aux assiégeants, allez quérir vos compagnons qui dorment au champ de Quimperlé. » Louis d'Espagne fut plus froissé que tout autre d'un tel sarcasme, qui lui rappelait non-seulement une défaite, mais encore la perte de son neveu Alphonse, tué dans cette plaine par Amauri de Clisson. Il exigea de Charles de Blois les deux prisonniers de La-Roche-Périon, voulant, dans sa frénétique vengeance, lancer leur tête sanglante en réponse aux moqueries des assiégés.

Du haut des remparts, la comtesse de Monfort vit le mouvement qui se fesait dans le camp ennemi : la connaissance qu'elle avait du caractère féroce de Louis d'Espagne et de la faiblesse de Charles de Blois lui fit pressentir le sort que l'on réservait à ses deux nobles chevaliers ; elle conçut le projet de les sauver. Amauri de Clisson marcha vers le quartier de Charles avec trois cents archers déterminés ; lorsque le combat parut entièrement engagé, toute la petite troupe se mit à fuir comme une flèche ; les Français les poursuivirent avec ardeur : à peine eurent-ils atteint les barrières de la ville, que, par un mouvement simultané, ils se retournèrent et s'élancèrent sur leurs ennemis ; pendant cette action, Gauthier de Mauny, sorti de la ville par une autre porte, pénétrait au milieu du camp qu'on avait laissé très-peu gardé, enlevait les prisonniers et les ramenait en triomphe à Hennebon.

Cependant la comtesse de Monfort, malgré sa courageuse défense, voyait tous les jours son parti s'affaiblir ; vainement, elle avait fait demander de nouveaux secours au

roi d'Angleterre. Il paraisait impossible qu'elle pût résister aux fatigues de l'hiver, lorsque Charles, las de rester devant une ville qu'il désespérait de jamais prendre, lui proposa inopinément une trève de quelques mois. La comtesse accepta avec joie une suspension que son honneur lui eût défendu de demander; elle en profita pour aller en Angleterre plaider elle-même sa cause près d'Edouard, et revint le printemps suivant avec une flotte de quarante-six vaisseaux qu'elle avait obtenus de son royal allié.

Les Français, commandés par Charles de Blois, l'attendaient près de Guernesey; leurs bâtiments, beaucoup plus forts et plus élevés que ceux de la comtesse, étaient montés par des Génois d'une adresse et d'une force prodigieuses; et, malgré tout l'héroïsme de la comtesse, qui donnait elle-même l'exemple d'une intrépide audace, animait les soldats au plus fort de la mêlée, et la hâche à la main, frappait et commandait à la fois, l'escadre anglaise, qui avait résisté tout le jour, aurait peut-être été écrasée le lendemain, si le ciel n'eût semblé prendre part au combat, et protéger l'héroïne. Dans la nuit, tandis que l'on se préparait à recommencer l'attaque, plus furieuse et plus meurtrière, le ciel se chargea de nuages, une violente tempête jeta l'épouvante parmi les soldats et les marins. Charles se vit forcé de faire lever les ancres, et de gagner la haute mer. Poussés par l'ouragan, les vaisseaux se trouvaient au point du jour à plus de cinquante lieues de ceux de la comtesse: quelques-uns, furent jetés en Biscaye; dans ce nombre, on comptait ceux commandés par Louis d'Espagne; les autres débarquèrent à Guérande.

La comtesse perdit trois vaisseaux. Poussée sur la côte, près de Vannes, elle s'empressa de faire le siége de cette ville, qu'elle enleva sans peine, mais qu'elle fut obligée de rendre bientôt à Robert de Beaumanoir, maréchal de Bre-

tagne. Robert d'Artois, qui commandait les Anglais, fut dangereusement blessé dans l'assaut. Hervé de Léon et Olivier de Clisson, malgré l'acharnement qu'ils montrèrent dans le combat, ne purent entièrement se laver du soupçon de trahison, pour la facilité avec laquelle ils avaient d'abord rendu la ville à la comtesse de Monfort.

Robert d'Artois succomba peu de temps après à ses blessures; le roi d'Angleterre, douloureusement frappé d'une telle perte, jura de s'en venger d'une sanglante façon! Ce sentiment venait à point au secours de la comtesse: la mort de Robert d'Artois servit plus sa cause que le courage de ce guerrier ne l'eût pu faire. Edouard débarqua sur les côtes du Morbihan, et jeta spontanément ses troupes sur les villes de Vannes, Rennes, Nantes, Pontivy et Rohan; ces deux dernières furent brûlées, les autres se défendirent vigoureusement, et repoussèrent les Anglais, qui parcoururent les campagnes comme un ouragan, ne laissant après eux que la mort et la destruction. Repoussé à Nantes, dont il avait incendié les faubourgs, Edouard revint mettre le siége devant Vannes; tandis qu'il s'emparait, dans quelques escarmouches, d'Hervé de Léon et d'Olivier de Clisson, Louis d'Espagne et Doria attaquaient et détruisaient les vaisseaux qui lui apportaient des vivres, et le forçaient ainsi de diviser sa flotte, dont une partie entra dans le port de Brest et le reste se réfugia à Hennebon. De son côté, Philippe de Valois, qui avait déjà envoyé son fils le duc de Normandie en Anjou, se rendit à Ploërmel; lorsqu'il apprit que l'armée anglaise, repoussée à Rennes, s'était retranchée dans les environs de Vannes, toujours poursuivie par le prince français, il envoya un cartel au roi d'Angleterre; mais il l'attendit inutilement pendant cinq jours, au lieu désigné pour le combat.

Le commencement de cette année fut marqué par une trève que l'entremise du pape fit signer aux deux souve-

rains, alors en présence ; elle ne détermina rien au sujet de la contestation des deux prétendants au duché de Bretagne, elle n'interdisait même pas les hostilités particulières, seulement elle défendait aux souverains d'y prendre part. Elle n'apporta donc aucun soulagement aux malheureux peuple décimé et ruiné par le fer, le feu et le pillage, comme si le sol seul devait suffire à l'ambition des concurrents. Les Bretons n'avaient plus que le choix des bourreaux, entre des princes qui fesaient appuyer leurs prétentions par de pareils auxiliaires.

La trève signée, Edouard laissa la duchesse de Bretagne sous la protection du comte de Pembroke, et retourna à Londres. Bientôt après, il échangea Olivier de Clisson pour le comte de Strafford, tous deux pris devant Vannes au même instant, l'un par les assiégés, l'autre par les Anglais. Le guerrier breton, sans remords et sans défiance, profita de sa liberté pour venir près de Philippe de Valois ; mais à peine arrivé à Paris, il fut saisi avec quatorze chevaliers bretons que le comte de Salisbury avait dénoncés au roi de France comme secrètement engagés avec Edouard, et fut decapité au milieu de la halle de Paris. Son corps fut attaché au gibet de Montfaucon, et sa tête, envoyée à Nantes, y demeura exposée sur les remparts.

Jusqu'alors Philippe avait retenu presque toutes les grandes familles à la cause de Charles de Blois ; cette inique exécution les lui aliéna : toute la France, honteuse et mécontente, parut comprendre les droits de Monfort ; mais ce fut surtout la douleur énergique de la veuve de Clisson qui fit le plus de mal au protégé de Philippe. A la tête de quatre cents hommes, Jeanne de Belleville commença par s'emparer d'un château dont elle fit passer la garnison au fil de l'épée ; puis elle parcourut la Bretagne, prenant des châteaux, des forteresses, sur lesquels elle fesait planter

la bannière de Monfort; enfin, elle détruisit une partie des navires français, et, rassasiée de vengeance et de sang, elle conduisit son fils à la comtesse, et se retira en Angleterre.

Le comte de Monfort, auquel la trève avait assuré la liberté, avait été momentanément élargi; mais Philippe ayant exigé de lui qu'avant de partir, il renonçât à ses droits, il préféra garder ses fers.

Les murmures des Français et les plaintes de la veuve de Clisson, déterminèrent Edouard, qui d'ailleurs avait eu le loisir de réparer les pertes de sa première expédition, à rompre la trève; il donna la liberté à Hervé de Léon, à condition qu'il porterait son défi au roi de France; il s'apprêta à suivre de près son messager. Charles de Blois, pendant ce temps, mit le siège devant Quimper, et prit la ville d'assaut: deux mille personnes furent passées au fil de l'épée. Ce terrible massacre laissa une tache honteuse à la mémoire de ce prince, d'une dévotion si prononcée, que plus tard l'église en fit un saint. Monfort, indigné à à cette nouvelle, s'échappe de sa prison et sollicite des secours auprès d'Edouard; mais ce prince, fort occupé de sa propre cause, tout en le recevant avec les égards dus à son malheur, lui promit beaucoup, mais n'en ajourna pas moins l'effet de ses promesses au succès de la campagne d'Aquitaine qu'il soutenait contre Philippe. Le duc perdit en un instant toutes ses espérances et ses illusions: il vit que le roi d'Angleterre n'avait jamais pensé qu'à s'assurer la suzeraineté de la Bretagne, en combattant pour lui, et que toujours des intérêts plus majeurs passeraient avant le sien. Quatre années de captivité avaient miné sa santé; il revint, triste et découragé, mourir près de sa femme, au château d'Hennebon, le 26 septembre 1345, après avoir nommé cependant le roi d'Angleterre tuteur de son fils.

Jeanne supporta ce nouveau malheur comme une femme que l'adversité avait faite de fer; elle ne pleura pas sur le cercueil de son mari, mais elle éleva son fils dans ses bras aux yeux de l'armée et reprit les armes en son nom; ce jeune prince avait été fiancé à Marie d'Angleterre. Edouard accepta la tutelle, envoya le duc de Northampton avec un corps d'armée considérable à la comtesse, et lui-même vint débarquer en Normandie, et dirigea sa course vers Paris. Cette campagne présente une suite de succès et de pillage jusqu'à la bataille de Crécy, qui termina dignement l'espèce de marche triomphale des Anglais. Charles était revenu devant Laroche-Derrien, que le comte de Northampton avait prise en même temps que Carhaix; de toutes parts les insulaires étaient vainqueurs. Jamais siége ne fut poussé avec tant d'acharnement et de vigueur! Charles avait trop à cœur de réparer sa honte; les assiégés perdaient l'espérance, lorsque le général anglais Thomas d'Agworth, envoyé par la comtesse de Monfort, vint avec huit mille hommes à leur secours. Charles, alors, sépara son armée pour fermer le passage aux arrivants et continuer l'attaque; il se porta au lieu nommé le Placis-Vert, sur la petite rivière de Jaudi. D'Agworth déjoua ses plans, traversa plus loin, et, vers le milieu de la nuit, il vint fondre sur les derrières du corps d'armée. Après de prodigieux efforts de part et d'autre, d'Agworth, deux fois pris par les Bretons et deux fois arraché de leurs mains, vit enfin Charles de Blois tomber devant lui, exténué de fatigue et frappé en dix-sept endroits: quoique mourant, ce prince refusa de remettre son épée au général anglais: on fut obligé de faire avancer Robert du Chatel pour la recevoir.

Charles fut conduit successivement à Vannes, à Carhaix, à Quimperlé, à Hennebon, puis enfin, la comtesse ne trou-

vant nulle part assez de sûreté pour une telle capture, le fit passer en Angleterre.

Ce fut alors à Jeanne de Penthièvre à déployer le même courage et la même énergie, qui depuis six ans rendaient la veuve de Monfort si redoutable. Un sauf-conduit, accordé par la comtesse, lui avait permis de venir à Vannes donner ses soins au noble captif; elle ne le quitta que pour se mettre à la tête des troupes franco-bretonnes, et cette guerre, dirigée par deux femmes, continua non moins cruelle que par le passé, et bien plus générale. Les Anglais avaient tellement abusé de leurs victoires et de leurs forces, qu'alliés, comme ennemis, les maudissaient également; une trève signée de nouveau entre Edouard et Philippe, ne permettait pas d'engagement général des deux puissances. Ce fut alors que le maréchal de Bretagne, Jean de Beaumanoir, indigné de la conduite des soldats de Bemborough, qui commandait à Ploërmel, osa lui reprocher son insolente cruauté. Ces amers reproches, que Bemborough repoussa hautainement, décidèrent le fameux combat des *Trente*.

Beaumanoir s'était adjoint dix chevaliers et vingt écuyers, Bemborough ne put réunir trente anglais pour le soutenir. On regrette de voir quatre bretons sous sa bannière, mais une chose aussi doit suspendre le jugement qu'on pourrait porter sur eux, c'est que le véritable motif du combat est encore douteux; si l'on juge par ce mot de Beaumanoir: « — *Nous allons voir qui peut se vanter d'avoir plus belle mie.* » — On est tenté de croire que les intérêts de Monfort ou de Charles n'étaient pour rien dans cette passe-d'armes, non plus que les déprédations, le meurtre et le pillage, dont on accusait justement les Anglais.

Sur le lieu choisi pour le combat, appelé la lande de Croix-d'Helléan, au Chêne de Mi-Voie, entre Josselin et

Ploërmel, une pierre qui portait l'inscription suivante, existait encore en 1811 : « *A l'immortelle mémoire de la bataille des Trente, gagnée par monseigneur le maréchal de Beaumanoir, le* 26 *mars* 1350. » Cette pierre a été remplacée par un monument plus digne d'un tel souvenir. »

Bemborough proposa d'ajourner le combat, mais tous les Bretons s'y refusèrent et commencèrent l'attaque. Le premier choc parut funeste aux Bretons. Geoffroy Mellon fut tué; Caro de Bodegat, messire Rousselot et Tristan de Pestivien, grièvement blessés, et Yves Charruet fut fait prisonnier. Cependant la victoire resta long-temps indécise : les chevaliers se battaient de part et d'autre avec une adresse et un courage qui stimulaient encore une haîne profonde chez les Bretons, et une orgueilleuse présomption du côté des Anglais. Tous les champions étaient à cheval *, armés suivant l'usage du temps et selon leur fantaisie, de haches, d'épées, de merlins, de piques; Hucheton de Clamaban portait une faulx tranchante, dont un côté était garni de crochets aigus; ses coups devait être mortels. Beaumanoir, blessé, s'était écarté quelques minutes, lorsque Tristan de Pestivien, entouré des Anglais, s'écria : « On m'entraîne, meurtri, mourant; Beaumanoir, à mon aide! » Le maréchal de Bretagne accourut à l'instant et ranima ses chevaliers. Bemborough se précipita sur Beaumanoir, et profitant de sa faiblesse, il essayait de l'entraîner, en lui criant : « Rends-toi, Beaumanoir, je ne te tuerai pas; mais je te donnerai à ma mie, à qui je t'ai promis en présent. » — « Par Saint-Yves, reprit le breton, c'est ta mie qui sera mienne en ce jour! » Ils luttaient corps à corps, et Beaumanoir, affaibli par la perte de son sang, se dé-

* Quelques historiens prétendent que Guillaume de Montauban était seul à cheval.

fendait difficilement, lors qu'Alain de Keranlais renversa l'anglais d'un coup de lance qu'il lui porta droit au visage. Bembórough voulut se relever, mais Geoffroy Dubois lui passa son épée au travers du corps et lui coupa la tête. Croquart le vit tomber ; « Compagnons s'écria-t-il, n'ayons d'espoir qu'en notre courage, et périssent tous ceux qui nous approchent. » Puis il prit le commandement des Anglais.

Pendant cette mêlée, Beaumanoir cherchait à étancher la soif ardente que ses blessures et la fatigue rendaient insupportable. Geoffroy Dubois s'en aperçut, et lui cria : « Beaumanoir, bois ton sang, et la soif te passera ; la journée est à nous. » Malgré cette assurance, on ne peut dire quelle eût été l'issue du combat, sans une feinte de Guillaume de Montauban qui, s'éloignant pour fondre à l'improviste au travers des rangs ennemis, assura la cause des Bretons, en semant le désordre et la terreur au milieu des Anglais : douze combattants seulement restèrent sur le champ de bataille, et Croquart, fait prisonnier, fut reconduit à Josselin. La renommée donna toute la gloire de cette action à Tinteniac, frère d'armes du maréchal de Beaumanoir, dans les rangs bretons, et à Croquart parmi les Anglais. Depuis cette journée, le mot de Geoffroy Dubois devint le cri de guerre des Beaumanoir.

Cette même année, la comtesse Jeanne de Penthièvre fonda à Nantes l'hôpital Saint-Julien.

Rien cependant de décisif pour les deux partis ne se préparait, malgré les continuelles rencontres des deux armées. Charles de Blois languissait toujours en Angleterre, traité peut-être avec plus de rigueur dans la tour de Londres, où le roi d'Ecosse et le comte de Moray partageaient cependant sa captivité, que Jean de Monfort ne l'avait été dans celle du Louvre. En 1352, tandis que sa

femme assemblait les états de Bretagne à Dinan, la ville de Nantes, commandée par Guy de Rochefort, fut subitement troublée au milieu des fêtes du mardi gras. Alors, comme toujours, le peuple, avide de bruit et de mouvement, poussait des cris de joie. Les Anglais, sans cesse en maraude, ou guettant l'occasion de tomber sur les Bretons, se doutèrent que la garnison du château pensait plus à se divertir qu'à se battre. Ils pénétrèrent, au nombre de cinquante-deux, par une fenêtre du château, et s'emparèrent de la forteresse. L'effroi du danger qu'ils couraient eux-mêmes, réveilla chez les Nantais le souvenir du triste état de leur patrie : les habitants et les soldats se pressèrent sur les pas de Guy de Rochefort ; le château fut cerné et repris dans la nuit même. Pas un Anglais n'échappa : cette audacieuse entreprise, si habilement et si promptement exécutée, ne leur valut qu'une mort sans gloire, un massacre isolé. Que pouvaient faire cinquante-deux hommes contre la population de toute une ville!

L'année 1352 fut marquée par la bataille de Mauron que les Anglais remportèrent sur le maréchal d'Offemont, envoyé par le roi de France au secours de la comtesse de Penthièvre. Le héros du combat des *Trente*, le sire Tinténiac, y fut blessé mortellement *.

La réunion des états présidés par la comtesse de Penthièvre, qui cherchait de tous les côtés les moyens de négocier la liberté de son époux, n'eut pas plus de résultats que la promesse du roi de France, Jean, successeur de Philippe de Valois. En mariant Marguerite de Blois au comte d'Angoulême, connétable de France, Jean s'était engagé à payer dans un délai la rançon de Charles. Le connétable fut blessé mortellement, peu après son

* Le Baud, page 312.

mariage, dans une rencontre avec le roi de Navarre ; Marguerite en mourut de douleur. Alors, il ne fut plus question de tenir les clauses du contrat ; ce ne fut qu'en 1356, après neuf années de prison, que Charles fut changé contre ses deux fils qui représentaient à Edouard une rançon de cent mille florins d'or (onze cent mille francs de notre monnaie). Charles promit de payer cette somme en quelques années; mais elle ne fut jamais soldée. Les sept années de guerres cruelles et toujours sans résultat pour les deux prétendants, quoiqu'affreuses pour la malheureuse contrée qui leur servait de théâtre, virent surgir deux éclatantes renommées au-dessus de celles d'une foule de héros : Bertrand Duguesclin et Olivier de Clisson. Duguesclin avait commencé sa carrière militaire en chef de bandes, sans maître et sans but,.... seulement pour acquérir, l'arme au poing, la fortune nécessaire à ses penchants guerriers, que son père, gentilhomme breton, cherchait vainement à étouffer. Après avoir pris par ruse la place de Fougeray, il offrit ses services à Charles de Blois, et fit lever le siége de Rennes au duc de Lancastre, après avoir vaincu dans un combat particulier l'un de ses plus braves officiers, auquel il avait généreusement laissé la vie.

Bien qu'une trève, devenue indispensable par le mauvais état des affaires de Charles et la jeunesse de Monfort, eût été signée, les seigneurs n'en continuaient pas moins à se poursuivre, comme il arriva lors du traité de 1343 entre Edouard et Philippe de Valois : les deux chefs seuls restaient inactifs au milieu de ces luttes qu'on pourrait avec raison qualifier de massacres individuels, de vengeances particulières. Le roi Jean, prisonnier d'Edouard depuis la bataille de Maupertuis, avait offert pour sa rançon, le 24 mars 1359, de rendre aux Anglais toutes les provinces de France qui leur avaient appartenu, renonçant

à la suzeraineté de la Bretagne, et s'en rapportant à la décision d'Edouard au sujet des prétentions de Monfort. La cause de Charles semblait perdue, mais les états-généraux de France refusèrent d'acheter la liberté de leur souverain à ce prix ; alors les Anglais portèrent toutes leurs forces sur la capitale pour leur arracher leur consentement, et la Bretagne trouva quelques instants de calme durant cette campagne.

Le traité de Bretigny, consenti et signé l'année suivante, ne fut qu'une copie modifiée de ces premières propositions ; seulement, la France gardait la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Bretagne ; des arbitres, chargés d'examiner les prétentions de Charles et du petit neveu de Jean III, furent nommés, et les deux rivaux se présentèrent eux-mêmes à Saint-Omer, chacun près du roi son protecteur. Le partage proposé fut rejeté par chacun, avec une obstination que du moins Monfort expliquait par l'impossibilité de compter sur une paix durable, tant que la question ne serait pas jugée à fond : une volonté fortement exprimée des deux puissances eût donné cette paix dont le peuple avait tant besoin, mais la protection accordée de part et d'autre n'était, nous l'avons dit, qu'un prétexte de conquête et d'envahissement, plutôt qu'un sentiment de justice. Une trève fut accordée, cependant ; mais elle ne servit qu'à se préparer à recommencer la guerre avec plus de furie que par le passé.

Il serait difficile à l'historien de suivre la série des brigandages qu'occasiona la reprise des armes. Dès ce moment, le comte de Monfort, qui, jusque là, n'avait pour ainsi dire rempli dans les camps qu'un rôle secondaire, prend le commandement après s'être fait reconnaître duc en 1363, et, se montrant lui-même au milieu des plus belles actions, commença à mériter véritablement le nom

de conquérant que lui a laissé l'histoire. Mais sa gloire ne fut pas sans tache : il osa permettre au commandant de Pestivier de faire crever les yeux à tous les habitants de Guingamp qui tombaient en son pouvoir. Ces cruautés, commises si fréquemment dans les guerres civiles, par un misérable esprit de représailles, ne sauraient être excusées, et l'histoire doit flétrir à jamais ceux qui, par vengeance ou faiblesse, s'en sont rendus coupables. Sous ce rapport le pieux Charles de Blois, ce saint fêté par l'église, ne le lui céda en rien, et donna lui-même le premier exemple des plus sanglantes exécutions.

Duguesclin avait pris Carhaix ; Charles assiégeait Bécherel : Monfort vint au secours de cette ville, et présenta la bataille. Cependant, sur une observation de son adversaire, dont les soldats étaient épuisés par le manque de vivres, il consentit à différer l'attaque, et à livrer le combat dans un lieu choisi par Charles, aux landes de Beaumanoir. Les deux armées se suivirent de près, et campèrent aux environs du Chêne de Mi-Voie, célèbre par le combat des *Trente*. Tout annonçait une affaire décisive ; mais quelques seigneurs, demeurés neutres, et presque tous les évêques de Bretagne, supplièrent les deux princes de mettre fin à cette guerre si longue et si douloureuse, en consentant mutuellement au partage de la Bretagne ; les évêques leur dépeignirent sous de si vives couleurs les affreux ravages de cette interminable guerre civile, qu'ils consentirent à un arrangement, et, le 12 juillet 1363, un engagement solennel, juré sur les Evangiles, donnait Vannes à Charles de Blois, avec la moitié du duché, et Nantes à Monfort, tous deux pouvant à l'avenir porter également le titre de duc : les ratifications du traité devaient être faites au Chêne de Mi-Voie, sous huit jours. La ville de Nantes, encore occupée par les troupes de Charles, devait ouvrir ses portes

à celles de Monfort, immédiatement après l'échange des traités signés : des ôtages furent donnés de part et d'autre.

Jeanne de Penthièvre refusa de ratifier par son aveu la parole de son époux. « Je ne suis qu'une femme, s'écria-t-elle dans son indignation, mais je donnerais ma vie, et deux même si je les avais, plutôt que de supporter un tel partage. »

Il s'agissait de l'héritage de la comtesse ; le pieux Charles n'osa passer outre, préférant les reproches de sa conscience à ceux de sa femme : il ne remit point Nantes, proposa une nouvelle trève, de nouvelles conférences ; mais Monfort, indigné de son manque de foi, essaya de garder les ôtages. Duguesclin se trouvait parmi eux, mécontent de Charles plus encore peut-être que de Monfort, quoiqu'il regardât comme arbitraire la détention qu'il lui voulait faire subir. Il parvint à s'échapper, et alla offrir ses armes déjà redoutables à l'infortuné roi de France.

A cette époque, ce prince, qui n'avait pu de son côté décider les Français et surtout son fils à exécuter le traité de Bretigny, regagnait noblement sa prison ; la guerre allait recommencer encore. La France, comme la Bretagne, se retrouvait, en 1364, dans la même position qu'en 1360, à l'exception du pays dévasté, de la plus valeureuse population détruite, et de la famine qui devait, selon toute apparence, succéder à la misère. Les bras manquaient pour cultiver la terre, dans un moment où le désespoir transformait le soc de la charrue en arme meurtrière, dans la main de chaque paysan, menacé tour à tour par les Bretons, les Français, les Anglais et les partisans qui, depuis la bataille de Maupertuis, parcouraient la France : on désapprenait les besoins de la vie, en présence de la mort ; il n'y avait plus de sillons de blé, mais des ruisseaux de sang dans les champs.

La jeunesse de Monfort le rendait plus sensible aux maux que cette rupture préparait encore, ou peut-être déjà cette profonde dissimulation qui fut par la suite la base de son caractère, et qui peut-être n'était qu'une conséquence de la dépendance et du malheur de ses premières années, lui dictait-elle sa conduite, et l'engageait-elle à tout faire pour se décharger d'une telle responsabilité. Il consentit à prolonger la trève et à s'en rapporter à la décision du prince de Galles avant de reprendre les armes.

Rien ne pouvant engager Charles à braver les volontés de sa femme; Monfort, après s'être emparé de quelques forteresses, se présenta devant Auray; Charles quitta Nantes pour venir au secours des habitants de cette ville. A son départ, la comtesse lui enjoignit encore, en forme de prière et en présence de tous ses chevaliers, de ne céder à aucunes conditions, à moins que le duché ne leur restât tout entier.

Monfort, cependant, offrait encore de se contenter de la moitié de la Bretagne, et de laisser Charles son héritier, s'il mourait sans enfants : lorsque les armées se trouvèrent en présence, il dépêcha un hérault chargé de faire une dernière proposition; Charles le renvoya sans vouloir l'entendre. Il se dévouait, pour ne pas trahir les espérances de sa femme.

Ce fut le 29 septembre 1364, que cette longue querelle fut enfin terminée. Les deux armées se trouvèrent en présence avant le jour, entre Auray et Brech, séparées seulement par un ruisseau; la garnison d'Auray avait rejoint Charles de Blois. Duguesclin, envoyé par le roi de France en Normandie, vainqueur des Anglais dans cette guerre, se rangea de nouveau sous la bannière du comte de Blois avec les mille hommes qu'il commandait.

Tous les efforts pour éviter la bataille ayant été infructueux, Monfort, de plus en plus tourmenté des suites de

ce combat, fit appeler au point du jour les chefs de son armée, et leur proposa de reconnaître les prétentions de Charles de Blois, s'ils les trouvaient plus légitimes que les siennes, ne voulant pas que tant d'illustres guerriers fussent sacrifiés à une cause injuste. Des cris unanimes de dévouement et d'admiration accueillirent une telle proposition ; elle avait doublé l'ardeur des combattants. Monfort, comme entraîné, fit le signe de la croix, embrassa ses capitaines, et s'élança sur son cheval.

Charles, fidèle à ses pieuses habitudes, avait communié et entendu trois messes avant le combat. Ses troupes attaquèrent les premières, ainsi que Chandos, le héros de l'Angleterre, l'avait espéré. Les Franco-Bretons oublièrent que le simple ruisseau qu'ils franchissaient facilement deviendrait bientôt, grossi par la marée, une espèce de rivière devant laquelle s'arrêterait le reste de l'armée de Charles ; le corps composé de Bretons était commandé par Duguesclin ; deux autres, de troupes françaises, avaient été confiés au comte d'Auxerre et à Louis de Châlons, son frère ; le sire de Rieux dirigeait un corps de réserve.

Tandis que Monfort parcourait les lignes et se montrait à ses soldats pour les animer, Clisson, quoique blessé, et Chandos attaquaient Duguesclin, soutenu par Beaumanoir, Eustache de la Haussaie, le Chevalier Vert, Louis de Châlons et Charles de Dinan. Charles de Blois, ayant aperçu un chevalier, vêtu d'une cotte d'armes parsemée d'hermines, courut sur lui, l'étendit à ses pieds, et s'écria, transporté : « *Bretagne ! Monfort est mort !* » Sa joie fut de courte durée, il aperçut à l'instant son rival qui courait sur lui ; les deux prétendants en vinrent aux mains, mais ils furent aussitôt séparés par la foule des combattants. Charles de Blois, pressé par les troupes de Monfort, se trouva entièrement séparé des siens ; la réserve, demeurée

de l'autre côté de l'eau, ne pouvant venir à son secours, il fut environné de toutes parts, et, malgré une opiniâtre défense, il se vit obligé de se rendre : on le conduisait hors de la mêlée, lorsqu'un soldat anglais lui plongea son épée dans la gorge. Cette affreuse nouvelle vola de bouche en bouche, et jeta le désordre et le désespoir parmi les Franco-Bretons. Les comtes d'Auxerre et de Joigny rendirent les armes ; Louis de Châlons, Rochefort, Charles de Dinan, Montauban, Tournemine, tombèrent morts. Duguesclin, seul, debout au milieu d'un monceau de cadavres, blessé en plusieurs endroits, ses armes brisées, bravait encore une partie de l'armée de Monfort avec un tronçon de lance seulement, lorsque Chandos lui cria : « Messire Bertrand, cette bataille n'est pas vôtre, rendez-vous. » Le guerrier breton lui remit alors ce dernier morceau de fer si terrible en ses mains. Les débris de l'armée de Charles de Blois ne purent se réunir : il n'y avait plus de chef pour les rallier.

On assure que Monfort, conduit par Chandos près du corps de Charles de Blois, ne put retenir quelques larmes. Du lieu même où ses armes venaient de vaincre, il fit offrir au roi de France l'hommage de son duché conquis, et savoir au roi d'Angleterre l'issue de cette mémorable journée. La cour de France envoya Jean de Craon et le maréchal de Boucicault, afin de traiter les affaires de la veuve de Charles ; mais alors Monfort refusa ce qu'il avait vainement offert : ce ne fut qu'après plusieurs mois de débats, que la voix du peuple, effrayé des probabilités d'une nouvelle guerre, l'emporta. Il fut reconnu solennellement, le 12 avril 1365, à Guérande, que les héritiers mâles seraient toujours préférés aux femmes, celles-ci ne pouvant arriver à la couronne ducale qu'à l'extinction totale des premiers, quel que pût être leur degré.

Jeanne conserva le comté de Penthièvre, et reçut, à titre d'indemnité, le vicomté de Limoges. Comme on redoutait avec raison le mécontentement de ses fils dont aucun article ne parlait, on pensa prudent de les retenir prisonniers en Angleterre, par mesure de sûreté. Monfort, alors âgé de vingt-sept ans, prit le titre de duc sous le nom de Jean IV.

## ANNÉES 1365 A 1399.

Ce ne fut que vers le milieu de décembre, que Jean se décida à se rendre à Paris pour faire au roi de France l'hommage du duché : après bien des contestations, la formule du serment fut réglée d'une manière qui permettait au duc d'affirmer que l'hommage était pur et simple, et au roi Charles de le croire lige ; la voici :

« Sire, je vous fais hommage, comme mes prédécesseurs l'ont fait aux rois qui ont été avant vous. »

Depuis cette époque, cette formule fut toujours adoptée par les ducs de Bretagne. Les dépenses de la guerre et celles du voyage de Jean nécessitèrent une nouvelle contribution, et, pour la première fois, le *fouage*, ou impôt du foyer, fut établi : chaque famille payait un écu d'or ; par feu, on entendait habitation principale. Il leva aussi un droit d'entrée sur les marchandises dans tous les ports de la Bretagne ; les denrées nécessaires à la nourriture des habitants furent seules exceptées.

Jean, de retour en Bretagne, n'oublia point la froideur des habitants de Nantes envers son père ; et, malgré les assurances de dévoûment qu'il en avait reçues, il fit élever la citadelle de Pirmil *, afin de dominer la ville et de

* Plusieurs auteurs attribuent la fondation de cette tour à Bouchard, amiral de Bretagne.

la tenir en respect. Peu après, il épousa Jeanne Holland, petite-fille du prince de Galles; ce mariage ne tarda pas à porter des fruits dangereux pour le repos de la Bretagne : il avait encore resserré, s'il était possible, les liens de reconnaissance et d'amitié qui liaient le duc Jean à l'Angleterre. Une contestation s'étant élevée entre Charles V et le prince de Galles, gouverneur des provinces cédées par le traité de Bretigny, le duc de Bretagne accorda le passage aux troupes insulaires, et reçut avec magnificence le comte de Pembrok et lord Cantorbéry. Charles V, trop faible alors pour punir ouvertement son vassal, chercha dans de petites tracasseries une vengeance mesquine : il s'imagina de faire canoniser Charles de Blois, ce qui semblait une reconnaissance un peu tardive de la justice d'une cause perdue.

Depuis son avènement, le duc de Bretagne ne semblait occupé qu'à repousser les prétentions de ses anciens serviteurs les plus dévoués dans son malheur, mais dont l'exigence n'avait plus de bornes dans la prospérité. Cependant, comme les Bretons en faisaient aigrement la remarque, les Anglais étaient toujours les privilégiés : à eux les terres, à eux les honneurs. Derval et Robert Knolles créés barons, Jean Chandos recevant la terre du Gâvre comme une juste récompense de ses services, étaient le point de mire sur lequel tous les mécontents semblaient avoir les yeux fixés. Clisson, dont l'ambition méritait peut-être le nom d'avarice, indigné de ce que Jean lui préférait Chandos pour le présent de cette terre que lui-même avait demandée, pilla et brûla le Gâvre, et enleva les pierres pour bâtir un pavillon à sa terre de Blain, disant que « jamais il ne serait si proche voisin d'un Anglais. » Ce procédé irrita justement le duc; mais le malheur et sa longue dépendance avaient donné à son caractère une réserve et une

retenue dans lesquelles l'histoire a cru trouver une profonde dissimulation. Il ne montra ni ressentiment, ni colère ; mais peu de temps après, il saisit l'occasion de se débarrasser d'un ancien compagnon d'infortune qui devenait maintenant un vassal dangereux que rien ne pouvait satisfaire. Clisson fut donc envoyé en ambassade près du roi de France, pour excuser le refus que le duc faisait de quitter son duché pour prendre les armes contre ses premiers protecteurs. Lorsque Clisson apprit à Paris l'accueil fait à Brest aux troupes du prince de Galles, son indignation n'eut plus de bornes : il quitta le service du duc pour se donner tout entier au roi de France. Peu à peu les plus dévoués Bretons, entraînés par l'exemple de Clisson, s'éloignèrent aussi de leur prince ; leur haine pour les Anglais les aveuglait tellement, qu'ils ne s'apercevaient pas que les Français travaillaient aussi pour aliéner leur indépendance : les uns marchaient droit au but, ils furent devinés et repoussés ; les autres rampaient autour, travaillaient dans l'ombre, et la Bretagne dut finir par devenir une province de France. C'est une chose digne de remarque que cette manière généralement adoptée par les historiens, de faire ressortir l'aversion bretonne pour l'Angleterre comme sentiment de nationalité, antique orgueil d'indépendance. Elle serait conséquente, si l'on trouvait, à côté des continuelles et longues dissertations sur l'hommage pur et simple ou l'hommage lige exigé par les rois de France, la même aversion pour la France, la même horreur du joug étranger. Si l'on admet la Bretagne comme nation, les Français méritaient davantage d'exciter leur défiance, étant plus près voisins, et plus dangereux par cela même qu'il leur était si facile de réussir.

On peut, sans crainte de se tromper, juger aujourd'hui Jean IV : il voulait la paix, et, par elle, le commerce et

l'abondance ; il était loyal dans sa reconnaissance pour ses premiers protecteurs ; mais, au milieu de ses contemporains sans loyauté, sans véritable grandeur, il se rapetisse pour se mettre à leur niveau. La nature l'avait trop richement doté pour son siècle ; les vertus et le courage de sa mère avaient exalté sa jeunesse ; il n'avait pas eu d'enfance : en voyant tant de belles actions, de généreux dévouements, il sentit son âme s'élever, il devina l'héroïsme ; puis, lorsqu'il raisonna les motifs de chacun, qu'il apprit que Clisson était brave surtout par avarice ; Edouard, généreux par ambition, Charles, clément par peur ; le peuple, obéissant, dévoué, par égoïsme,.... le jeune, le noble, le vaillant Monfort devint le faux, l'oublieux, le violent Jean IV, faible et despote à la fois. Aussi, sa réputation n'est-elle pas sortie pure de ses démêlés avec le connétable de Clisson et Charles V : son nom restera toujours attaché au guet-apens du connétable et à l'empoisonnement du roi de France, bien qu'aucune preuve matérielle n'existe contre ce prince.

En lui reprochant son affection pour les Anglais, n'était-ce pas lui dire que l'ingratitude est parfois une vertu chez les princes ; en lui conseillant de prendre parti pour Charles V, qui violait le traité de Bretigny et celui de Guérande, n'était-ce pas lui montrer que la religion des serments cesse d'être sacrée, quand elle n'est plus utile. On lui apprit le manque de foi, le mensonge,.... et l'histoire, jusqu'à ce jour, n'en accuse que lui : il faudrait s'étonner, au contraire, s'il était resté pur, loyal et généreux au milieu des factions qui marquèrent le quatorzième siècle par les envahissements et le meurtre.

Charles V avait craint d'abord de témoigner tout son mécontentement du passage accordé par le duc de Bretagne aux troupes anglaises ; il se sentait encore faible ;

mais une fois assuré de Clisson, du sire de Laval, du vicomte de Rohan, et dès qu'il vit toutes les grandes familles se plaindre hautement de l'alliance que Jean IV avait renouvelée avec Edouard, il le menaça de toute sa colère, et Duguesclin, vainqueur en Normandie, reçut l'ordre de marcher en Bretagne, afin de forcer le duc à chasser les troupes du prince de Galles. L'armée de Duguesclin prit successivement Rennes et presque toutes les principales villes du duché ; le duc, poussé à bout, ouvrit les ports de Brest et de Saint-Malo à Edouard. Cette action acheva de le compromettre, mais ne lui enleva pas l'amour du peuple, car il ne l'avait point : vingt années de guerre, d'exil, et son éducation toute anglaise, en faisaient presque un étranger pour les Bretons. Heureusement pour lui qu'alors, le pouvoir absolu d'un côté, l'obéissance passive de l'autre, donnaient un caractère sacré aux souverains. Les conseillers intimes du duc lui proposèrent de feindre l'intention de renvoyer les troupes anglaises ; il s'y refusa obstinément, en alléguant que le roi de France était devenu son ennemi, en retenant Clisson, en envoyant des armées dans son pays, et qu'il ne consentirait jamais à manquer au roi son beau-père, le seul ami qui lui restait. Dès ce moment, il devint défiant envers tous ses serviteurs bretons; les Anglais les remplacèrent auprès de sa personne : Edouard, instruit de sa déplorable position, lui accorda huit cents hommes de garde. Charles V autorisa les sujets du duc, par des mesures insidieuses, à refuser le paiement des nouveaux impôts que cette recrue étrangère avait nécessités ; de son côté, le duc de Bretagne, indigné, fit impitoyablement pendre ou noyer ceux qui prêtèrent une oreille complaisante aux instigations des Français : ce fut une guerre d'extermination. Les villes fermèrent leurs portes ; la garde insulaire débarqua à Saint-Mahé ; les malheureux soldats

et archers furent obligés de passer l'hiver dans des hameaux, on avait fini par les poursuivre comme des bêtes fauves. Il ne restait plus à Jean qu'Auray, Brest et Derval: Duguesclin avait tout conquis; à Hennebon, qui se rappelait sa glorieuse défense, il s'élança sur ses remparts : « Amis, s'écria-t-il, je suis Breton comme vous, et je viens » vous rendre le repos; laissez-moi chasser les Anglais, » épargnez-moi la douleur de répandre le sang de mes » compatriotes. » Hennebon capitula; les Anglais furent contraints par les habitants d'évacuer la ville. Jean se réfugia en Angleterre vers la fin de l'année 1372, et l'année suivante il adressa un cartel à Charles V, lui déclarant qu'il ne voulait être que son ennemi, et non son vassal. Tout espoir de réconciliation était donc perdu pour lui du côté de la France, il ne lui restait que la protection d'Edouard; bientôt il en apprécia la valeur : sommé par le duc de Lancastre de fournir sa part des dépenses de l'armée qui l'avait suivi au siége de Calais, il se trouva dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, et, forcé de se séparer de l'armée, il marcha seul, à la tête de soixante hommes, bien convaincu maintenant de la froideur de ses anciens alliés; il se jeta dans la Guyenne et revint en Bretagne, où personne ne voulut le recevoir: Saint-Mathieu lui ayant fermé ses portes et Derval étant assiégée par Duguesclin, le malheureux duc repassa en Angleterre avec sa famille; il s'embarqua à Concarneau en 1373.

Charles resta donc maître de la Bretagne, dont le gouvernement fut donné à Duguesclin, depuis connétable de France; on y battit monnaie, des impôts y furent levés pour payer l'armée française. Nantes seule refusa de se rendre : la désertion de son souverain ne l'avait pas déliée : les habitants n'ouvrirent leurs portes qu'à l'expresse condition que, si le duc revenait, la ville lui serait rendue, et que nul ne

toucherait aux revenus des impôts en son absence. Cependant, cette tardive fidélité ne servit pas au malheureux Jean: le roi d'Angleterre, peu soucieux des intérêts de son ancien gendre, traita en 1374 avec Charles, sans s'occuper de lui; ce ne fut qu'en 1375 qu'un second accord, signé à Bruges, ayant assuré une trève de quarante ans, on y rappela les différends élevés entre le roi Charles et le duc de Bretagne, et l'on y décida qu'il serait nommé des arbitres, et qu'en attendant, Monfort garderait Brest, Auray et Saint-Mahé, mais qu'il quitterait les autres villes, ne laissant que quelques hommes d'armes, et que, dans tous les cas, rien ne pourrait donner lieu à réclamer l'intervention des Anglais et ne romprait la trève.

La mort d'Edouard ranima les espérances de l'exilé; un prince encore enfant, dont les conseillers se montraient mieux disposés pour Jean, succédait; Richard II, petit-fils d'Edouard, consentit à prendre la défense du duc; mais ce fut au prix de la place de Brest qu'il accorda cette protection. Les Anglais se montrèrent bientôt devant Saint-Malo, que Duguesclin et Clisson protégeaient.

Depuis long-temps, la cour de France tentait de s'emparer légalement du duché; Charles crut enfin l'occasion assez favorable pour la tentative : le duc fut appelé devant la cour des pairs, mais il n'y parut point; on le savait si bien d'avance, qu'on ne lui envoya point de sauf-conduit, et qu'aucune forme de procédure usitée alors ne fut suivie. On le déclara traître et félon, et son duché fut non-seulement confisqué, mais, contre toute justice, ce fut au roi Charles que la cour l'adjugea, lorsqu'il devait revenir naturellement à la comtesse de Penthièvre : elle réclama; Charles avait pris possession. Cette précipitation, qui démasquait toutes les ambitieuses prétentions du roi de France, éclaira cependant les Bretons : quelques-uns commencèrent à mur-

murer. Le sire de Laval, qui peut-être un des premiers avait témoigné son mécontentement de la prédilection du duc pour l'Angleterre, refusa d'acquiescer au jugement des pairs de France, et son avis ébranla les convictions de ses concitoyens. Bientôt le roi, non content d'avoir mis un impôt sur le sel, demande aux seigneurs bretons de confier la défense de leurs terres à des hommes d'armes français: on murmure, on hésite, on refuse, et de ce moment quelques voix commencent à rappeler la vaillance de Monfort, ses malheurs, et plus encore le sang dont il était issu. Après sept années de persécution de la part des Français, les bras suppliants du peuple breton se levèrent enfin, et vinrent de nouveau s'offrir à Jean IV. Il hésita quelque temps : le souvenir de l'abandon de ses sujets lui fit douter de leurs preuves inopinées d'attachement; enfin, à la seconde députation des états de Bretagne, dont La Hunaudière de Montafilland, de Lohéac et de Beaumanoir, étaient les chefs, il se décida à s'embarquer avec quatre cents hommes d'armes, et à venir prendre terre à Saint-Malo, en 1779. On ne peut se faire une idée de la joie, des transports excités par son retour; une foule immense se porta à sa rencontre. La comtesse de Penthièvre, plus bretonne alors que princesse, oubliant ses griefs, vint elle-même saluer son retour; tous les seigneurs s'empressèrent de lui offrir des secours d'hommes et d'argent. Rennes le reçut avec acclamation. En peu de temps, il se vit à la tête d'une armée nombreuse et dévouée; tout semblait enfin favoriser ses entreprises. Le connétable, frappé d'une révolution populaire aussi subite, hésitait à venir ravager de nouveau une terre qui l'avait vu naître; Clisson seul se montrait impatient de recommencer la guerre. Les secours envoyés par le roi d'Angleterre faillirent enlever au duc une si belle position; heureusement pour lui qu'une tempête rejeta Caverlay et les vaisseaux

d'Arundel sur les côtes d'Irlande ; Thomas Percy fut le seul qui put débarquer au port de Brest, où il resta comme bloqué. Le duc de Buckingham vint remplacer cette flotte perdue ; il se présenta en Picardie, et traversa une partie de la France pour se rendre en Bretagne. A la nouvelle de son arrivée, Nantes ferma ses portes, et fit proposer un secret traité au duc d'Anjou, qui déjà occupait pour le roi de France les Marches de Bretagne. Duguesclin fut alors rappelé de Pontorson, par suite de l'opinion contraire à cette guerre qu'il n'avait pas dissimulée à Charles V. Envoyé en Guyenne, il y trouva la mort devant le château Randan ; peu après, Charles V périt empoisonné. Jean n'avait jamais eu de haine contre les Français, mais seulement il détestait le roi : l'événement qui laissait le trône sous une régence pendant la minorité de Charles VI, changea la répugnance qu'il éprouvait déjà depuis quelques mois à braver l'opinion des Bretons et à se mettre à la tête des troupes de Buckingham, en une détermination toute en harmonie avec les sentiments de son peuple. Déjà, depuis quelques mois, il avait su tenir le général anglais inactif à Rennes, tandis qu'il essayait de négocier avec la France. Toute l'année se passa en marches et contre-marches ; Buckingham, en novembre, impatienté d'attendre le duc, qui lui avait promis de le rejoindre au bout de quinze jours, mit le siége devant Nantes, dont il occupa les faubourgs. Les habitants de cette ville, prévenus à temps, avaient obtenu du duc d'Anjou un secours de six cents hommes d'armes, commandés par Jean Le Barrois des Barres et Jean de Château-Morant. Guillaume Leet commandait le château de la Tour-Neuve ; voulant assurer le succès de la défense, il prévint Château-Morant qu'un vieux moine s'était emparé des clés de la ville et qu'il les tenait cachées sous sa robe : on joignit le moine à l'église, on le fouilla, et les clés furent retrouvées ; Château-Morant fit

promener le vieux moine dans toute la ville, sans chaperon, afin que chacun pût le reconnaître, puis il le traita sévèrement. Les Français placèrent vingt-cinq hommes à chaque porte, et rangèrent le reste en bataille, sur l'une des places de la ville ; ensuite ils introduisirent un secours de deux cents hommes, commandés par Pierre de Bueil, chevalier angevin. Nantes comptait au nombre de ses défenseurs, Jean de Malestroit, Pierre Tournemine et Jean de Clisson : la place se trouvait attaquée à la fois du côté de la porte Sauvetout, de celle Saint-Nicolas, entre l'Erdre et Richebourg, vers Saint-Clément et sur les bords de la Loire; cependant elle résista deux mois *. Les Anglais, affaiblis par une maladie épidémique, des combats harcelants et sans résultat, et surtout mécontents de l'absence prolongée du duc de Bretagne, abandonnèrent le siége et se retirèrent à Vannes. Alors Jean IV signait, le 15 janvier 1381, la paix avec le duc d'Anjou, régent de France, et consentait par le traité à venir d'abord à genoux demander pardon au roi, ensuite à l'aider dans sa guerre contre la Navarre et l'Angleterre, puis à lui faire hommage de son duché! Il est bien certain que Jean IV, dominé par les circonstances, mentait à ses propres sentiments, et qu'ayant pressenti sa défection, il s'était voulu prémunir contre la faiblesse d'abandonner ses alliés; car, le 28 octobre précédent, il avait protesté par avance contre tous traités qui l'engageraient à prendre les armes contre l'Angleterre, ces traités, était-il dit dans sa protestation, ne pouvant lui être surpris que par ruse et par violence.

Ce qui s'explique moins facilement, ce sont les protestations d'amitié qu'il faisait encore au comte de Buckingham au

* Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. 1er page 378. Froissart, chap. 59, page 61.

mois d'avril 1381, après un pénible hiver, pendant lequel les troupes de ce général eurent à souffrir toutes les douleurs de la misère et de la saison, ne trouvant ni asile, ni protection, ni même sûreté sur les terres de ce prince qu'elles étaient venu secourir.

A cette occasion, le roi d'Angleterre conçut le projet de jeter un nouveau brandon de discorde en Bretagne : il offrit à Jean de Penthièvre, ce malheureux fils de Charles de Blois, resté prisonnier (la mort avait délivré son frère), de le remettre en possession de la Bretagne, s'il voulait lui faire hommage pour le duché. Quelques historiens louent beaucoup le noble procédé du prince breton, qui refusa la couronne ducale à ce prix, par respect pour la foi promise au roi de France; ce sentiment serait sans doute digne d'admiration, si l'on ne voyait, par la suite, dans l'alliance du fils de Charles de Blois avec Clisson, l'ennemi de Monfort, que sa prudence plus peut-être que sa grandeur d'âme dictait son refus; la triste expérience que Monfort avait faite des suites d'une semblable protection et de la conséquence d'une armée étrangère sur le sol breton éclairait le comte de Penthièvre, et peut-être lui faisait préférer ses fers à de dangereuses conquêtes.

Richard II, mécontent, garda son prisonnier, et s'opposa au départ de la duchesse de Bretagne; puis tout d'abord il s'empara du comté de Richemond, et refusa de rendre Brest. Jean créa l'ordre de l'Hermine en mémoire de sa réconciliation avec le roi de France, et vint faire le siége de Brest, mais sans aucun résultat heureux; il l'abandonna bientôt à ses capitaines. Il est permis, sans faire tort à sa mémoire, de supposer qu'il mit beaucoup de faiblesse et de tiédeur dans l'attaque, tant il se trouvait malheureux de porter les armes contre des Anglais. Nantes n'avait pas tenu long-temps, lorsqu'elle avait été assurée que son

prince reniait l'alliance des insulaires : après avoir pris la forteresse de Pirmil, Jean avait fait son entrée à Nantes le 22 juin 1381, et peu de jours après les états se trouvaient convoqués dans cette ville.

Deux années après, quelques dissentions s'élevèrent entre le duc et le clergé ; celui-ci tentait toujours de ressaisir la puissance temporelle, que chaque siècle voyait décroître. L'évêque de Quimper, pris en fraude, excommunia le sir de Malestroit qui avait fait saisir son vin : Jean prit parti pour le seigneur, et cependant on le vit en 1383 porter l'évêque de Nantes sur ses épaules à son entrée dans la ville. Une vieille coutume donnait cette charge au seigneur de Retz, dont Jean avait nouvellement acquis le domaine.

Un duel particulier donna à Nantes le spectacle oublié de l'ancien *Jugement de Dieu*. Le comte de Beaumanoir accusa le chevalier de Tournemine de la Hunaudaye, qui avait épousé la veuve de Jean de Beaumanoir, assassiné par un de ses fermiers, d'avoir poussé cet homme au meurtre de son maître. Son accusation compromettait également sa belle-sœur, qui n'avait pas attendu, pour donner sa main au chevalier, les délais prescrits. La dame de la Hunaudaye, nièce de Duguesclin, fut mise hors du procès, mais le duc autorisa un combat entre les deux seigneurs, sur la place du Bouffay, le 20 décembre. Le chevalier fut vaincu, et avoua son crime en présence de toute la noblesse et du duc lui-même, qui présidait cette étrange cour de justice. L'ordre du combat condamnait le défaillant à être traîné par les pieds autour du camp et pendu après. Beaumanoir, plus satisfait de sa victoire que jaloux de punir son assassin, demanda et obtint la grâce du chevalier. Etrange justice, elle fut accordée : le meurtre et l'adultère ne coûtèrent que vingt mille livres à Tournemine qu'on retint prisonnier.

Jean, fidèle à ses engagements, fournit des troupes au roi de France et se rendit lui-même en Flandre. Malgré la sévérité de Richard II à son égard, il était facile de voir que, sujet français, il était toujours anglais au fond de l'âme: peu à peu, les insulaires rentraient à son service isolément. Dans la guerre, ses soldats avides et cruels pour les paysans français et flamands, se montraient, par ses ordres, bienveillants et cléments pour leurs anciens alliés; ces marques d'un secret attachement, et peut-être sa renommée guerrière, augmentaient encore l'aversion que Clisson lui portait. Depuis long-temps, la cruauté de Clisson, dans la guerre, comme dans ses divisons avec le duc, lui avait valu le surnom de Boucher; Anglais et Montfort étaient ses cris de haine, quoique Charles lui eût donné le bâton de connétable après la mort de Duguesclin; il voyait avec envie l'espèce de faveur dont le jeune monarque entourait le duc, et, pour frapper au cœur cet ennemi qu'il était forcé de supporter, il fit offrir à Jean de Penthièvre la main de sa fille, lui proposant de payer sa rançon, que Robert Deveer avait fixée à cent mille francs, s'il consentait à ce mariage. Jean venait d'épouser en troisièmes noces Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais et de Jeanne de France, tante du roi, dont le connétable, quoique vieux alors, s'était montré passionnément épris; soit que la jalousie ait eu quelque part à la colère du duc, lorsqu'il eut connaissance des secrètes menées de Clisson, soit réellement un sentiment indigne de lui, il jura de se venger du connétable. Déjà il avait fait saisir les biens du prince prisonnier en 1364, lors de la mort de la veuve de Charles de Blois; aux représentations de ses conseillers, mécontents de cette usurpation, il avait allégué qu'il ne garderait ses biens que jusqu'au moment où l'héritier de Jeanne lui viendrait rendre hommage. Cette réponse équivalait à un refus, puisque le prince se trouvait par cette

confiscation moins que jamais en état de racheter sa liberté.

Jean paraissait avoir oublié les menaces; et les négociations actives continuaient entre le camérier d'Angleterre, favori du roi, et le connétable deFrance, au sujet de la liberté de Jean de Blois. Lorsque les états de Bretagne furent réunis à Vannes par le duc, Clisson reçut une convocation particulière. Jean traita magnifiquement les députés, accepta leur invitation à une fête, et répondit à cette politesse en les engageant à venir visiter le château de l'Hermine qu'il faisait construire. Clisson, sans défiance, suivit le duc ; mais ce dernier, sous un frivole prétexte, s'éloigna lorsqu'il visitait la tour principale, et la porte se ferma sur l'imprudent Clisson. Rien ne saurait donner une idée de l'impression d'horreur que tant de déloyauté fit éclater : le sire de Laval se jeta aux pieds du duc, lui proposa de payer la rançon de son beau-frère ; tout fut inutile, Beaumanoir voulut partager le sort de son maître, et fut jeté dans la même prison.

La mort du connétable était certes inévitable, sans l'adroit mensonge de Bazvalen, chargé par le duc de le frapper. Ce chevalier comprit que l'état d'irritation dans lequel cette honteuse action mettait le duc ne devait pas durer, il feignit de lui obéir, et le laissa pleurer toute une nuit sur un meurtre qu'il avait commandé, mais dont il prévit les conséquences, dès que sa raison lui serait revenue; le lendemain, Bazvalen avoua sa généreuse désobéissance. Le duc alors fit prévenir le sire de Laval qu'il faisait grâce de la vie, et consentait à mettre un prix à la rançon du connétable ; ce prix était la remise de toutes les possessions de Clisson et du comte de Penthièvre ; plus, la promesse sacrée de ne point ramener le prince en France, et de renoncer à l'union projetée pour lui. Une fois libre, le connétable vint

demander justice à Charles VI, dont il fut reçu très froidement, et ne faisant nul cas des clauses d'une convention que la violence lui avait arrachée, il se hâta de traiter de la liberté de Jean de Blois, et de faire célébrer le mariage de sa fille avec ce prince ; puis il déclara la guerre à Monfort. En peu de temps, il se rendit maître de Guingamp, Châtelaudren, Lamballe et Saint-Malo.

Le roi de France demanda au duc la remise des biens du connétable deux fois de suite sans pouvoir l'obtenir ; enfin, le duc de Bourgogne et le duc de Berri, ses beaux-frères, oncles du roi, se décidèrent à venir s'en expliquer en 1388, lui promettant l'assistance et l'indulgence du jeune monarque ; en effet, il reçut le duc moins comme un accusé que comme un fidèle vassal ; il refusa d'examiner l'affaire au fond, réunit à sa table les deux ennemis et ordonna des restitutions réciproques. On se sépara plus animés encore les uns contre les autres ; la guerre reprit : le pauvre peuple breton payait encore de son sang et de ses propriétés les fautes du souverain. Cette nouvelle guerre dura quatre années ; le traité de paix signé à Tours, en janvier 1392, donna dix mille livres de rentes au comte de Penthièvre, remit Clisson en possession de tous ses biens et des cent mille francs payés au duc pour sa rançon.

On arrêta le mariage de Pierre, fils aîné du duc, avec la fille de Charles VI, et celui de la princesse Jeanne de Bretagne avec le fils aîné du comte de Penthièvre. Le pape accorda les dispenses d'âge. On assure que Monfort signa dès la veille une protestation sous prétexte qu'il n'était pas libre.

Dans la même année, Clisson fut frappé à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, par Pierre de Craon qui se réfugia près du duc de Bretagne, et cette démarche laisse à jamais une douteuse tache sur la mémoire de Jean IV, qu'elle semble indiquer comme complice du crime ! Le roi



de France, que cette tentavive d'assassinat avait rempli de douleur et d'indignation, donna des troupes pour poursuivre l'assassin, et lui-même marcha vers la Bretagne. Le château de Sablé fut attaqué; le commandant répondit qu'il n'appartenait plus au comte de Craon, mais au duc de Bretagne : la protection accordée aux terres du coupable était manifeste et naturelle peut-être, car ses malheureux habitants n'avaient pas partagé le crime dont ils étaient menacés de subir les conséquences. On ne peut préjuger des suites de cette guerre, si l'amitié particulière que les oncles du roi portaient à leur nièce, la duchesse de Bretagne, n'avait utilement protégé le duc; desobstacles, sans nombre, arrêtèrent sans cesse la marche du jeune roi jusqu'au 5 août 1392, jour fatal à la France, où la maladie mentale de Charles VI se déclara. Cet évènement, qui sauvait Jean, parut cependant lui causer une vive affliction; des prières publiques furent ordonnées dans toute la Bretagne! Les ennemis de Clisson triomphaient, sa cause était perdue; il osa demander au duc de Bourgogne le paiement de quelques sommes avancées pour lui, on imagina de lui intenter un procès au sujet de ses immenses richesses. Il se retira d'abord à Montlhéry, puis dans son château de Josselin. Un arrêt le priva de sa charge, le condamna à cent mille marcs d'argent d'amende et le bannit de France. Il recommença plus terrible alors la guerre contre le duc Jean, et celui-ci, au mépris de l'honneur et des lois, osa donner le commandement des troupes qui assiégeaient Clisson dans Josselin, à l'assassin impuni du connétable, Pierre de Craon.

Ce nouvel orage civil dura encore trois ans, pendant lesquels le malheur de la Bretagne fut au comble. Les habitants de Saint-Malo, pris par Clisson, se donnèrent au pape, pour éviter le siége dont Montfort les menaçait; enfin le souverain pontife offrit la ville au roi de France, en le priant

de s'interposer entre les deux ennemis. Le duc, fatigué de tant de combats et des maux qu'ils avaient amenés sur la province, fut facile à persuader; mais Clisson résista, déclarant qu'il se rendrait à Vannes pour conclure un traité de paix, lorsque le duc lui aurait envoyé son fils en ôtage: Jean avait mérité cette défiance, il y accéda, mais Clisson ne profita pas de la garantie; le jeune prince fut remis par lui-même avant que le traité fut signé, le 20 octobre 1395.

Les Anglais rendirent la place de Brest, moyennant cent vingt mille francs d'or, en demandant la grâce de Craon que Charles se garda bien de refuser. Les quatre années qui suivirent furent peut-être les seules heureuses que Monfort eut passées en Bretagne; encore sa mort fut-elle attribuée au poison. Le prieur de Josselin et un prêtre nantais furent accusés; un vague soupçon désigna Clisson, comme ayant commandé le crime, et peut-être l'impunité des deux coupables, donna-t-elle naissance à cette calomnie. Monfort avait pris d'avance des mesures pour assurer le repos à l'état, pendant la minorité de son fils, donnant la tutelle du jeune prince à Jeanne de Navarre, sa mère, et au connétable de Clisson. Cette confiance en son plus cruel ennemi fait à la fois l'éloge de ces deux hommes, dont les longues inimitiés avaient passé comme un châtiment céleste sur leur malheureuse patrie! Jean de Monfort mourut le 2 novembre 1399, à Nantes. Vingt-quatre années de guerre avaient préparé son avénement à la couronne ducale, sept années d'exil payèrent sa reconnaissance pour les Anglais, seize années de débats sanglants punirent son ingratitude envers Clisson.

## ANNÉES 1399 A 1442.

Jean IV laissait sept enfants de Jeanne de Navarre, sa troisième femme: Pierre, qui prit le nom de Jean V en lui

succédant ; Artur, Gilles et Richard ; puis trois filles : Jeanne, qui mourut en bas âge ; Marie, qui épousa le duc d'Alençon, et Blanche, mariée à d'Armagnac. Quoique Jean V n'eût que onze ans, ces quatre années de minorité n'auraient pas beaucoup effrayé la Bretagne, que son père lui laissait calme ou plutôt fatiguée de dissentions et désireuse de repos, si les étrangers ne s'étaient disputé le droit d'imposer leur protection à la faiblesse de l'enfant.

La maladie de Charles VI laissait ses états à la merci de ses frères et de ses oncles, et les coups que les factions se portaient sans relâche devaient nécessairement avoir un douloureux retentissement dans toute la France. Le duc d'Orléans, prévenu par Clisson, se hâta de se rendre en Bretagne à la tête de quelques troupes, sous prétexte de conduire à la cour de France les enfants du duc ; Jeanne de Navarre s'opposa vivement à cette prétention : elle rassembla les états, et fit répondre que le duc rendrait hommage à sa majorité, sans qu'il fût besoin de le contraindre. Le duc d'Orléans se retira de Pontorson où il était resté. Tout était terminé, si la duchesse douarière fut restée tutrice de son fils ; mais, sans doute, elle prévoyait à l'avance le trône qui l'attendait ; car à peine Jean V, âgé de 12 ans, eût-il fait son entrée solennelle à Rennes, où le vieux connétable de Clisson le fit chevalier ainsi que ses deux frères Artur et Gilles, qu'on y vit arriver Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Ce prince, à qui Jeanne de Flandre destinait la tutelle de ses enfants, déploya un luxe inusité et une étonnante générosité, pendant que Jeanne, revenue soudainement en Bretagne, déclarait publiquement son mariage avec le comte d'Erby, qui s'était fait proclamer roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV, au moment même de la mort du duc de Bretagne, et à l'aide des secours que ce prince lui avait accordés. Ce nouveau roi s'était montré, du reste, fort peu reconnaissant

envers son protecteur; car le premier acte de son autorité avait été de lui enlever le comté de Richemond.

Le duc de Bourgogne n'obtint pas facilement des états de Bretagne, la tutelle des jeunes princes et le gouvernement du pays; les Penthièvre, les Rohan, les Clisson, les Beaumanoir s'opposaient fortement à cette détermination, peut-être parce que dans leurs rangs ils trouvaient assez d'honneur et de gloire pour que l'on n'eût pas eu besoin d'appeler en Bretagne un prince étranger; toutefois, ils ne purent changer les dispositions de la duchesse. Philippe emmena les jeunes princes à la cour de France. A l'occasion de son mariage, la nouvelle reine d'Angleterre, qui avait reçu de Jean IV le comté de Nantes en douaire, fit don à la ville d'un impôt sur le sel, le blé et le vin qui passeraient sous les ponts, afin que les sommes provenant de ces levées fussent employées à l'entretien desdits ponts et spécialement des guérites de Pirmil. Le mariage de la veuve de Jean IV n'assura pas la neutralité de la Bretagne entre la France et l'Angleterre, et Clisson ne manqua pas de reprendre les armes malgré sa vieillesse dès que la guerre se fut rallumée. Trente vaisseaux commandés par Guillaume Duchatel attaquèrent la flotte anglaise près de St-Mahé, et bientôt ils entrèrent vainqueurs à Jersey qu'ils pillèrent; à Guernesey, puis à Plymouth dont ils brûlèrent le port *. Les Anglais, usant de représailles, se montrèrent bientôt devant Penmark et St-Mathieu, où ils abordèrent, et, se répandant alors dans les campagnes, ils pillent et brûlent tout à l'exemple de leurs ennemis. L'année suivante Tanneguy Duchatel conduisit des troupes à Yarmouth, et fit payer cher aux Anglais

* M. Richer porte cette expédition à 36 navires, et donne le commandement en chef à l'amiral Penhoët.

la mort de son frère, tué dans la dernière expédition.

St-Malo était alors commandée par le vicomte de Bélière et le seigneur de Châteaugiron. Quelques différents survinrent entre les bourgeois et la garnison ; d'abord victimes assez patientes de cette oppression, les habitants retrouvèrent une nuit toute leur énergie : ils se levèrent spontanément, désarmèrent leurs oppresseurs et les chassèrent de la ville, pour se donner de nouveau à la France. Heureusement que le duc atteignait enfin sa majorité ; les événements qui se succédaient auraient sans doute encore compromis le sort de son duché. Les hommes et le ciel semblaient réunis contre la malheureuse Bretagne depuis cinq ans : en 1399, une affreuse maladie avait en partie dépeuplé la ville de Nantes ; en 1401, un ouragan désastreux renversait les murailles ; en 1403, les Anglais détruisaient presque tous ses vaisseaux, et ravageait ses plus belles campagnes ; en 1404, la peste se déclarait de nouveau à Nantes, plus furieuse et plus cruelle encore que la première fois. Ce fut dans ces crises que la majorité de Jean V arriva, il prêta serment au roi de France, dans les mêmes termes que son père, et le premier acte de son libre arbitre fut le refus de consentir à l'impôt que le duc d'Orléans proposait de lever par extraordinaire à l'occasion de la guerre contre l'Angleterre. Jean offrit d'attendre le paiement des cent mille écus de dot que l'on avait promis à sa femme.

A peine de retour en Bretagne, il maria sa sœur Blanche avec le fils aîné du comte d'Armagnac, et se mit à la tête de ses armées pour marcher contre les Anglais.

M. Daru semble reprocher au duc d'avoir embrassé trop vite le parti des ennemis de son tuteur. Mais on pourrait également s'étonner de la guerre qu'il fait au mari de sa mère, si la conscience et l'honneur des princes n'avaient pas une

charte toute opposée à la charte ordinaire des familles, et si leurs actions ne se pesaient pas dans d'autres balances que celle des autres hommes.

Le prince absolu n'a qu'un lien, que celui qui l'attache à son peuple ; car ce peuple, qui s'abandonne à lui corps et âme, sans garantie, sans ôtage, devient sa vie, sa force et sa toute puissance ! Il lui répond de la richesse du commerce, du repos, du bonheur de la nation ; il ne peut donc pas écouter les battements de son cœur dans telle ou telle circonstance ; car l'intérêt de tous serait peut-être alors compromis dans l'intérêt d'un seul. Obligé d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les masses, le prince, du haut de son trône, perd l'habitude de regarder autour de lui ; il gouverne d'abord ses propres sentiments pour bien gouverner ses états : Jean V ne pouvait oublier que la reconnaissance avait été fatale à son père.

Plus heureux, quoique moins puissant, le prince, dépendant en quelque sorte de la volonté populaire, et n'ayant aucune responsabilité, peut conserver la mémoire du cœur, se montrer parent dévoué et généreux sans compromettre le bonheur du pays, qui veille lui-même à ses intérêts par ses députés et ses ministres.

Le premier n'est plus homme, mais seulement prince, c'est comme tel que l'histoire le jugera ; le second peut et doit avoir les vertus des autres hommes, sans lesquelles les contemporains et l'avenir le marqueraient ignominieusement.

Jean V, vainqueur à Brest, où le comte de Beaumont, bâtard du roi d'Angleterre, avait été tué par Duchâtel, conclut une trève avec l'Angleterre. Mais à peine le calme paraissait-il rétabli, que des courtisans trop officieux, ayant découvert sans doute que le jeune duc avait hérité de la haine de son père, s'imaginèrent de lui fournir un prétexte de persé-

cution. Clisson fut accusé de sorcellerie, et le procès se commença avec tant de promptitude, que l'on ne peut s'empêcher de croire qu'il était résolu depuis long-temps; vieux et fatigué de guerres, le connétable, enfermé dans Josselin, offrit à prix d'or d'arrêter l'affaire; on accepta ses offres: cette tentative apporta cent mille livres dans le trésor du duc, mais elle hâta la mort du vieux guerrier. Clisson mourut le 22 avril 1407; Jean de Penthièvre l'avait précédé dans la tombe. Marguerite de Clisson, sa veuve, restait tutrice de ses enfants, et sa haine pour le duc en prit un nouvel essor; elle se déclara si ouvertement, que Jean V se vit forcé de convoquer la noblesse pour la faire rentrer dans le devoir. Marguerite se hâta de marier son fils aîné à la fille du duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur, qui venait de succéder à son père Philippe-le-Hardi, tuteur de Jean V; une telle alliance semblait répondre pour ses conséquences à celle de Blanche de Bretagne, avec un fils du comte d'Armagnac; aussi Jean V entra-t-il dans la ligue des princes contre Jean-Sans-Peur. Après l'assassinat du duc d'Orléans, il vint, appelé par la reine sa belle-mère, assister au procès qu'un roi en démence avait essayé d'intenter au meurtrier de son frère: l'audacieuse assurance du duc de Bourgogne, qui se sentait soutenu par la faveur des Parisiens, ayant justement effrayé la reine et le dauphin, le duc de Bretagne protégea leur fuite, et leur donna une forte garnison pour les garder dans la ville de Melun, où ils s'étaient réfugiés.

L'année suivante, le duc de Bourgogne étant parti pour la Flandre à la tête de son armée, on vit encore la reine Isabelle implorer l'appui de son gendre pour rentrer à Paris, et les Bretons formant l'escorte de cette princesse, forcer l'émeute et la révolte à courber le front devant la prompte et courageuse défense de Jean V, averti à temps

que les Parisiens voulaient tendre des chaînes, dans les rues, et l'attaquer la nuit. Le retour du duc de Bourgogne chassa de nouveau la cour de la capitale ; ce ne fut qu'après l'avoir escortée jusqu'à Tours, que le duc de Bretagne revint à Nantes. L'ambition haineuse de Marguerite de Penthièvre avait préparé la guerre civile en son absence. Les états ayant été convoqués à Vannes, des députés furent envoyés au duc de Bourgogne pour lui demander si la Bretagne devait le considérer comme un ennemi, ou s'il démentait les assurances que la comtesse de Penthièvre avait données à ses défenseurs de le voir bientôt embrasser sa cause. L'assassin du duc d'Orléans, qui, dans sa trahison, n'avait pas même pour excuse le bien de ses sujets, n'était pas scrupuleux sur les serments: il protesta solennellement qu'il avait l'intention de rester neutre, et de demeurer en paix même avec ses propres ennemis. Les députés partirent satisfaits; le duc de Bourgogne les avait reçus à Chartres : ils n'avaient pas encore eu le temps de se rendre auprès du duc de Bretagne pour lui apprendre le résultat de leur mission, que déjà les troupes de Jean-sans-Peur venaient relever celles de la comtesse de Penthièvre, dans toutes ses forteresses, et que ces dernières, répandues dans les campagnes, attaquaient les soldats de Jean V. Le procès de Marguerite ne traîna pas en longueur; les juges auxquels Clisson avait échappé condamnèrent justement sa fille, coupable de félonie.

Cependant, Marguerite était puissante, et l'appui qu'elle avait trouvé, effraya tellement le duc de Bretagne, qui craignait d'exposer ses sujets aux horreurs d'une longue guerre civile, qu'il résolut d'appeler les Anglais à son aide. Le comté de Richemond lui fut rendu ; il en dota son frère Artur, qui servait dans l'armée des ducs de Berri et de Bourbon, appelée communément la ligue de Gyen, à laquelle

il avait lui-même pris part. A l'occasion de ce traité avec Henri IV, la duchesse sa femme montra une telle horreur pour le secours des Anglais, que Jean, offensé de ses paroles amères, se porta aux derniers excès de la colère.

Le duc de Bourgogne ne tarda pas à apprendre ce débat domestique, et saisit ce prétexte pour menaçer d'envoyer une armée en Bretagne, bien qu'elle y fût depuis longtemps. La prise de Châteaulin, de la Roche-Derrien et de Guingamp, par les Anglais et les troupes du duc de Bretagne, déterminèrent Marguerite à proposer un accommodement. Des arbitres furent nommés : d'une part, le roi de Sicile et le duc de Berri; de l'autre, le roi de Navarre et le duc de Bourbon; mais rien ne se termina : la comtesse fut obligée de se soumettre.

Le duc refusa dans ce moment d'agir avec les princes de la ligue, quoique le comte d'Armagnac fut venu lui-même à Nantes réclamer l'exécution de ses promesses : il ne voyait dans cette ligue, instituée pour le *bien public* et pour l'*honneur du roi*, qu'une guerre intestine, dont le peuple payait les frais avec son sang et son or. La pensée dominante, le but unique du duc de Bretagne étaient le bonheur de ses sujets : cela explique la versatilité de ses décisions, dictées par de sages et prudents calculs.

Quoique le duc de Bretagne ne voulut, en aucune manière, prendre une part active entre les deux partis qui déchiraient la France, il avait laissé à ses frères la liberté de suivre la bannière qui leur plairait. Gilles de Bretagne portait les armes pour le duc de Bourgogne : il fut blessé et mourut à Côsne-sur-Loire, le 19 juillet 1412; Artur de Richemond suivait le parti d'Orléans. Historiens de la Bretagne, nous ne suivrons pas la lutte sanglante des princes, de la reine, du dauphin et de l'infortuné Charles VI; le duc de Bretagne n'y jouait que le rôle de conciliateur, et malheu-

reusement ses soins n'avaient presque jamais de résultat : la mauvaise foi, la vengeance et l'ambition combattaient ses avis et en triomphaient toujours. Le moment était favorable pour réveiller les anciennes prétentions de l'Angleterre; Henry V fit demander au roi de France la main de sa fille, et, pour dot de la princesse, la restitution des provinces cédées par le traité de Bretigny : la Normandie, la Guyenne, le Maine, le Poitou, la Touraine et l'Anjou. La demande avait été faite dans l'espoir d'un refus ; aussi l'expédition contre la France était-elle prête à partir, avant que la réponse fut connue. Le roi d'Angleterre débarqua sans retard à Harfleur, et fit dans cette ville de tels préparatifs de campagne, que les princes, effrayés, demandèrent des secours au duc de Bretagne. Cette fois, l'intérêt de son peuple lui commandait de repousser les insulaires : il avait essayé vainement de réunir les deux puissances, il secourut les Français ; mais l'envie et une orgueilleuse présomption portèrent les princes français à ne pas vouloir avouer toute l'importance de la protection et du secours que le duc leur accordait : les deux armées étaient en présence dans la plaine d'Azincourt, et le duc ne devait les rejoindre que vers le soir ; on ne voulut pas l'attendre !...

Les Anglais remportèrent une victoire plus éclatante pour eux, et plus fatale à la France, que celle de Crécy. Sept princes français y périrent ; le duc d'Orléans, le duc de Bourbon furent faits prisonnniers ; des huit cents chevaliers que commandait Artur de Richemond, un seul survécut ; ce prince fut trouvé couvert de blessures, enseveli sous un monceau de cadavres. Le reste de l'armée française ne dut son salut qu'à l'arrivée du duc de Bretagne : il ne put que protéger la retraite, et rassembler les fuyards,.... il eût peut-être assuré la victoire.

Charles VI remit la ville de St-Malo pour reconnaître le

service que le duc venait de lui rendre ; malgré son triste état, il avait compris que son gendre n'avait pas été le maître de mieux faire.

A peine les Anglais laissaient-ils un peu de repos à la France, que les massacres recommençaient à Paris, tantôt au cri de Bourgogne, et tantôt au cri d'Armagnac. Le duc de Bretagne, las enfin de son inutile intercession, après avoir vu le dauphin rejeter à Angers le traité qu'il lui proposait de la part de Jean-sans-Peur, revint à Nantes, et ne s'occupa plus que de préserver ses états du fléau de la guerre. Un traité particulier lui assura la paix avec l'Angleterre, mais ne put cependant lui faire rendre son frère Artur ; le roi refusa obstinément de fixer le prix de sa rançon : l'antique prophétie du barde Merlin annonçait tant de gloire à un Artur, qu'elle effrayait encore Henry V en 1416, comme en 1187 elle avait effrayé Henry II de la naissance de son petit-fils ; cette prédiction semblait être un funeste présage aux princes de ce nom : elle ne leur avait donné, jusqu'à ce jour, que la mort ou la prison, au lieu de la couronne promise.

Toujours prêt à s'employer pour le bien public, le duc Jean V essaya encore de protéger les Parisiens contre le retour du duc de Bourgogne, mais ses efforts et ceux du prince Richard, son plus jeune frère, ne réussirent qu'à protéger la dauphine. Tanneguy Duchatel avait sauvé le dauphin ; on l'accusa plus tard d'avoir porté le premier coup de hache au duc de Bourgogne, massacré à Montreau : le fait est resté douteux. Le duc de Bretagne, néanmoins justement indigné d'un attentat qui violait à la fois les lois humaines et divines, car Jean-sans-Peur était venu sans défense trouver le dauphin, se fiant aux serments d'une réconciliation jurée sur l'évangile, abandonna le parti d'un jeune prince qui peut-être n'avait pas commandé le crime, mais l'avait laissé commettre en sa présence.

Jean ne songea plus qu'à trouver, dans les malheurs de la France, des éléments de fortune et de prospérité pour la Bretagne. Les villes de Normandie, théâtre de la guerre, prises et reprises par les armées rivales, finirent par redouter davantage les Français que les Anglais; tous ceux qui possédaient industrie ou fortune cherchèrent leur salut dans l'exil : ces émigrations, bien accueillies et favorisées par le duc, s'arrêtèrent en Bretagne, y semèrent leur or et leurs talents. La préparation de la laine, la fabrication du drap, ouvrirent alors au commerce une nouvelle et productive carrière.

C'était se montrer bien présomptueux ou bien maladroit, que de choisir précisément le moment où la tranquillité, la richesse du pays, fruits d'une sage administration, entouraient le prince de l'amour et de la reconnaissance d'un peuple si long-temps et si cruellement éprouvé, pour oser attaquer ce même prince : ce fut justement ce que le ressentiment dicta au dauphin. Il ne pardonnait pas au duc son refus récent de le secourir, il rallia à son mécontentement la haine profonde des Penthièvre. Les scrupules de Marguerite de Clisson semblèrent s'évanouir alors devant la protection du dauphin; elle fit proposer à Jean V de réunir leurs armes pour le maintien de la paix en Bretagne, afin de donner une preuve de la bonne intelligence qui devait régner entr'eux désormais; Olivier de Penthièvre, son fils, vint lui-même à Nantes faire cet accord. L'accueil du bon duc fut cordial et franchement affectueux; il voulut que le comte de Penthièvre accepta la moitié de son lit, afin de lui donner une marque plus intime de confiance et de fraternité. En retour, il accepta sans hésiter l'invitation d'aller rendre visite à la comtesse, qui, faible et souffrante, quittait rarement Chantoceau; vainement quelques voix essayèrent de le retenir, il s'indigna des soupçons, et partit avec très-peu de monde, suivi de son frère Richard.

Le pont qu'il fallait traverser sur la première rivière qui sert de limites à l'Anjou et à la Bretagne, se trouvait en assez mauvais état : le duc fut obligé de passer avec précaution, et, pour plus de sûreté, on invita son escorte à ne point le suivre, dans la crainte de trop charger le pont; mais à peine en eut-il traversé la moitié, qu'un fou supposé jeta quelques planches à l'eau, défiant les gens du duc de franchir l'ouverture qu'il venait de faire. Jean s'amusait à le voir; tout à coup une troupe d'hommes d'armes, conduite par Charles de Blois, second fils de Marguerite de Clisson, fond sur lui ; Jean de Beaumanoir se jette au-devant du coup qu'on lui destinait et lui sauve la vie, mais bientôt le duc fut entraîné et chargé de fers au nom du dauphin, le 14 février 1419.

La nouvelle d'un semblable attentat souleva dans toute la Bretagne une indignation générale. La duchesse assembla les états, et, leur présentant ses enfants, elle demanda qu'on leur rendît leur père. Elle s'était adressée sans succès au roi son père et à son frère, en leur disant qu'ils devaient se laver du soupçon de complicité dans un si grand crime ; elle avait également réclamé auprès du roi d'Angleterre, que la neutralité du duc avait si bien servi : nulle part, elle n'avait trouvé d'appui ni de protecteur, et cela devait être, puisque Jean ne servait avec ardeur que la cause de son peuple ; mais aussi ce fut ce peuple qui s'arma pour lui. Cinquante mille volontaires, dit Le Baud, se présentèrent à la revue que passa Raoul de Coetguen, maréchal de Bretagne, le 22 juin 1420, quatre mois après l'enlèvement de Jean.

Vainement Olivier de Penthièvre essaya de répandre le bruit de la mort du duc pour dissoudre l'armée, vainement il profita de la crainte de mourir qui dominait Jean V, pour lui arracher un ordre qui enjoignît aux troupes de lever le siége de Lamballe : la juste vengeance des sujets

poursuivait sa carrière, sans voir, sans entendre, sans obéir même à celui pour l'amour duquel elle s'était armée. Guingamp, Jugon, La Roche-Derrien ouvrirent leurs portes aux troupes du duc; on rasa Broon, on démollit Lamballe, et Marguerite elle-même fut assiégée dans Chantoceau. Pendant cinq mois, le malheureux duc, traîné de prison en prison, vit vingt fois le fer levé sur lui; enfin ce fut du château de Clisson, qu'Olivier de Penthièvre, effrayé du danger que courait sa mère à Chantoceau, le renvoya aux Bretons, non sans lui avoir fait, l'évangile d'une main, le poignard de l'autre, jurer tantôt un pardon sans restriction, tantôt l'abandon de sa couronne et d'énormes contributions, tantôt de lui accorder la main de sa fille, et de lui donner en dot les places prises.

Le duc se fit relever des serments que la force lui avait arrachés; le pape le dispensa aussi de tenir le vœu fait dans sa prison, de ne plus lever de subsides sur son peuple, à condition qu'il accomplirait à Notre-Dame de Nantes celui de donner à cette église son pesant d'or, et pareillement son poids en argent à saint Yves; pour les autres, il les racheta par des aumônes aux églises. Le duc, disposé à l'indulgence, offrit encore la grâce de ses ennemis, en leur imposant la seule condition de venir eux-mêmes la demander en présence des états de Bretagne; la conscience de leur crime leur fit douter de la loyauté de Jean V : ils promirent, envoyèrent même Guillaume, leur plus jeune frère, en ôtage, mais ils ne se présentèrent pas. Leur procès fut alors poursuivi, et l'arrêt qui les condamnait à avoir la tête tranchée fut bientôt rendu; on confisqua leurs biens, dont on s'empara les armes à la main. Ils furent *dégradés du nom et des armes de Bretagne* *. Le malheureux Guillaume demeura 27 ans captif, et perdit la vue dans sa prison.

* Richer, *Histoire de Bretagne*, page 278.

Mécontent de ce que la proposition du roi d'Angleterre, de racheter Olivier de Penthièvre, prisonnier du marquis de Bade, annonçait des intentions hostiles contre la Bretagne, le duc, pardonnant au dauphin la part qu'il avait prise dans le crime du petit-fils du connétable, consentit à former une alliance avec lui contre le fameux traité de Troye, que l'on avait surpris à la démence de l'infortuné Charles VI, et peu de temps après, il accéda cependant au même traité, si honteux pour la France. On attribua cette nouvelle détermination de Jean V aux prières d'Artur de Richemond, toujours prisonnier de l'Angleterre, et à une tentative d'assassinat sur sa personne, dirigée par Jean de Blois, et dont le dauphin fut accusé. Cette alliance, contractée en 1423, fut encore rompue; le duc de Bedfort parcourut la Bretagne et batit les Bretons à Saint-Jacques de Beuvron et au Mont-St-Michel; toutefois, le duc se réconcilie avec les deux puissances, mais alors, il n'a pas le temps de changer de parti : les deux rois Henri V et Charles VI meurent bientôt à peu de distance l'un de l'autre; puis, tandis que le dauphin prenait le titre de roi sous le nom de Charles VII, que le duc de Bedfort se faisait nommer régent de France pendant la minorité d'Henri VI, roi d'Angleterre, Artur de Richemond, qu'Henri V avait laissé libre sur parole, épousait Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe-le-Bon, veuve du duc de Guyenne, et fesait renouveller à son frère, à Amiens, le traité conclu avec Henri V et Charles VI pour obtenir sa liberté. Le duc Jean s'engagea seulement envers le duc de Bedfort et le duc de Bourgogne, à ne prendre aucune part aux entreprises du dauphin, et, de retour en Bretagne, il fit défendre également à ses sujets de servir les Anglais.

L'amiral de Châteaubriant crut trouver, dans la défense même, une autorisation tacite d'attaquer : il arma quelques

vaisseaux, vint chercher les Anglais qu'il battit et chassa du Mont-Saint-Michel. La mésintelligence se mit entre les princes alliés, et laissa bientôt le duc de Bedfort, seul de la ligue, poursuivre Charles VII. Ce jeune monarque espéra enfin ramener à sa cause le duc de Bretagne, qui jusqu'alors avait constamment refusé des troupes au régent; il saisit avec empressement l'occasion de tenter une réconciliation; le connétable de Buchan avait été tué à Verneuil, il fit présenter son épée au comte de Richemond : Jean V autorisa son frère à l'accepter. Artur, ayant fait lui-même ses conditions au prince, prit le gouvernement des affaires de France; son courage, ses talents militaires, son caractère plein de noblesse et de fermeté, changèrent en peu de temps la situation de Charles VII. Malheureusement la faiblesse du jeune roi ne put résister aux courtisans qui lui firent perdre le fruit des conquêtes d'Artur et exposèrent bientôt la Bretagne à tout le ressentiment des Anglais, que Beaumanoir et Châteaubriant avaient eu l'honneur de tenir deux mois en échec devant Pontorson avec une poignée d'hommes. Menacé d'une nouvelle guerre civile, car le duc de Bedfort avait fait délivrer des sauf-conduits à Olivier et à Jean de Penthièvre; fatigué de prêter son appui à un prince sans dignité comme sans énergie, désespérant du bonheur de la France dont une femme et un ambitieux jouaient tour à tour la fortune et la gloire, Jean V rendit hommage à Henri VI comme roi de France, et reconnut le duc de Bedford en qualité de régent. Artur, que Latrémouille avait peu à peu éloigné de l'intimité du roi, mécontent de la défiance qu'il semblait inspirer, s'exila lui-même de France, et revint, près de son frère, lever une nouvelle armée voulant malgré tout servir Charles en dépit de lui-même.

Il fallut presque se battre avec les Français lorsqu'il

les rejoignit à Beaugency, afin d'obtenir d'eux la permission de vaincre à Patay les Anglais qu'il avait déjà chassés de Beaugency, et la prévention du roi se montra si violente, qu'il fit encore donner l'ordre au connétable de se retirer après la victoire. Artur se vengea d'un outrage dont il attribua tout l'odieux à Latrémouille, en ravageant dans le Poitou, les terres du favori.

Pendant ces débats, Jean V poursuivant avec ardeur son plan d'amélioration, créait la milice des communes, prescrivait le délai d'une année pour les réclamations à faire relativement aux dégâts commis par les bestiaux dans les bois, vignes et prés d'un seigneur ; établissait, pour un vassal, la facilité de payer six sous par an pour se racheter du droit du *guet*, c'est-à-dire de l'obligation de garder à son tour le domaine seigneurial ; réglait pour toute la Bretagne les poids et les mesures dont on devait se servir ; fixait le prix des travaux et de la journée des ouvriers ; mariait son fils aîné, le comte de Monfort, à la princesse d'Anjou, Yolande, fille de Louis II, roi de Naples et de Sicile ; sa fille Isabelle, au comte de Laval. Les fêtes qui se succédèrent à cet effet servaient à la prospérité du commerce, comme les lois nouvelles et les réglements conduisaient son peuple à la civilisation.

Lorsque tout semblait se réunir pour donner enfin à Jean V la seule récompense qu'il ambitionnait, le repos et le bonheur de ses sujets, des élements de trouble et de chagrin lui vinrent encore d'un prince de sa famille. En 1431, le duc d'Alençon, fils de sa sœur Marie, lui réclama trente mille livres promises pour la dot de sa mère, et, sur son refus, il enleva le chancelier de Bretagne et le fit enfermer à Pouancé ; Jean fut obligé d'envoyer des troupes contre le coupable, et de faire le siége de la forteresse pour obtenir la liberté du chancelier. Le duc, vain-

queur, pardonna cette tentative et de plus paya la somme demandée.

Deux hommes célèbres marquèrent d'une manière bien différente le règne de Jean V. Un simple religieux du couvent des Carmes de Rennes parcourut en prêchant toutes les provinces de France, écrasant sous le poids de son éloquence les vices de son siècle. Il s'était vu partout honoré, admiré comme un envoyé du ciel; il osa passer les monts et porter sa foudroyante censure sur le luxe et les débordements des prêtres romains. Le peuple s'inclinait pieusement et se repentait à sa voix; le clergé se leva indigné, et livra bientôt aux flammes de l'Inquisition comme hérétique le saint orateur dont il n'osait soutenir les reproches. Thomas Connecte soutint, avec la fermeté des premiers martyrs, les tortures auxquelles les ministres de l'évangile le condamnèrent.

Gilles de Laval, seigneur de Retz, que ses talents militaires et son courage avaient élevé très-jeune à la dignité de maréchal, fut jugé à Nantes par le chancelier Pierre de L'Hôpital et l'inquisiteur de la foi. Une prodigalité sans frein dévora son immense fortune en peu de temps, un insatiable besoin de luxe et de débauche le mit à la merci de tous les intrigants qui flattaient ses passions par l'espérance que de coupables associations lui apporteraient d'immenses capitaux. Les meurtres et le sacrilège sont les moindres des crimes que son procès énumère; le sang des malheureux enfants qu'il ne sacrifiait pas à d'infâmes plaisirs, servaient à ses travaux d'alchimie, et la mort était la seule chance heureuse que leur offrissent les murs de Machecou, de Chantocé, de Princé, où ses satellites les entassaient à son bon plaisir. Il fut condamné à être brûlé vif; en considération de sa naissance et des marques de son repentir, le duc consentit à ce qu'il fut étranglé avant

d'être livré aux flammes, et assista à l'exécution qui eut lieu le 25 octobre 1440, sur la prairie de la Magdeleine.

Les quarante-trois ans du règne de Jean V firent oublier aux Bretons les maux que la longue lutte de Monfort et de Charles de Blois avait attirés sur eux. Il mourut à Nantes, dans le manoir de La Touche, aujourd'hui la maison des prêtres irlandais. Son frère Richard l'avait précédé de trois années, et n'avait laissé qu'un fils; des sept enfants qu'il avait eus de Jeanne de France, il ne restait que François, comte de Monfort; Pierre, comte de Guingamp; Gilles de Bretagne; Anne, duchesse de Bourbon, et Isabelle, comtesse de Laval.

Des historiens étranges ont flétri sa mémoire du nom de *Simple*, ont blâmé sa faiblesse et les variations de sa politique; M. Daru surtout se montre sévère pour ce qu'il appelle sa trahison envers son beau-père, son beau-frère et la France. Un seul fait répond à tous ces reproches : c'est le calme intérieur dont jouissait la Bretagne, le développement de son industrie, l'activité de son commerce, et son amour pour son prince. Quant aux devoirs de Jean V envers Charles VI, n'était-ce pas, comme nous l'avons dit plus haut, par cette raison que Jean V avait compris ses devoirs de souverain, et qu'il n'était père, frère ou fils, qu'après avoir consulté les états? Ses hésitations, ses retours sur lui-même ne sont point faiblesse, mais, au contraire, énergie raisonnée et puissance de volonté pour le bien-être de ses sujets, qui lui donnèrent le surnom de sage et de bon.

## ANNÉES 1442 A 1459.

Jean n'était plus, lorsque les ambassadeurs ramenèrent la princesse d'Ecosse, dont il avait fait demander la main pour son fils aîné François, veuf de la princesse d'Anjou. La

cérémonie du couronnement et du mariage de François Ier surpassèrent en luxe tout ce que l'on avait vu jusqu'alors en Bretagne. Selon la coutume, le connétable de Richemond reçut chevaliers ses deux neveux, le duc François et Gilles, dans l'église de Rennes.

« François 1er partit de Ploërmel avec toute sa cour, et descendit à l'abbaye de Saint-Melaine, dans un des faubourgs de Rennes. Il en sortit le lendemain, vers deux heures, avec un habit de deuil, se rendit à l'église de Saint-Etienne, alors hors des murs, y fit ses dévotions, et monta sur un cheval richement harnaché, qui portait un petit rouleau de drap écarlate, semblable à une valise de marchand ; il fallait qu'il eût l'air de se présenter en voyageur. Conduit par les princes et les barons à la porte Morlaise, il descendit de son coursier, et feignit de vouloir entrer ; mais la porte était fermée, et derrière elle se trouvait l'évêque de Rennes, revêtu de ses ornements épiscopaux, accompagné de huit autres évêques de Bretagne. Sur l'ordre du prélat, le guichet s'ouvrit et le pont-levis s'abaissa. L'évêque alors, s'adressant au duc, lui dit : « Vous qui parlez, que voulez-vous? » — « Je veux entrer dans ma ville, » répondit François. * « Je suis le duc de Bretagne. » — « Vous ferez donc, » reprit l'évêque, « serment sur » les saints évangiles, comme l'ont fait les rois et vrais » ducs de Bretagne, de garder les ministres de l'église, et » icelle en leurs libertés et franchises. » — « Je le fais, » dit François, « et le jure ainsi que vous dites. » Alors s'avança le vicomte de Rohan : « Prince, » dit-il, « il ne » suffit, pour gouverner des hommes, de notre mère sainte » église et des promesses à eux faites ; jurer vous faut, et » par les mêmes saints livres et honorées reliques, de

* Bertrand d'Argentré, page 904.

» maintenir les libertés et franchises de la noblesse, com-
» munautés de villes et tiers-état. Cela fait, la porte vous
» sera ouverte, et par icelle, tout le duché de vos pères. »
François I[er] fit le serment qu'on exigeait, et, de ce moment, la porte fut ouverte de toute sa grandeur ; mais, avant d'y passer, il se retira sous une tente élevée à cet effet, quitta ses vêtements de deuil, se couvrit d'une robe et d'un manteau royal de drap d'or, et, traversant la ville, accompagné des princes de son sang, il se rendit à la cathédrale de Saint Pierre, où il fit quelques actes de profession. Il entra ensuite dans une espèce de chambre qu'on lui avait préparée au milieu de la nef, et il y passa toute la nuit en prières. Le matin suivant, il revint à son palais, et, vers neuf heures, en sortit, revêtu de l'ancien habit des rois de Bretagne, qui consistait en une longue robe de pourpre et un manteau royal de même couleur, fourrés d'hermine. Les princes, les barons, les grands officiers de la couronne ducale étaient magnifiquement habillés. L'évêque de Rennes vint le recevoir à la porte de l'église, l'accompagna au grand autel, et invita le duc à s'agenouiller ; puis il prononça sur lui des prières et des oraisons que l'on conservait écrites dans un livre spécial, déposé au trésor pour ces solennités. Cela fait, il lui plaça sur la tête une très-riche couronne d'or, à haut fleurons, tous d'une égale hauteur, entourant une toque ronde de velours pourpre garnie d'hermine ; cette couronne était exactement de même forme, et portait les mêmes ornements en pierreries que la couronne de France. * L'évêque lui mit encore une épée nue dans la main, en l'avertissant qu'il devait s'en servir pour défendre l'église, et maintenir toute justice en ses états. Ces cérémonies terminées, le duc François sortit

* *Chronique de Bretagne*, par ALAIN BOUCHARD.

de la cathédrale, précédé du clergé en procession, et se rendit à l'église de Notre-Dame-de-la-Cité. Il marchait sous un dais soutenu par les quatre bacheliers de Bretagne; le sire de Laval-Blossac, grand écuyer, portait l'épée dans un fourreau enrichi de pierres précieuses. L'oraison, que l'on devait prononcer dans cette église étant terminée, le cortège reprit le chemin de la cathédrale, où l'évêque officia pontificalement. Vers le milieu du service, le sire de Guémené prit la couronne que le duc n'avait cessé de porter, et la posa sur un coussinet de drap d'or; à la suite de cette cérémonie, François reçut l'ordre de chevalerie de la main de Richemond, et, durant plusieurs jours, des fêtes magnifiques amusèrent les princes et les barons qui firent hommage à leur nouveau souverain *. »

Jaloux de suivre la ligne tracée par son père, François Ier, afin de consolider la bonne intelligence qui semblait régner entre la Bretagne et les deux puissances ennemies, envoya son frère Gilles près du roi d'Angleterre, aussitôt son avènement, pour qu'il renouvelât le dernier traité de Jean V et du duc de Bedfort; car il est à remarquer que, si les Bretons, sous les ordres du comte de Richemond, battaient souvent les Anglais, la Bretagne était toujours censée neutre dans la guerre. Gilles avait été élevé à Londres, près de sa grand'mère, Jeanne de Navarre, avec Henri VI, et nul, plus que lui, n'était en état d'amener le jeune monarque à tout ce qu'il demandait. François, de son côté, s'était rendu à Tours, près de Charles VII, et bientôt les soins des deux frères amenèrent une trêve d'une année entre le roi de France et le prétendant au royaume.

Charles VII négocia aussi près du duc de Bretagne, en

* Roujoux. *Histoire des rois et des ducs de Bretagne.*

faveur des Penthièvre ; une réconciliation eut lieu : leurs biens leur furent rendus, et ils renoncèrent en retour à leurs prétentions sur le duché. Un acte particulier, dressé à la demande du comte de Penthièvre, pour éviter les reproches de sa famille, auquel François Ier consentit par écrit, l'appelait à succéder à la couronne, à l'exclusion des filles de la maison de Monfort ; mais il renonça au même instant à ce droit par une contre-lettre qu'il remit au duc. Malgré la trève, les hostilités particulières tenaient toujours les deux partis en haleine ; François n'avait pas fait hommage encore à Charles VII, Gilles était revenu de son ambassade, chargé de présents et pensionné par le roi d'Angleterre d'une somme de deux mille nobles d'or : on prétendit même que l'épée de connétable d'Angleterre lui avait été offerte, et que, par respect pour son oncle le connétable de France, il l'avait refusée. Néanmoins, ces marques de bienveillance inquiétaient l'esprit ombrageux des Bretons : l'effroi de la domination anglaise était leur monomanie. Le prince Gilles fut froidement accueilli, lors de son retour ; on ne saurait trop dire maintenant, si cette preuve de mécontentement fut donnée par la cour ou par le peuple. Bientôt on s'aperçut que Gilles était surveillé ; il se plaignait souvent de la modicité de son apanage, n'ayant eu de son père que la baronnie de Chantocé. Vainement il avait demandé à son frère de lui échanger ce domaine, qui n'était pas situé sur les terres de Bretagne, François avait durement repoussé ses instances. Gilles, irrité, se tenait éloigné de la cour, et sa jeunesse le poussait souvent dans des avantures galantes que ses ennemis avaient grand soin d'envenimer. Un seigneur surtout dissimulait à peine sa haine et ses projets; la confiance sans borne du duc de Bretagne et la tendresse désordonnée de la duchesse semblaient autoriser son audace : c'était

Artur de Montauban. Alain Bouchard dit « que le duc l'avait si avant fiché en sa grâce, voire plus que raison et nature ne permettaient. »

Gilles avait enlevé Françoise de Dinan presque encore enfant, pour forcer sa famille à lui donner sa main, promise au sire de Gavre, lorsqu'elle serait en âge. Un engagement prématuré liait, de son côté, la jeune fille à Artur de Montauban. Elle osa, devenue femme de Gilles, laisser entrevoir à son premier amant que, veuve, elle se souviendrait de ses promesses d'enfant. Françoise avait une immense fortune, Artur était ambitieux..... le prince de Bretagne fut sacrifié.

Le favori représenta au duc que les liaisons de son frère avec Henri VI prenaient chaque jour un caractère plus intime; il avança que le général Mathew Goth avait eu plusieurs rendez-vous avec le prince Gilles, et qu'un traité secret venait d'être signé entre eux.

François I$^{er}$ se décida à venir enfin faire hommage au roi de France, afin de trouver l'occasion de se plaindre amèrement de son frère. Le connétable essaya vainement de réconcilier ses deux neveux. Il accordait une préférence à Gilles, et ce sentiment, que le duc de Bretagne avait saisi, augmentait encore son inimitié pour Gilles des souffrances d'une basse envie. Le connétable, vaillant guerrier, homme intègre, et puissant de volonté, aimait l'esprit actif, la valeur de Gilles; ses défauts, qui prenaient leur source dans l'effervescence d'une bouillante jeunesse, avaient même à ses yeux un caractère de noblesse, de franchise et de force qui le charmait, mais sa haine profonde pour les Anglais était devenue chez lui une passion violente qui l'emportait sur toutes les considérations; il fit des reproches à son neveu. Gilles lui avoua qu'il avait envoyé Thomas de Lequen à Henri VI pour lui remettre ses forteresses; mais il attesta

que jamais il n'avait conçu la pensée d'exécuter ce qu'il avait offert légèrement, dans un moment où différents rapports lui faisaient croire à la nécessité de prendre des mesures de sûreté contre les mauvaises intentions de son frère; enfin, il promit de rompre ses relations avec Henri VI, et se retira à son château de Guildo, quoiqu'il eût consenti à accompagner sa femme à Ploërmel, où se tenait la cour de Bretagne. Le choix de cette retraite n'était pas un crime; cependant François s'en irrita. Les agents du duc trouvèrent en outre le moyen de surprendre la correspondance du duc de Buckingham adressée à Gilles, et la copie d'une lettre que le roi d'Angleterre écrivait à François I[er], pour l'engager à traiter son frère plus généreusement. Charles VII fut bientôt instruit des nouveaux griefs du duc, et, s'empressant de prendre une part active à cette querelle de famille, il envoya quatre cents hommes, commandés par l'amiral de Coëtivy, le sénéchal de Brézé et le capitaine Du Dresnoy, pour arrêter le malheureux prince dans son château. Ce fut en vain que le connétable témoigna son mécontentement au roi de France, en lui reprochant de désunir la famille ducale de Bretagne, au lieu d'employer son autorité pour y ramener la concorde; ce fut en vain qu'il se rendit lui-même en Bretagne, afin de supplier François de ne pas flétrir sa vie d'un fratricide : rien ne put arrêter l'information du procès commencé; car il faut presque toujours que l'assassin couronné donne une apparence légale à ses crimes, et fasse rendre par une cour de justice l'arrêt qu'il a prononcé d'avance. Plusieurs membres de la noblesse et du clergé s'élevèrent contre l'arrestation de Gilles, et, lorsque l'acte d'accusation leur fut communiqué, l'abbé de Buffai et le sire de Combour, dévoués au connétable, refusèrent de signer, en déclarant que l'instruction n'était pas suffisante, et qu'on ne pouvait permettre de priver un prince de sa

liberté et de sa vie, peut-être, sur la foi d'un libelle diffamatoire *.

Gilles était presque sauvé, sans l'intervention de l'Angleterre; la protection d'Artur le mettait hors de l'atteinte des coups de son frère. Sur le refus que François fit d'accorder sa liberté à Henri VI, les Anglais vinrent s'emparer de Fougères; le duc de Bretagne se plaignit à Charles de la violation de la trève, et Charles, à son tour, saisit avec empressement l'occasion de se dire offensé. Le roi d'Angleterre s'excusa de la prise de Fougères, qu'il présenta comme un événement à part, un coup de tête des troupes arragonaises, commandéespar Surienne; il n'avait pas, disait-il, ordonné la prise de la ville, mais, comme il ne parla point de la rendre, Charles VII dirigea son armée de ce côté, et le connétable acheva, dans la campagne, de battre entièrement les Anglais et de les chasser de la Normandie.

Artur, vainqueur, certain d'être écouté du souverain qu'il avait si utilement et si glorieusement servi, ne craignit pas de lui dévoiler les véritables causes de la mésintelligence des deux frères et le danger que courait le prince Gilles. Plus disposé à la justice, parce que son but était rempli, Charles VII protégea ouvertement Gilles, dont il avait autorisé l'arrestation : il envoya l'amiral de Retz près du duc de Bretagne, afin de l'engager à rendre la liberté à son frère.

François I[er] n'était ni assez fort dans sa conscience, ni assez puissant de sa volonté, pour braver le roi de France; sa haine était timide, comme l'envie qui l'inspirait : il donna publiquement l'ordre de faire sortir Gilles des cachots de Montcontour, mais il commanda secrètement et en toute hâte à Olivier de Meel de le transférer à la Handouinaye,

* Daru, *Histoire de Bretagne*, p. 293.

et d'aviser aux moyens de retenir le prince, sans manquer au roi de France.

Artur de Montauban, qui poursuivait avec ardeur le projet de rendre libre Françoise de Dinan, fut le chef de cette affreuse association, dont l'évêque de Saint-Brieuc, Jean Hingant, le chancelier de Guémené, Guillaume de la Loherie, président de Bretagne, Jean Louaisel, sénéchal de Rennes, avaient déjà fait partie au commencement du procès: leur but était la mort du prince. Ils se servirent d'un misérable, nommé Pierre Larosé, employé à la chancellerie; cet homme connaissait le style des dépêches, on lui fit écrire une lettre au duc de Bretagne, dans laquelle le roi d'Angleterre le menaçait d'une guerre nouvelle, s'il ne lui renvoyait pas sans délai le prince Gilles, qu'il appelait *son connétable*, et qu'il qualifiait du titre de *Chevalier de la Jarretière*. Le duc s'appuya sur cette fausse pièce, pour expliquer au roi de France les nouvelles rigueurs exercées contre le prince et le refus de le délivrer; mais ce moyen ne paraissait pas suffisant aux bourreaux du malheureux Gilles. On hâta le prononcé d'un jugement qui le condamnait à mort, comme traître à son prince et à son pays, qu'il voulait vendre aux Anglais; vainement le procureur-général Du Breil refusa de reconnaître un arrêt que la volonté seule du duc avait dicté; vainement Eon Baudouin, garde-des-sceaux, refusa de sceller cette inique sentence: Olivier de Meel, Robert Roussel, Jean Delachèze, Maletouche, Jean Rageart et Pierre Salomon, les gardiens du prince, reçurent l'ordre de l'exécuter. Il faut cependant croire que ce crime les épouvantait par ses conséquences, si l'on en juge par tous les moyens détournés qu'ils employèrent pour donner à l'événement l'apparence d'une mort ordinaire: d'abord, on laissa l'infortuné Gilles sans nourriture pendant vingt-cinq jours; mais ses cris lamentables furent entendus

par une pauvre femme qui travaillait non loin des fossés du château : « Du pain et de l'eau, pour l'amour de Dieu ! » disait le fils de Jean V; la courageuse paysanne descendit près du soupirail de la prison, et lui donna la moitié de son repas; ramenée chaque matin par une touchante piété, chaque matin elle apportait sa provision du jour.

Lorsque les bourreaux espéraient ne plus trouver qu'un cadavre, ils ouvrirent le cachot : leur surprise fut telle, qu'un instant ils crurent le prince protégé par une puissance surnaturelle ; ils hésitèrent à continuer l'œuvre ; mais bientôt Jean Rageart, attaché depuis long-temps à la famille d'Artur de Montauban, et qui avait fait, disait-on, un voyage à Milan pour se procurer de subtils poisons inconnus alors en France, proposa d'en faire prendre au prince. Après s'être excusé de ce qu'il appelait l'*oubli des gens de service*, Olivier de Meel lui fit servir un repas assez splendide pour le remettre de son long jeûne ; tous les mets étaient empoisonnés ; sa forte constitution sauva encore le malheureux Gilles, ou peut-être s'était-il justement défié de l'empressement de son geôlier ; il demanda pour dernier service, à son obscure protectrice, un prêtre pour recevoir sa confession ; il savait que la lutte allait enfin finir, n'importe comment. Le lendemain, les misérables, encore déçus dans leur espoir, se jetèrent sur lui : Roussel et Maletouche l'étranglèrent, tandis que Salomon, Rageart et Lachèze lui tenaient les membres. Ainsi périt, le 24 * avril 1450, après une détention de quatre années, un prince jeune et d'une brillante espérance.

Trois siècles ont effacé aux yeux de la postérité quelques erreurs de jeunesse, quelques plaintes ambitieuses ; tout l'odieux de ce meurtre reste dans sa nudité sur la mémoire

* M. Daru dit le 20.

de François 1er : qu'on l'attribue à la fatigante impression que lui causait la supériorité de son frère, ou qu'il soit le fruit des intrigues de quelques courtisans, il suffit pour marquer ce prince faible ou cruel d'une tache infamante ; elle couvre tellement son règne d'un voile de sang, qu'elle ne permet plus d'y voir d'autres évènements, et la mort de Gilles se dresse seule pour dire à l'avenir que François 1er fut duc de Bretagne.

Le lendemain, les meurtriers revenant de la chasse, où ils étaient depuis le point du jour, entrèrent dans son cachot en présence des gens de service, et feignirent une grande douleur à la vue du corps inanimé de Gilles; ils osèrent dire que la douleur de la défaite des Anglais en Normandie avait tué le prince. Lorsque la mort de Gilles de Bretagne arriva en Normandie, l'indignation qu'elle y causa fut unanime. François 1er quitta le commandement de ses troupes, pour faire croire à sa douleur ; et comme il se rendait au Mont-Saint-Michel, afin d'assister à un service qu'il avait commandé pour le prince, en traversant les bruyères, il fut arrêté par un moine de l'ordre des Cordeliers, qui, le tirant à l'écart, lui annonça la mission dont l'avait chargé le prince Gilles à ses derniers moments.

On a prétendu que le prêtre avait sommé le duc d'aller rejoindre son frère devant le juge suprême, dans le délai de quarante jours. Presque tous les historiens répètent cette assertion ; mais, comme le duc seul entendit l'homme du ciel, on peut bien penser que celui-ci se contenta de lui reprocher seulement son crime, et que le remords qui s'empara dès-lors de l'âme de François, fut assez puissant pour le tuer, sans avoir besoin d'y ajouter l'effroi d'une prédiction copiée sur celle du grand-maître des Templiers, et qui ne fut peut-être imaginée qu'après la mort de François Ier, ce prince n'ayant survécu que peu de temps à

cette rencontre. Quoi qu'il en soit, de ce moment la santé du duc s'altéra visiblement : une douleur aigüe, déchirante, ne le quitta plus, et ses remords vengèrent l'infortuné Gilles. Ses derniers moments furent marqués par une grande piété et une profonde humilité : il demanda pardon à tous ceux qu'il avait pu froisser dans leur orgueil ou dans leur intérêt, et l'on cite de lui cette phrase remarquable qui semble presqu'un secret avis aux meurtriers de Gilles, qui l'entouraient encore à son heure suprême :

« Que l'état où vous me voyez vous serve d'exemple : » j'ai été prince, et maintenant je suis moindre que le » dernier de mes sujets. »

En le voyant si résigné, si patient à ses souffrances, plier sa tête à la mort comme pour faire amende honorable à son frère, on ne saurait retenir un mouvement d'indulgence et de pitié, si l'on ne voyait pas encore autour de lui, dans ces moments solemnels, Jacques d'Epinay et Jean Hingant ; le premier, auteur de l'acte d'accusation de Gilles; le second, l'un de ses assassins.

François avait confirmé par son testament le traité de Guérande et les dernières dispositions de son père. Après lui, le duché revenait au prince Pierre de Bretagne, son frère ; puis, à défaut d'héritier mâle de celui-ci, au connétable Artur de Richemond ; puis, enfin, à François, fils de Richard, comte d'Etampes, auquel François Ier avait marié sa fille aînée, Marguerite de Bretagne, certain qu'il paraissait être que le duché lui reviendrait. Il avait fiancé aussi dès-lors la princesse Marie, sa plus jeune fille, au vicomte Jean de Rohan.

Pendant le règne de ce prince, les armes de Bretagne secondèrent souvent la France contre les Anglais, et furent presque toujours triomphantes ; ce prince fut le premier qui demeura si constamment d'accord avec le roi de France.

Ses contemporains admiraient son caractère et vantaient sa vaillance : le temps efface ces auréoles éphémères dont les courtisans entourent les princes ; le rayon de vérité qu'il projette sur François Ier le montre brillant de la renommée du connétable, paré de ses triomphes, mais incapable lui-même, sans volonté pour le bien, opiniâtre dans ses haînes. S'il fut d'abord entraîné par ses courtisans, c'est lui qui ensuite commande et résiste à tous les avertissements, ce qui, sans justifier peut-être Artur de Montauban et les autres ennemis du prince Gilles, tendrait à prouver qu'ils ne furent pas coupables d'avoir soulevé l'orage contre lui : ils l'ont trouvé tout formé dans le cœur de leur maître, ils ont seulement dirigé les coups, au lieu de les détourner de sa tête.

Le premier acte de Pierre II fut l'arrestation des assassins de son frère, qu'il fit saisir à Marcoussy. Ils avaient pressenti la justice du duc, et pensaient y échapper en se retirant en France ; la violation du territoire faillit devenir un sujet de rupture entre le duc et Charles VII ; mais, tout occupé de la guerre qui se poursuivait en Normandie, le monarque accueillit comme des excuses les explications données par le duc, qui prétendit que les coupables arrêtés chez le maréchal de Graville étaient bretons, et que le crime avait été commis en Bretagne : on convint, pour la forme, de reconduire Olivier de Meel à Marcoussy ; là, des soldats français l'arrêtèrent, et les livrèrent aux hommes du duc de Bretagne. Meel, Rageart, Roussel, Lachèze et Maletouche eurent la tête tranchée à Vannes ; Artur de Montauban sauva sa vie, en prenant les ordres, il devint archevêque de Bordeaux, et fut un des hommes de Louis XI, qui l'envoya à Rome ; le pape prit la peine d'écrire lui-même au duc Pierre, pour l'assurer de l'innocence de Jacques d'Epinay, évêque de Rennes. Ainsi, comme toujours, les

petits seuls expièrent le crime ; les grands, impunis, oublièrent au sein des honneurs et des richesses qu'ils avaient conçu la pensée du meurtre et l'avaient ordonné.

Pierre II rendit hommage comme ses prédécesseurs. La Bretagne jouissait d'une paix générale ; il put se livrer, suivant son goût, aux soins intérieurs du gouvernement : la réforme des lois fut l'objet de ses travaux particuliers ; peut-être, suivant trop rigoureusement l'esprit de son siècle, s'occupa-t-il exclusivement des discussions qui regardaient la noblesse. Toutefois, on lui doit la répression du droit d'asile qui cessa de s'étendre aux voleurs de grands chemins, aux sacrilèges et aux assassins : il fut permis d'employer la force pour les arracher des églises ; dans une ordonnance particulière, « il défendit à ses sujets, sous peine « de punition corporelle et de confiscation de biens, de « fulminer, exécuter les mandements apostoliques, avant « de les avoir présentés à son conseil et obtenu la per- « mission de les exécuter *. »

Pierre dota les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. Après avoir pris fait et cause contre l'évêque de cette ville, dans la querelle de ce prélat et de Jean Delbiest, seigneur de Thouaré, il continua à vivre en très-mauvaise intelligence avec les évêques de son duché, quoiqu'il fût soutenu par le pape dans presque toutes ses prétentions.

On pourrait lui reprocher, après avoir fait justice des meurtriers de Gilles, de s'être montré peu généreux pour la veuve de ce prince, si on ne trouvait l'explication de sa conduite dans l'opinion, presque générale alors, que Françoise de Dinan avait involontairement contribué à la mort du prince, en laissant penser à Artur de Montauban que,

* TRAVERS, *Histoire de la ville et du comté de Nantes.*

veuve, elle pourrait s'unir à lui. D'après un historien *, le duc lui aurait fait signer un acte, ratifié par le comte de Laval, qui la privait de son douaire; une semblable accusation s'éteint devant le silence que Françoise de Dinan garda plus tard: elle n'eût pas manqué de protester après la mort de Pierre, lorsqu'elle fut chargée de l'éducation d'Anne de Bretagne, et qu'elle était appuyée de sa royale protection, elle eut rétabli la vérité ! Aussi, cette calomnie tombe d'elle-même.

Pierre II n'a pas été peut-être apprécié comme il devait l'être: on lui reproche ses emportements jaloux envers Françoise d'Amboise, sa femme, de laquelle il éloignait ses courtisans et même ses serviteurs; mais il faut se rappeler qu'il avait fait vœu de chasteté, et croire que les combats qu'il dût se livrer près d'une épouse jeune, belle et pleine de tendresse, égaraient souvent sa raison.

Pierre expira au château de Nantes, le 22 septembre 1457, à la suite d'une maladie de langueur, qui fit supposer, d'après l'esprit du temps, qu'il avait été ensorcelé; on fut même jusqu'à proposer au mourant de renvoyer le charme à celui qui l'avait donné; il repoussa pieusement ce remède, disant qu'il préférait *mourir de par Dieu, que de vivre de par le diable*. Le soupçon le mieux fondé paraît celui d'un empoisonnement; quelques-uns désignent Jacques d'Epinay, évêque de Rennes, justifié par le pape relativement aux reproches d'avoir trempé dans la mort de Gilles, mais toujours mal vu du duc, qui, dans l'assemblée des états, donna le pas sur lui à l'évêque de Dol.

Il est resté un recueil d'actes et de lois appelés les constitutions de Pierre II. Sous son règne, les avocats furent soumis à l'obligation de plaider gratuitement pour les pau-

* Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 39.

vres, et taxés à la somme de cinq sous pour les autres causes. Malgré sa volonté de conserver la paix à la Bretagne, envers et contre tous, il fut forcé de fournir des troupes au roi de France, sous le commandement de François de Bretagne, son cousin, alors seulement âgé de seize ans; le maréchal de Montauban, La Hunaudaye, Roland, Carué, accompagnaient le jeune prince. Talbot, général anglais, qui depuis vingt ans désolait la France, plutôt qu'il n'y gouvernait les provinces du roi d'Angleterre, tomba sous les coups des Bretons au siége de Castillon. Au retour de cette campagne, le mariage de François, comte d'Etampes, et de la princesse Marguerite, arrêté par François Ier, s'accomplit. La duchesse Françoise d'Amboise se retira au couvent des Couëts, près de Nantes, aussitôt la mort du duc.

D'après l'ordre de succession reglé par le traité de Guérande et le testament de Jean V, le prince Artur de Richemond, connétable de France, succéda à Pierre II, en 1457. Il était alors âgé de soixante-cinq ans; resté seul des enfants de Monfort, il avait vu mourir un à un tous les princes de cette famille; il arrivait à la couronne, qu'il n'avait point ambitionnée, à travers un cortége de morts, et il la reçut non comme un bienfait inespéré, mais comme une charge lourde pour son âge.

La cérémonie de l'hommage au roi de France se fit à Tours, en grande pompe; presque toute la cour s'y rendit, pour rendre honneur au vieux guerrier dont les talents et le courage avaient sauvé la France. On remarqua que, pour montrer lui-même le prix qu'il attachait à ce souvenir, Artur, en entrant dans la ville, fit porter devant lui deux épées par son grand écuyer; l'une, la pointe levée, comme duc de Bretagne; la seconde, en écharpe, comme connétable de France.

L'évêque de Nantes continua sous son règne les querelles

commencées avec Pierre II. Artur l'avait, pour ainsi dire, porté à l'évêché, en forçant l'évêque titulaire de se démettre en sa faveur. Il repoussa d'autant plus sévèrement ses prétentions, que l'ingratitude du prélat l'avait indigné; un procureur chargé d'assigner l'évêque, ne pouvant le rencontrer chez lui pour lui notifier son acte, l'arrêta dans la ville, au milieu d'une procession : l'évêque excommunia le procureur et les quatre sergents, et mit la ville de Nantes, ainsi que les domaines du duc, en interdit. Cette affaire causa beaucoup de chagrin au vieux duc, encore vivement affecté de la mort de son neveu, Gilles de Bretagne. Peu de temps après, le duc d'Alençon, fils de sa sœur, ayant été accusé d'intelligence avec l'Angleterre, fut traduit devant le parlement et condamné à mort, pour crime de lèze-majesté : la duchesse avait vainement sollicité sa grâce du roi; elle vint se jetter aux pieds de son oncle pour réclamer sa protection. Le duc Artur pressa vivement Charles VII, obtint la vie du duc d'Alençon, qui demeura prisonnier jusqu'au règne de Louis XI. La fatigue de ce voyage et ses chagrins antérieurs achevèrent de détruire sa santé épuisée depuis long-temps par les fatigues de la guerre. Il mourut en langueur à la fin de l'année 1458, il avait régné seize mois.

Comme cela devait être, pendant cette longue lutte où la guerre civile absorbait toutes les idées de progrès, la ville de Nantes n'eut à constater aucune amélioration; le sort du peuple, aucun allégement aux impôts et aux misères dont le pouvoir ducal et les exactions seigneuriales l'accablaient. Pour lui, le repos n'était qu'un vain mot : la condition de l'existence, les liens de famille, la prospérité qu'amène le travail, la sécurité dont l'honnête homme doit jouir dans tout état bien administré, tout cela s'efface devant les nécessités de l'époque. Nous

voyons bien, de temps en temps, dans la marche des siècles, la civilisation avancer, la condition des bourgeois s'améliorer, le bien-être des masses se faire jour, en dépit de l'opposition brutale des privilégiés; nous remarquons bien aussi le clergé, qui, malgré l'ignorance mystique dont il enveloppe le peuple, remplit un rôle de médiateur entre les oppresseurs et les opprimés; établit, en prêchant la morale chrétienne, une espèce d'égalité entre les conditions, sinon devant la loi, du moins devant les hommes, et entérine, pour ainsi dire, par avance, les lettres d'affranchissement des classes secondaires. Mais, accomplissant en cela, les prévisions de Jésus-Christ, il marche sans s'en douter à l'émancipation complète des peuples; il prépare, en quelque sorte, sa chute, en assurant le triomphe de la liberté et le vol audacieux de la saine et philosophique raison : les prêtres, à travers ces siècles barbares, ne sont autre chose que les instruments passifs de la morale régénératrice de Jésus-Christ; cet être extraordinaire aux yeux d'un monde trop jeune encore pour l'apprécier dans les derniers siècles, a tracé la marche des temps : il a approprié à son époque une religion dont les conséquences civilisatrices devaient entraîner même ses apôtres les plus fervents. Où les hommes n'ont vu qu'un système religieux, Jésus-Christ a vu l'avenir, non tel qu'il est aujourd'hui, mais tel qu'il sera par la suite; où les hommes n'ont aperçu que des dogmes et des prêtres, Jésus-Christ a créé des moyens qu'il a mis à la disposition de notre globe, pour briser les entraves de l'oppression et assurer le bonheur de l'humanité. Qu'elles sont belles et grandes, ces longues périodes de guerres intestines! La force partout remplace l'équité, c'est vrai, mais la force, c'est la masse : et la masse, ignorante d'abord, puis instruite par l'expérience, apprécie sa valeur, compte ses forces, et va se recruter

dans la suite, de cet excédant de population procuré par la paix ; puissante par son nombre et son expérience, forte par son énergique volonté, redoutable par l'instruction éclairée de ses chefs, elle s'avance à pas de géant, et les abus de quelques-uns vont s'évanouir au souffle révolutionnaire du peuple.

Depuis l'an 1392 jusqu'à l'année 1459, la ville de Nantes offre, dans les faits qui lui sont particuliers, l'empreinte de coutumes si peu intéressantes, d'évènements si ordinaires, que nous n'avons pas cru devoir interrompre le récit des cruelles divisions de la Bretagne pour rattacher ces usages ou événements à leurs années respectives. En effet, nous voyons qu'en 1382, un statut de l'évêque ordonnait la peine de l'excommunication et une amende d'une demi-livre de cire contre tout chef de famille qui négligeait, les dimanches et fêtes, d'envoyer une personne de sa maison à la messe principale. Les biens des ecclésiastiques qui n'avaient rien reçu de leurs familles, ne passaient point à leurs héritiers, et restaient à la disposition de l'évêque ; les mariages ne pouvaient être célébrés qu'à l'église paroissiale, et après soleil levé, sous peine d'être regardés comme clandestins ; une amende de 40 livres était prononcée contre les curés qui s'absentaient plus d'un jour de leur paroisse ; il était défendu aux clercs mariés ou célibataires de se vêtir des habits laïques, de porter des armes, ou d'accepter des emplois séculiers ; il était aussi interdit à ces derniers de promener seuls dans les rues après l'*ignitegium* * sonné à la cathédrale. En 1386 et 1387, Nantes ressentit un tremblement de terre.

Nous croyons devoir ajouter à ces détails le tableau suivant, où sont désignés les prix de la main-d'œuvre et des

* Le couvre-feu.

objets de première nécessité, à cette époque, avec leur valeur monétaire actuelle :

| | S. | D. | | F. | C. |
|---|---|---|---|---|---|
| Journée de couvreur | 3 | 4 | ou | 4 | " |
| d° de maçon | 3 | " | | 3 | 60 |
| d° de manœuvre | 1 | 8 | | 2 | " |
| d° d° avec la brouette | 2 | 6 | | 3 | " |
| Une pelle | 1 | 6 | | 1 | 80 |
| Une pipe de chaux | 11 | 8 | | 14 | " |
| Le fer ouvré, la livre | " | 6 | | " | 60 |
| Le plomb ouvré d° | " | 7 | | " | 70 |
| Le pot d'huile de noix | 1 | 8 | | 2 | " |
| La cire ouvrée | 3 | 4 | | 4 | " |
| Le cent d'ardoises | 2 | 6 | | 3 | " |
| La paire de souliers | 3 | 5 | | 4 | " |
| Le setier de blé (prix élevé) * | 30 | " | | 36 | " |
| La livre de beurre | " | 6 | | " | 60 |
| d° de suif | 1 | " | | 1 | 20 |
| d° d'huile d'olive | 1 | 6 | | 1 | 80 |
| d° de cuivre ** | 3 | 4 | | 4 | " |

En 1395, le duc avait accordé à la ville de Nantes la faculté d'établir un ou deux procureurs pour veiller aux affaires communes ; plus tard, ils purent, de plus, élire un conseil de dix ou douze notables, pour diriger ces mêmes affaires. Un synode défendait alors aux curés d'aller au cabaret, excepté pendant leurs voyages. En 1401, une épidémie désola tout le comté de Nantes, et régna depuis le mois d'avril jusqu'à la Toussaint. A partir de cette époque, « la population qui ne sera plus émondée par le fer, sera excitée à pulluler, à se presser dans des villes aux rues

* Guépin, *Progrès de la ville de Nantes*, page 55.

** Guymard, *Annales Nantaises*, page 196.

sales et tortueuses, privées d'air ainsi que de lumière; de là des causes nombreuses d'insalubrité, jointes à un excès de la production en hommes sur la production alimentaire; de là, des famines et des maladies pestilentielles qui se succéderont, mais en décroissant *. » Le 3 juillet de la même année, un ouragan terrible déracina les arbres du cimetière de Saint-Pierre, renversa les cheminées, démantela les fortifications; les toits des maisons et des églises furent emportés. Depuis un an, la duchesse avait accordé à la commune de percevoir, pendant toute sa vie, 2 sous par muid de sel, de blé, de diverses marchandises passant sous les ponts, et les autres impôts, tels que le produit de la pêche du dimanche, le denier par livre, destinés à leur réparation. En 1406, un statut du synode prescrivit aux curés de tenir registre des naissances. L'année suivante, les Nantais furent autorisés à établir une foire de quinze jours; elle se tint d'abord sous les Halles, dans les quinze premiers jours de janvier. Le duc créa l'office de jaugeur; il concéda en outre, aux habitants de l'enceinte de la ville, l'exemption des fouages; les ducs perpétuèrent cette exemption par la suite, et l'étendirent même aux faubourgs. Le 10 octobre de la même année (1410), le feu prit à la cathédrale, et gagnait le clocher: un ouvrier couvreur, emporté par son zèle, trouva la mort dans les flammes; trois ans plus tard, un incendie dévorait en moins de quatre heures le couvent et l'église des Jacobins. Cette année, Gilles Delbiest reçut l'ordre de choisir parmi les habitants un nombre suffisant d'hommes pour garder les portes de la ville et de les salarier convenablement.

En 1411, le duc confirma la création des deux procureurs de la commune, et les chargea de la police du pain.

* GUÉPIN, *Progrès de Nantes*, page 49.

Il permit aussi d'établir une horloge publique sur le Port-Maillard. Il y avait alors à Nantes sept hôpitaux : celui de Notre-Dame, hors des murs; celui de Saint-Lazare, sur les Hauts-Pavés ; celui de Toussaint, sur les ponts ; celui de Notre-Dame-de-Pitié, rue du Port-Maillard ; celui de Saint-Julien, près la Collégiale, occupé par huit mendiants seulement ; celui de Saint-Jean, près les Cordeliers, et celui de Sainte-Catherine, en Erdre. Le prieuré de la Magdeleine avait un collége de chanoines réguliers ; le chantre y enseignait le plain-chant, la scolastique et la grammaire. Vers cette époque, l'évêque fonda la Psalette de la cathédrale, et attacha au service de cette église deux maîtres et six enfants de chœur. Le duc confirma, en 1414, aux Nantais, le droit exclusif de vendre, dans leur cité, le vin et les étoffes. Cette année, les eaux de la Loire inondèrent la ville ; suivant l'abbé Travers, les eaux s'élevèrent de 24 pieds ; le commerce en souffrit beaucoup. L'année suivante, le feu prit de nouveau au clocher de la cathédrale.

L'évêque défendit, en 1416, sous peine d'excommunication et de dix livres d'amendes, les chelevali ( aujourd'hui charivaris), que le peuple donnait au son des cloches, des bassins et des sifflets, aux femmes qui se remariaient. Deux années plus tard, les neuvaines nocturnes furent également interdites : elles consistaient en neuf nuits et neuf jours, que hommes et femmes, garçons et filles, passaient à l'église. Les états tinrent à Nantes en 1425 ; dans la même année, l'évêque fut poursuivi comme concussionnaire et conduit prisonnier à Chinon, mais il fut élargi faute de preuves. En 1427 et 1428, la ville de Nantes ressentit un violent tremblement de terre ; pendant cette dernière année, il fut défendu aux marchands forains de venir vendre en ville, d'autres jours que le samedi. L'année suivante, un

traité passé avec le roi de Castille, constitue l'évêque de Nantes juge pour les Espagnols commerçants de la Bretagne : les relations, à cette époque, commençaient à être très-actives avec la côte septentrionale de l'Espagne, pour le commerce des laines.

Dans un concile provincial tenu à Nantes par l'archevêque de Tours, l'an 1431, il fut sévèrement défendu de mettre à l'amende ceux que l'on surprendrait au lit le 1er mai. Dom Lobineau dit que le duc Jean V lui-même ayant été surpris dans ce cas, s'était vu soumis à cette amende. Un autre usage voulait que les personnes trouvées au lit le lendemain de Pâques, fussent mises à l'amende, promenées nues par les rues, puis portées sur l'autel de la cathédrale, où on les aspergeait d'eau bénite. Le concile abolit cet usage, ainsi que la fête des fous « qui se terminait par une espèce d'office, célébré à l'église de la manière la plus indécente, par les enfants de chœur et les enfants de la ville, qui avaient leur petit évêque, et étaient revêtus d'ornements sacerdotaux déchirés et tournés à l'envers. Tandis que ces marmots occupaient les premières places dans le chœur, les chanoines remplissaient les fonctions de desservants, offraient l'encens et faisaient les salutations. Le peuple tenait, sans doute, beaucoup à cette cérémonie bizarre, puisque, malgré la défense ci-dessus, on la pratiqua encore plus de cent ans après. Il paraît que la dernière a eu lieu en 1539, et que les mascarades du carnaval y ont succédé * ».

Cette même année, au mois de décembre, les plaids généraux sont tenus à Nantes pour la première fois, présidés par le sénéchal Pierre de l'Hôpital. On y arrête la rédaction en un cahier de tous les priviléges accordés aux Nantais.

L'an 1434, le duc jeta les fondements d'une nouvelle

* *Notes sur la ville de Nantes*, par J. J. Le Cadre, page 44.

cathédrale, beaucoup plus spacieuse que l'ancienne; il posa la première pierre de son magnifique portail, comme l'indique cette inscription, placée sur la grande porte :

L'an mil quatre cent trente-quatre,
A my avril, sans moult rabattre,
Au portel de cette église
Fut la première pierre mise.

Il fut accordé des indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de ce monument, dont les travaux furent poussés avec activité. L'année suivante, la ville fit bâtir, au bas de la place du Bouffay, une maison où se tinrent d'abord ses réunions, et qui fut ensuite transformée en arsenal. Elle existe encore aujourd'hui.

Olivier Gillet, fermier en 1437 du droit de 2 sous par muid, accordé pour les réparations de la ville, se rendit coupable de malversation. Après deux mois de détention au Château, on l'en fit sortir pour le conduire à la maison de la Prévôté; arrivé à la petite rue de l'église des Jacobins, il parvint à s'échapper et se réfugia dans l'église, alors considérée comme lieu de franchise. De-là il traita de sa liberté avec le duc, moyennant deux cents écus d'or.

En 1440, le duc fit bâtir la chapelle Saint-Yves, dans la rue des Halles. Deux ans plus tard, on fit des réparations au Port-Maillard, sur lequel on n'arrivait que par un pont couvert d'un toit d'ardoises; la même année, on creusa et nettoya les douves Saint-Nicolas, et l'on releva le pont qui servait de communication entre la rue Saint-Nicolas et le quartier où se trouve aujourd'hui la place Royale. Les terres qui furent retirées des Douves servirent à exhausser le quartier Sainte-Catherine. A cette époque, il existait dans les hôpitaux un usage établi par l'église, et dont la rigueur pouvait être nuisible aux malades : on ne leur donnait que du

poisson les mercredis, vendredis et samedis, et, pendant tout le carême, il ne leur était servi ni œufs, ni viande. En 1444, fut fondée la chapelle de Bon-Secours, et la tour de Sauve-Tout fut achevée; l'année suivante, le duc convertit en une chartreuse le collége des chanoines établi à Saint-Dônatien. Le tonneau de froment valait alors à Nantes 14 liv. 15 s., et celui d'avoine 2 liv. 5 s. La Motte Saint-André, où l'on voit aujourd'hui le Cours de ce nom, était, à cette époque, couverte de maisons et de vignes qui s'étendaient en-dehors des murs, dans la paroisse de Saint-Léonard : un chemin qui régnait entre la douve et ces vignes conduisait à Saint-André.

En 1449, l'église Saint-Nicolas fut rebâtie; la paroisse ne contenait alors que 970 personnes tant mariées que veuves ; le cimetière était situé près de l'Hérault ; plus tard, un autre cimetière fut établi entre les deux Echelles. Une ordonnance du duc, en 1451, contraignit tous les commerçants indistinctement à payer leur part des contributions publiques. En 1453, fut élevé le clocher de la collégiale de Notre-Dame ; les religieuses de Sainte-Claire fondèrent leur communauté, et les moines de Redon bâtirent la chapelle de Toutes-Joies en 1447. — Revenons maintenant aux faits politiques.

## ANNÉES 1459 A 1492.

François II succéda à Artur. Dès la première année de son règne, la ville de Nantes fut dotée d'une université, jouissant des mêmes priviléges que celles de Paris et de Bologne. Elle se composait d'un théologien, de quarante-un canonistes, vingt-sept légistes, quatre médecins ou physiciens, quatre maîtres ès-arts; cette institution, bâsée sur les études vicieuses du temps, n'en produisit pas moins beau-

coup de bien; avant l'établissement des universités, on ne connaissait que les écoles des monastères et des cathédrales, séparées en deux classes, l'une pour les laïques, l'autre pour les ecclésiastiques, et où l'on se bornait à enseigner la grammaire.

Charles VII avait suivi de près dans la tombe le vieux duc Artur de Richemond, auquel il devait l'illustration de son règne, et Louis XI l'avait remplacé sur le trône; ce monarque, si fourbe dans sa politique et d'un caractère si cruel, porta de rudes coups à la féodalité, dont la puissance entravait l'autorité royale. Lorsqu'il était dauphin, il n'avait pas craint de porter les armes contre son père, et, afin de subvenir aux frais de cette guerre, il s'était adressé à François II pour obtenir un prêt de quatre mille écus *; ayant été refusé, il apporta sur le trône une haine invétérée contre le duc. Dans le but de troubler le gouvernement de François II, il conçut le projet de marier Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, au duc de Savoie; mais cette princesse, d'une piété austère, avait fait vœu de chasteté à Rochefort, et se refusait à toute proposition. Louis XI, peu en peine des moyens, résolut de la faire enlever, et, pour y parvenir plus facilement, il prétexta des secours au roi d'Aragon et un vœu à Saint-Sauveur de Redon: il traversa la Bretagne, et arriva à Redon, où le duc l'attendait pour le ramener à Nantes. Le père de Françoise d'Amboise, ayant menacé de déshériter sa fille, parvint à l'attirer à Nantes, où, de concert avec Louis XI, il avait fait prendre toutes les dispositions nécessaires à son enlèvement; puis, afin d'en faciliter le succès, il la fit loger en dehors de la ville, chez un gentilhomme qui demeurait à l'entrée de la Fosse, sur le bord de la Loire, où des bateaux étaient préparés à cet effet. Le

* Dom Taillandier, 2e vol. de l'*Histoire de Bretagne*, page 76.

lendemain, comme cette duchesse se rendait à l'office divin, un de ses oncles commença la tentative, mais le peuple s'ameuta, tendit des chaînes dans les rues, et le duc François, indigné des violences qu'on faisait dans ses états à une duchesse de Bretagne, y mit si bon ordre que le complot échoua.

Louis XI n'attendait qu'une occasion pour se prétendre offensé; il quitta la Bretagne, et, dès ce moment, il favorisa les dispositions hostiles de l'évêque, et le soutint contre le duc. Les prétentions des veuves des trois derniers ducs troublèrent un instant le repos de François; il convoqua les états pour fixer leurs douaires, et s'en rapporta à leurs décisions sur la fixation des impôts et la durée de leur perception. Cependant, au milieu des lois qu'il créa en faveur de l'industrie, on pourrait lui reprocher plusieurs ordonnances qui tendaient à jeter une espèce de défaveur sur les marchands, en assujétissant aux impôts les nobles qui faisaient le commerce, comme si, par ce fait, ils perdaient leurs priviléges et rentraient dans la classe du peuple; car le motif réel de ces ordonnances n'était pas un but d'équité dans la répartition des impôts, mais bien une espèce de flétrissure dont on croyait à cette époque couvrir ceux qui, oubliant la dignité de leur naissance, se livraient à d'honorables professions.

Quoique Louis eût, à l'exemple de son père, nommé le duc de Bretagne son lieutenant-général dans les provinces situées entre la Seine et la Loire, une espèce de petite guerre de procédés les animait de plus en plus l'un contre l'autre. François II avait accueilli à sa cour Tannegui Duchâtel, fils de l'assassin du duc de Bourgogne, exilé par Louis XI; il le nomma gouverneur de Nantes. Le roi de France, de son côté, cachait à peine sa haine contre le duc de Bretagne; apprenant son projet de voyage à Paris, il fit

défense à ses courtisans d'accepter les présents que François II leur destinait. De plus, il enjoignit au duc de ne plus s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, et de ne plus battre monnaie sans sa permission. Le duc de Bretagne n'ayant plus de ménagements à garder, entra dans la ligue des seigneurs, qui se décoraient du titre d'*Amis du bien public*, mais la plupart des abus qu'ils prétendaient réformer, tendaient plutôt à opprimer le peuple qu'à le régénérer. Les grands vassaux, d'ailleurs, étaient seuls menacés sous Louis XI, car une chose digne de remarque, c'est que Louis IX, l'homme le plus vertueux, le plus loyal, le plus sagement pieux de son temps; et Louis XI, hypocrite, immoral, lâchement fourbe, fanatique sans foi et despote craintif, ont marché tous deux dans la même voie, lorsqu'il s'est agi de museler les ambitieuses prétentions des seigneurs et d'émanciper la nation : le premier, par amour du peuple, par haine du despotisme ; le second, par haine des grands, et pour élever sa puissance en écrasant la leur, non pour délier le peuple, mais pour rattacher directement à son trône les chaînes qu'il portait. Parmi les chefs de cette ligue, on voyait le propre beau-frère du roi, le duc de Berri, le fils du duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; le roi avait refusé à ce dernier l'épée de connétable. Le prétexte des premières hostilités fut la demande de la Normandie par le duc de Berri : elle partit de la cour de Bretagne, où le prince s'était réfugié.

**François II était alors entièrement dominé par Mme de Villequier, cousine d'Agnès Sorel. Depuis la mort de Charles VII, on l'avait vue prendre un empire extraordinaire sur le duc, et, surtout depuis la mort de la duchesse Marguerite, on pouvait croire qu'elle seule gouvernait le duché. A l'occasion de la guerre contre le roi de France, elle vendit avec ostentation toute son argenterie, pour venir à**

l'aide des ligueurs. La guerre commença en 1465 : de tous côtés, les alliés cernèrent le roi, qui vint les attendre à Montlhéry, afin d'empêcher leur jonction ; mais, pressé de toutes parts, il fut forcé de se retrancher sur Paris, où l'armée ennemie ne tarda pas à le bloquer. Forcé d'acheter la paix par de nombreuses concessions, Louis, qui savait plier à propos, pour se relever après plus puissant et plus dangereux, paya cent vingt mille écus d'or au duc de Bretagne, à titre d'indemnité des frais de guerre, et lui assura de nouveau la possession d'Etampes : M[me] de Villequier eut l'île d'Oléron et la terre de Montmorillon. Mais, ce qu'il y eut de bizarre dans ce traité de Saint-Maur, c'est que le duc de Berri, qui s'était fait donner la Normandie, se trouva en droit d'exiger l'hommage du duc de Bretagne ; de sorte que François II se trouvait avoir entrepris la guerre pour devenir le vassal de son allié ; aussi les deux princes ne restèrent-ils pas long-temps d'accord. Le duc de Bretagne ayant accompagné le duc de Berri à Rouen, lorsqu'il allait en prendre possession, les favoris du duc trouvèrent le moyen de calomnier le luxe de François II, et prétendirent que, non-seulement il avait voulu braver son suzerain, mais qu'il projetait de s'emparer de sa personne. Les bourgeois de Rouen, stimulés par les ennemis du duc de Bretagne, renouvelèrent pour leur prince ce que ceux de Nantes avaient fait pour la veuve de Pierre II ; François se retira indigné d'une telle défiance. Louis XI attendait cette rupture, à laquelle il n'était peut-être pas étranger, pour attirer à lui le duc de Bretagne et attaquer de nouveau son frère. François, dans son humeur contre les Normands, signa le traité ; bientôt le duc de Berri, attaqué subitement sur plusieurs points, vit sa capitale prise par les troupes du roi de France, et n'eut d'autre ressource que la fuite : soit générosité, soit calcul, le duc de Bretagne reçut le fugitif ;

peut-être avait-il eu le temps de réfléchir que le comte de Charolais, le duc de Bourbon, et le roi d'Angleterre lui feraient payer sa défection, et qu'il aurait plus de chances en se défendant seulement contre Louis. Les représentations, les menaces du roi ne le décidèrent pas à livrer le duc de Berri, et le printemps suivant il dirigea ses troupes vers la Normandie; ses succès furent rapides: Caen, Avranches, Alençon, Bayeux, se rendirent à la première sommation; mais ce triomphe n'eut qu'une courte durée; le roi regagna en 1468 ce qu'il avait perdu l'année précédente, et le duc de Berri se vit contraint d'échanger la Normandie pour la Guyenne. Le roi saisit en même temps tous les biens que Mme de Villequier possédait en France, et, pour frapper plus sûrement au cœur du duc François II, il les donna à Tannegui Duchâtel, que la favorite avait, pour ainsi dire, chassé de sa cour; puis il dirigea son armée victorieuse sur la Bretagne. François n'avait dans les revers, ni dignité, ni courage; alarmé de l'orage qu'il avait lui-même soulevé, il n'hésita pas à se soumettre et à ratifier le traité qu'une partie des princes ligués venaient de conclure à Amiens, le 10 septembre 1468.

Louis XI n'ignorait pas que, deux mois avant, le duc avait renouvelé son alliance avec l'Angletere. Il gardait presque toujours une route à la mauvaise foi, lorsqu'une promesse ou un serment lui semblaient nécessaires pour terminer une affaire douteuse; en conséquence, il ne fut pas question dans le traité de ses droits sur la Bretagne, dont il se prétendait le souverain, alléguant que plusieurs rois de France avaient non seulement reçu l'hommage, mais joui de la souveraineté *, et s'appuyant sur des prétextes

* Daru, *Histoire de Bretagne.*

exhumés de l'historien Grégoire de Tours; mais François II pouvait lui répondre avec cette phrase d'un ancien duc de Bretagne : que la conquête seule avait fait la possession, et que du joug imposé par le fer on se relevait avec le fer. Les traités consentis par les rois de France avec les ducs de Bretagne, indiquaient assez, d'ailleurs, qu'ils regardaient ces derniers comme princes souverains.

Edouard IV venait de remplacer pour la seconde fois Henri VI sur le trône d'Angleterre, et le comte de Richemond, qui devait plus tard lui reprendre la couronne sous le nom de Henri VII, s'était vu contraint de fuir avec le comte de Pembrok ; une tempête les jeta sur les côtes de la Bretagne. Le duc, sous prétexte de leur envoyer des gardes d'honneur, les fit conduire à Vannes en grande cérémonie, d'où ils ne purent se rendre en France : ils reconnurent trop tard, qu'ils étaient plutôt prisonniers que voyageurs. Sur ces entrefaites, Louis, bien décidé à forcer le duc à s'expliquer positivement, lui envoya le collier de l'ordre de St-Michel; les chevaliers de cet ordre juraient de servir le roi envers et contre tous, et de rompre toutes les autres alliances pour la sienne. Le duc vit le piège, et refusa l'honneur offert, comme s'il y était forcé par sa position. Le roi le somma alors de se déclarer contre le roi d'Angleterre; François hésitait, et tandis que ses ambassadeurs expliquaient le refus, il renouvelait son accord avec le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, et le duc de Berri, alors duc de Guyenne. De son côté, le roi de France offrait de marier son fils tantôt à la fille de son frère, tantôt à la princesse de Bourgogne, et il offrait au roi d'Ecosse l'investiture de la Bretagne : toutes ces menées secrètes n'arrêtaient pas la ligue, lorsque tout à coup elle fut frappée au cœur par la mort du duc de Guyenne, empoisonné par Urbain Faure, son aumônier.

Le duc de Bretagne fit arrêter le meurtrier ; pendant qu'on instruisait son procès, le misérable disparut de son cachot ; on prétendit qu'il avait été frappé de la foudre, mais les gens sensés restèrent convaincus que son royal complice, Louis XI, s'était mis à l'abri de ses révélations.

Le duc de Bourgogne ne tarda pas à abandonner la ligue. Dès que le roi vit le duc de Bretagne réduit à ses seules forces, il marcha vers sa province : la Guerche, Ancenis, Machecoul, le reçurent avec empressement. Le duc se trouva forcé de capituler : il obtint une trève de quarante-cinq jours, qui fut ensuite prolongée pour un an ; mais il n'y avait ni désir de paix, ni sincérité dans sa conduite : François renouait sans cesse avec les ennemis du roi, et Louis ne laissait échapper aucune occasion de blesser le duc, dont il achetait les secrets, en corrompant ses serviteurs, et séduisant ses vassaux : entr'autres le jeune vicomte de Rohan avait été comblé d'honneurs et de promesses, et, pour le fixer auprès de lui, il le nomma maréchal de France.

Tandis que François II, dominé par sa maîtresse et ses favoris, promettait, suivant le bon plaisir de chacun, tantôt fidélité à la France, tantôt aux princes mécontents, tantôt à l'Angleterre, Louis XI épiait toutes ses démarches, et, sous l'apparence d'une parfaite tranquillité, il préparait tout pour l'écraser. Le roi d'Angleterre, revenant toujours au projet de reprendre la France, se disposait à une nouvelle attaque : par les soins de madame de Villequier, à laquelle il payait secrètement une pension, il avait obtenu du duc de Bretagne la promesse de lui donner le passage dès qu'il aurait rompu avec Louis XI. Cette négociation avait nécesité une correspondance assez active ; toutes les lettres passaient par les mains du monarque français : elles lui étaient vendues par un secrétaire de la

chancellerie de Bretagne, et c'était précisément dans un tel moment que ces deux princes avaient signé leur traité de Senlis et juré solennellement une réconciliation entière, par laquelle le roi renonçait à ses prétentions sur le duché; le duc promettait de servir le roi envers et contre tous. *Je promets,* ajoutaient-ils chacun à leur tour, *par la vraie crouës cy présente, que tant qu'il vive, je ne le prendray, ne tueray, ne consentiray qu'on le preigne ne qu'on le tue* *; puis ils s'accablaient mutuellement de promesses et de courtoisies. Mais, dans ce moment même, tous deux tremblaient : Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne les tenait sous le joug; aucun n'osait, en rompant le traité, s'exposer à le donner pour allié à son ennemi. Sa mort vint changer la position : elle plaça le duc sous la dépendance de Louis XI; aussi, s'empressa-t-il d'envoyer une ambassade au roi, afin de lui renouveler ses serments; mais alors la ruse et le sang-froid n'étaient plus utiles. Les ambassadeurs, à la tête desquels était Guillaume Chauvin, furent arrêtés et jetés en prison; et, lorsqu'après quinze jours on les amena devant le roi, il laissa éclater la plus violente colère, en leur montrant les lettres qu'il avait en main depuis long-temps et qu'il feignit de recevoir. Le chancelier resta pétrifié; c'était un homme doué d'une intégrité parfaite, et qui certes ne se fût pas chargé de venir faire un solennel parjure; mais telle était la faiblesse de François, qu'entre les deux pouvoirs auxquels il obéissait, il fallait toujours qu'il en trahît un; son alliance avec l'Angleterre était un acte de sa maîtresse, et cet acte devait déplaire au peuple breton, qui se soulevait toujours au seul nom des Anglais. Le duc soupçonna d'abord le grand trésorier; mais le véritable cou-

* Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, page 287.

pable ne put échapper aux recherches de Landais : il fut lié dans un sac et jeté à l'eau.

La puissance de Landais et les talents qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître, ont peut-être seuls marqué le règne de François II de quelques brillantes années ; sans ce ministre, l'historien n'aurait eu d'autre travail que d'enregistrer la date des traités et celle des trahisons.

Landais, fils d'un tailleur de Vitré, était venu à Nantes pour y exercer l'état de son père ; il servit d'abord dans la garde-robe du prince, et soit, comme le disent quelques-uns, qu'il eût d'abord rendu des services plus ou moins honorables au duc, dont il possédait les secrets, soit que son génie et son ambition eussent percé, et que François II, toujours inquiet et défiant, ait senti le besoin d'étayer sa faiblesse sur une volonté forte, qu'il s'attacherait par la reconnaissance, Landais ne tarda pas à gouverner la Bretagne. La fortune du valet fut si étrangement rapide, qu'à peine avait-on pu le connaître parmi les gens de service, qu'on le retrouva grand trésorier de Bretagne, et maître tout-puissant du pays, disposant des places, des dignités, du trésor, et heurtant également dans sa marche les grands seigneurs que son élévation avait humiliés, et le peuple des rangs duquel il était sorti, et dont il s'efforçait d'écraser les souvenirs par son orgueil et l'abus de son autorité. Le chancelier de Bretagne fut sacrifié à son inimitié : la droiture, la popularité dont jouissait Chauvin, l'estime qu'il s'était acquise des grands seigneurs, et l'espèce d'hommage que Louis XI avait rendu à son caractère lors de son arrestation, en lui disant publiquement qu'il savait bien que lui, Chauvin, devait ignorer les liens secrets du duc et du roi d'Angleterre, parce que de telles choses ne se confiaient pas à *d'aussi honnêtes gens que lui*. Tous ces motifs

si honorables lui valurent une mort cruelle. Landais sut jeter à propos quelques soupçons adroits dans l'esprit de François II; puis tout-à-coup le chancelier fut arrêté et accusé de trahison : les juges, entièrement dévoués au favori, n'osèrent cependant pas condamner, tant l'accusation semblait illusoire. Le malheureux Chauvin, après une longue et affreuse détention, après s'être inutilement adressé aux états de Bretagne, au roi de France, à tous les citoyens, pour réclamer contre l'exécrable pouvoir qui le retenait, succomba en prison, dans l'épuisement des douleurs et des mauvais traitements. La veille de sa mort, sa femme expirait de misère sur une place publique, et ses enfants mendiaient leur pain. Il n'était rien resté à cette infortunée famille : tous ses biens avaient été saisis par ordre du ministre, et donnés au fils de madame de Villequier. La fortune de l'homme de bien, du ministre fidèle au prince comme au peuple, passait au bâtard de son indigne maître; mais aussi tous ceux que les cris de la victime avaient trouvés sourds à sa détresse, furent pour ainsi dire galvanisés par sa mort, et l'orage commença à gronder sur la tête du favori.

François II n'avait eu de sa seconde femme, Marguerite de Foix, fille de Gaston IV, que deux filles, Isabelle et Anne; cette dernière, demandée en mariage, d'abord par le comte de Richemond, fut promise au roi d'Angleterre, pour le prince de Galles. Toute l'ancienne haine des Bretons s'était sinon éteinte, du moins calmée devant les prétentions de Louis XI et l'effroi qu'il leur inspirait depuis qu'il avait acheté de Nicole de Blois, femme de Jean de Brosse, les droits de la maison de Penthièvre sur le duché de Bretagne; il était évident qu'il projetait la réunion: ce motif suffisait pour rendre supportable l'alliance anglaise; devant deux malheurs, on choisissait le plus éloigné. Après tant

d'années de ruses mutuelles, de feintes réconciliations, le roi de France et le duc de Bretagne avaient enfin jeté leur manteau d'hypocrisie ; une haine bien prononcée, des menaces, des attaques journalières effrayaient les deux nations : le duc et son ministre poussaient la défiance jusqu'à emprisonner un malheureux marchand de bonnets de coton, et à lui faire essayer toute sa pacotille pour s'assurer qu'il n'avait pas empoisonné ceux qu'il offrait aux gens du duc. Louis XI faisait juger à Poitiers un nommé Deshayes, qui se disait chargé par le duc de l'empoisonner, et personne n'entrait plus au château de Plessis-les-Tours, où le roi résidait, sans être fouillé. L'appui que s'était préparé François par le mariage de sa fille, vint à lui manquer : Edouard IV mourut à Londres, laissant la tutelle de ses enfants au duc de Glocester.

Des abus fréquents d'autorité avaient excité un violent mécontentement contre Landais : ce ministre avait chassé plusieurs évêques de leur diocèse, pour placer ses neveux ; toutes les classes avaient à se plaindre de lui, aussi bientôt une conspiration éclata.

Le prince d'Orange et le maréchal de Rieux se mirent à la tête des conjurés : leur projet était de se saisir de la personne du ministre, de l'emprisonner et de faire instruire son procès, quoi qu'il en pût arriver. Le 7 avril 1484, au soir, ils se partagèrent en deux bandes ; les uns vinrent au château de Nantes, et cherchèrent le trésorier jusque dans les appartements du duc, qui en fut si effrayé, qu'il donna l'ordre d'appeler le peuple à son secours ; un de ses archers courut aux créneaux, et cria de toute sa force qu'on voulait assassiner le duc *. En un instant, la population entière se pressait dans les rues étroites de

* Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 145.

la ville, se dirigeant vers le château, en poussant des cris d'alarmes ; le tumulte était à son comble, le peuple menaçait d'enfoncer les portes, et tirait le canon sur les appartements. Les conjurés épouvantés se jetèrent aux pieds du duc, le suppliant de se montrer lui-même à la fenêtre pour calmer le peuple, ce qu'il n'osa leur refuser, et l'ordre se rétablit.

Les autres conjurés s'étaient dirigés vers la Papotière, maison de plaisance de Landais, située à une lieue de Nantes, près Doulon; ils y arrivèrent au moment où le ministre soupait avec son sécretaire. Le bruit qu'ils firent à la porte, et l'éclat de leurs armes éveillèrent les soupçons du domestique, qui, au lieu de leur ouvrir, courut avertir son maître. Landais sentant le danger de sa position, descendit dans les jardins, traversa les fossés et se sauva seul et à pied jusqu'à Pouancé. Prévenu du lieu de sa retraite, le duc y envoya bonne escorte, et le grand trésorier rentra au château. Il n'eut pas de peine à persuader au duc que le but des conjurés avait été de s'assurer de sa personne et de sa famille, afin de livrer la Bretagne à la France, et que le soulèvement du peuple avait empêché l'exécution de ce projet. Le duc, abusé par ces paroles, rendit un arrêt qui confisquait les biens de tous ceux qui avaient trempé dans le complot, et ordonnait de raser leurs châteaux et leurs bois.

Les condamnés en appelèrent à la cour de France, et, sacrifiant leur patrie à leur ressentiment, ils passèrent le traité de Montargis, par lequel ils s'engagèrent à reconnaître les droits du roi de France sur le duché de Bretagne, après la mort de François II, à condition que le monarque les aiderait à se délivrer de Landais *.

* Richer, *Histoire de Bretagne*, p. 350.

La faiblesse de François l'avait environné de dangers et d'ennemis, lorsque la mort le délivra du plus dangereux et du plus opiniâtre de tous.

Louis XI laissa la couronne à Charles VIII, encore enfant, et la régence du royaume à sa fille aînée la comtesse de Beaujeu, évinçant ainsi le duc d'Orléans, le premier prince du sang; celui-ci fut si irrité d'un pareil affront, que ses plaintes amères furent payées de l'exil. Landais, si habile en politique, s'empressa de l'attirer en Bretagne, et de le combler de prévenances au nom du duc.

Le duc de Glocester, après avoir assassiné ses deux neveux confiés à ses soins, était monté sur le trône d'Angleterre sous le nom de Richard III. Landais fit proposer au comte de Richemond, dernier rejeton de la maison de Lancastre, de faciliter son retour en Angleterre, et de seconder ses efforts pour remonter sur un trône que Richard avait souillé du plus horrible meurtre, y mettant pour condition qu'il l'aiderait de toute sa puissance contre la France. Une tempête, qui jeta le comte de Richemond sur les côtes de Bretagne, lui sauva la vie, car le roi d'Angleterre connaissait déjà la conspiration, et avait fait exécuter les principaux chefs. Landais, habile à profiter des évènements, ne jugeant des moyens que par leurs résultats, offrit alors au roi d'Angleterre de lui livrer son rival aux mêmes conditions imposées au comte de Richemond. Richard III y consentit, mais le comte de Richemond, averti à temps, gagna une heure sur les soldats que Landais avait chargés de son arrestation, et il se réfugia en France, où ayant obtenu des secours, il se rembarqua pour l'Angleterre. Il livra bientôt la bataille de Bosworth, où il remporta la victoire. La mort de Richard III, le mariage d'Henri VII avec Elisabeth fille d'Edouard, et son avénement au trône qu'il venait de conquérir, mirent fin aux factions de Lancastre-

et d'Yorck. Le duc de Bretagne se trouva placé entre la haine de l'Angleterre et l'animosité des seigneurs bretons révoltés, qui s'étaient réfugiés à la cour de France. Landais ne perdit point courage, et chercha à susciter de nouveaux ennemis à la France; il flatta en même temps de l'espoir d'un mariage avec la princesse Anne de Bretagne, le duc d'Orléans et le prince Maximilien d'Autriche : ce dernier, ambitionnant une aussi riche alliance, prit les armes et se jeta dans la Flandre. La régente de France envoya contre lui une partie de ses troupes, et garda le reste pour contenir le parti du duc d'Orléans. Landais crut le moment convenable pour écraser les conjurés réunis à Ancenis : il décida le duc à faire marcher des troupes sur cette ville; elles partirent, en effet, sous le commandement du seigneur Coetquen, grand maître d'Hôtel de Bretagne; mais les conjurés n'attendirent pas qu'on vînt les assiéger, ils se présentèrent à leurs compatriotes et leur tendirent les bras. En un instant, on ne vit plus qu'une seule armée, qui s'avançait vers Nantes, mue par une même volonté, la punition du ministre. Les plus dévoués à sa cause précédèrent leurs compagnons près du duc pour lui demander son renvoi : c'était la seule manière de lui sauver la vie. Loin de s'effrayer, Landais déclara criminels de lèze-majesté tous ceux qui avaient communiqué avec l'armée ennemie; mais le chancelier refusa de sceller cette condamnation. Pont-Château, l'un des proscrits les plus violents, avait obtenu du chancelier un décret de prise de corps contre le ministre, et le peuple, déjà soulevé, assiégeait le château en demandant sa tête. Landais se réfugia dans la chambre même du duc, qui le cacha dans une armoire. Ce fut en vain que François essaya d'envoyer le comte de Foix pour calmer la multitude. Il fallut livrer le trésorier, que l'on sauva à grande peine de la fureur du

peuple, pendant le trajet à faire du château à la tour S[t] Nicolas, où il fut déposé.

Autant il avait montré de crainte et de lâcheté en présence du danger personnel, autant il montra d'assurance et d'audace devant ses juges. Tous les faits articulés dans son accusation furent reconnus par lui et expliqués soit par la volonté du duc, soit par son intérêt. Il était bien démontré qu'en suivant ce système de défense, il comptait sur la vieille amitié de son maître, qui ne l'avait livré que sur la parole du chancelier qu'il ne lui serait fait aucun mal. Pour paralyser les bonnes intentions du duc, on employa tous les moyens: les avenues du château furent gardées, et le plus grand mystère accompagna son jugement et son exécution. Landais fut accusé de la mort du chancelier Chauvin, d'avoir fait décapiter injustement Edouard de Bretagne, fils naturel de Gilles de Bretagne; d'avoir semé la division entre le duc et les seigneurs, d'avoir commis beaucoup d'exactions, d'avoir abusé du petit sceau, etc. Landais n'avoua qu'un fait, la mort injuste de Chauvin; il fut mis à la question, puis condamné à être pendu. Avant de passer à l'exécution du jugement, on délibéra s'il en serait donné avis au duc: les titres et la dignité du condamné l'exigeaient; mais, comme on ne doutait pas que le duc lui accordât sa grâce, la question fut résolue négativement.

Afin d'assurer l'exécution de la sentence, le comte de Comminges fut envoyé près du duc, pour l'amuser. Quand le comte entra dans la chambre du prince, celui-ci lui dit: « Compère, j'ai sçu que l'on besogne au procès de mon trésorier, en sçavez vous rien? — Oui, monseigneur, répondit le comte, l'on fait son procès, et l'on y a trouvé de merveilleux cas; mais quand tout sera vu et entendu, l'on vous viendra rapporter l'opinion du conseil, pour en ordonner ainsi qu'il vous plaira. — Ainsi le veux-je, répliqua le duc,

car quelque cas qu'il ait commis, je lui donne sa grâce, et si ne veut point qu'il meure *. »

Pendant ce temps on conduisait Landais au Bouffay pour lui lire sa sentence : elle portait que le condamné serait mené par le bourreau, la corde au cou et les mains liées par devant, jusqu'au gibet de Biesse (aujourd'hui prairie au duc), et ensuite pendu et étranglé **. Landais se flattait jusqu'à ses derniers instants de l'espoir d'obtenir sa grâce d'un prince qu'il avait gouverné si long-temps.

Lorsque le duc apprit la mort de Landais, il en témoigna d'abord une vive douleur. Mais peu après, esclave de toutes les influences, il l'oublia, et les auteurs de cette mort s'emparèrent du pouvoir et se partagèrent les emplois. Le prince d'Orange fut nommé lieutenant-général de Bretagne conjointement avec le maréchal de Rieux. Le sire de Rohan s'adjugea la baronnie de Lanvaux.

Le duc, vieux et souffrant, commença à s'inquiéter de l'avenir de ses filles et de celui du duché ; en conséquence, dans une réunion solennelle des états de Bretagne, appelés à cet effet, il déclara la princesse Anne son héritière, et, après elle, la princesse Isabelle, dans le cas où sa sœur mourrait sans enfants.

Cette disposition ne donna pas le repos à la Bretagne, elle augmenta, au contraire, les embarras du duc : une foule de prétendants à la main de la jeune princesse assiégea son trône. Il se servit d'abord de leurs prétentions pour se créer des alliés, mais cette politique, calquée sur celle de l'ex-ministre Landais, devait avoir une issue moins heureuse entre ses mains ; le duc d'Orléans, qui était retourné

* Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 154.

** M. Richer est le seul qui place l'exécution de Landais sur la place du Bouffai. (Voyez page 357.)

en France, revint bientôt auprès du duc, et l'on prétend que déjà la pensée d'un divorce l'occupait profondément; mais loin d'attribuer, comme l'ont fait quelques écrivains, ce désir à une passion secrète pour une jeune princesse à peine âgée de onze ans, il est plus naturel de reconnaître les calculs de l'ambition. Les seigneurs réconciliés avec le duc, ne tardèrent pas à s'effrayer de l'empire que le prince d'Orange et le duc d'Orléans acquéraient sur son esprit; comme ce dernier surtout avait été le protégé de Landais, ils crurent voir en lui son vengeur, et ils portèrent leurs plaintes aux pieds de M[me] de Beaujeu, régente de France. La ligue, dans laquelle ce prince avait fait entrer l'archiduc d'Autriche Maximilien, le sire d'Albret, le comte et le cardinal de Foix, n'avait d'autre but que de faire passer la régence entre les mains du duc d'Orléans; la régente ne l'ignorait pas; aussi, sachant utiliser à son profit les passions de ses créatures, elle entretint parmi les seigneurs bretons leurs craintes chimériques; elle leur offrit sa protection, leur fit passer des hommes et de l'argent, et réunit les mécontents à Châteaubriant. La Bretagne se trouva encore une fois pressée par la révolte, et menacée d'une guerre de parti; à la tête de cette conspiration, on voyait tous les anciens ennemis de Landais; ils avaient commencé par le ministre, en protestant de leur attachement au souverain, et maintenant ils s'attaquaient au souverain. La révolte ne s'arrête pas une fois en route; il est impossible de lui assigner des bornes: il faut qu'un roi l'écrase entièrement par une volonté de fer; s'il cède sur le plus léger point, sa puissance est perdue sans retour; c'est une lutte à mort.

Le duc demanda des secours de tous côtés; les prétendants de la princesse Anne devaient naturellement fournir les moyens de lui conserver son héritage: le sire d'Albret promit quatre mille lances; malheureusement le

prince Maximilien, *élu roi des Romains*, avait lui-même à se défendre contre de puissants adversaires. Le duc d'Orléans conduisait et dirigeait toutes les affaires au nom de François II : c'était lui, pour ainsi dire, qui gouvernait la Bretagne, et, par conséquent, c'était lui qu'on attaquait et que l'on voulait chasser du pays.

Les opérations de l'armée française marchèrent rapidement : plusieurs villes furent prises en peu de temps, et le duc lui-même, obligé de se sauver à Vannes, revint à Nantes, où l'ennemi ne tarda pas à se présenter. Le siége fut poussé avec vigueur par dix mille hommes, et commença le 19 juin 1487 ; une partie des troupes, commandée par le brave de La Trémouille, prirent position depuis le château jusqu'à une fausse porte qui donnait sur l'Erdre ; le reste de l'armée occupait la rive gauche de la Loire et les ponts ; toute la partie ouest de la ville ne fut pas cernée. La place était bien fortifiée, la garnison nombreuse et encouragée par la présence des ducs de Bretagne, d'Orléans et de la haute noblesse. Malgré cela le duc craignit de ne pas pouvoir résister à toutes les forces qui occupaient le pays : il appela à son aide, pour chasser les Français, tous les Bretons qui s'étaient séparés de lui leur promettant pleine et entière amnistie, et fit arrêter la comtesse de Laval et Pierre du Chaffault, évêque de Nantes, soupçonnés d'intelligence avec les Français. Par mesure de sûreté, les princesses furent conduites dans l'intérieur de la ville, et logées à l'hôtel de la Bouvardière ; le duc lui-même quitta le château, et bien lui en prit, car, à la seconde décharge de l'artillerie, un boulet pénétra dans sa propre chambre *. Le comte de Dunois

*. Voyez ALLAIN BOUCHARD, p. 214 ; D'ARGENTRÉ, l. 13, chap. 38, et les *Archives de Nantes*.

introduisit dans la ville un renfort considérable : ce secours pénétra dans la place par la Fosse, en présence des Français, qui n'osèrent s'y opposer; partout le peuple des environs se levait en faveur du duc; cinq cents Guérandais traversèrent audacieusement le camp ennemi à la faveur de l'espèce d'effroi qu'inspirèrent les croix noires dessinées sur leurs enseignes. Dans des sorties fréquentes et meurtrières, ces mêmes habitants de Guérande passèrent la Loire, attaquèrent les Français dans la prairie de Biesse, et en firent un grand carnage *.

Le 6 août, après quarante-huit jours, les Français levèrent le siège, mais ce fut pour se répandre dans toute la Bretagne, où le duc ne pouvait plus se soutenir que par le dévouement de son peuple, qui s'épuisait pour lui. Les intentions de la régente n'étaient plus douteuses : déjà les seigneurs bretons avaient compris que, pour satisfaire leur orgueil offensé par la préférence que le duc d'Orléans et les princes français avaient obtenue sur eux auprès du duc, ils avaient livré leur patrie. Ils regrettaient amèrement cette faute, et la défection survint : le baron d'Avaugour, le premier, vint solliciter de l'indulgence de son père un généreux pardon; Lescun, favori du duc, encouragea le maréchal de Rieux à la même démarche; beaucoup de seigneurs suivirent son exemple, mais il était trop tard : vainement le duc demanda la paix, le roi, ou plutôt la régente, repoussa toutes ses avances, et n'accorda qu'une trêve de peu de durée.

C'était le tour du peuple de prendre aussi, les armes à la main, le droit de remontrance; comme il supportait presque seul les frais de la guerre, il trouva mauvais que l'hospitalité accordée à un étranger mît tout le pays à

*. Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 169.

feu et à sang. Le peuple croyait alors les grands sur parole, et n'était pas en état de distinguer le prétexte de la cause ; et, d'ailleurs, il faut croire qu'il y avait une tendance à la réunion, car les Bretons, si défiants, si craintifs, si susceptibles, quand il s'agissait des Anglais, donnaient tête baissée dans toutes les intrigues de la cour de France : on peut même avancer hardiment que, sans l'intérêt personnel qui rendait les ducs plus clairvoyants, la réunion aurait eu lieu beaucoup plus tôt.

Le peuple ne tarda pas à épouser la haine qu'inspiraient les faveurs dont le duc comblait le duc d'Orléans et le comte de Dunois : cette haine populaire éclata avec une fureur extrême à Nantes ; les plus violents s'assemblèrent en tumulte et sonnèrent le tocsin. Le peuple se réunit, s'empara de plusieurs pièces de canon, et courut assiéger le château, avec l'intention de massacrer le duc d'Orléans et le comte de Dunois : il était suivi d'un grand nombre d'arbalêtriers bien décidés *. Mais, comme cette foule était sans chef, la bonne contenance du duc d'Orléans le sauva : il mit les assiégeants en fuite, et l'ordre se rétablit.

Le sire d'Albret réussit enfin à conduire au duc les quatre mille hommes promis, et réclama la main de la princesse Anne ; mais François éluda, sous prétexte de l'extrême jeunesse de sa fille : la vérité, c'est qu'il attendait encore les secours de Maximilien, et que le duc d'Orléans l'avait décidé à donner la préférence à l'archiduc. Le sire d'Albret en conçut une si violente haine contre le duc d'Orléans, qu'il fût accusé d'avoir payé des assassins pour se venger sur lui de l'affront que lui faisait le duc de Bretagne.

* *Actes de Bretagne*, t. 3, col. 577.

Ce nouveau projet de mariage blessait non-seulement le prétendant rebuté, mais une grande partie de la noblesse : le sire d'Albret, étant veuf de Françoise de Bretagne, fille unique de Guillaume de Penthièvre, aurait pu, par cette nouvelle alliance, disputer à Charles VIII la cession faite par Nicole de Blois à Louis XI ; et après avoir mis, pour ainsi dire, la Bretagne dans les mains des rois de France par la ligue dernière, ces mêmes seigneurs auraient voulu, pour effacer cette tache, se donner un moyen quasi-légitime de la lui disputer un jour. Aussi, le duc d'Orléans porta-t-il tout le poids de leur haine : on poussa les soupçons jusqu'à le dire secrètement d'accord avec la régente, sa plus mortelle ennemie ; si bien que ce prince fut obligé de remettre le commandement, et de combattre à pied, ainsi que le prince d'Orange, pour démentir ces injustes soupçons.

Les hostilités avaient recommencé au mois de mars. La Trémouille eût bientôt pris Châteaubriant, Ancenis, Fougères. Il se trouva en présence de l'armée du duc, le 27 juillet, devant Saint-Aubin du-Cormier. Le maréchal de Rieux, qui s'était réuni à la cause du duc, lorsqu'il avait vu le roi de France violer le traité de Châteaubriant, proposa d'attaquer subitement l'armée française, qui arrivait déjà fatiguée de plusieurs victoires successives ; l'hésitation que l'on mit à suivre cet avis, donna le temps à La Trémouille de disposer ses troupes en bataille, et la cause des Bretons fut perdue. D'ailleurs, le trouble et le mécontentement qui s'étaient glissés entr'eux, contribua, plus que tout, au malheur de cette journée : on s'observait de part et d'autre, habitué que l'on était à voir la trahison en tous lieux et sous toutes les formes ; les généraux s'occupaient plus peut-être de leurs rangs que des bataillons ennemis. Les soldats allemands de Maximilien

plièrent les premiers; leur mouvement rétrograde jeta le désordre dans l'arrière-garde bretonne, et la déroute devint complète. Le duc d'Orléans et Jean de Châlons, prince d'Orange, tombèrent au pouvoir des Français; le vicomte de Rohan mourut sous les yeux de son père, contre lequel il combattait; les Anglais furent impitoyablement massacrés, ainsi que les malheureux bretons qui avaient arboré leurs couleurs, pour faire supposer que leur nombre était plus considérable.

La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier décida du sort de la Bretagne. L'armée française poursuivit ses conquêtes. Saint-Malo et Dinan ouvrirent leurs portes; la résistance de Rennes arrêta La Trémouille, et l'histoire a conservé la réponse énergique des bourgeois de cette ville à la sommation du général français *. Mais le découragement était général à la cour de Bretagne, chaque jour, les nouvelles rigueurs exercées par la régente contre les prisonniers l'augmentaient encore, et lorsque les huit mille hommes que le roi d'Angleterre s'était enfin décidé à envoyer au duc, débarquèrent en Bretagne, le malheureux François s'était vu forcer de demander, en suppliant, une paix honteuse.

Madame de Beaujeu ne voulait entendre aucune proposition avant que le roi fût maître absolu de la Bretagne; elle espérait se réserver pour elle-même le comté de Nantes. Elle prétendit qu'accorder la paix, c'était renoncer aux droits qu'on avait achetés de la maison de Blois; et, d'ailleurs, son habileté couvrait cet envahissement d'un semblant de justice : à l'entendre, le roi était venu punir le duc de la protection hostile qu'il avait accordée au duc d'Orléans et au comte d'Angoulême. Sans le chancelier

* Voyez Dom Lobineau, tome 1er, page 787.

de Rochefort, son avis eût prévalu dans le conseil du roi, où plusieurs membres conseillaient de rejeter toute idée d'accommodement. « Tout le monde a fait valoir l'utilité » de cette guerre et de la conquête de la Bretagne, dit-il ; » mais personne ne s'est avisé d'examiner si elle était » juste, » et, partant de ce point, il démontra que, si le duc avait manqué au roi en recevant ses ennemis, on avait tout fait à la cour de France pour le blesser, soit en achetant ses droits et en disposant de sa succession par le traité de Montargis, soit en prêtant un appui à la révolte des seigneurs bretons ; enfin, il termina en prouvant que la gloire du roi serait ternie, s'il en profitait pour dépouiller une jeune fille, et que, dans l'intérêt même du projet de réunion, il était plus politique de gagner les Bretons par une générosité qui les attirerait à la France, que de leur donner l'énergie du désespoir qui les soulèverait contre la conquête.

Son avis prévalut ; la paix fut accordée, mais à de telles conditions, que le duc n'avait plus qu'un fantôme de pouvoir. Charles VIII maintenait par ce traité, signé le 21 août 1488, ses prétentions à défaut d'héritiers mâles. Le duc s'engageait à renvoyer toutes les troupes étrangères, et à n'en jamais introduire dans ses états ; de plus, il renonçait au droit de marier ses filles, sans l'agrément du roi, qui, préalablement, gardait les villes de Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan, Saint-Malo, comme cautions ; enfin, le duc consentait à rendre l'hommage lige, et acquiesçait à l'appel de ses cours de justice au parlement de Paris.

Le duc ne survécut que peu de jours à ce déplorable traité ; il mourut à son château de Gazoire, à Couëron, le 9 septembre suivant, autant de son chagrin et de ses humiliations que des suites d'une chute de cheval. Dans son testament, il nomma le maréchal de Rieux, tuteur de ses deux

filles : étrange faiblesse ou aveuglement de ce prince, il semblait avoir oublié que le maréchal avait ouvert les portes de ses états à la France, et déjà compromis par ce fait le sort des enfants qu'il lui confiait.

François II fut inhumé dans l'église des Carmes de Nantes, près de Marguerite de Bretagne, sa première femme. Sa fille Isabelle ne lui survécut que deux ans.

Aucun règne, peut-être, ne fut signalé par autant de conspirations et de perfidies, que le règne de François II. Tantôt, c'est lui-même qui trahit la France ou l'Angleterre ; tantôt, à son tour, il est dupe de l'astucieux Louis XI ; ici, les seigneurs bretons conspirent contre lui, et vont, de cour en cour, recruter des ennemis à leur patrie ; là, ce sont les princes français qui viennent réclamer son appui contre leur souverain. Faut-il attribuer à l'influence du caractère de Louis XI cet esprit de fourberie et de profond égoïsme qui caractérise cette époque, ou lui-même en avait-il reçu l'impression de ses contemporains ? On serait tenté de croire aujourd'hui qu'il a dominé son siècle et pétri les hommes influents de cette époque. A lui, l'honneur d'avoir arrêté la féodalité dans sa marche ; à Richelieu, celui de l'avoir abaissée dans son orgueil ; au peuple, celui de l'avoir exterminée en 89. Si Louis XI et Richelieu n'eurent d'autre but, en accomplissant cette immense tâche, que d'asseoir le despotisme absolu sur les ruines de la féodalité, grâces leur en soient rendues, malgré cela ; car ils ont préparé l'avenir que la civilisation a su réaliser.

Une analogie assez frappante semble, au premier coup-d'œil, exister entre le caractère du duc de Bretagne, François II, et celui du roi de France, Louis XI : elle ressort de la masse des faits. Ils apparaissent tous deux d'abord en guerre avec les grands, donnant les premières places dans leurs cours et dans leur intimité à des favoris qu'ils prennent aux

derniers rangs de la société. Des deux côtés, même facilité à prendre le ciel à témoin de leurs serments, et même facilité à les rompre; tous deux, au milieu des troubles civils et des guerres étrangères, imprimant l'élan au commerce et à l'industrie, et tous deux arrivant à une caducité prématurée par suite des fatigues, des chagrins et des intrigues de leur gouvernement. Mais, si l'on raisonne les causes et les effets, on reconnaît une immense distance entre la profondeur de génie du monarque français et la faiblesse de caractère, les idées rétrécies du prince breton. François est l'esclave de ses passions et de son entourage; Louis n'a point de passions, mais a l'art de feindre celles qui lui sont nécessaires; François élevait Landais jusqu'à lui, parce qu'il le sentait supérieur à lui-même, et qu'il comprenait l'importance de placer au sommet du pouvoir un homme qui sût gouverner; Louis, au contraire, gouvernait, et ne descendait à son barbier, que lorsque l'homme prenait chez lui la place du roi : Landais, ministre tout puissant, avait le pouvoir de faire quelquefois le bien; Olivier n'était que bourreau, et n'eût jamais que la puissance de la mort. Enfin, malgré la versatilité de sa politique et la guerre qu'elle amena si souvent dans son pays, François fut constamment aimé du peuple et des grands seigneurs, qui ne se révoltèrent contre lui que par l'effet de l'amour-propre blessé et d'une basse jalousie malentendue; il ne put laisser à sa fille qu'un héritage à moitié dévoré par la France. Louis XI, au contraire, dompta tous les partis, contint le peuple et les grands, et, détesté de tous, il descendit dans la tombe, laissant son fils Charles VIII solidement assis sur un trône qu'il avait reçu lui-même bien chancelant. François II, homme médiocre et sans volonté, n'apparaît dans l'histoire que pour rehausser l'éclatante réputation de son ministre : son nom disparaît sous celui

de Landais. Louis XI plane sur son époque, et ne doit qu'à lui les grandes choses qu'il a faites sous son règne, comme les cruautés qui le signalèrent.

Constatons maintenant les faits particuliers à notre ville.

En 1459, on bâtit une sacristie à Saint-Nicolas, et l'on carrela l'église. Le général de la paroisse, pour subvenir à ces frais, imposa une *taillée par écuelle*, c'est-à-dire, par ménage; les dons aidèrent au reste. Les lépreux étaient encore assez nombreux à Nantes à cette époque : on les renfermait à la léproserie de Saint-Ladre (Saint-Lazare), sur les Hauts-Pavés. En 1460, on comptait à Nantes quatre duchesses de Bretagne, ce qui ne s'était pas encore vu : la duchesse Marguerite de Bretagne, épouse du prince régnant, et trois duchesses douairières, Isabeau d'Ecosse, veuve de François I<sup>er</sup>, Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, et Catherine de Luxembourg, veuve d'Artur III *. Un tournois fut célébré dans cette ville cette même année. Dans le conseil du duc, on discuta un projet pour l'écoulement des eaux du lac de Grand-Lieu, qui a près de dix lieues de tour; ce projet renouvelé en 1534, 1572 et 1573, resta sans effet et sans commencement d'exécution. En 1461, le duc fonda l'aumônerie de l'Erail; deux ans après, parut à Nantes le premier almanach. On trouve, dans les comptes du trésorier Landais, quelques articles assez curieux, tels que ceux-ci : « Guillaume, bastard de feu Monseigneur Gilles, reçoit 11 sous 8 deniers, *pour faire ses Pasques*. Madame de *Toutes-Couleurs, folle de Madame la duchesse*, reçoit un don de 6 livres 17 sous 6 deniers. » Plus lard, la duchesse Marguerite de Foix eût aussi à son service une folle du nom de Gaillart. Les astrologues avaient aussi leur part dans la confiance du

* Travers, *Histoire de la ville et du comté de Nantes*, p. 198.

prince et dans ses générosités ; on trouve dans les mêmes comptes plusieurs sommes distribuées : « A maistre Arnoul-Desmares, astrologien ; à Jehan-de-Tyan, serviteur de maistre Arnoul, pour avoir porté certaines escriptures, touchant la disposition du temps ; à maistre Nicolas de Poulaine, astrologien, pour lui aider à son d'effroi d'aller quérir ses livres à Paris, pour venir demeurer à Nantes *. »

Il était d'usage, à cette époque, quand les duchesses entraient en ville, au retour de quelques voyages, de porter le dais sur elles ; le duc le fournissait, et le reprenait pour servir dans une autre occasion. François II en avait un de velours cramoisi.

Vers 1464, le duc fit construire un boulevard à la Saulzaie, qui coûta six cents livres.

Le conseil du duc ordonna, en 1465, que, chaque jour, quatorze ecclésiastiques et autant de bourgeois de Nantes fissent la visite des portes de la ville et la garde de nuit. « Le duc, par lettres-patentes du 16 mai 1466 accorde aux habitants de Nantes, que la taillée de Toussaint, ou droit annuel de 54 livres 3 sous 4 deniers, pour exemption des lods et ventes ; le droit d'avoir dans sa maison, four, moulin, aulnes, crocs, poids, balances et quelques autres priviléges, jusqu'alors levés sur les personnes, le seraient à l'avenir sur les biens-fonds, dans le fief de la prévôté, et seraient payés au receveur du domaine par les marguilliers des paroisses, avec liberté aux contribuables de franchir en payant trente pour un à la paroisse, qui en demeurerait chargée et *en ferait assiette par l'acquisition d'un bon fonds* **. »

Vers cette époque, le duc donna en usufruit à Guyomar,

* MEURET, *Annales de Nantes*, tome 1er, page 297.

** TRAVERS, *Histoire de la ville et du comté de Nantes*, p. 238.

son valet de chambre, le château du Bouffay, qui, dix ans plus tard, fit partie du palais de justice.

En 1468, dans les jardins de la conciergerie du château, à peu de distance du Château-Gaillard, proche Richebourg, s'éleva la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue, qui, cent ans après sa fondation, prit le nom d'Eglise des Minimes. L'année suivante, Marguerite de Bretagne, épouse du duc, mourut à Nantes : les frais de ses obsèques et du *béguin,* ou habits de deuil, s'élevèrent à 10,200 livres, ou cent-deux marcs d'or ; le marc d'or valait alors cent livres.

Le 18 octobre 1472, le duc accorda aux habitants les droits de pavage, un denier par livre sur toutes les marchandises qui entraient à Nantes, 2 sous par muid sur toutes les denrées mesurables, et le dixième sur les vins vendus en détail dans la ville, les faubourgs et quelques paroisses environnantes, pendant dix ans, à condition d'en employer les deniers aux réparations et aux fortifications de la ville. La communauté apporta le plus grand zèle à remplir cette obligation; dans le cours de cette année, elle fit bâtir une tour sur le terrain de Sainte-Catherine et une autre au rateau de l'Erdre. En 1473, Landais fit construire l'hôtel de la Bouvardière, aujourd'hui de Briord.

En 1475, on s'occupait beaucoup de la culture de la vigne aux portes mêmes de la ville : il y en avait à Richebourg, Saint-Clément, Saint-André, et sur la motte Saint-Nicolas; cette année l'hiver fut très-rude, les glaces renversèrent le pont de la Belle-Croix, détruisirent le moulin Gilet et les travaux publics commencés près le moulin Coustant. Il y avait déja de l'artillerie à Nantes depuis plusieurs années : on y possédait alors un gros canon appelé Bombarde, et trente couleuvrines; deux années après, Guillaume Deslandes, canonnier de la ville, fondit à Nantes

même quatorze canons. Les boulets de fer n'étaient pas encore en usage : on y suppléait par des boules de plomb et des boules de cuivre ; mais, par économie, on y substitua bientôt des boulets de pierre dure que l'on tirait de Daoulas, dans l'évêché de Redon *. L'arsenal était situé au bas de la place du Bouffay, sur le terrain de l'ancienne monnaie, et s'appelait la *Maison des engins*. L'année suivante, le duc investit du commandement de Nantes Édouard, fils naturel de Gilles de Bretagne, et fait bâtir le palais de justice ou *Auditoire*, sur la place du Bouffay.

A cette époque, le bas de la rue de la Boucherie s'appelait Guesnerie ou Gouesnerie, et la rue de la Boucherie portait le nom de Sauvetour ; la Clavurerie, jusqu'à la porte de Saint-Nicolas, celui de Bourgmain ; la rue des Halles, celui de la Mercerie ; la rue des Carmes, depuis les Changes jusqu'au Port-Communeau, rue de l'Echellerie ; la rue des Cordeliers, rue Perdue ; la rue de Verdun continuait son nom depuis le carrefour Saint-Jean jusqu'au carrefour de la Laiterie. On appelait rue de la Chaussée, notre Grande-Rue, depuis la place Saint-Pierre jusqu'aux Changes. L'entrée de la Casserie portait le nom de Barillerie, et le surplus de cette rue jusqu'à la rue du Bourgmain, celui de Pont-d'Erdre. La Saulsaye avait une rue ou une halle du nom de Poissonnerie **.

Le ministre Landais fit en 1478, un traité de commerce avec la Hanse-Teutonique, qui procurait de grands débouchés au sel et aux vins. On mit, cette année, à la principale porte de la Cathédrale, deux battants en bronze, avec cette inscription, qui, cependant, feraient plutôt croire que ces portes auraient été posées en 1468 :

* Travers, *Histoire de la ville et du comté de Nantes*, p. 247.
** Travers, p. 248.

Sixe quart l'église gouvernoit,
L'an mil cinq cents, mis hors douze et vingt ans.
François second duc de ce nom regnoit;
Pierre, Prélat, unique de céans
Quand fumes mis aux portes bien séans
Pour décorer ce portail et chief-d'œuvre,
Car richement par nous se ferme et œuvre.

Ces deux battants n'existent plus aujourd'hui ; mais la table de bronze sur laquelle est l'inscription, a été conservée.

En 1480, l'évêque fit imprimer un bréviaire sur vélin, format in-12 ; il n'y en avait alors dans les églises de Nantes que de manuscrits. « Ce bréviaire, dit Travers, est le premier qui ait paru en Bretagne, et peut-être en Europe ; il fut imprimé à *Venetiis* (Vannes). Guillaume Touzé, riche libraire de Nantes, en fit les frais d'impression, et François Henner de Hailbrunn fut l'imprimeur. » Le même auteur ajoute que l'art d'imprimer fut exercé en Bretagne aussitôt qu'il fut découvert. En effet, l'établissement d'une imprimerie à Vannes en 1480, dit M. Meuret, est digne de remarque, puisqu'on n'a commencé à imprimer à Paris qu'en 1470, et que la première imprimerie à Nantes ne date que de 1493.

Les travaux de la nouvelle porte de Saint-Pierre faits en 1481, occasionèrent la ruine d'un vaste édifice touchant au manoir épiscopal et appartenant à l'évêque ; cet édifice formait une salle voûtée de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large. C'est sur le terrain de cette salle voûtée, qu'on trouva cent ans plus tard, une inscription qui donna lieu à une controverse fort animée, mais qui n'en jeta pas, pour cela, plus de lumière sur cette découverte. On s'occupait alors avec activité de fortifier la ville : les douves de Saint-Pierre furent creusées ; les travaux ne se faisaient que pendant les mois d'avril, mai et juin, sans que personne pût se

dispenser d'y coopérer. Un mandement du duc fit revenir aux travaux plusieurs personnes qui s'en prétendaient exemptes; il ordonnait d'user de contrainte, le chancelier lui-même étant taxé. Dans un synode tenu par l'évêque le 14 juin, il fut défendu à quelque personne que ce fût de prétendre à des droits privatifs dans les églises, tels que bancs, sépultures, tombes, litres, ceintures et armoiries, sous peine de mille livres d'amendes, et de cessation d'office dans les églises qui condescendraient à ces marques de vanités humaines. Dans l'année suivante, les cordonniers et les pâtissiers obtinrent du duc des privilèges et des statuts.

En 1482, le duc confirma son mandement en date de 1471, créé en faveur du jeu de l'arc et de l'arbalète, connu sous le nom de *papegault;* il accorda des privilèges à ceux qui remporteraient le prix, entr'autres, l'exemption du fouage pendant un an. Il ordonna, de plus, que chaque *archerie*, ou compagnie, serait composée de quarante hommes, et déclara exempt de toutes charges publiques pendant un an, celui qui serait roi par l'abat de l'oiseau, lui permettant, en outre, de vendre vingt pipes de vin, avec exemption de droits. Il défendit en même temps, les jeux inutiles ou nuisibles, tels que la paume, le jeu de bille, de soule, des barres, etc.

Dans la même année, le duc fit construire entre Bon-Secours et le pont de la Belle-Croix, un moulin qui prit nom de moulin du chapitre de Notre-Dame; il devait servir à moudre le grain des chanoines de la Collégiale.

En 1486, un mandement du duc enjoignit à tous les habitants des paroisses, à deux lieues à la ronde, sujets à la bêche de se rendre à Nantes, pour nettoyer les fossés de la ville et du château; ces mesures étaient nécessaires à la sûreté de la ville. Cette année, le maréchal de Rieux fut proclamé vainqueur dans un tournois célébré sur la place du Bouffay. La ville voulut renfermer la Fosse et le Marchix dans l'enceinte

fortifiée; pour aider à ces dépenses, le duc accorda à la communauté un droit de dix sous par pipe de vin étranger et cinq sous par pipe de vin nantais, mais les fonds vinrent à manquer; cependant, on termina les deux tours de la Poissonnerie commencées l'année précédente. — Le nombre des sergents exploitants fut réduit à huit.

La guerre ayant été fort active en 1487, les études furent interrompues à l'université de Nantes; les paroisses et les monastères donnèrent leur argenterie pour subvenir aux frais de cette guerre, et la ville emprunta cinq mille cinq cent soixante-six livres de cuivre, pour faire des fusils, qu'on appelait des *bâtons*. On compte, dit Travers, jusqu'à cinquante-sept processions faites dans le courant de cette année, sans y comprendre celles des premiers dimanches du mois. A l'approche du siège, les paroisses, les couvents et les particuliers cachèrent ce qu'ils avaient de plus précieux; les paroissiens, de Saint-Nicolas descendirent le beau vitrail de leur église, l'enfouirent avec les vases sacrés et les reliques *. Le duc, fit vœu d'offrir la figure de Nantes, en cire, à Notre-Dame-de-Florence.

La duchesse Anne était à Guérande, lorsqu'elle fut proclamée duchesse de Bretagne. Charles ne manqua pas de s'élever contre la dernière volonté de François II; on aurait dit que jusque dans la tombe il lui disputait sa puissance : il voulut prendre, malgré le testament, la tutelle d'Anne et d'Isabeau et la garde noble de leurs terres jusqu'à leur majorité. Les grands étaient découragés, le peuple n'avait plus d'énergie pour défendre une jeune princesse qu'il connaissait à peine; la désunion de la noblesse, l'épuisement des finances, tels étaient les résultats inévitables du gouvernement de François II et la position de la Bretagne, lorsque

* MEURET, *Annales de Nantes*, p. 339.

la duchesse Anne se trouva à la discrétion de son tuteur. Ce maréchal, qui n'avait jamais su servir son prince que presque malgré lui, voulut continuer avec la duchesse la conduite qui lui avait déjà réussi : le mariage d'Anne avec le sire d'Albret était devenu le but de tous ses soins ; sans doute cette alliance eut été raisonnable, puisqu'elle réunissait les maisons de Blois et de Monfort, et détruisait ainsi les prétendus droits de Charles VIII, s'il eût été permis de croire que le roi de France avait besoin d'un titre pour appuyer une conquête déjà presque faite : Châteaubriant, Concarneau, Guingamp, Pontrieux, Brest, étaient en son pouvoir.

On faisait valoir les promesses de la princesse à son père d'accepter le sire d'Albret pour époux, et l'on sollicitait une dispense du pape pour cette union, en raison de la parenté qui existait. Anne fit une éclatante déclaration pour désavouer ces démarches ; elle prétendit avoir été forcée à ces promesses, et protestait contre des engagements arrachés avant l'âge de raison, à la faiblesse d'un enfant. Le maréchal de Rieux se montra indigné d'une semblable action, et feignit de se retirer de la cour, mais lorsqu'il vit que, loin de montrer le moindre regret de son éloignement, sa pupille s'occupait elle-même de se procurer des moyens de résistance, qu'elle avait écrit au prince Maximilien, au roi d'Angleterre, il résolut d'essayer la violence et de faire enlever la jeune duchesse. Le comte de Dunois, qui était demeuré près d'elle, lui dévoila le projet, et l'aida à sortir de Redon pour se réfugier à Nantes avec quelques amis ; mais le maréchal lui fit fermer les portes de la ville, en lui signifiant qu'elle n'entrerait que seule, attendu qu'auprès de son tuteur elle n'avait pas besoin de protection ni de défenseurs, et qu'elle devait donner cette preuve de soumission au pouvoir qui remplaçait celui de son père. La duchesse vit bien le piége qu'on lui tendait, et réclama.

Depuis quinze jours, elle était ainsi retenue à parlementer dans les faubourgs de sa première ville, pour exiger une entrée solennelle ; n'obtenant aucun résultat, elle écrivit aux habitants, pour qu'ils eussent à lui envoyer des députés ; mais lorsque ceux-ci se présentèrent aux portes de la ville, le maréchal refusa de les laisser sortir *. La nouvelle de ces débats parvint à Rennes ; les habitants de cette ville se hâtèrent de lui envoyer une députation pour lui offrir un refuge contre les indignes persécutions du maréchal ; elle accepta leur appui, déclarant énergiquement qu'elle aimerait mieux renoncer au trône et au monde plutôt que de consentir au mariage projeté. Elle n'attendit pas long-temps la réponse du roi d'Angleterre ; il lui envoyait six mille hommes, dont elle s'engageait à payer l'armement, lui promettant, en outre, de ne point se marier sans son aveu ; mais elle avait eu soin de pressentir le monarque anglais sur le désir qu'elle avait d'épouser Maximilien, roi des Romains. Ce dernier, de son côté, par quelques démonstrations hostiles, parvint à occuper les Français sur les frontières d'Allemagne, tandis que Ferdinand d'Arragon se préparait aussi à envoyer quelques troupes à la duchesse.

Les Anglais débarquèrent à Saint-Malo, sous le commandement de lord Willoughby de Broke. D'abord défaits devant Pontrieux, ils attaquèrent bientôt Guingamp, et plantèrent l'étendard anglo-breton sur les cendres de la ville. La cause de la duchesse était sauvée, car les premières conquêtes des Anglais semblaient avoir ranimé son peuple ainsi que ses amis, et les secours de Ferdinand arrivaient. Le maréchal trouva le moyen d'expliquer ses projets au roi d'Angleterre de manière à lui persuader qu'il n'avait en vue que le

* Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 195.

bonheur de sa pupille et la paix de la Bretagne; que, s'il pouvait séparer la duchesse des esprits turbulents qui la poussaient dans une fausse route, il la sauverait de sa perte. Henri VII consentit à entrer dans ses projets, en remettant la jeune rebelle sous son autorité; en conséquence, il engagea la duchesse, l'appelant *sa bonne fille*, à venir au milieu de son camp, ou à recevoir ses soldats dans la ville de Rennes. L'expérience du chancelier Montauban, qui la dirigeait entièrement, lui fit éviter ce nouveau piège; aussi le maréchal, dans son dépit, mit-il le siége devant Guérande, où le chancelier se trouvait, mais Dunois le fit lever bientôt. Maximilien avait servi, de son côté, la cause de la duchesse : il avait réussi à faire comprendre la Bretagne dans le traité qu'il avait signé à Francfort avec le roi de France; Charles VIII s'était trouvé heureux d'éloigner les Anglais à ce prix, mais il ignorait le véritable motif de l'intérêt que Maximilien avait pris à la cause de la duchesse Anne. Une fois ses troupes retirées, Henri VII usa de son ascendant pour négocier une réconciliation entre le tuteur et la pupille; il était peu disposé à fournir de nouveaux secours pour une semblable querelle : le maréchal consentit à renoncer à ses projets et à approuver l'union de sa pupille avec Maximilien. A ce prix, la duchesse oublia tout ce qui s'était passé; elle récompensa même sa révolte par de nouveaux bienfaits, et lui paya toutes les dévastations qu'il avait attirées sur ses terres, par une pension de douze mille livres.

La reconnaissance avait lié la duchesse plus intimement à Maximilien; on se hâta de profiter du consentement arraché au maréchal de Rieux, et le mariage fut enfin conclu secrètement. Le comte de Nassau épousa la princesse par procuration, et, suivant une cérémonie bizarre, usitée dans quelques cours de l'Allemagne, il passa une jambe nue dans

le lit nuptial *. La duchesse Anne joignit alors au titre de duchesse de Bretagne, celui de reine des Romains. Malgré le mystère dont on avait cherché à entourer la cérémonie des fiançailles, le mariage était enfin connu de la cour de France, où cette nouvelle avait causé un dépit violent : Charles VIII se croyait joué par le roi des Romains, et, quoiqu'il eût lui-même contracté des engagements avec la fille de Maximilien, il conçut la pensée de lui enlever sa fiancée ; c'était, d'ailleurs, le seul moyen de retenir à sa couronne le duché qu'il convoitait depuis si long-temps. Sans déclarer ouvertement son projet, le roi envoya des ambassadeurs au roi d'Angleterre, pour se plaindre de ce que, malgré le traité par lequel François II s'engageait à ne pas marier ses filles sans son agrément, on avait disposé de la main de la princesse Anne, et pour le prier de ne point prendre part à la querelle qui s'élevait à ce sujet entre la France et la Bretagne. Les ambassadeurs cherchèrent assez maladroitement à donner le change à Henri VII, en parlant de la conquête de Naples que leur maître projetait et d'une expédition dans l'Orient. Sans répondre sérieusement à d'aussi importantes communications, Henri ne s'occupa que de la Bretagne, et promit non seulement de ne point donner des secours à la princesse, mais encore de soutenir les justes réclamations du roi de France, s'il s'engageait à son tour à ne point épouser lui-même la duchesse de Bretagne. Les ambassadeurs se retirèrent mécontents, et cette démarche ne servit qu'à prévenir les parties intéressées que les hostilités recommençaient.

En effet, les troupes françaises rentrèrent en Bretagne, et ce qu'on ne pouvait espérer conquérir par la force, on l'acheta à la vengeance. La colère du sire d'Albret ne s'était

* Richer, *Histoire de Bretagne*, p. 377.

pas exhalée en vaines menaces : dépouillé de ses possessions, réfugié à Nantes, il ne pouvait demander raison les armes à la main ; il se vengea par la trahison, comme s'il avait été désireux de justifier par sa lâcheté l'aversion que son âge, ses huit enfants, son esprit et son physique avaient inspirée à la duchesse. Gouverneur de Nantes, il vendit la ville au roi de France, pour ving-cinq mille livres tournois de rentes, cent soixante-cinq mille livres comptant, une semblable somme après la reddition de la ville, la capitainerie de Bayonne, le pardon de tous les griefs que le roi avait contre lui, et des crimes qu'il pourrait avoir commis ; plus, la promesse d'être rétabli dans tous ses biens, dix-huit mille livres de rentes pour le roi de Navarre, et six mille livres de pension pour M. d'Avaisne, son fils. Ce fut le 20 mars 1491, que le sire d'Albret se rendit maître du Château ; la ville essaya de résister, mais le maréchal de Rieux entraîna les plus rebelles, et, le 26, Charles VIII, qui arrivait de Tours, fit son entrée par les Ponts, au son des cloches, aux acclamations du peuple, au milieu des bénédictions du clergé, qui fut au-devant de lui solennellement avec les croix et les bannières déployées. Le recteur de l'Université le complimenta, et tint les rênes de son cheval jusqu'à la cathédrale.

De ce jour, la ville de Nantes, passée sous la domination française, n'appartint plus au duché de Bretagne. Tous ses privilèges furent confirmés par son nouveau maître.

La prise de Nantes n'était que le prélude des malheurs qui menaçaient la princesse, d'autant plus que Maximilien semblait avoir oublié sa position, et ne s'empressait pas de venir à son aide. On commença par chercher à irriter l'orgueil de la princesse Anne au sujet de ce retard. Malgré son extrême jeunesse, elle avait déjà déployé une énergie de volonté digne d'une meilleure fortune : à quinze ans,

elle avait résisté aux volontés de son tuteur et de sa cour, aux bulles du pape, qui avait nommé sans son agrément l'évêque de Nantes et celui de Vannes; elle défendit de re-reconnaître les nouveaux évêques, et s'opposa même à ce qu'ils prissent possession de leurs sièges; elle parut se défier de l'intérêt qu'on lui portait, en s'offensant pour elle des lenteurs inévitables, et répondit que si son époux ne pouvait traverser la France pour la rejoindre, elle irait elle-même le trouver dans ses états. Enfin, le roi de France se déclara ouvertement, et demanda pour lui-même la main de cette princesse qui portait déjà le titre de reine des Romains. Il y a tout lieu de croire que le génie précoce d'Anne de Bretagne avait pressenti depuis long-temps le seul moyen de terminer une si longue lutte, et que sa conduite avait été parfaitement raisonnée pour amener le roi de France à trouver ce moyen indispensable.

Si ce fut une œuvre de son ambition, du moins elle dut être combinée avec l'intérêt de son peuple. Il était impossible, supérieure comme l'histoire la peint, que la duchesse n'ait pas compris que la Bretagne ne pouvait plus être une nation matériellement indépendante; quand le roi de France n'était plus seulement roi de Paris, quand la Normandie, la Guyenne, le Poitou, l'Anjou, la Gascogne lui appartenaient, que pouvaient faire les Bretons? se soumettre, ou se laisser déchirer, brûler, piller par la conquête, si l'orgueil national leur avait inspiré des désirs d'indépendance. Après tout, sous le régime d'un pouvoir absolu, qu'importait le nom qui signe les ordonnances? L'obéissance passive n'a pas d'intérêt à défendre une dynastie, mais seulement le prince qui gouverne avec douceur. La duchesse Anne consentit à ce mariage qui terminait tout; elle ne chercha pas même à conserver autant que possible la moindre chance de retour sur la cession.

On ne peut pas supposer que, malgré ses quinze ans, la princesse n'ait pas compris tout ce qu'elle abandonnait. Dans aucun cas, le duché ne pouvait désormais se séparer de la couronne de France ; aussi la duchesse Anne ne jugea-t-elle pas même nécessaire de contester dans son contrat la validité de droits que le roi de France fit valoir.

Ainsi fut consommée cette réunion que mille années de guerres et d'une résistance héroïque ne purent empêcher. Encore la Bretagne peut-elle s'énorgueillir d'avoir cédé plutôt par une politique bien entendue, que par crainte des armes françaises qu'elle avait tant de fois vaincues. La Bretagne traita, mais ne se rendit pas, et la révolution de 89 la retrouvera encore avec ses priviléges particuliers, son caractère tranché et ses franchises nationales.





# DEPUIS
## LA
# RÉUNION DE LA BRETAGNE
# A LA FRANCE.



## ANNÉES 1492 A 1789.

Le mariage de la duchesse Anne et de Charles VIII fut célébré au château de Langeais, le 6 décembre 1491. La réunion de la Bretagne à la France avait été tellement traitée comme une conquête, que l'on avait omis de régler préalablement les privilèges de la province. Les principales villes de Bretagne se plaignirent au roi de cet oubli, et réclamèrent leurs franchises. Charles VIII convoqua les états pour la première fois en son nom, et le 7 juillet 1492 une ordonnance royale régla : que les sujets bretons ne pourraient en aucun cas être appelés en jugement de première instance ailleurs que devant les juges de leur pays, que l'on ne pourrait appeler des arrêts devant le parlement de Paris que pour

déni de justice, ou faux jugements; que les impôts seraient perçus d'après le mode accoutumé des ducs de Bretagne, et que l'on ne pourrait changer la destination de ceux affectés à l'entretien des places fortes, ponts et routes.

Le retentissement de ce mariage souleva toute l'Europe. Henri VII, effrayé de la puissance qu'il donnait à la France, mécontent d'avoir été le jouet d'un enfant, arma tout de suite contre Charles VIII, vint débarquer à Calais, assiégea Boulogne; mais il se contenta de faire acheter la paix au roi, et revint en Angleterre demander à ses sujets de nouveaux subsides à l'occasion de ce semblant de guerre.

Le 17 avril 1498, Charles VIII mourut subitement au château d'Amboise. La reine montra la plus vive douleur; elle voulut d'abord se laisser mourir, « respondant aultre chose à ceuls qui parloient à elle, sinon qu'elle avoit résolu de prendre le chemin de son mary *; » mais bientôt elle partit pour la Bretagne, où elle fit battre monnaie en son nom, et convoqua les états. Cette espèce de prise de possession effraya vivement le duc d'Orléans, qui venait de se faire couronner sous le nom de Louis XII. La raison d'état lui défendait de laisser échapper une province qui avait coûté tant de sang à la France. Aussi des projets de mariage ne tardèrent pas à être mis à exécution, et l'on s'occupa activement de la dissolution du mariage de Louis XII et de Jeanne de France.

Une circonstance digne de remarque, c'est que le divorce de Louis XII et de Jeanne de France, ne fut prononcé à Amboise que le 17 décembre 1498, et que les dispenses accordées par le pape pour l'union du roi et d'Anne de

* Anne fut la première reine qui porta le deuil en noir; jusqu'alors les reines de France le prenaient en blanc.

Bretagne, étaient obtenues à Rome par les soins de César Borgia le 13 septembre précédent. Le mariage fut célébré à Nantes, le 7 janvier 1499. Le duché de Valentinois, une rente de vingt mille livres et la promesse d'un secours pour l'expédition qu'il dirigeait contre la Romagne payèrent à César Borgia les complaisances du pape.

La reine avait ôté le gouvernement de Nantes à la Trémouille dès son arrivée en Bretagne, après la mort de Charles VIII, et nommé à la charge de capitaine de Nantes Artur de l'Épervier de la Bouvardière, gendre du malheureux Landais. On voit, par le choix que cette princesse a constamment fait des parents du ministre, qu'elle avait conservé le souvenir de l'attachement que son père lui avait porté ; et qui cependant ne l'avait pu sauver. Dans son premier mariage, Anne semblait avoir oublié sa supériorité, demeurant soumise et presque dominée par un roi infiniment au-dessus d'elle ; femme de Louis XII, elle donna carrière à son ambition et retrouva le caractère qu'elle avait montré dès ses premiers pas dans le monde : d'abord elle stipula de nouveaux articles dans son second contrat ; elle exigea que, si elle mourait sans enfants, le roi jouirait pendant sa vie seulement des duchés de Bretagne, autres pays et autres seigneuries qu'elle avait apportées à son premier mari. Louis accéda à toutes ces conditions, comme si la reine, engagée déjà par un acte solennel, et qui ne pouvait conserver ses biens que par ce mariage, avait le droit d'imposer encore des conditions. Elle exigea en outre, la veille de son mariage, que rien de ce qu'elle avait établi pendant son veuvage dans le duché ne pourrait être changé, et que le droit de nommer aux places et charges lui serait exclusivement réservé ; enfin elle continua pendant toute son union avec Louis XII, à gouverner la Bretagne, et appela même à Paris une garde de Bretons

qui fesait le service auprès d'elle en même temps que la garde française. L'intention bien positive d'Anne de Bretagne avait été de séparer le duché de la France : lors de son nouveau mariage, elle l'avait destiné à son second enfant, si elle n'avait que des fils (le premier devant hériter de la couronne de France), ou à sa fille aînée, dans le cas où elle aurait un seul fils, l'ordre de succession établi depuis Jean IV excluant les filles tant qu'il y aurait des mâles pour succéder.

Après la naissance de la princesse Claude, le 21 octobre 1499, la reine ne s'occupa que d'assurer l'accomplissement de ce qu'elle souhaitait ardemment : que jamais les rois de France ne pussent être en même temps ducs de Bretagne.

Par un traité rendu public lors de l'alliance de Louis XII et de Maximilien, le roi de France démembrait le royaume ; et la Bretagne pouvait, par les clauses de ce traité, passer sous la régence autrichienne. Toute la France se souleva contre ce traité : les contrariétés que le roi éprouva du mécontentement général et l'obstination de la reine, lui causèrent une maladie qui mit ses jours en danger. Anne, prévoyant que Louise de Savoie, mère du comte d'Angoulême, héritier présomptif, ne pouvait manquer d'obtenir la régence, si son fils parvenait au trône, et n'ayant pas lieu de compter sur la bienveillance de Louise de Savoie, qu'elle avait fait exiler, se hâta de faire ses préparatifs, afin d'être prête à partir pour la Bretagne aussitôt l'évènement. Tout ce qu'elle avait de plus précieux fut expédié sur la Bretagne ; le maréchal de Gié, gouverneur du duc d'Angoulême, qui remplissait les fonctions de premier ministre en l'absence du cardinal d'Amboise, sentit toutes les conséquences de cette retraite précipitée, et prit sur lui d'arrêter les effets de la reine. Le roi revint à la santé,

et quoique son premier mouvement eût été d'approuver la conduite du maréchal, il ne put plus tard résiter aux sollicitations de sa femme et aux intrigues des ennemis particuliers du ministre : le maréchal fut jugé par le parlement de Toulouse, que la reine avait eut soin de faire augmenter de treize nouveaux membres. L'arrêt prononcé le 9 février 1506, sur des chefs d'accusation dont la plupart méritaient plutôt les remercîment de l'état et du prince, le priva pendant cinq ans de l'office de maréchal, lui ôta la garde et le gouvernement du duché d'Angoulême, l'exila de la cour à la distance d'au moins dix lieues, et le condamna à restituer la solde de quinze jours de mortes-payes au trésor.

La journée du dix août 1512 fut marquée par une expédition maritime, partie des côtes de Bretagne, pour repousser les Anglais. Un capitaine breton, Porzmoguer, qui commandait *La Cordelière*, se jeta au milieu de l'escadre anglaise ; après avoir coulé bas plusieurs vaisseaux, il s'aperçut que le feu venait de prendre au sien : loin de chercher son salut dans une fuite honteuse, il profita de son malheur pour assurer la victoire aux Français, et, s'accrochant au vaisseau amiral de sir Thomas Kneyet, il le fit sauter en même temps que le sien. Tel est, dit M. Richer, en parlant du devoûment de Porzmoguer, le dernier trait de courage que l'histoire a recueilli sur les Bretons, tandis qu'ils étaient encore soumis à l'autorité du dernier rejeton de leurs princes.

La reine mourut au château de Blois le 9 janvier 1514 ; elle avait demandé que son cœur fut envoyé à Nantes : on lui rendit les mêmes honneurs qu'à St-Denis, où le père Petit prononça une oraison assez bizarre sur son corps. Ce dernier présent fait à son peuple résume toutes ses pensées pour ses compatriotes qu'elle n'avait jamais oubliés. Son cœur

était enfermé dans une boîte d'or surmontée d'une couronne, une cordelière semblait la nouer; ces vers étaient gravés sur les côtés de la boîte.

CUEUR DE VERTU AORNÉ, DIGNEMENT COURONNÉ,

En ce petit vaisseau de fin or pur et monde,
Repose un plus grant cueur qu'oncque dame eut au monde,
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois royne,
Duchesse des Bretons royale et souveraine.
Ce cueur fut si très-hault, que de la terre ez-cieulx,
Sa vertu libéral croissoit de myeux en myeux,
Mais le ciel en a pris sa portion meilleure,
Et cette part terrestre en grant deuil nous demeure *.

On le déposa provisoirement aux Chartreux, sur le tombeau du duc Artur, pendant les préparatifs de la cérémonie funèbre. Une chapelle ardente dressée dans l'église des Carmes de Nantes, surpassait, dit-on, en richesse et en beauté celles de Paris et de Saint-Denis. La translation fut célébrée le 19 mars. Les rues, parcourues par le cortège, étaient tendues de blanc; à chaque fenêtre, brûlaient deux cierges aux armes de la princesse; la marche était ouverte par un crieur, enveloppé dans une large robe de velours noir, sur laquelle on voyait quatre écussons, et qui, s'arrêtant à chaque carrefour disait à haute voix, en agitant les clochettes qu'il tenait à la main : « Dites vos pâtenostres » à Dieu, c'est pour l'âme de très-chrestienne royne, la » duchesse, nostre souveraine dame, naturelle et maîtresse » de laquelle on porte le cueur aux Carmes. » Cent hommes en robes et chaperons noirs, portant des cierges, précédaient le convoi; le clergé et la magistrature suivaient le cortége; le cœur de la reine était porté par Philippe de

* Dom Morice, *Preuves*, t. 3, p. 921.

Montauban, chancelier de Bretagne, qui marchait sous un poële de drap d'or. Toute la noblesse assistait à cette cérémonie, qui se fit au son de toutes les cloches de la ville. Après l'office, le cœur d'Anne fut placé dans le tombeau de François II, son père, entre son cercueil et celui de sa mère. La ville de Nantes se chargea de toutes les dépenses de cette triste solennité. Le règne court de la duchesse fut une crise décisive pour la nationalité de la Bretagne ; mais celui de la reine Anne fut favorable aux belles lettres, et donna une nouvelle importance à la patrie : par ses soins, la marine bretonne devint la première de France ; les arts et le commerce commencèrent à fleurir ; les villes principales furent embellies et assainies par d'importants travaux. La reine passa la moitié de sa vie à essayer de revenir sur les actes que la triste position de son duché, au moment où elle en avait hérité de son père, lui avait arrachés.

Sous le règne de la reine et duchesse Anne, la ville de Nantes fut presque continuellement en proie à la famine et aux contagions qui se succédèrent presque sans interruption depuis 1501 jusqu'en 1662 ; nous avons cru devoir intervertir l'ordre de la narration chronologique, pour parler de ces épidémies et de ces famines qui désolèrent notre ville. M. Guépin nous fournira lui-même ces détails, présentés dans son *Histoire des Progrès de la ville de Nantes* avec tout l'intérêt et toute la science que la spécialité de ses connaissances devaient faire espérer.

« Dès 1501, la peste règne à Nantes et fait périr 4000 personnes (la population ne s'élevait pas encore à 40000 habitants). Les sergents reçurent l'ordre de faire sortir les malades de leurs maisons et d'apposer les sceaux sur les portes. En 1522, nouvelle épidémie qui dura deux mois, pour recommencer en 1523. En 1525, grande cherté

de grains. Famine en 1527. En 1529, la misère est extrême, et bientôt à la porte de l'hôtel de Briord, à celle de l'évêque, autour des maisons des principaux bourgeois, se presse une foule affamée qui demande du pain : c'est au mois de décembre, le froid et l'humidité se réunissent encore contre cette populace pour l'exterminer. Les galetas, les lieux publics où s'assemblent les malheureux, sont bientôt remplis de malades; partout où ils se trouvent entassés, l'odeur putride de leurs vêtements en lambeaux qu'ils sèchent à la chaleur de la foule, et la présence d'un grand nombre d'individus, suffisent pour vicier l'air et le rendre mortel à ceux qui le respirent. Quelques jours encore, et l'on voit couchés pêle-mêle, sur une paille fétide, des hommes sains, mais fatigués par les privations; des malades dont les yeux fixes et caves, l'extrême faiblesse, la position sur le dos, l'odeur infecte d'excréments, indiquent la fâcheuse situation, et des cadavres qui respiraient encore il n'y a qu'un instant. Les fossoyeurs ne suffisent plus; dès-lors, à l'insalubrité des rues sales et tortueuses, larges quelquefois de sept à huit pieds, souvent moins; aux habitudes arriérées de l'époque, se réunit l'infection de maisons remplies de morts et de mourants, et celle des immondices jetées par les fenêtres, dont les exhalaisons sont toujours plus dangereuses pendant des épidémies. Les classes les plus élevées souffrent à leur tour; la contagion gagne, elle s'attaque aux riches bourgeois, aux nobles et au clergé. Les uns, pour détourner ce fléau, adressent au ciel des prières impuissantes; d'autres quittent la ville; la communauté des bourgeois s'occupe presque seule des mesures de salubrité. Par ses ordres, on fait sortir les malades pour les conduire aux hospices; l'on enferme sous cadenas ceux qui veulent rester chez eux; on enterre les cadavres, et toutes les maisons pestiférées sont scellées

du sceau de l'état ; mais rien de plus, aucune mesure de propreté n'est employée ; les porcs mêmes peuvent encore vaguer en liberté dans les rues. Cependant, la violence de l'épidémie diminue, et déjà l'on se félicite des succès obtenus ; mais bientôt le mal, que l'on avait cru vaincre en le limitant dans quelques localités avec des mesures juridiques, reprend des forces : l'infection concentrée dans ces prisons, s'échappe par mille issues ; et, l'année suivante, l'on est réduit à décréter la peine de mort contre les malades et les convalescents qui se présenteraient en public. En 1532, nouveaux malheurs : à la maladie épidémique se joint la syphilis, qui se présente sous mille formes toutes plus horribles et plus cruelles les unes que les autres ; ce fut ainsi pendant quatre années consécutives ; mêmes précautions insuffisantes et mêmes souffrances pour le peuple ; la peste, la misère et l'ignorance semblaient faire pacte pour désoler notre cité. Le roi, touché des efforts de la communauté des bourgeois, lui accorda en 1532 la direction des hospices qu'il retira au clergé. L'on avait soigné dans ces établissements, aux frais de la ville, tous les malades qui s'étaient présentés, et cependant ils s'étaient endettés de beaucoup.

» En 1538, la ville emprunta, pour fournir des vivres aux pauvres que la disette amenait à Nantes. En 1545, elle emprunta de nouveau pour le même motif. En 1549, nouvelle épidémie ; en 1552, disette et grande mortalité ; la ville vint au secours des pauvres par des travaux publics. En 1553, la mortalité continua ; en 1569, la Loire déborda, les eaux montèrent de 21 pieds 3 pouces, puis une maladie pestilentielle succéda à cette inondation.

» En 1583, la police rédigea un réglement pour arrêter la peste qui continuait ses ravages ; il fut prescrit à chaque habitant de balayer son pavé sous peine d'amende ; on dé-

cida qu'il serait établi des latrines dans toutes les maisons qui en manquaient, et que les anciennes fosses d'aisance seraient visitées, que leur vidange aurait lieu la nuit, depuis 10 heures du soir jusqu'à deux heures du matin; que, pour neutraliser l'odeur, les maisons seraient parfumées avec de l'encens; que, trois fois par semaine, il serait allumé dans les carrefours un feu public pour lequel chacun fournirait un fagot de bois sec, ou 5 sous d'amende; que les maisons des pestiférés seraient nettoyées, soit aux frais des propriétaires, soit aux frais des fermiers; que les malades et les convalescents seraient habillés de bougran avec une croix blanche sur la poitrine et une autre sur le dos; qu'ils porteraient une baguette blanche à la main; qu'il en serait de même du chirurgien du Sanitat; que les domestiques de cette maison ne sortiraient pas sans avoir aussi eux une baguette blanche à la main avec une cloche au bout pour avertir toute personne saine de s'écarter; qu'il serait nommé un médecin et un chirurgien pour visiter les malades à domicile, et trois fois la semaine au Sanitat; que les malades se feraient transporter à l'hospice la nuit et par les ruelles; que les convalescents qui se présenteraient en public avant quatre jours seraient fouettés, ou paieraient dix écus d'amende; que les morts ne seraient pas enterrés au cimetière de la paroisse; que chaque dizainier serait tenu de faire connaître les malades de son quartier *dans chaque desquels seroient établis gens de bien et d'honneur pour veiller à l'exécution du réglement.*

» La maladie cessa ses ravages, grâce à plusieurs de ces précautions qui étaient très-sages, mais ce ne fut pas pour bien long temps, et les années 1596, 1597, 1602, 1603, 1612, 1624, 1625, 1631, 1632, 1633, 1637 et 1662, présentèrent de nouveau le spectacle horrible d'épidémies meurtrières.

» Il est facile, en y réfléchissant, de se rendre compte de ces pestes dont Nantes a tant souffert. Sa position au bord de la rivière, les inondations plus fréquentes de la Loire, par suite du plus grand volume de ses eaux, et les barrages établis sous plusieurs ponts, les marécages de l'Erdre, la douve Saint-Nicolas, les fossés du château, la disposition intérieure des maisons, l'étroitesse des rues, dans lesquelles l'air ne circulait pas; les communications qui existaient souvent d'un côté à l'autre, l'habitude où l'on était de loger plus à l'étroit qu'aujourd'hui, l'entassement des pauvres et des vagabonds dans les galetas et dans les greniers, le manque de latrines que les réglements de police ne parvinrent pas à faire établir partout, les réunions plus nombreuses et plus longues pour les pratiques du culte, enfin la situation précaire du peuple, étaient autant de sources et de causes puissantes d'insalubrité. Il faut ajouter que la médecine n'était exercée que par des ignorants, que l'art lui-même avait fait peu de progrès, et que fréquemment les médecins comme les prêtres refusaient leurs soins aux malades. »

Récapitulons maintenant ce qui s'est fait et passé de particulier en notre ville depuis 1491 jusqu'à la mort d'Anne de Bretagne.

En 1491, le roi et la reine revinrent à Nantes; ils y firent une entrée solennelle. Charles confirma de nouveau les priviléges de la ville; il nomma le sire de Rochefort gouverneur de Nantes, fit continuer les fortifications du château, et frapper monnaie en son nom, aux armes de Bretagne. Le roi nomma aussi un bailli pour commander la noblesse, et un connétable pour la milice bourgeoise. Le 12 octobre 1492, un *chevaucheur* du prince d'Orange apporta la nouvelle que la reine était accouchée d'un fils; la ville le gratifia de dix florins d'or, de 24 sous. Guérande

poursuivant de la reine, ayant apporté la même nouvelle, reçut six florins. On célébra cette naissance par de grandes réjouissances : il y eut une *morisque* par la ville et six feux de joie ; six pipes de vin du Loroux, à 5 livres la pipe, et une d'Anjou furent distribuées au peuple. L'usage des présents de vins commençait à s'établir : la ville à l'ouverture des états, qui se tinrent à Nantes cette année, acheta 34 poinçons de vin d'Anjou et d'Orléans dont elle fit présent au chancelier de Bretagne, au prince d'Orange, au général des finances de Bretagne, au vice-chancelier Guillaume Gueguen et au contrôleur-général des finances. Cette année, la ville fit faire pour le trompette une bannière de satin rouge aux armes de Bretagne, avec frange, peinture et dorure.

Le 1er juillet, 1493, les hérauts d'armes, Bretagne, Nantes et Espi, publièrent la paix conclue entre Charles VIII et le roi des Romains. Les tribunaux furent fermés pendant douze jours, et tout ce temps fut employé en divertissements ; on donna des représentations des mystères de la Passion.

M. de la Primaudais, contrôleur-général de Bretagne, avait obtenu du roi, pour la ville de Nantes, une foire franche, la confirmation de ses priviléges et l'exemption des aides pour dix ans ; il avait appuyé la demande des états pour les professeurs de l'université. La communauté, pour le remercier de ces importants services, et n'ayant pu lui faire accepter une bourse de 50 écus d'or, décida qu'il lui serait envoyé à Paris un baril de trente-deux lamproies confites, soixante-dix grosses anguilles salées, deux saumons salés, cent merles d'Angleterre, une caisse de sucre, deux cabas de raisin d'Alicante et une barrique de vin.

La ville accorda, cette année, 240 livres d'honoraires

à messire Jacques Clatte, docteur ès-droit, professeur à Angers, qu'elle sut attirer à Nantes pour le placer à la tête de l'université.

La ville fit percer la rue des Petits-Murs, conduisant de la rue de l'Echellerie (aujourd'hui des Carmes) à l'Erdre. Dans cette rue de l'Echellerie, Etienne Larcher établit, cette même année, près du Change, la première imprimerie qu'on ait vue à Nantes, et le 15 avril il fit paraître les *Lunettes des Princes, aveeques aulcunes ballades de Jean Meschinot escuyer, grant maistre d'hostel de la royne de France.* Ce poète, non sans mérite pour l'époque, était surnommé le *banni de liesse*, à cause de son caractère triste et morose.

Pendant le séjour à Nantes du roi Charles, en 1494, il autorisa la communauté qui, jusqu'alors avait tenu ses séances dans la *Maison des Engins*, à les tenir dans la maison de la Prévôté, située au coin de la rue des Halles. Cette année, la ville fit relever le pont de la rue de la Casserie; il était pavé sur madriers, et ne supportait aucune maison.

Le roi avait réglé les séances de la chancellerie comme devant se tenir six mois à Nantes et six mois à Rennes; sur les plaintes de la ville, elles durent se tenir toute l'année à Nantes, et l'Hôtel du Beau-Soleil, situé dans la rue de ce nom, fut affecté à cet effet. A la mort de Charles VIII, la reine Anne rétablit les séances alternatives à Rennes et à Nantes.

On commença, cette année, à travailler au grand vitrage de Saint-Nicolas, le plus beau de la province, au dire de Travers. Une taillée accordée par les grands vicaires en fit les frais; aujourd'hui, il ne reste plus que quelques débris de ce travail, qui forment l'entourage de la croisée du chœur. L'année suivante, l'évêque établit un crieur de nuit, chargé de parcourir les rues en agitant une sonnette

ou *eschelette*, à l'heure de minuit, afin d'appeler les fidèles à la prière des morts.

Sept mois après la mort de Charles, la reine Anne arriva à Nantes, c'était le dix octobre. Le clergé, portant des reliques, vint la recevoir à la porte de Sauvetour. « Une jeune fille, superbement habillée, portée par *une grant beste, appelée ung Olifant,* chargée de la tour, parut à l'entrée de la reine, et, du haut de la tour de l'Éléphant, lui présenta en trousseau les clefs de la ville. Deux sauvages conduisaient la beste ; elle était portée par plusieurs hommes qui ne paraissaient point, et qui, en marchant, fesaient marcher la beste. La reine, à son entrée, marcha sous un dais de velours noir, précédée d'étendarts de satin noir, violet et blanc, avec des croix noires; les trompettes de ville, en habillements mi partie noir, blanc et violet, chapeaux noirs, sonnant la marche; leurs bannières furent aussi lugubres.* » Le soir, il y eut une morisque de moralité; on représenta dans divers carrefours des pièces ayant pour titre: *la Feinte de la Fortune*, *la Feinte ou Mystère de vérité, le Mystère du jugement de Pâris, une Pastorale dans un boccage, etc.* La ville fit présent à la reine de deux pots d'argent, de deux bassins, de deux flacons et de six tasses couvertes. Vingt-deux pipes de vin furent distribuées à ses seigneurs et officiers, ainsi que trente-sept écus d'or.

Une partie des ponts fut enlevée par les glaces de cette année; les galeries de la porte Saint-Nicolas écroulèrent aussi pendant cet hiver; les décombres servirent à exhausser la place Sainte-Catherine, qui n'existe plus. L'année suivante, une nouvelle contagion fit d'affreux ravages à Nantes; la ville fit faire des prières pour obtenir l'intercession de *monsieur saint Sébastien*, et ordonna de lui porter pro-

* Travers, *Histoire de la ville et du comté de Nantes.*

cessionellement la ceinture en cire de la ville et du château, ce qui eut lieu le 1er septembre. Le cierge fut porté par huit chapelains.

Cette année, la reine fit démolir plusieurs maisons à l'entrée de Richebourg, pour prolonger les fortifications et les fossés du château. Les Jacobins cédèrent une partie de leur terrain. La reine les dédommagea, en leur donnant l'emplacement et les bâtiments de l'Hôpital, qui s'étendait le long des murs de ville, et touchait aux dernières maisons de la rue du Port-Maillard. L'ancien hôpital fut transféré dans la rue d'Erdre (aujourd'hui rue du Vieil-Hôpital), près du lieu où cette rivière se jette dans la Loire. La chapelle qu'on y bâtit fut placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié, d'où l'Hôpital a pris son nom; mais l'Hôpital ne fût commencé qu'en l'année 1503.

La ville acheta quelques maisons du côté de la Motte Saint-Pierre, afin d'élargir l'entrée de Richebourg. On n'arrivait alors au port Maillard que par un pont de bois sur un fossé entre les portes, à l'entrée du port. Le pont fut démoli, et le fossé comblé, au mois de mai de cette année.

L'évêque Richard fit près de quatre cents tonsurés dans quatre ordinations. Ce nombre excessif venait d'un abus qui n'était que trop répandu alors : beaucoup de personnes s'empressaient de se faire recevoir clercs, pour jouir du bénéfice de cléricature, que le mariage ne leur faisait pas perdre. L'autorité paternelle était très-étendue à cette époque : une femme mariée qui avait son père, ne pouvait s'obliger par contrat sans son autorisation; un fils, quoique majeur, ne pouvait passer d'acte sans l'aveu de son père, et s'il était marié, il lui en fallait la permission pour autoriser sa femme. A cette époque, l'évêque tenait son tribunal ecclésiastique sous le portail de Saint-Pierre ; les personnes qui plaidaient à sa

juridiction s'y rendaient à l'issue des vêpres pour défendre leur cause *.

Le roi et la reine revinrent à Nantes en 1500. Deux galiottes remontèrent la Loire jusqu'à Ingrande, pour prendre leurs majestés. L'année suivante, Louis XII fit acheter plusieurs maisons et jardins dans la rue des Caves, pour élever un hôtel de la Chambre des Comptes; mais les travaux ne commencèrent qu'en 1515. Les séances se tenaient alors aux Cordeliers, la maison de Monfort, assignée à cet effet par une ordonnance de 1495, n'étant pas en état de recevoir la compagnie des Comptes.

Une nouvelle contagion se déclara avec violence cette année. « Audit temps, dit le compte du miseur, la peste eut cours, et mourut quatre mille personnes et plus, et demeura cette ville quasi inhabitable de la plupart des gens de puissance,.....et des louaigiers. Ils s'en fuissoient de nuict; et laissoient les cleffs soubs l'huys. »

Nous ne pouvons passer sous silence un droit seigneurial assez bizarre qui se pratiquait à cette époque. Chaque boucher de Nantes devait au seigneur de Retz un denier, payable le jour du mardi-gras; le boucher devait tenir le denier tout prêt dans sa main, quand les gens du seigneur lui présentaient une aiguille; s'ils y manquaient, les percepteurs piquaient leur aiguille dans une pièce de viande, et l'emportaient sans donner le temps au boucher de fouiller dans sa poche.

La lèpre exerçait encore ses ravages; les personnes atteintes de cette horrible maladie, étaient renfermées à l'hôpital de Saint-Ladre.

En 1504, on construisit la chapelle Sainte-Catherine non loin de l'ancienne église des Templiers.

* MEURET, *Annales de Nantes*, t. 1er, p. 365

Louis XII revint à Nantes en 1510; il était alors en querelle avec le pape; le cardinal de Nantes ayant épousé la cause du Saint-Siége au préjudice de son souverain, celui-ci fit saisir le temporel de l'évêché de Nantes et tous les riches bénéfices dont ce prélat jouissait en Bretagne. Le cardinal, plus désireux d'acquérir des richesses que de diriger son évêché, s'en démit en 1511.

La ville fit l'acquisition d'une maison et d'un jardin situés près de la grosse tour du Port-Communeau, pour l'exercice de l'albalètrie ; cet endroit servit depuis aux chevaliers du Papegault; il était beaucoup plus spacieux que l'enclos de Sainte-Catherine, où l'on pratiquait précédemment cet exercice.

Au mois de septembre 1513, la reine régla le nombre d'officiers qui devaient à l'avenir composer la chambre des comptes. Elle les fixa au nombre de vingt : deux présidents, cinq maîtres, appelés auditeurs; neuf clercs, ou secrétaires; deux greffiers, un procureur et un concierge, ou garde de livres.

Ce n'était pas le temps des longs deuils; Louis XII, quatre à cinq mois après la mort de la reine, épousa la sœur du roi d'Angleterre. Comme les fruits de cette alliance pouvaient priver le comte d'Angoulême de la couronne de France, Louis s'empressa de le mettre en possession du duché à la sollicitation des états de Bretagne, mais il avait essayé de réserver les droits de la princesse Renée. Lors de son avènement, après la mort de Louis XII, qui arriva le 1er janvier suivant, François Ier se hâta de se faire donner le duché par la reine Claude, car il n'en avait pas été question dans son contrat de mariage. D'abord, le 22 avril 1515, elle le lui cède pour sa vie durant, à condition qu'il se chargera du mariage de sa sœur, la princesse Rénée; puis le 28 juin, elle le donne à perpétuité

s'il lui survit sans enfants, ou que ses enfants meurent avant lui; puis enfin, en 1524, l'année de sa mort, elle le donne au dauphin en en laissant l'usufruit au roi. François Ier, battu en Italie, fut obligé de réclamer un subside pour payer la rançon de ses fils qu'il avait laissés à Madrid. Il vint alors en Bretagne, et alla s'établir au château de Châteaubriant, qu'habitaient la belle Françoise de Foix et son mari Jean de Laval. Plusieurs historiens ont raconté que Françoise de Foix avait été la maîtresse de François Ier, et que son mari, pour s'en venger, avait fait enfermer la comtesse dans une tour tendue de noir, pendant six mois, au bout desquels il lui fit ouvrir les veines. Le savant Hévin * a entrepris la réfutation de ce fait; il dit, entr'autres choses: que le meurtre attribué à Jean de Laval à la date de 1526, ne peut avoir eu lieu, puisqu'en 1535, on trouve sa signature au bas du contrat de mariage de Claude de Foix, sa nièce; que, d'ailleurs, elle ne mourut qu'en 1537. M. Daru ajoute que la meilleure preuve à laquelle Hévin n'ait pas pensé, c'est que, la présence de François Ier dans le château de Châteaubriant, en 1532, prouve évidemment que le comte de Laval n'avait pas tué sa femme en 1526. Toutefois, sans rien préjuger d'un fait qui ne s'appuie que sur des présomptions, nous ferons remarquer que, le roi pendant son séjour à Châteaubriant, fit don à la belle châtelaine, de la jouissance des terres de Rhuis et de Sucinio, et que c'était peut-être payer un peu cher l'hospitalité. C'est de Châteaubriant, que le roi convoqua les états de Bretagne à Vannes, pour assurer à tout jamais la réunion; il exigea même qu'elle lui

* *Réfutation de la prétendue histoire du comte et de la comtesse de Châteaubriant, par feu* M. PIERRE HÉVIN, *ancien avocat au Parlement.*—Rennes, imprimerie de Ve Pierre-André-Garnier; broch. in-4o; 1750.

fut demandée au lieu d'être acceptée. Ces négociations durèrent assez long-temps, mais enfin les munificences du roi firent taire l'orgueil national : on consentit à tout ce qu'il exigeait, à condition toujours que la Bretagne conserverait les priviléges dont elle jouissait sous les ducs. Bosech, procureur-syndic de la bourgeoisie de Nantes, et Moteil se récusèrent, comme n'étant pas autorisés à cette démarche par leurs concitoyens.

Le dauphin fut couronné à Rennes duc de Bretagne, sous le nom de François III, tandis que la reine Éléonore, seconde femme de son père, faisait son entrée à Nantes.

On avait bâti en 1514 le pont d'Erdre, en face du nouvel hôpital et de la rue Sainte-Catherine; il fut construit en bois et sur estapes. La Fosse n'était encore habitée que par des pêcheurs qui logeaient dans de misérables cases ; ils furent condamnés à l'amende pour s'être livrés à la pêche pendant les fêtes de la Pentecôte ; plus tard, ils se retirèrent dans l'île de Trente-Moult.

En 1517, on eut beaucoup de peine à arrêter le pillage des matériaux destinés à l'entretien des ponts qui, depuis la Belle-Croix jusqu'à Pirmil, étaient encore en bois. Cette année, on commença la construction de la chapelle de de l'hôpital et d'un beau quai le long de l'Erdre. Le quai de la Fosse fut aussi commencé. La navigation de la Loire était entravée par de nombreuses écluses ; une ordonnance du roi en prescrivit la démolition. Vers cette époque, les confréries et corps de métiers commencèrent à porter aux processions des cierges énormes ; la paroisse Saint-Nicolas en fit faire un de 80 livres, mais l'émulation allant toujours croissant, on remplaça ces masses de cire par des cierges de bois. Les États, qui tinrent à Nantes en 1519, accueillirent les réclamations de la ville, et s'opposèrent au nouvel impôt sur le sel que les fermiers du

domaine voulaient établir. Dans ce temps, les conventions commerciales étaient d'une telle rigueur, qu'un particulier vendit, le 13 juillet 1524, un poinçon de vin d'Orléans 6 livres 15 sous, payables dans 15 jours sous peine de prison dans celle des villes de Bretagne que le créancier indiquerait, et d'excommunication prononcée par l'official de Nantes contre le débiteur après l'échéance du terme. — En 1525, le pape, sur la demande du chapitre de la cathédrale de Nantes, accorde des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs biens à l'achèvement de l'église Saint-Pierre. L'année suivante, François I[er] passa par Nantes au mois de juillet, au retour de sa captivité en Espagne; puis en 1529, il obtint le dixième des revenus des terres nobles pour concourir au paiement de la rançon de ses fils. En 1531, les Etats, assemblés à Vannes, affermèrent pour trois ans les droits de la prévôté de Nantes pour la somme de quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-cinq livres, monnaie de Bretagne, ou cent onze mille cent vingt-cinq livres tournois.

En 1532, il y avait près de Sainte-Radegonde, un pont qui conduisait de la cathédrale au château. C'est cette année, que la ville loua une maison pour y déposer les personnes attaquées de la syphilis, qu'on appelait alors le mal napolitain; le lieu où on les établit, se nommait l'Asnerie, c'est l'emplacement et l'origine du Sanitat.

A cette époque, la milice bourgeoise n'avait que l'épée et la pique pour armes. Le poids des arquebuses les rendait inutiles, elles pesaient trente-six livres.

En 1534, les *Quinze-Vingts* de Paris furent autorisés à quêter dans la ville de Nantes, à la condition d'en employer le produit à des achats de marchandises. Comme ils se disposaient à emporter leur argent, les magistrats firent saisir leurs deniers, et les renvoyèrent.

François III, duc de Bretagne et dauphin de France, mourut empoisonné à Lyon, le 12 août 1536 ; plusieurs contemporains attribuèrent ce crime au comte de Montecucullo, commissaire de Charles-Quint ; d'autres croient devoir le regarder comme le début de l'ambitieuse Catherine de Médicis qu'il rapprochait du trône. Son mari, second fils de François Ier, prit le titre de duc de Bretagne sous le nom d'Henri Ier et de dauphin de France : il fut le dernier qui réunit ces deux titres ; le premier titre cessa de paraître important : l'œuvre de la réunion une fois consommée, les rois ses successeurs cessèrent d'y attacher le moindre prix.

Jean de Brosse, héritier des droits de Nicole de Blois, réclama ces droits sur la Bretagne ; ce ne fut qu'à prix d'argent que l'on obtint son désistement, et en le nommant gouverneur de Bretagne. C'est à ce titre qu'il vint à Nantes, le 8 avril 1543, pour la première fois, et l'entrée du gouverneur, prince du sang des anciens ducs, fut une espèce de solennité pour la ville.

En 1541, la charité publique avait produit assez pour construire un hôpital destiné aux pestiférés, à côté du cimetière de Sainte-Catherine. La chaussée de Barbin avait été surbaissée pour favoriser la pêcherie, quoiqu'elle nuisît à la navigation. En 1545, la mort de François Ier décida le conseil de Bretagne à mettre enfin à exécution l'édit de ce roi de 1532, par lequel l'administration des hospices était retirée au clergé. On donna aux habitants Notre-Dame-de-Pitié, Saint-Clément et Saint-Lazarre. En 1548, Marie-Stuart, âgée de six ans, épouse du Dauphin de France, et reine d'Ecosse, conduite par les ambassadeurs d'Angleterre, traversa la ville, et des fêtes magnifiques signalèrent son passage.

En 1549, la ville arrête la construction du quai du port-

Maillard, à la sollicitation des marchands d'Orléans, qui contribuèrent aux dépenses pour une somme de deux mille livres. L'année suivante, la ville acquiert la maison de la Porte-Blanche, située rue des Carmélites, occupée alors par la bazoche. En 1551, un édit du roi érigea le siége de Nantes en un présidial, composé de douze membres savoir : le sénéchal, l'alloué et le lieutenant, sept nouveaux conseillers, un avocat du roi, et un greffier. Cette année, le puits de la place Saint-Pierre fut ouvert, et le pilori de la justice du roi fut transporté sur la place du Bouffay ; le pilori avait été établi d'abord sur la place Saint-Pierre, puis sur la place du Pilori (les archives de la Mairie l'appellent place du Puy-Lory), où il resta peu d'années. En 1553, la ville avait à ses gages un procureur, un priseur, des huissiers, un concierge et un trompette; les principales portes de la ville étaient gardées par les seigneurs. En 1554, le premier bureau de messageries pour les envois d'argent et le transport des lettres, s'ouvrit à Nantes, par les soins de Jean Cornichon ; jusques-là, on s'était servi des occasions, ou l'on avait envoyé des courriers exprès : il y avait près d'un siècle que Louis XI avait créé les postes en France.

Henri II organisa définitivement le parlement de Bretagne, d'abord créé par François II, son aïeul, sous le nom de Grands Jours : il y plaça plusieurs français, pour s'assurer une surveillance sur les membres bretons; une chambre siégeait à Nantes, la seconde à Rennes. Plus tard, le Parlement, déclaré sédentaire, fut fixé à Rennes. — On substitua la langue française à la langue latine dans la rédaction des actes publics, et bientôt un édit du roi déclara que la noblesse ne dérogeait pas en se livrant au barreau. Les excommunications pour dettes furent abolies; les priviléges des clercs mariés furent supprimés. Il fut

permis par une ordonnance du roi datée de Blois, le 16 janvier 1556 à tous manans, bourgeois et habitants d'acquérir des fiefs nobles sans payer des droits de francs fiefs et de nouveaux acquits.

L'année 1556 est remarquable par les exactions et les violences exercées par le comte de Sanzai, lieutenant-commandant de la ville et du château de Nantes; le parlement fit ses plaintes au roi, elles furent écoutées. — L'année suivante, vexations du comte de Sanzai, à l'égard du guet et des devoirs de gabelle: les plaintes furent si unanimes, que le roi rendit une ordonnance, enjoignant au comte de Sanzai de s'y soumettre, sous peine d'emprisonnement. Au mois de mars de cette année, la rue de la Mercerie (des Halles), fut dévorée par un violent incendie. L'aumônerie de saint-Clément fut transformée en collége, et l'on trâça le plan de la nouvelle ville du Marchix.—Un synode prescrivit aux curés d'ouvrir de nouvelles écoles.

Les calvinistes occupaient Nantes et les environs. En 1558, ils prêchaient publiquement, et notamment au Croisic; l'évêque de Nantes s'y rendit, et, à la suite d'une procession, il fit assiéger la maison où les réformés s'étaient retirés. Après quelque résistance, les assiégés profitèrent de la nuit et se sauvèrent au château de Carheil.

Cette année, les glaces emportèrent les Ponts de Pirmil et de la Saulzaie; ils furent provisoirement remplacés par des bacs de passage. Pour empêcher qu'on laissât vaguer les porcs dans les rues, l'exécuteur des hautes œuvres fut autorisé à s'approprier tous ceux qu'il rencontrerait.

Le guet commença à se régulariser, et des vaisseaux espagnols étant venus jusqu'au Pélerin, le gouverneur de Bretagne se décida à créer une nouvelle milice pour garder les côtes; le recensement porta à 2310 le nombre d'hommes en état de faire le service militaire. On essaya d'établir

à Nantes l'espèce de régime municipal qui était déja en vigueur à Angers, mais il y avait encore trop d'obscurité dans les réglements de l'administration des communes, et une trop grande opposition de la part des deux chapitres, du présidial, du gouverneur et de la chambre des comptes : cette utile institution fut ajournée.

Henri II, blessé mortellement par Montgommeri, laissa la couronne à François II ; ce prince dédaigna de se faire reconnaître duc de Bretagne. La première année de son règne, en 1560, les habitants de Nantes furent autorisés à se nommer un maire et dix échevins ; des lettres patentes, signées de Blois, avaient érigé la ville en communauté.

La conjuration d'Amboise s'organisait alors. La Renaudie appela à Nantes, pendant la réunion des États, une partie des conjurés, et ce fut au sein de cette ville, dans le mois de janvier, que tous leurs plans furent définitivement arrêtés ; La Garaye, noble Breton, était secrétaire de l'entreprise, qui échoua quelques mois après. François II ne survécut que peu de jours aux ennemis dont il avait évité le fer. Charles IX lui succéda.

En 1561, les calvinistes, qui d'abord s'assemblaient clandestinement, commencèrent à ouvrir des prêches publics dans l'auberge du Chapeau-Rouge, au Marchix, dans un pressoir au-delà des moulins de Barbin, et à la Gâcherie. Le peuple ayant mis le feu dans leurs lieux de réunion, ils se crurent en droit d'user de représailles et de chasser à coups de pierre les catholiques de la cathédrale, dans laquelle ils pénétrèrent à cheval, au moment du sermon. Deux libraires ayant mis en vente des bibles et quelques ouvrages de Calvin, les livres furent saisis par ordre du grand-vicaire : ils appelèrent vainement de cet abus de pouvoir au parlement de Bretagne.

La place du Change se trouvait alors comprise dans les limites de la ville, dont précédemment elle ne faisait pas partie : on n'entrait sur cette place que par une porte placée près de Saint-Saturnin; le marché qui s'y tenait avait été transporté sur la place du Bouffay, qui était plantée d'arbres et servait autrefois d'avenue au palais des ducs et des comtes de Nantes; cette dernière avait été pavée en 1558.

L'édit de janvier 1562 accordait aux calvinistes le libre exercice de leur culte ; mais les habitants de Nantes s'opposèrent à ce qu'on les laissât jouir d'un privilége obtenu au prix d'un désarmement ; leur obstination aurait sans doute été domptée par la persévérance des religionnaires, si le massacre des huguenots à Vassi ne les eût encore forcés de prendre les armes. Malgré toute la vigilance des habitants de Nantes, ils se maintinrent à Richebourg, dans la maison Guichard; pour parer aux évènements qui menaçaient, la ville se mit sur le pied de guerre. Tant que dura cette guerre de religion, mais surtout jusqu'à la défection du duc de Mercœur, les travaux de fortifications furent poussés avec activité et multipliés sur tous les points. Les habitants, assujétis à toute espèce de corvées et de devoirs pour la défense commune, ne pouvaient, sous peine d'être pendus, s'absenter des corps-de-garde ; la magistrature et le clergé n'étaient point exempts de ce service. La ville de Nantes, cependant, n'eut point d'attaque sérieuse pendant cette longue lutte où tant de sang fut versé, où les plus horribles cruautés furent commises; mais elle dut prendre des précautions, car les réformés, dont elle s'était montrée l'ennemie, occupaient Guérande, le Croisic, la Roche-Bernard, Blain, Châteaubriant, Montaigu, Machecoul, Pornic et Beauvoir. Au milieu de ces justes inquiétudes, Charles IX réussit enfin à faire nommer le maire et les échevins à Nantes; cette élection, qui eut lieu aux Corde-

liers, fut publiée à son de trompe par toute la ville. Les échevins étaient nommés seulement pour l'année ; le maire devait exercer pendant trois ans. Geoffroi Drouet, sieur de l'Angle, en Couëron, fut le premier magistrat que se choisit la commune.

Un consulat ou tribunal de commerce prit aussi naissance cette même année ; mais ce ne fut qu'au mois de mai 1565, qu'il entra en exercice. Les trois premiers juges nommés au consulat étaient Mathieu Vivien, Guillaume Poulain et Charles Chrétien.

Le roi Charles IX vint passer quelques jours à Nantes ; il dîna chez André Ruys, riche négociant, qui demeurait sur la Fosse, dans la maison des Tourelles.

Il fit, le lendemain de son arrivée, son entrée solennelle par la porte de secours de St-Nicolas. Le maire lui présenta quatre clés de fer du prix de six livres, et un dais de velours bleu, du prix de « quatre-vingt-quatorze écus au soleil. La reine ne tarda pas à arriver, et l'on sabla les rues par où elle devait passer. La ville fit présent à leurs MM., ainsi qu'à quelques seigneurs, de quatorze haquenées et de plusieurs tonneaux du plus excellent vin. »

En 1565, la mairie défendit aux charretiers à bras de boire aux cabarets *du vin d'Orléans* et de *jouer aux cartes*. On travaillait alors à la reconstruction en pierres du pont de Pirmil, détruit les années précédentes par les débâcles; Charles IX avait donné deux mille livres de son domaine pour aider à le rebâtir : ce pont ne fut achevé qu'au bout de vingt ans. En 1568, on commença les travaux d'une fontaine publique; mais, après des essais longs et dispendieux, renouvelés en 1579, on abandonna cette entreprise. — Pour la défense de la ville, on prit de nouvelles précautions : deux pièces d'artillerie furent placées sur la porte Saint-Pierre ; chaque habitant était tenu d'avoir une hotte

pour porter chacun à son tour des terres au grand fort que l'on élevait sur le Port-Communeau, dont on mura la porte; la porte Maillard fut également murée. On autorisa les habitants de la Saulsaye à se fortifier; la ville leur donna *deux doubles soliveaux* et *deux cents de grands clous* pour établir un pont de communication avec le fort qui bordait la rivière. Les marchés publics se tinrent sur les mottes Saint-Pierre, Saint-Nicolas et à la Saulsaye. Les habitants eurent ordre de se pourvoir de vivres pour trois mois, et ceux de la campagne durent apporter leurs provisions en ville. Les rues étaient éclairées la nuit par des lanternes que les habitants devaient placer à la distance de dix maisons, et les carrefours par des feux. Personne ne pouvait sortir la nuit, excepté les médecins, chirurgiens et prêtres, pour l'exercice de leurs fonctions, et encore devaient-ils porter une lanterne.

Cette année, un parti de huguenots menaça de brûler le couvent des Couëts; les religieuses se réfugièrent à la Fosse.

La guerre des catholiques et des protestants déchirait la France, et, malgré les victoires des premiers, ou peut-être même à cause de ces mêmes victoires, le nombre des prosélytes de Calvin augmentait sans cesse: les persécutions font les martyrs et les fanatiques; la tolérance amène la tiédeur par l'indifférence religieuse et politique.

Le vicomte de Martigue, gouverneur de Bretagne, fut tué à Moncontour, et remplacé par Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

En 1569, on comptait vingt-huit églises pro testantesn Bretagne, et les excès des deux partis n'avaient plus de bornes.

Les capucins obtinrent, cette année, la permission de séjourner dans la ville, à la condition de travailler aux in-

cendies, comme les autres religieux. L'hospice de Saint-Lazare ne comptait plus de lépreux.

Les réformés parurent en armes à la côte Saint-Sébastien ; le bruit du canon les dissipa. L'édit de pacification accordé aux calvinistes ramena la tranquillité à Nantes. — L'année suivante, la ville, après avoir fait subir un examen à l'imprimeur Rousseau, lui prêta deux cents livres pour acheter des caractères neufs. — Un nouveau messager fut établi aux frais de la ville pour faire les voyages de Paris : il partait tous les lundis ; on payait les ports de lettres.

En 1571, la ville obtint du roi le renvoi des deux compagnies qui achevaient de ruiner ses finances, à condition qu'elle fournirait trente habitants pour le service de la place. — On reconstruisit en pierres le pont de bois du Gué-aux-Chèvres, sur la prairie de Mauves. — A cette époque, le jour du Jeudi-Saint, le maire et les échevins lavaient les pieds à douze pauvres sous le portail de Saint-Pierre.

C'est en 1572 que se passa cette nuit terrible de la Saint-Barthélemy, cette nuit sombre et sanglante où les calvinistes, qui s'étaient endormis pleins de confiance en la parole royale, se réveillèrent sous le couteau des assassins ; nuit affreuse, où Catherine de Médicis laissait tomber un sourire féroce sur la tête de Coligny, pendant que Charles IX, appuyé sur les fenêtres du Louvre, faisait jouer sa *bonne arquebuse* sur les malheureux qui cherchaient leur salut dans la fuite. La cour avait compté sur la province ; mais il s'y trouva des hommes qui foulèrent aux pieds les ordres du roi, et repoussèrent de toutes leurs forces l'idée seule d'un pareil crime. De ce nombre fut le commandant Bouillé, lieutenant-général, qui commandait en l'absence du gouverneur de Bretagne ; il sauva la province du massacre, et Nantes dut particulièrement son salut à

la noble désobéissance de son sénéchal, Le Maire Duplessis-Querré, et aux membres du corps municipal, Michel Leloup Dubreil, maire; Bonaventure de Complude, Jean-Paul Mahé, de Lyvernière, Pierre Billy de la Grée, Aimé-Adam de Tartifume, Jean Quantin, Gilles de Launay, Bernard Desmonty, Nicolas Fiot et Guillaume Lebret, échevins. La lettre que leur envoyait le duc de Bourbon, les engageait à massacrer les calvinistes, « *par afin*, disait-il, *d'imiter à Nantes la Saint-Barthélemy, seul moyen de voir par après quelqu'assuré repos en notre pauvre église catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant que le pourrons.* »

Les calvinistes se cachèrent d'abord au fond des forêts; mais, lorsqu'ils virent qu'on ne les poursuivait pas, ils reprirent les armes. Nantes renouvela ses mesures de précaution, et parut si bien disposée, qu'un parti considérable qui s'était avancé jusqu'aux portes de la ville, se retira sans avoir osé livrer l'attaque.

Les États de Bretagne s'assemblèrent à Nantes cette année, et tinrent leurs séances aux Jacobins. — Deux nouveaux moulins furent établis sur la Loire, où on en comptait déjà quatre.

L'année suivante, Charles IX mourut, et Henri III lui succéda. La guerre civile continua plus violente et plus terrible, car elle se recruta du frère même du roi, le duc d'Alençon, que l'on vit à la tête des malcontents. Nantes conçut encore quelques inquiétudes : le bas de la Loire était bloqué par des corsaires rochelais, et le baron de La Garde, commandant des galères du roi, joignait sa piraterie à celle de l'ennemi. En 1576, on travailla à fortifier le Marchix, et l'on essaya de faire couler l'Erdre dans les douves de Saint-Nicolas; mais il fallut y renoncer. Le nombre des procureurs du présidial fut porté, la même

année, à quarante. En 1577, il n'existait aucune construction sur l'Ile-Gloriette. La ville avait trois maisons où elle tenait ses assemblées, l'une au Bouffai, l'autre à Sainte-Catherine, et la troisième au Change; comme elles étaient peu commodes, elle acheta, en 1578, la maison Bizard ou Derval, rue de Verdun : cette maison relevait de la seigneurie des Dervalières. La mairie, cette année, acheta la charge de connétable de la milice bourgeoise : depuis cette époque jusqu'à la révolution, les maires l'ont possédée sous le titre de colonel.

Tant que dura la ligue, la ville de Nantes se trouva dans une position malheureuse : elle eut non-seulement à souffrir d'une surveillance fatigante, mais encore de ses propres gouverneurs. L'autorité royale était nulle, et les gouverneurs des provinces agissaient selon leur bon plaisir, et d'après leurs intérêts personnels : le roi, au milieu de cette guerre civile, n'osait les destituer, dans la crainte qu'ils ne livrassent les villes. Cependant, sur les plaintes répétées des habitants de Nantes, le roi rappela le comte de Sanzai, qui ne se fit aucun scrupule de demander à la mairie les fonds nécessaires à son voyage : il obtint 150 écus d'or. Des plaintes s'élevèrent aussi contre M. de La Hunaudaie, lieutenant-général en Bretagne; il écrasait la ville de Nantes par des frais exagérés de défense, et ses soldats, qui coûtaient si cher, au lieu de repousser les pillards huguenots, ravageaient eux-mêmes les campagnes qu'ils devaient défendre. A tous ces malheurs de la guerre, vint se joindre, en 1580, une mauvaise récolte; le débordement des eaux avait ruiné les terres, et les pauvres affluaient de toutes parts à Nantes; on fit des quêtes, les bénéficiers et les gens aisés furent taxés, la mairie acheta six cents setiers de grains pour donner du pain aux nécessiteux des trente-trois paroisses environnantes.

On plaça, cette année, la première pierre du pont de la Magdeleine. — Une inscription latine fut trouvée dans les fossés de Saint-Pierre, et placée à l'Hôtel de Ville, où on la voit encore. — On commença à inscrire les noms des maires et échevins sur un registre qui s'appela le Livre doré, à cause des ornements et dorures dont il était orné: ce registre fut brûlé en 93. L'usage alors voulait qu'on donnât un déjeûner au maire, lorsqu'il entrait en fonctions. L'année suivante, en 1581, les chantiers de construction qui existaient sur le Port-au-Vin furent transportés sur l'Ile-Gloriette, ainsi appelée du nom d'un ancien château qui s'y trouvait et que le duc François II avait donné à l'un de ses officiers à condition qu'il lui fournît chaque année un épervier de chasse. — On supprima la coutume de faire voler à la Pentecôte, dans la cathédrale, un pigeon blanc, et de lancer du haut de la nef des étoupes enflammées, en commémoration de la descente du Saint-Esprit. — En 1582, on établit l'usage du calendrier grégorien.

Henri III venait d'épouser Louise de Lorraine, sœur d'un de ses favoris, le duc de Mercœur. Il nomma ce dernier au gouvernement de Bretagne, en remplacement du duc de Montpensier, et lui donna la main de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre. Il était impossible d'offrir plus de tentation à l'ambitieuse pensée d'un homme. Marie réunissait sur sa tête toutes les prétentions de la maison de Blois; en mettant son mari à la tête du duché, qu'elle pouvait raisonnablement regarder comme l'héritage de sa famille, c'était presque le lui rendre; aussi l'on vit bientôt le duc de Mercœur, oubliant l'ancienne amitié et les bienfaits du roi, se mettre à la tête d'une des branches de la sainte ligue qui se forma presque au moment de la mort du duc d'Alençon. La crainte de voir un hérétique sur le trône de France, puisque la branche des Valois s'éteignait

avec Henri III, et que le roi de Navarre, Henri de Bourbon était le plus près du trône, fut une des premières causes de la ligue des princes, qui ne s'armaient, disaient-ils, que pour la religion, mais qui, comme cela arrive toujours, avaient tous un intérêt particulier dans la guerre. Henri III n'osant attaquer de front cette sainte-alliance, s'en déclara d'abord le chef ; mais bientôt, l'assassinat des Guises à Blois le rendit plus odieux encore aux ligueurs que les réformés eux-mêmes. Le duc de Mercœur n'eut pas de peine à soulever les Bretons, en leur faisant craindre d'être envahis par l.s hérétiques : toute la Bretagne prit les armes. Le parlement cependant, déclara en 1589, le duc de Mercœur et ses adhérents, traitres au roi et à sa famille; et Henri III priva la ville de Nantes, séjour du duc, de tous ses privilèges, lui enleva la chambre des comptes, l'université et le présidial; celui-ci seulement fut transporté à Châteaubriant ; la cour des comptes et l'université refusèrent d'obéir. La prise du comte de Soissons, nommé par le roi gouverneur de Bretagne à sa place, et fait prisonnier à Château-Giron, ne servit que peu les projets du duc de Mercœur, car il parvint à s'échapper peu de jours après du château de Nantes; mais la mort du roi lui permit enfin de laisser percer son ambition. La duchesse avait déjà essayé de l'autorité souveraine, malgré la courageuse résistance de M. d'Harouis de l'Epinay, maire de Nantes, qu'elle fit enfermer comme suspect à l'union.

L'évêque Philippe Dubec quitta la ville, ne voulant pas reconnaître d'autre chef que le roi.

La ligue était toute puissante en Bretagne, mais Nantes continuait à souffrir d'une inquiétude générale et d'émeutes sans cesse renaissantes. Le duc, mécontent du parlement de Rennes, dont il ne pouvait disposer, en créa un nouveau, qui entra en fonctions à Nantes, le 1er janvier 1590. Bientôt

un arrêt de celui de Rennes condamna tous ses membres à mort, puis un jugement semblable fut exécuté en effigie par celui-ci sur les juges de Rennes, que les Nantais qualifiant du titre de fauteurs du roi de Navarre. Le parlement de Nantes datait ses actes de la seconde année du règne de Charles IX, quoique le roi proclamé par la ligue fut déjà mort dans sa prison.

Tandis que le duc de Mercœur poursuivait ses conquêtes, la duchesse cherchait par tous les moyens à séduire le peuple : des travaux, des embellissements se pratiquaient à Nantes, sur tous les points ; les plaisirs publics ne lui semblaient pas d'inutiles auxiliaires. Sur la place des Lices, au bas de la Motte-St-Pierre, elle avait établi des divertissements de tous genres, auxquels elle venait assister ; souvent même elle se mêlait à la danse.

Lanoue, qui pendant ce temps soutenait la cause du roi dans les provinces, fut tué au siége de Lamballe, et bientôt Blain fût obligé de capituler. Le duc de Mercœur, non content de vaincre, envoya les défenseurs de la ville aux galères.

Sa femme étant accouchée à Nantes, le 5 novembre 1592, de deux jumeaux; elle fit appeler son fils, prince de Bretagne, quoiqu'elle lui eût donné ainsi qu'à sa sœur, de pauvres gens pour parrains et maraines. Peu après le duc envoya Christi comme député, pour répondre à l'appel des États-généraux de France, convoqués à Paris par le duc de Mayenne, qui se faisait appeler lieutenant-général du royaume. Le duc rendit une ordonnance qui déclarait les biens des royalistes comme appartenant à la ligue, et défendait à tout citoyen de les acheter sans sa permission.

Une fois le roi entré à Paris, la ligue paraissait vaincue, l'abjuration d'Henri IV ramenait à lui tous ceux que les armes n'avaient pas conquis ; le duc de Mercœur continuait

seul une guerre dont l'Espagne payait une partie des frais; vainement on lui envoyait la reine Louise, veuve d'Henri III, sa sœur; vainement Philippe Dubec, ancien évêque de Nantes, était député par le roi pour amener un accommodement, la souveraine puissance dont il jouissait avait tellement flatté son ambition, que nulle raison ne pouvait l'en faire dessaisir, et il profitait du répit forcé que le roi, entraîné vers la Picardie, après la prise d'Amiens par les Espagnols, lui accordait, pour fortifier Nantes, et terminer les travaux commencés par la duchesse. Mais les succès du roi ne tardèrent point à effrayer le duc; il sentit qu'il lui devenait de plus en plus impossible de conserverla Bretagne: les Espagnols étaient battus, et leur retraite le laissait seul luttant contre toute la France; une armée de douze mille hommes marcha sur la Bretagne, menaçant, au nom d'Henri IV, de traiter avec toute la rigueur des lois les commandants des villes qui refuseraient l'entrée aux troupes royales. La prise de Dinan acheva de détruire la dernière espérance du duc: il se vit forcé de recourir à l'intrigue, et fit offrir sa fille à Gabrielle d'Estrée, pour le duc de Vendôme, son fils, alors âgé de quatre ans. L'intérêt de la favorite amena la fin de cette guerre; par les clauses du traité, le duc sembla plutôt vendre son gouvernement à son gendre, que le roi punir un rebelle en le lui retirant. Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, nommé gouverneur de Nantes depuis long-temps, en prit possession, et, neuf jours après, le 13 avril 1598, le roi lui-même fit son entrée à Nantes, lur les six heures du soir, par la porte Saint-Pierre; il était à cheval, accompagné de l'archevêque de Rheims, de l'évêque d'Angers, des ducs d'Epernon, d'Elbeuf et du comte de Schomberg. Il se rendit au château, dont l'aspect imposant lui arracha cette exclamation: « Ventre saint-gris! les ducs de Bretagne n'étaient pas des petits compagnons!»

On fit à ce prince une brillante réception. Le même jour, la chambre des comptes fut rappelée, et M. d'Harouis reprit les fonctions de maire. Le 30 avril, l'édit de Nantes, qui assurait la sécurité de l'église réformée, fut signé au château. La paix avec l'Espagne suivit la soumission du duc, et le roi, touché de la pauvreté des paysans bretons, fit la remise des sommes dont il avait imposé la Bretagne.

Nous avons passé sciemment une foule de détails sur les prétentions du duc de Mercœur: ses tentatives et son ambition eurent pour ainsi dire la ville de Nantes pour théâtre exclusif, mais nous avons pensé qu'il était inutile de rappeler année par année, les maux que notre malheureuse ville eût à souffrir : ils se résument dans quelques oppositions courageuses, un service rigoureux de sûreté, et un épuisement des deniers publics ; ajoutons à cela la peste, les inondations et la famine, et nous aurons le tableau complet et fidèle de l'aspect de notre ville sous le duc de Mercœur. Ce duc, né avec une âme ardente, où bouillonnait une noble ambition que la naissance de sa femme devait légitimer en quelque sorte, compta trop sur les embarras que la guerre civile et religieuse suscitait au trône. Avec l'abjuration d'Henri et la reddition de Paris, se terminèrent ses espérances ; mais son esprit fin et adroit mit à profit la puissance de la favorite, et Gabrielle d'Estrées fit payer cher à son royal amant les fortifications imprenables de la ville de Nantes et le mariage de son fils avec la fille de Mercœur. Celui-ci, ne trouvant plus en France un aliment à ses passions, se mit à la tête des troupes de l'empereur Rodolphe, et son nom devint la terreur des Ottomans.

Le roi reçut en grâce tous les partisants du duc, jusqu'à Fontenelle, qui avait dévasté une partie de la Bretagne, et flétri par des cruautés cette noble maison des Beaumanoir dont il descendait. Après avoir pris Douarnenez, ce brigand

avait tué quinze cents paysans dans un seul jour. On ne saurait retracer, dit M. Daru, toutes les barbaries du gentilhomme brigand, devenu la terreur de cette contrée. Il détroussait les passants, pillait, brûlait les villages et les châteaux, infestait les mers voisines par ses pirateries, enlevait les personnes riches, et proportionnait leur rançon aux tourments qu'il leur faisait souffrir. Dans une de ses courses sur la côte de Léon, il dérobea une petite fille bien née, la conduisit dans son repaire, et l'épousa publiquement, quoiqu'elle n'eut encore que neuf ans. Toutes les femmes des villages voisins avaient été violées, cinq ou six milles paysans avaient péri par le fer ou par le feu. Tous les propriétaires étaient obligés d'acheter des sauve-gardes, et souvent ces sauve-gardes n'étaient qu'un piège. Un seigneur qui avait une belle femme, et qui passait pour riche, voit un jour son château investi; ses portes sont brisées, Fontenelle se présente : on garotte le gentilhomme, on le conduit de chambre en chambre, pour qu'il livre tout ce qu'il a de précieux, ensuite le brigand le poignarde, et déshonore la femme sur le corps sanglant du mari. Ce n'était pas encore assez pour ce tigre altéré de sang : cette dame avait une petite fille ; il fait attacher au cou de cette enfant un chat, qui devenu furieux la déchire et la tue, tandis que le monstre s'enivre entre le père égorgé et la mère expirante.

Henri, non content de le grâcier, lui accorda le gouvernement de Douarnenez; mais Fontenelle, incapable de sentir le prix de cette indulgence, entra quelques années après dans la conjuration du maréchal de Biron, et il expira sur la roue.

Si, pendant la durée de la sainte union et de cette tentative particulière, nous jetons un coup d'œil sur notre ville, nous n'y voyons que des travaux de fortifications, et quelques faits peu importants que nous ne négligerons cepen-



dant pas de citer. En 1588, Jean Ferra établit une verrerie à Nantes; l'année suivante, il est expulsé de la ville, sous prétexte qu'il fait renchérir les combustibles. Plus tard, cependant, il obtint par grâce de continuer, mais on lui imposa la singulière obligation de ne point acheter de bois. En 1590, plusieurs moulins furent construits dans l'intérieur de la ville, un entr'autres dans la rue de Verdun, qui prit le nom de rue du Moulin; on termina le fort du Port-Communeau, qui dominait de sa hauteur l'ancienne et la nouvelle ville. En 1592, le cimetière de la cathédrale occupait la place Saint-Pierre, et n'était entouré que d'une haie. Un arrêté de police de 1594 défendait aux artisans les vins étrangers et le gibier. L'année suivante la ville acheta des sceaux en cuir pour les incendies. En 1597, la misère fut extrême à Nantes, le blé valut au mois d'avril 22 livres le setier: sept mille pauvres recevaient des distributions de vivres, sans compter ceux qu'on occupait à remuer de la terre En 1599, la ville obtint du domaine les pêcheries de la Magdelaine, Vertais et Pirmil, qu'elle voulait détruire comme dangereuses pour les ponts. En 1600, ce *bon roi Henri*, sur le compte duquel l'histoire commence à revenir, fit remise au duc de Mercœur des sommes considérables qu'il devait à la ville, disposant ainsi, suivant son bon plaisir, de la bourse de ses sujets.

En 1601, l'on assigna, dit-on, aux calvinistes, un cimetière au bas de la Motte-St-André. La même année, le roi demanda un don de 24,000 livres pour les frais de son mariage; la ville obtint que cette somme fut réduite à moitié; mais comme elle ne se pressait pas de payer, *le bon roi Henri* fit saisir ses deniers; il l'autorisa, du reste, par une bienveillance toute royale, à se rembourser sur ses sujets. — En 1603, cinq cents Portugais vinrent se fixer à Nantes, beaucoup de juifs faisaient partie de ces émigrés. Le clergé, par

esprit de religion, et les marchands, par crainte de la concurrence, cherchèrent vainement à les faire chasser : le roi s'y opposa, et l'année suivante, il permit le libre commerce des grains avec l'Espagne, ce qui fut extrêmement avantageux pour notre place. — Vers cette époque, les habitants de Machecoul, animés d'un zéle un peu indiscret, voulurent remplacer les lois contre les blasphémateurs qui étaient tombés en désuétude ; ils s'engagèrent entr'eux, dit M. Meuret, à souffleter tous ceux qu'ils entendraient jurer. Cette manière de corriger les jureurs provoqua des représailles qui anéautirent bientôt cette ridicule association. — En 1605, le pont de la Casserie s'écroula. Cette année, neuf cents Irlandais sans fortune et sans appui, voulurent s'établir à Nantes ; la ville résolut de s'en débarrasser, en les faisant embarquer : dès qu'ils eurent connaissance de ce projet, ils se dispersèrent d'eux-mêmes. La mairie répare et augmente l'Hôtel-de-Ville. — En 1608, on bâtit près le pont de la Belle-Croix, un moulin à eau appelé le moulin Grognard ; cette usine, en ralentissant le cours du fleuve, a beaucoup contribué à augmenter l'Ile-Feydeau. L'année précédente, la ville avait fait établir un chemin entre la Motte-Saint-André et la grosse tour du Port-Communeau ; elle avait fait également construire une chaussée près de Richebourg.

Ce ne fut qu'en 1608 que le jeune duc de Vendôme fit son entrée solennelle à Nantes, et épousa mademoiselle de Mercœur. La ville fut la première de France qui envoya une députation à Louis XIII et à la régente, pour leur renouveler le serment de fidélité après la mort d'Henri IV.

Malgré les promesses de la régente et la confirmation des édits en faveur des réformés, Henri de Rohan et le prince de Soubise s'étaient mis à la tête des mécontents : la guerre civile recommençait, lorsque la mort de Concini, maréchal d'Ancre, favori de la reine, qui fut pour ainsi dire

la prise de possession de l'autorité royale en 1617, suspendit pendant quelque temps la fureur des partis. Mais la reine s'étant retirée à Blois, les hostilités recommencèrent; le roi arriva à Nantes le 9 avril 1622, marchant contre Soubise cantonné dans l'île de Rié; elle fut prise le 15, les prisonniers amenés à Nantes furent enfermés au Sanitat, puis jugés le 27. Treize furent condamnés à mort et subirent leur jugement le même jour; les autres furent condamnés aux galères, et restèrent à la charge de la ville jusqu'au mois de septembre; ils coûtèrent considérablement, et cependant beaucoup moururent de misère. A la prière de l'évêque, le roi accorda la grâce à tous ceux qui se convertiraient; quelques-uns y consentirent, les autres préférèrent subir leur jugement, et furent transportés sur les galères stationnant devant Couëron.

Le cardinal de Richelieu tout puissant alors, n'attendait qu'une occasion pour se venger du prieur de Vendôme, et de son frère, qui tous deux lui étaient devenus suspects par leur intime liaison avec le duc d'Anjou, frère du roi. Le grand prieur s'étant rendu à Blois avec le gouverneur de Bretagne, pour se justifier des accusations portées contre eux, le roi les fit arrêter et enfermer au château d'Amboise, sans égard pour la parole qu'il avait donnée au grand prieur. Les états de Bretagne furent convoqués pour le 7 juillet 1626, à Nantes; le 8, le comte de Chalais y fut arrêté comme accusé d'un complot contre la personne du roi et le repos de l'état. Le roi retira le commandement de Bretagne au duc de Vendôme, soupçonné d'avoir trempé dans le complot de Chalais, pour le donner au maréchal de Thémines, et les états sollicitèrent le roi de ne plus nommer des gouverneurs qui eussent des prétentions au duché, pour ôter tout prétexte à la révolte. Le même motif fit abattre les châteaux d'Ancenis, du Gâvre, de Pirmil

et plusieurs autres qui servaient de refuge aux mécontents. Le duc d'Anjou * fit sa paix avec le cardinal et le roi, puis ses malheureux amis furent oubliés, et le parlement de Bretagne instruisit le procès. Le comte de Chalais, pour se soustraire aux horreurs de la torture, fit tous les aveux que l'on pouvait désirer; mais la commission rendit son jugement le 18, et, comme si l'on avait regretté que ses aveux lui eussent sauvé la question, on le condamnait à la subir préalablement, à moins qu'il ne nommât ses complices. Sa tête, après avoir été tranchée sur la place du Bouffay, devait être placée au bout d'une pique sur la porte de Sauvetour, et son corps, séparé en quatre, exposé aux principales avenues de la ville: la grâce que le roi lui accorda de ces accessoires semble une amère dérision. L'amitié vint encore ajouter, sans le vouloir, aux horreurs du supplice: on avait gagné le bourreau, afin que son absence retardât l'exécution, dans l'espoir d'obtenir sa grâce toute entière, mais l'impatience du ministre déjoua ce généreux dessein: un misérable, condamné à être pendu, accepta cette mission qu'on paya par sa liberté. Le trouble et l'horreur dont cet homme se trouva saisi, quand le comte de Chalais lui recommanda de ne pas le manquer, rendirent ses mains tellement tremblantes, qu'il frappa trente-quatre fois le patient.

La peste reparaissait assez régulièrement tous les cinq ans à Nantes, depuis un siècle; et les réceptions du roi, les fêtes données pour les mariages et baptêmes des princes

* Lorsque le duc d'Anjou apprit l'arrestation du comte de Chalais, il demanda avec chaleur sa grâce au roi; mais le cardinal l'apaisa. « *Avec trois conserves et deux prunes de Gênes*, dit le ministre en parlant du duc d'Anjou, je *chassai toute l'amertume de son cœur.* »

ou princesses, laissaient la ville sans ressources toutes les fois qu'il fallait prendre des mesures contre les maux imprévus.

Sous le règne de Louis XIII, la mairie de Nantes ne fit acte ni d'autorité, ni de vigueur, ni d'économie; les embellissements et les constructions d'utilité ne firent pas grands progrès. En 1608, lorsque le duc de Sully fut nommé grand-voyer de Bretagne, elle fit une demi-protestation contre cette mesure qui l'obligeait à une approbation du ministre pour toute espèce de réparations des chemins publics. Dans la même année, quelques personnes ayant appelé au présidial d'un impôt de trois deniers par livre tournois sur toutes les marchandises, qui entraient en ville ou qui en sortaient, le roi, courroucé, manda le maire Loriot de la Noe à la cour; celui-ci, au lieu de défendre vigoureusement ses concitoyens, s'excusa et rapporta aux habitants une injonction d'obéissance, avec la cassation de la procédure du présidial relative à cette affaire. A l'entrée solennelle du duc de Vendôme, la mairie fit une dépense de quinze à vingt mille livres; l'année suivante, elle replanta les ormeaux de la motte Saint-Pierre, puis elle renouvela ses dépenses pour le duc de Vendôme, qui repassait par Nantes; en 1610, à l'occasion de l'assassinat d'Henri IV, elle sacrifia douze cents livres en services et pompes funèbres.

Il n'y avait alors qu'un seul commerçant, nommé Bernard, qui distillât les vins pour faire des eaux-de-vie.

En 1611, on transforma le cimetière Saint-Pierre en une place publique, sur laquelle le sculpteur Belliard éleva une colonne qui fut démolie à la révolution. — Une nouvelle porte fut construite à la Saulsaye, entre le moulin Grognard et celui du chapitre de Notre-Dame. Cette année, la ville fit encore des frais pour la réception du duc de Montbazon. A cette époque, la quintaine de l'évêque se tirait sur

la place Saint-Pierre : les tireurs étaient à cheval ; et celle du roi avait lieu en présence du sénéchal de Nantes, dans le canal de la Loire, en face de la Bourse, le premier dimanche d'août de chaque année. Un poteau aux armes du roi était planté au milieu de l'eau, et les nouveaux mariés, portés sur un bateau, venaient rompre une baguette contre l'écusson ; ceux qui ne parvenaient pas à la briser étaient accablés des plaisanteries de la foule attirée par ce spectacle ; car il restait comme avéré qu'ils n'avaient pas épousé des rosières.

En 1612, la chapelle du Sanitat fut construite aux frais de la ville. La mairie réclama vainement contre une décision royale qui affectait la moitié des droits du Papegault à l'entretien des jésuites de Rennes et de La Flèche. — Nantes alors n'avait pas encore de confiseur. — En 1613, on fit entourer de haies et de fossés l'*Ormaie* de la place Saint-Pierre. Cette année, Pierre Bérolle, instituteur de la Congrégation de l'Oratoire, acheta l'Hôtel de Briord ; mais le duc de Vendôme y mit opposition, et annula la vente ; ils s'établirent à la Fosse en 1617. — Louis XIII vint à Nantes en 1614 ; la ville fit les dépenses les plus exagérées ; les premiers frais de réception s'élevèrent à douze mille sept cent trente livres ; les confitures données aux dames de la cour coûtèrent deux mille sept cents livres ; les fêtes durèrent plusieurs jours ; pendant le séjour du roi, on brûla dix-sept cent cinquante-sept livres de poudre. Le roi fut si content de sa réception, disent les historiens, *qu'il valida et approuva tous les comptes des dépenses faites pour son entrée ;* mais la Chambre des Comptes ne les visa qu'à la condition *que la ville serait plus économe à l'avenir.* La suite du roi eut l'impudeur d'élever des prétentions sur les ornements de la fête : galions armés, dais de velours, enseignes, tapisseries, etc., tout leur fut livré ou

racheté. La distribution de vin aux seigneurs de la cour et des Etats assemblés à Nantes, coûta trois mille trois cent sept livres; nous ne mentionnons pas les dons en argent et les gratifications d'autre nature, dont la mairie se montra si prodigue. Eh bien! croirait-on que ces largesses inutiles se faisaient au milieu des inquiétudes et des frais de la guerre civile et de la peste; le trésor était vide et obéré; les ponts, par suite des inondations et de la débâcle des glaces, étaient dans un état tel, qu'on estimait à quatre cent mille livres les frais de réparations nécessaires. Mais si les habitants de la ville souffraient, le roi du moins était parti content.

En 1615, les religieuses du tiers-ordre de Saint-François ou Pénitentes, s'établissent à Nantes, et élèvent une chapelle dans la cour de la Chambre des Comptes. L'année suivante, la ville conçut quelques inquiétudes du voisinage du seigneur de Soubise, qui, cantonné au Pellerin, exerçait dans le bas de la Loire les mêmes déprédations que le duc de Vendôme, à Ancenis : ils détruisaient ou rançonnaient le commerce. Nantes renouvela toutes ses mesures de défense. — Cette année, le roi créa huit sergents de mairie, à la nomination du maire et des échevins. — L'évêque Charles de Bourgneuf mourut en 1617, léguant aux oratoriens sa bibliothèque estimée 10,000 livres. Dans la même année, les Récollets s'établirent sur les ponts, où ils bâtirent un couvent l'année suivante; des pleureurs furent institués pour assister aux enterrements des notables bourgeois; la ville leur fournit des habits de deuil. — Des pirates barbaresques enlevèrent trois navires à l'embouchure de la rivière. — En 1618, nouvelles dépenses exagérées de la mairie à l'ouverture des Etats : « Jamais, dit Travers, on n'avait tant bu et tant mangé! » — On bâtit à la tête de la Saulsaye une cohue pour la vente du poisson; elle n'existe plus

En 1619, on travaille à l'orgue de la cathédrale. Les Carmélites s'établirent rue Saint-Gildas ( aujourd'hui des Carmélites) ; les paroissiens de Saint-Denis leur cédèrent la chapelle Saint-Gildas, à condition qu'ils en fissent bâtir une semblable de l'autre côté de la rue : celle-ci est devenue une maison particulière, et l'église des Carmélites sert de temple aux protestants. Les travaux se poursuivaient à la cathédrale, et la mairie employait les deniers du peuple à bâtir des couvents ou à aider aux divers ordres monastiques qui pullulaient en Bretagne. A cette époque, pendant les fêtes de Noël et de l'Epiphanie, les églises étaient jonchées de paille fraîche ; aux fêtes solennelles de printemps et d'été, on y répandait des feuillages verts ; pendant la quinzaine de Pâques, on présentait un coup de vin et quelques bouchées de pain aux communiants ; le Vendredi-Saint, on mettait dans les églises des tentures noires avec des croix blanches *.

En 1621, la mairie fait dresser un plan de Nantes et commencer un quai à la Fosse, qui trois ans plus tard fut prolongé de deux cents toises. — Les libraires et les imprimeurs étaient déja nombreux à Nantes. — Le couvent des Bénédictines du calvaire date de 1623 ; la reine-mère posa la première pierre de leur couvent dans le pré Baline, près la motte Saint-Nicolas ; cette année, comme l'année précédente, la mairie s'endetta, pour payer aux états du gibier et du vin : il fut bu à ses frais, pendant leur durée, 7334 bouteilles de vins choisis. L'année suivante, il y eut des frais considérables pour l'installation du nouveau maire ; pendant la peste de 1625, elle dépensa quinze mille livres en médicaments : du moins cette dépense était juste. Pierre Dorion imprime, par ordre de la ville, un ouvrage

* Meuret, *Annales de Nantes*, t. 2, p. 172.

**du sieur Mellò jeune, médecin à Nantes, intitulé :** ***Vraie description de la peste, avec les moyens de s'en préserver.***
— Cette année, Antoine Riber, gentilhomme, place au bas de la Fosse une verrerie et une fabrique de vaisselle blanche. En 1626, les Ursulines s'établissent hors ville, à condition d'instruire gratuitement les jeunes filles et de ne pas mendier ; les Oratoriens deviennent locataires du collège Saint-Clément : ils achètent la maison qui a conservé leur nom ; la chapelle de Miséricorde est reconstruite. Le roi vient présider les Etats à Nantes, ce qui est une nouvelle occasion de prodigalité pour la mairie. L'année suivante, la réception du maréchal de Thémines, gouverneur de Bretagne écrase la ville ; la dette grossissait à chaque visite royale ou seigneuriale ; mais ce n'est pas assez : bientôt le roi demande les douze canons appelés les douze apôtres qui défendaient la place ; le maire et les quatre échevins se rendent en députation près du roi, et traitent de la conservation de leur artillerie, moyennant douze mille livres, cent habits et cent paires de souliers ; en 1628, elle fournit aussi, sur la demande de M. de Montbazon, douze beaux vaisseaux, puis des pics, pelles et tranchés pour les travaux du siège de la Rochelle. Le bureau de ville était dans l'usage de faire, le jour des rois, une large distribution de vins qui profitait à tous les gens titrés ou notables ; le peuple seul était exclu. En 1629, cette dépense s'éleva à deux mille deux cent quarante deux livres ; la position était devenue si gênante, que la ville fut obligée d'emprunter cent trente neuf mille six cent trente-et-une livres à rente constituée au denier seize. Cette année, les Capucins vinrent occuper l'emplacement actuel du cours Henri IV ; ils fondèrent aussi l'hospice de l'Hermitage connu depuis sous le nom de Petits-Capucins. Les religieuses de la Visi-

tation s'établirent provisoirement au lieu nommé Malvoisine, où se trouve aujourd'hui le collège royal; plus tard, elles achetèrent l'hôtel de la Mironnerie. En 1630, les Etats assemblés à Ancenis imposent, pour la première fois, l'eau-de-vie et les épices sortant de Nantes. La cherté du pain, qui commença cette année, continua l'année suivante; on chercha, mais vainement, à faire sortir les mendiants qui affluaient à la ville : de nouveaux emprunts furent contractés pour venir au secours des misères publiques; bientôt la peste se manifesta dans tous les quartiers, le Sanitat fut r'ouvert aux pestiférés; l'hôpital était surchargé de plus de deux cents malades : ce qui contribuait beaucoup à augmenter l'intensité de la contagion, en arrêtant la circulation de l'air, c'était ces porches ou chambres passant d'une maison à l'autre au-dessus des rues; le bureau commença à les faire abattre. On s'était trouvé sans argent en présence de la contagion; eh! bien, qui le croirait, l'année suivante, en 1632, le bureau achète pour 4000 livres de vin, dont une partie est distribuée le jour des rois, et le reste déposé dans les caves de l'hôtel-de-ville, *pour les affaires de la ville;* la peste reprit encore cette année, et la mairie aida de ses fonds si précieux les Minimes, les Récollets et les Capucins : les autres ordres ne se firent aucun scrupule de mettre à contribution par des quêtes, la bienfaisance publique qui eût été si nécessaire aux malades et aux pauvres.

Le quai de la Maison-Rouge est achevé en 1636, et l'on s'occupe de la construction du quai de l'Hôpital : ce n'était alors qu'une prairie. Cette année fut encore marquée par la peste, la cherté des grains et une sédition qui avait pour cause l'arrivée de nouveaux Portugais : les habitants étaient très-injustes et fort inhospitaliers à leur égard; l'année suivante, ils furent encore la cause in-

volontaire d'une autre émeute, et loin de rencontrer des protecteurs dans les magistrats, ces malheureux étrangers ne trouvèrent que des instigateurs. Louis XIII les vengea, en destituant le maire et les échevins. — On établit une poste aux lettres avec deux courriers par semaine; les lettres furent taxées : celles d'une demi-feuille à deux sous, celles d'une feuille à trois sous, et les paquets d'une once, à cinq sous. En 1638, les travaux du quai de l'île Gloriette sont poussés activement. — La ville, quoiqu'écrasée de dettes, fait distribuer aux états 6750 bouteilles des meilleurs vins étrangers, et donne un bal sur la demande de M. et M<sup>me</sup> de la Meilleraie. En 1639, sur la plainte des boulangers, le moulin de Barbin, converti en papeterie par l'évêque, est rendu à sa première destination. Se fondant sur les ravages de la peste, la Mairie refusa de laisser jouer une troupe de comédiens arrivée à Nantes. — Le moulin à poudre situé à Sainte-Catherine, est transporté l'année suivante au moulin Coutant. Un seul boucher vendait alors de la viande en carême, mais il n'en livrait que sur un bon du curé ou du médecin. En 1641, aucun des candidats présentés pour la mairie, ne fut agréé par le roi. Ce monarque se plaignit que la police était mal tenue à Nantes. — M. de Beauveau fonda cette année le Séminaire, à la Malvoisine, entre les couvents des Minimes et des Ursulines. Il suffisait avant cette époque, pour entrer dans les ordres, de passer quelques jours en retraite à l'oratoire.— Il y avait alors sur la place du Bouffai, pour l'exposition des condamnés à temps, une chaise sur laquelle on élevait en l'air le patient au moyen d'une bascule, pour le livrer aux regards du public. — Il existait alors une coutume singulière : tous les ans, le jour de Noël, le bureau distribuait des bougies au maire, aux échevins et à tous les gens en place : cette distribution

s'accrut tellement, que la chambre des comptes refusa d'en passer la dépense; sur un appel au roi, cette dépense fut fixée à deux cents livres. — Les quais de l'Ile-Gloriette ou de la Madeleine se terminèrent dans l'année; mais ils n'allaient pas jusqu'au pont de la Belle-Croix, cette dernière partie ne fut construite qu'en 1724 : les plus anciennes maisons de l'Ile-Gloriette datent de 1642.

Louis XIV, en succédant à son père, confirma les privilèges de la ville de Nantes et de la Bretagne. — Les travaux d'embellissement et d'assainissement prirent un peu d'activité, malgré les embarras pécuniaires de la ville. L'hôpital, était encaissé dans le quartier de Sainte-Catherine et nuisait à la salubrité : on s'occupa de le remplacer, et la construction de l'Hôtel-Dieu fut résolue. Les 25 et 26 juin 1643, cent-vingt-neuf prisonniers espagnols pris à la bataille de Rocroi, arrivèrent à Nantes, précédés par une lettre du roi donnant les ordres les plus formels pour qu'ils fussent traités avec humanité. La disette se fit sentir pendant les années 1643 et 1644 : le bureau de ville, toujours sans argent, eut recours à des emprunts : il acheta 1000 tonneaux de froment de Dantzic, peu estimé alors, et le livra à la consommation au prix d'achat : malgré cela, le peuple souffrit beaucoup. Les listes des candidats à la mairie et à l'échevinage furent augmentées : celle des maires se composa de sept officiers du présidial, ou procureurs; de sept membres de la chambre des comptes et de sept marchands; celle des échevins de trois listes de quatorze noms chacune. — Il existait encore un pont-levis au Port-Communeau. — La ville emprunte encore deux mille quatre cents livres pour faire une réception à la reine d'Angleterre. — En 1645, le grand portail de l'Hôtel-de-Ville est commencé. L'année suivante, la formation d'une société de commerce fut autorisée à Nantes : la noblesse

et la magistrature pouvaient y prendre part sans déroger, mais elles refusèrent ; le nombre des actionnaires était illimité, et les commerçants étrangers y étaient admis.

En 1648, la chambre des comptes rendit plusieurs arrêts pour modérer les dépenses excessives du bureau dans la distribution du vin. Dès 1641, la ville avait décrété la construction d'une chambre de commerce « proche la chapelle de Saint-Julien, à l'endroit où était le corps-de-garde, et au joignant du grand cail (quai) de ladite Fosse. » C'est la première Bourse que nous ayons eue : il fut enjoint aux négociants de s'y réunir à des heures fixées. Cette année, une troupe de comédiens fut autorisée à s'établir à Nantes, à la charge de donner une représentation par semaine au profit de l'hôpital : elle installa ses tréteaux dans un jeu de paume ; Molière en était le directeur, et commençait ainsi chez nous sa brillante carrière. — En 1649, le bureau créa douze porteurs de morts : jusque là, les prêtres seuls étaient chargés de ce soin pour les riches.

Le nombre des couvents était si considérable à Nantes en 1650, que le procureur syndic observa au bureau qu'il était impossible d'en tolérer un nouveau. Cette année, les pauvres furent enfermés au Sanitat, ceux étrangers à la ville, furent renvoyés dans leur pays. — « Les eaux, de mémoire d'homme, n'avaient été si débordées qu'elles le furent à la fin de l'an 1650 et au commencement de 1651. L'eau monta jusqu'au chœur de l'église des Carmes, remplit les caves de la maison de ville, et couvrit presque toute la place du Bouffai. » Une partie des ponts fut emportée, et le reste se trouva dans un tel état de délabrement, que le bureau sentit le besoin de faire des économies pour leur réparation : les déjeûners du dimanche à l'hôtel de ville furent supprimés, et les distributions de vin diminuées. — Louis XIV et

la régente passèrent à Nantes. — La bourse était achevée depuis trois ans, et le commerce n'en faisait aucun usage : le bureau l'afferma pour 165 livres. Dès qu'ils en furent privés, les négociants en sentirent l'utilité ; ils offrirent de prendre le bail, ce qui leur fut accordé. — Dans le courant de cette année, les Oratoriens bâtirent leur église, et des dons nombreux permirent d'achever et d'augmenter l'Hôtel-Dieu. — Le 27 septembre, les États s'assemblèrent à Nantes ; le duc de Vendôme, rentré en France à la faveur de la minorité de Louis XIV, s'empara de la présidence des Etats, non sans une vive opposition de la part des ducs de la Trimouille et de Rohan. Le maréchal de la Meilleraie prit des mesures pour assurer la présidence au duc de Vendôme : il plaça ses troupes autour du couvent des Jacobins. La duchesse de Rohan y pénétra cependant, et, dans la violence de ses reproches au maréchal, elle poussa la colère jusqu'à lui donner un soufflet avec sa pantoufle. La séance fut levée, et la duchesse se retira chez elle bien escortée. Le maréchal la contraignit bientôt à sortir de la ville, et il se fit donner pleine et entière justice par le roi.

En 1653, la ville acheta, de concert avec les Jacobins, un jardin situé devant leur église ; ce terrain était anciennement un cimetière, et devint la place des Jacobins. Les Oratoriens obtiennent, cette année, un professeur de théologie : il n'en existait pas un seul en Bretagne. — De nouveaux réglements interdirent aux ouvriers de boire et de jouer aux cartes les jours ouvrables. — Il y avait alors à Nantes et dans les faubourgs, deux-cents chaudières pour la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie : un arrêté de police les supprima, comme nuisant à la salubrité, et faisant renchérir le grain.

Après quinze mois de détention à la Bastille, le cardinal

de Retz chef du parti de la Fronde, et l'un des plus ardents fauteurs de la guerre civile, avait été transféré au château de Nantes: il s'en échappa un soir, à l'aide d'une corde. Il raconte ainsi lui-même son évasion dans ses mémoires: « Je me sauvai un samedi, 8 d'aoust, à 5 heures du soir; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis très-heureusement au bas du bastion qui avait quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un valet de chambre amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusaient eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignait, et qui, de plus, se noyait. La sentinelle, qui était à vingt pas de moi, n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser sa mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait; et il avoua à la question qu'il crut sur cette mesure que le maréchal était de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignaient, et qui me voyaient suspendu à la corde, crièrent que je me sauvais, et ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appelaient les gens au secours du Jacobin qui se baignait. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avaient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux; je fus à cheval moi-même, avant qu'il y eût eu la moindre alarme. »

Mais en arrivant à Richebourg, le cardinal tomba de cheval et se démit l'épaule; malgré ses souffrances, il se rendit jusqu'à Mauves, où il resta plus de sept heures caché dans une meule de foin. Une troupe de gentilshommes vint le prendre sur une civière, et le conduisit à Beaupreau. Enfin, après mille dangers, il parvint en Espagne.

En 1655, une ordonnance prescrivit la démolition des maisons qui menaçaient ruine. La même année, la ville conclut un marché pour la construction du nouveau collége Saint-Clément, et vendit l'ancien collége Saint-Jean, pour

payer une partie des frais. Le nouveau collége fut tenu par des Oratoriens qui ont rendu à Nantes, dit M. Guépin, d'immenses services ; l'externat de leurs cours était gratuit, mais ils avaient grand nombre de pensionnaires. Leur établissement possédait six professeurs d'humanité, deux théologiens et deux professeurs de philosophie ; le monopole de l'instruction leur fut accordé, car quatre années plus tard, la ville fit fermer les cours de théologie et de philosophie des Jacobins. En 1656, une nouvelle troupe de comédiens obtint la permission de jouer à Nantes. — Pour soulager les pauvres enfermés au Sanitat, les prieurs d'enterrements, les porteurs de morts et les tendeurs de deuil furent pris parmi eux et reçurent une rétribution. En 1659, la ville accorda le monopole de la bière à un brasseur, moyennant une rente de trois mille livres par an, et sous la réserve de taxer la bière. — Les glaces furent arrêtées en rivière depuis le 24 décembre de cette année jusqu'au mois de mai de 1660. On exhaussa de quatre pieds le quai de l'Erdre devant le vieil hôpital ; ce quai a été relévé plusieurs fois depuis, et par son enfoncement actuel, ainsi que l'observe M. Meuret, on peut juger de l'exhaussement du lit de la Loire et de l'Erdre, dans l'espace de cent-soixante-dix ans, à compter jusqu'en 1830.

Louis XIV vint à Nantes le 1er septembre 1661 : il fut magnifiquement fêté. François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui faisait partie de la suite du roi, composa à cette occasion les vers suivants :

Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des coursiers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état, quittant nos rossinantes,
Et n'en piaffant pas moins, nous entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits on vit avec plaisir,

A l'aspect d'un grand roi, contenter le désir.
Tout y parut joyeux ; plusieurs disertes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues.
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux ;
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux,
Le roi vit des remparts tirer, dans la prairie,
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux, de là chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Le corps de ville et les magistrats furent admis à présenter leurs hommages au roi. Le but de ce voyage ne fut connu que quelques jours après : la veille de son départ, il fit arrêter le surintendant Fouquet, accusé de dilapidation et de complot contre l'état : ce ministre fut jugé à Paris par une commission composée de ses plus cruels ennemis, et condamné à la peine du bannissement, que le roi aggrava, en commuant cette sentence en une prison perpétuelle. Fouquet mourut au château du Pignerol. — L'abbé Coislin, aumônier du roi, paya au curé de Sainte-Radegonde 35 sous pour chaque nuit que le roi coucha au château. — Les Jésuites cherchèrent à s'établir cette année dans notre ville ; mais ils n'y réussirent que quelques années plus tard.

Les maladies contagieuses reparurent en 1662, accompagnées ou précédées de la famine ; la misère des habitants fut grande. L'année suivante, les présents de vin aux Etats étant parvenus à un excès intolérable, un arrêt du roi fit « très-expresses inhibitions et défenses aux miseurs des villes et communautés de ladite province de Bretagne, de faire doresnavant des présents de vin aux personnes qui passent par lesdites villes, à peine d'être privées de leurs deniers d'octroi. » La ville compléta l'économie, en retranchant les confitures aux dames.— La cloche de l'horloge du Bouffai fut refondue cette année, à la chambre des Comptes,

par René Landouillet; en 1661, le fondeur ne l'avait pas livrée du poids exigé, il fut condamné à la descendre pour la refondre; cette fois, il la manqua; enfin, la cloche, refondue une troisième fois, fut placée dans la tour : elle pèse 16,532 livres, et la dépense totale du monument s'éleva à 16,905 livres. — Les états s'ouvrirent à Nantes sous la présidence de M. Claude de Sesmaisons de la Sauzinière; le ministre Colbert y siégeait en qualité de commissaire du roi. Ce ministre invita, par une lettre que le bureau reçut le 18 mai 1664, les négociants de Nantes à s'intéresser dans la compagnie des Indes Orientales que le roi voulait former; cette lettre produisit peu d'effet; aussi le roi écrivit-il lui-même : plusieurs négociants prirent des actions et nommèrent alors M. Valleton pour les représenter à Paris, avec mission de faire valoir la situation avantageuse du port pour la construction et l'armement des vaisseaux, ainsi que pour la vente des marchandises. L'année suivante, la ville obtint une chambre de direction de la compagnie des Indes.

En 1665, le duc de Mazarin fut nommé gouverneur de Nantes et lieutenant-général en Bretagne : intègre et désintéressé, il rétablit partout l'ordre et l'économie, mais il quitta trop tôt pour cette ville le commandement; il s'en démit en faveur du marquis de Molac, qui continua à endetter la ville par ses folles dépenses : celui-ci, à son entrée, demanda à la ville trois mille livres pour son logement. — L'Université créa, cette année, une chaire de droit civil, qui fut provisoirement établie aux Carmes. — La chapelle de Saint-Julien fut reconstruite en 1668. Un arrêt du conseil d'état accorda, en 1669, la noblesse aux maires après trois ans de charge. Un autre arrêt de 1670 trouva un moyen très-facile de payer les dettes de la ville de Nantes : après l'avoir déchargée des intérêts des rentes prises

à constitut, il décida que les créanciers qui remettraient un tiers de leurs créances, seraient payés les premiers : l'empressement fut grand, tant on redoutait une faillite complète ; mais le crédit fut altéré par cette banqueroute. La même année, une partie du château, détruite par un incendie, est reconstruite à la moderne, et les appartements sont meublés des tapisseries de l'ancien garde-meuble du roi.

Le gouvernement ayant établi, en 1675, l'impôt du timbre et le monopole de la vente du tabac, une sédition éclata à Nantes ; deux femmes surtout y jouèrent les principaux rôles : l'une d'elles, nommée Veillonne, femme d'un menuisier, fut arrêtée et conduite au château sur les ordres de M. de Molac. L'évêque, espérant calmer les esprits par sa présence, parcourut la ville ; mais, poursuivi de rue en rue, il fut saisi par les mutins et gardé prisonnier dans la chapelle Saint-Yves, comme ôtage répondant de la vie de la femme Veillonne. M. de Molac relâcha cette femme : la cour se montra fort mécontente de cette condescendance ; elle envoya une garnison, destitua le gouverneur, et nomma à sa place le marquis de Lavardin. Toute la Bretagne s'était soulevée ; le duc de Chaulnes, homme dur et cruel, ne connaissait pas d'autres moyens de conciliation que la force des armes : des soldats se répandirent partout, pendant les gens, pillant, brûlant ; cette espèce de boucherie dura presqu'une année. Les Etats, assemblés à Dinan, achetèrent, à prix d'or, la clémence de Louis-le-Grand : l'amnistie accordée leur coûta trois millions et l'occupation de dix mille hommes pour surveiller la province. — Un synode de cette année défendit aux prêtres de porter perruque, et supprima quelques fêtes que le peuple continua de chômer.

En 1680, le 17 avril, une heure après minuit, éclata le



terrible incendie qui réduisit en cendres la rue de la Casserie, plusieurs maisons des rues de la Clavurerie, du Bois-Tortu et de Saint-Nicolas : tout ce quartier était bâti en bois. Deux ans après, le 10 avril, un autre incendie dévora la rue de la Clavurerie du côté de la Boucherie et les ruelles adjacentes : vingt-neuf maisons furent consumées. — En 1681, la ville cessa d'avoir à sa charge la réparation des ponts, mais elle perdit le droit de méage. En 1685, on commence le portail de Sainte-Croix ; la ville donne aux apothicaires le jardin du Papegault de l'Arbalètre, situé près la motte Saint-Nicolas.

Louis XIV révoqua cette année l'édit de Nantes ; parmi les prédicateurs qu'on envoya dans cette ville, pour travailler à la conversion des calvinistes, se trouvait Fléchier. « Ses éloquents discours, dit Travers, ne les ayant point convertis, le roi (ou plutôt le marquis de Louvois) envoya des dragons vivre à discrétion chez les prétendus réformés, jusqu'à ce qu'ils eussent abjuré ; beaucoup d'abjurations se firent à la voix de ces apôtres, mais aucune conversion. » — En 1691, le roi crée à Nantes un siége d'amirauté. — En 1693, Louis XIV, afin de subvenir aux frais de ses guerres ruineuses, eut recours à des expédients : il créa un grand nombre de charges vénales ; les villes riches en profitèrent, et firent l'acquisition de ces charges qu'elles rendirent électives et qu'elles purent enfin confier à des hommes de leur choix ; notre ville fut une des premières à saisir cette occasion. — Malgré les malheurs dont l'esprit fanatique de cette époque accabla la Bretagne, le sentiment national retrouvait toujours son horreur pour les Anglais, toutes les fois qu'ils essayaient d'envahir le territoire. En 1694, trente-cinq vaisseaux anglais et hollandais s'étant flattés que la persécution avait rendu le peuple insensible à la conquête étrangère, tentèrent de

débarquer à Camaret : les paysans et leurs femmes s'unirent à la milice des côtes pour repousser l'ennemi ; la marée étant survenue, pas un soldat ne put regagner les navires. Une médaille d'or, frappée à cette occasion, éternisa la gloire des Bretons. Les armateurs de Brest et de Saint-Malo se vengèrent des Anglais, en allant détruire les établissements de cette nation à Gambie, sur la côte d'Afrique et dans l'île de Terre-Neuve. Le brave Cassart, de Nantes, qui s'illustra par son courage, mais qui ne sut pas corriger la rudesse de son caractère, trouva dans une prison d'état la récompense de ses services. Duguay-Trouin surtout s'immortalisa par la prise de plus de trois cents navires marchands, de vingt bâtiments de guerre, et enfin de la ville de Rio-Janeiro.

En 1694, les religieuses de Sainte-Catherine s'établirent dans la maison de La Touche, où elles ont été remplacées par les prêtres irlandais, qui demeuraient d'abord rue du Chapeau-Rouge. L'école de charité de Sainte-Marie, pour l'instruction des jeunes filles, fut fondée par M^lle^ Dubras, et la communauté du Bon-Pasteur, par M^lle^ Gaudin, lingère, et le diacre Barbot de la Périnière. — En 1697, la ville s'occupa de l'éclairage des rues ; elle fit placer cent cinquante lanternes, dans lesquelles on brûlait de la chandelle ; elles n'éclairaient que pendant les 3 mois d'hiver. En 1699, un édit du roi créa six commissaires de police à Nantes. L'ancien séminaire est reconstruit cette année : cet édifice est maintenant le Collége-Royal.

En 1701, grand tremblement de terre à Nantes. En 1706, tout le comté est ravagé par un effroyable ouragan. Un navire de la rade de Paimbœuf, soulevé par le vent et la mer, est jeté dans un jardin entre quatre murailles ; un autre fut poussé si avant sur la prairie de Donges, qu'il fallut creuser un chenal pour le retirer. La ville de Nantes fut le théâtre

de nombreux malheurs : une inondation subite, causée par la tempête, vint augmenter le désastre. — Un édit du roi, de 1708, obligea M. de la Chapelle-Coquerie, propriétaire du bois de Launay, d'affranchir l'île de Chésine. On construisit un pont sur le ruisseau du même nom, ainsi qu'une chaussée pour communiquer de la ville à l'Hermitage. — En 1709, il y eut un hiver rigoureux, accompagné de la famine, et tout cela au milieu d'une guerre désastreuse; en 1711, une terrible inondation détruisit une partie du pont de Pirmil; il fallut plusieurs années et des sommes considérables pour réparer ce malheur. — En 1713, la police défend la distillation et la vente de l'eau-de-vie de marc et de raisin.

Louis XIV mourut en 1715. — Le 8 juin 1717, le maréchal de Montesquiou, commandant pour le roi en Bretagne, fit son entrée à Nantes; sa réception fut brillante; cependant il refusa les clefs de la ville, parce qu'elles ne lui étaient pas offertes dans un bassin d'argent (le bassin, en cette circonstance, restait toujours à celui à qui l'on présentait les clefs); il s'en vengea en ne reconduisant pas le bureau, ainsi que le voulait l'usage; mais il se montra moins difficile à l'égard de soixante bouteilles de vin de Bourgogne, qu'il accepta. Le 10 août de la même année, la ville acheta, de M. Luzançai de la Hautière, le droit de faire extraire des pavés du rocher de l'Hermitage. — Il fut interdit aux muletiers, voituriers, gabarriers et portefaix d'entrer dans la salle de la Bourse pendant les heures d'assemblée. — Dans la nuit du 17 au 18 février 1718, la halle du Bouffay fut la proie des flammes; on sentit alors la nécessité des pompes à incendie, mais on manquait d'argent; on eut alors recours à une loterie de 10,000 livres, dont 5,000 furent accordées au gagnant, et le reste consacré à l'achat des pompes. — En 1719, la sécheresse fut si grande, que la



la Loire devint guéable à Richebourg et à la Fosse d'un bout à l'autre.

La minorité de Louis XV avait réveillé les prétentions de l'Espagne. Depuis long-temps, les Etats de Bretagne, sans cesse occupés de repousser les tentatives du gouvernement contre ses franchises, et de résister à l'établissement de nouveaux impôts, venaient de refuser le don gratuit qu'ils avaient coutume d'accorder par acclamation. M. de Montesquiou, après avoir inutilement essayé de les calmer, fut obligé de les dissoudre : cette mesure exaspéra les esprits et surtout la noblesse. Le cardinal Alberoni, premier ministre d'Espagne, formait alors avec la duchesse du Maine, par l'intermédiaire du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, un complot dans lequel les mécontents bretons se jetèrent tête baissée: le but de cette conjuration était de mettre le duc du Maine à la place du régent, sous l'autorité de Philippe V; une flotte espagnole devait combiner sa descente en Bretagne avec les mouvements des révoltés; des soldats espagnols déguisés traversèrent la Bretagne, et des agents secrets traitèrent avec les grands seigneurs.

Le courrier de l'ambassade espagnole fut saisi, et les papiers dont il était porteur livrèrent le secret des conjurés. le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés ; mais cette mésaventure n'avait pas ôté tout espoir aux seigneurs bretons. En 1719, ils se montrèrent en armes, et la flotte espagnole arrivait au Port-Louis ; le maréchal de Montesquiou attaqua les conjurés, les défit, et se présenta devant la flotte ennemie, qui n'osa rien entreprendre.

Tout était heureusement terminé pour les conjurés bretons, si, pour acheter sa liberté, la duchesse du Maine n'avait pas lâchement livré leurs noms au régent. Par des lettres-patentes du 3 octobre 1719, une chambre royale fut

créée à Nantes, pour instruire le procès de MM. Du Couëdic, de Pontcalais, de Montlouis et de Talhouet ; les trois premiers venaient d'être arrêtés ; M. de Talhouet seul était si loin de prévoir son sort, qu'il s'était livré lui-même à ce tribunal, sur les sollicitations de sa femme et de ses amis. Suivant l'usage cruel observé alors, on leur promit leur grâce, s'ils faisaient une révélation sincère du complot : ils eurent foi en cette promesse, et ils avouèrent que, s'ils n'avaient pas porté les armes contre l'état, ils avaient eu des intelligences avec l'Espagne et la duchesse du Maine. Le 26 mars 1720, à quatre heures du soir, ils furent condamnés à avoir la tête tranchée, ainsi que seize de leurs complices qui étaient parvenus à se sauver. Cette sentence horrible fut entendue séparément par chaque condamné, et à genoux : le marquis de Pontcalais fut saisi d'une telle douleur, qu'il répandit des larmes ; les trois autres montrèrent une grande tranquillité d'esprit : quatre exécuteurs leur lièrent les mains, et quatre pères Carmes vinrent leur prodiguer des consolations : on ne leur laissait que deux heures pour mettre ordre à leurs affaires. M. Du Couëdic voulut saluer les confesseurs et demanda où était son chapeau ; « Ah ! qu'avons-nous besoin de nos chapeaux, répondit en souriant M. de Pontcalais, l'on nous en ostera bientost le moule *. »

L'exécution se fit aux flambeaux et avec un déploiement

* Lycée Armoricain, 13e vol., 1829. *Relation fidèle de ce qui se passa à la mort de quatre messieurs gentilhommes, qui eurent la tête tranchée, au Bouffé de Nantes, le mardi de la semaine-sainte, vingt-six mars, entre les neuf et dix heures du soir, mil sept cent vingt.* Cette notice, écrite par un témoin de cette sanglante catastrophe, est pleine d'intérêt, mais trop longue pour être insérée dans son entier ; nous en faisons seulement quelques extraits.



de forces considérables. Mais laissons parler le témoin de cette scène : « Nous sortîmes et marchâmes jusques à la place du Bouffay, dans cet ordre : M. de Poncalais le premier, ensuite M. du Coidic, puis M. de Thalouet, et enfin M. de Montlouis; chacun de ces messieurs avoit son confesseur à sa gauche, pour l'entretenir ; un des exécuteurs marchoit après M. de Poncalais, l'autre après M. du Coidic, le troisième après M. de Montlouis : ce dernier, en descendant l'escalier du Chasteau, leva les yeux vers une fenestre où étoit madame son épouze, et luy dit fort tendrement : « Adieu ! madame. » Je l'entendis luy répondre avec beaucoup de larmes et de cris, mais je ne distinguay pas les parolles.

» A peine fûmes-nous sortis du Chasteau, que l'on fit halte, pendant que M. le greffier de la Chambre royalle lisoit tout haut un papier, en faisant prononcer à l'exécuteur les mêmes parolles que luy. La marche recommença. « Vous voyez, mon père, me dit M. de Talhouet, nous nous laissons conduire comme des agneaux à la boucherie. » Quelques moments après, nous entendîmes les cris et les gémissements du peuple ; plus nous avancions, et plus nous découvrions de soldats.

» On nous plaça comme en file à douze ou quinze pas de l'échaffaut, que nous voyions de côté. M. du Coidic se trouva le plus avancé, M. de Thalouet le touchoit, et M. de Poncalais étoit un peu à l'écart, près de M. le greffier, qui étoit à cheval, à la teste de plusieurs cavaliers, et faisoit encore répetter les parolles à l'exécuteur. M. de Poncalais, malgré les instances de son confesseur et les miennes, le regardoit toujours, en nous disant : « Quel spectacle, pères, quel spectacle ! » L'exécuteur ayant demandé à M. de la Griolais, grand prouost de Nantes, par lequel il commenceroit, il luy dit de les prendre au hazard, mais que M. de

Poncalais restât le dernier, parce qu'il ne paraissoit pas si disposé que les autres. Il s'adressa à celui quy se trouva le plus proche ; c'était M. de Montlouis, qui lui dit : « Pour quoy moy le premier? » L'exécuteur l'assura qu'il en souffriroit moins. Son confesseur l'exhorta à regarder en tout la volonté de Dieu, et à l'accomplir généreusement. Il alla ensuite dire adieu aux trois autres ; ils firent tous quatre leurs adieux, et réciproquement ils s'embrassèrent pour la dernière fois, autant que le pouvoient des personnes qui avoient les mains liées. L'exécuteur monta le premier, le patient ensuite, et le confesseur alloit le dernier. Sur l'échaffaut, M. de Montlouis fit paroître beaucoup de fermeté, de piété et de résignation. Quand je le vis prest à s'agenouiller auprès du poteau, je dis un peu haut : « *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis.* » Je ne prononçay que les quatre premiers mots ; M. de Coidic et M. de Thalouet continuèrent avec moy, et le dernier ajouta le *Salve Regina*, en regardant tantost le ciel, tantost son confesseur, ou moy, d'un ton de voix ferme, mais fort attentif. M. de Thalouet disoit en même temps la même prière, les yeux baissés et d'un ton plus bas.

» Aussitost que M. de Montlouis eût reçu le coup mortel, je criay un peu fermement : « Ah! Messieurs, ah! Messieurs, il est déjà dans le ciel! le temps des douleurs est passé pour luy, il jouït de la gloire de Dieu. » Les pères Pierre et Georges dirent à peu près la même chose à leurs pénitents. Un des exécuteurs étant venu avertir M. de Thalouet de monter sur l'échaffaut, je luy demanday s'il n'avoit rien sur sa conscience qui lui fit peine, il me répondit que non. Dès qu'il eût les mains déliées, il dépouilla lui-même son habit et sa veste ; mais, quand l'exécuteur, pour faire tomber la chemise au bas des épaules, la déchira assez brusquement devant l'estomac, mon cher pénitent me

parut frémir de peur. Je tâchay de le rassurer, en l'exhortant à consommer bien généreusement son sacrifice à Dieu, et à élever son âme vers le ciel. Il cria avec larmes, d'une voix tremblante, mais distincte, à tous les assistants : « Ah ! Messieurs, priez Dieu pour moy. » J'en vis plusieurs oster leurs chapaux et répondre : « Ouy, Monsieur, nous le ferons. » En se mettant à genoux auprès du poteau, il recommanda son âme à Dieu, avec bien de la ferveur, en prononçant plusieurs fois : « *Jesus*, *Maria*; Jésus, soyez-moy mon Jésus ! » et mourut en prononçant ces mots.

» Il y avait sur l'échaffaut trois exécuteurs : celui qui devoit donner le coup mortel étoit à la gauche du patient ; l'autre, qui devoit achever de couper les peaux qui pouvoient rester, étoit à la droite ; le troisième tenoit avec les deux mains la tête du patient pour l'empescher de varier et la tirer à luy. Le saisissement qui me surprit à la vue du corps mort de M. de Montlouis étendu sur l'autre bord de l'échaffaut, et le désir d'estre sous les yeux de M. de Thalouet, fit que je me mis à costé du troisième exécuteur ; cette situation fut cause que les deux jugulaires ouvertes comme deux pompes, me couvrirent de sang le visage et la chappe. Je descendis aussitost de l'échaffaut, et, sans faire réflexion sur le triste équipage où j'étois, je courus vers MM. de Poncalais et de Coidic ; je leur criay en les abordant « Ah ! Messieurs, que je suis édifié ! ah ! la belle mort ! Jamais je ne vis de mort plus chrétienne ; il est mort en prononçant le nom adorable de Jésus et de Marie ! » M. de Poncalais me répondit : « Le vôtre, mon père, étoit le plus honneste homme du monde ; ils sont tous trois honnestes gens, mais où trouver au monde un plus honneste homme que M. de Thalouet ? — « Hé ! monsieur, repris-je, tout hors de moy-même, imitez-le donc, imitez sa générosité à souffrir chrétiennement. » Pendant que le père Pierre luy inspiroit des

sentiments fort chrétiens sur la patience et le pardon des injures, le père Georges m'avertit que j'avois le visage et la chappe ensanglantés. En m'essuyant, je vis M. du Coidic monter sur l'échaffaut, s'y mettre un peu de temps à genoux avant de se déshabiller, pour offrir à Dieu son sacrifice ; je me tournay encore vers M. de Poncalais, en luy disant de nouveau : « Ah! monsieur, imitez votre amy ; imitez ses résignations et sa générosité à mourir chrétiennement. »

« J'entendis M. du Coidic dire plusieurs fois : *Jesus, Maria, credo*, et je le vis en même temps recevoir le coup de mort. M. de Poncalais, qui ne voulut jamais perdre de vue les trois messieurs décapités avant luy, se tourna vers M. le greffier de la chambre royalle, et lui dit, d'un ton assez élevé, parce qu'il étoit un peu éloigné: « Monsieur le greffier, vous avez de l'argent à moy, ne manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour moy. » M. le greffier, en le saluant, le luy promit. L'exécuteur l'avertit incontinent de monter sur l'échaffaut. « Voilà, dit-il, un compliment triste. » Cependant, il le suivit fort tranquillement avec son confesseur. Sur le point de monter sur l'échaffaut, son confesseur m'a dit qu'il se tourna vers quelques messieurs pour leur demander pardon.

» Après toutes ces exécutions, un des Messieurs de la maréchaussée vint à nous dire d'aller faire ouvrir notre église (celle des Carmes), pour recevoir les corps de ces Messieurs. Nous tâchâmes à prendre notre chemin vers les Rôtisseries et par la rue Bâclerie; mais nous trouvâmes les rues barricadées par quantité de charrettes et trois rangs d'infanterie, de sorte qu'il nous fallut retourner par la rue du Port-Maillard, par où nous étions arrivés. Cette rue, aussi bien que celles du Chasteau et des Jacobins, étoient barricadées et bordées de soldats des deux costés.

» Fort peu après notre retour, les exécuteurs, escortés par plusieurs archers à cheval, amenèrent les quatre corps dans un chariot. Les corps, sans autres linges que leurs chemises, furent transportés par le cloître sur le tombeau des relligieux; nous eûmes soin de distinguer les quatre testes, et, après avoir placé chacune avec le corps qui lui convenoit, on en marqua les noms sur quatre billets différents avant de les ensévelir. Quelque temps après, M. de Châteauneuf nous envoya dire par un de ses gardes, qu'il falloit dans la nuit même et au plutost enterrer ces corps sans aucuns sons de cloches ni chants d'églize, avec ordre de dire la grande messe du lendemain avec des ornements blancs. Le père sacristain fit entrer des femmes dans le bas chœur de l'église pour ensévelir les corps, et quatre hommes pour faire quatre fosses sur une même ligne, au haut de la nef, pendant que les relligieux qui étoient dans le chœur d'en haut, récitoient matines et laudes de l'office canonical. »

Les biens des quatre victimes furent confisqués au profit du roi, excepté trente mille livres, appliquées aux hôpitaux de Nantes, Rennes et Vannes; les fossés de leurs maisons et de leurs châteaux furent comblés, toutes leurs marques de seigneurie abattues, et l'on coupa leur bois de haute futaie à la hauteur de neuf pieds *.

Ce fut en 1720 que M. Gérard Mellier fut nommé maire. Pendant son administration, qui dura neuf ans, la ville fut considérablement embellie et augmentée; des mesures sages furent prises. — Le 3 août 1720, le fermier des impôts propose de payer 72,000 livres pour construire une nouvelle Bourse, si l'on veut lui continuer son bail; son offre est acceptée. Le bureau accorde mille livres à la maison de

* *Recueil d'Arrests rendus par la Chambre Royale de Nantes* — Nantes, imprim. de Nicolas Verger.

charité établie dans l'une des tours de la Poissonnerie, où l'on donnait asile aux pauvres et aux vagabonds qu'on trouvait dans la ville, à la charge de faire balayer par eux les places publiques.— Un incendie (dont l'ivresse d'un artisan fut la cause) ayant ravagé la ville de Rennes pendant huit jours, et y ayant consumé huit cent cinquante maisons, le bureau de Nantes fit plusieurs réglements pleins de sagesse et de prévoyance; puis il acheta de nouvelles pompes au moyen d'une seconde loterie, et organisa un service de pompiers. Dans les années suivantes, la halle du Bouffai fut reconstruite en pierre; un corps-de-garde fut établi auprès de la Monnaie. — Les places du Pilori et du Port-au-Vin furent alignées et rebâties en partie; le pont de bois de Sauvetout fut remplacé par un pont de pierre; le pont des Petits-Murs établit une communication entre St-Léonard et le Marchix; en 1723, on cura la rivière d'Erdre depuis son embouchure jusqu'au Moulin-des-Halles; les prairies au Duc et de la Magdeleine furent acquises à la communauté, ainsi que le terrain vain et vague de la grève de la Saulsaye, que vingt-quatre particuliers proposèrent de bâtir telle qu'elle est aujourd'hui avec ses cales et ses quais. Malheureusement, les marguilliers de Ste-Croix (ou M. Goubert, ingénieur), chargés de donner le plan pour bâtir la Saulsaye, s'en acquittèrent fort mal, dit avec raison M. Guépin; l'emplacement convenait parfaitement pour y établir une salle de spectacle à l'une des extrémités, la Bourse à l'autre, avec une promenade publique entre les deux édifices; ce nouveau quartier prit le nom d'île Feydeau; M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, ayant puissamment secondé cette belle création, la reconnaissance publique lui donna son nom. — Dans la même année, on rétrécit le cours de l'Erdre, les pêcheries établies sous les ponts sont détruites, et l'on s'occupe de la construction des

quais de Chézine, qui se fit aux frais de la Compagnie des Indes.

En 1724, on régla l'alignement des maisons de la Fosse; on adjugea à Jean Laillaud la construction de la nouvelle Bourse. En 1726, le maire appuie vivement un projet de canal de Saint-Malo à notre golfe, débouchant à Nantes par la rivière d'Erdre, tel que nous l'avons aujourd'hui ; il fonda une académie de musique, prescrivit plusieurs bonnes mesures de police, comme le balayage public des rues, et la défense de bâtir à l'avenir des maisons en bois; il fit ce qui dépendait de lui pour obtenir le dessèchement des marais de l'Erdre ; il organisa un conseil de salubrité, et contribua au rétablissement de la verrerie de la Fosse, qui ne travaillait plus depuis long-temps. Il fit, en outre, aplanir la motte Saint-Pierre, pour créer une promenade publique, sur laquelle trois cents ormeaux furent plantés.

En 1733, la Compagnie des Indes transporta ses ventes à Lorient, ce qui était une perte considérable pour notre ville. Le pont de Sainte-Catherine s'écroula en 1735, et causa la perte de plusieurs personnes : ce pont, reconstruit en pierres, a été démoli en 1825, pour faire place au canal de Bretagne. La même année, s'élevèrent les quais de la Magdeleine. — En 1736, la halle de la Boucherie et l'église de Saint-Léonard furent détruites par les flammes; l'année suivante, la porte de Saint-Jacques fut démolie ; en 1738, fut fondée la Retraite des Femmes, rue Saint-Léonard, et M. le duc de Brancas, fit son entrée à Nantes comme gouverneur de cette ville. — En 1740, les commerçants de Nantes furent contraints d'aller acheter des chanvres dans le Nord, par suite des droits prohibitifs établis sur les nôtres. La communauté des écoles fut instituée la même année, il y avait déjà dix ans que les frères Ignorantins rendaient d'utiles services dans notre ville ; c'est

aussi vers cette époque, que les places de curés, données précédemment par le saint siège, sont mises au concours. En 1741, trente personnes environ périrent par la chute du pont de la Casserie. « Dieu, dit à cette occasion le pieux Travers, conserva une fille de douze à quinze ans, sous les ruines, pendant 30 heures, et dans l'eau jusqu'à la ceinture, pendant deux flux et reflux ».

En 1743, l'abondance des capitaux porta les esprits vers les constructions; plusieurs rues furent élargies; un grand nombre de maisons en pierre datent de cette époque, les maisons de la Haute et Basse Grandes-Rues, des rues des Chapeliers, de la Juiverie, de la Laiterie, de la Casserie, de la place du Change; des rues des Halles, des Carmes, des Saintes-Claires, de Verdun, de Saint-Vincent, du Château, de Gorges, du Chapeau-Rouge, des Minimes, de l'ancienne motte Saint-Nicolas, d'une partie de la Fosse, et beaucoup d'autres encore. — Les quais de Brancas et de Flesselles, depuis le pont de la Poissonnerie jusqu'à la Bourse, furent commencés cette année; la contrescarpe bâtie par le duc de Mercœur et la Porte-Neuve furent démolies. — En 1745, la ville donne des réjouissances ruineuses en l'honneur des victoires de Flandres. — Le prince Charles Edouard, fils du prétendant au trône d'Angleterre, vint à Nantes et descendit à l'hôtel de la Maison-Rouge: il était recommandé à un armateur Irlandais, M. Walsh. — En 1746, cinq cents hommes de la milice bourgeoise volèrent au secours de la ville de Lorient, surprise par une flotte anglaise de vingt-cinq vaisseaux: ils revinrent le 13 novembre, la flotte avait remis à la voile. — En 1753, la bibliothèque des pères de l'Oratoire devint publique; en 1755, plusieurs fortifications furent démolies, celles du Port-Maillard entr'autres. — En 1757, les états de Bretagne arrêtèrent l'établissement d'une école gratuite de dessin; ils adoptèrent le projet présenté

par M. Montaudouin de La Touche, habile négociant de Nantes, pour la formation d'une Société d'Agriculture. Ses mémoires, publiés en deux volumes, sont très-intéressants à consulter. — M. le duc d'Aiguillon, lieutenant-général en Bretagne, posa le 27 septembre de cette année la première pierre du pont de la Poissonnerie : ce pont prit le nom d'Aiguillon : il fut construit par l'architecte Laillaud, sur les dessins de M. Blamont-de-Fougeroux, ingénieur du roi. Le fort du Port-Communeau fut démoli, et la place prit sa forme actuelle. — M. Cacault, ingénieur de la ville, leva le plan de Nantes et de la banlieue avec les embellissements projetés.

En 1759, M. Louis Langevin établit à Nantes la première manufacture d'indiennes. — La ville fait aplanir les mottes St-Pierre et St-André : les Etats accordent vingt mille francs pour ces travaux ; c'est par reconnaissance que l'on donna à cette promenade, qui fut terminée l'année suivante par les soins de M. Ceineray, le nom de Cours des Etats. De grandes démolitions eurent lieu cette année : la tour du Papegault, la casemate de Saint-Pierre, les tours de Sainte-Catherine et du rateau de l'Erdre disparurent. — Le premier cercle littéraire fut fondé par un marchand. — En 1762, la ville fait construire l'école de chirurgie, dans la rue Saint-Léonard, sur les dessins de M. Ceineray : c'est aujourd'hui le Muséum ; on doit au même architecte la façade du quai Flesselles et la chambre des Comptes, maintenant palais de la Préfecture, qui fut commencée en 1763 : M. le duc d'Aiguillon et M. de Becdelièvre en posèrent la première pierre. En 1764, la Mairie souscrivit un emprunt de trois cent mille livres pour continuer les embellissements. L'année suivante, le commerce prit le bail de l'octroi et mit une enchère de 100 mille livres sur le fermier. Le recensement fait en 1766, établit une popula-

tion de quatre-vingt dix mille âmes ; des lettres patentes du roi, de la même année, autorisent la ville à s'emparer de tous les terrains vagues et d'en disposer pour l'utilité publique. — En 1768, M. Ceineray construit la belle façade du quai Brancas. La ville endettée emprunte, en 1770, trois cent mille livres, qu'elle remboursa dans l'espace de 7 ans par voie de loterie; l'année suivante, les fiacres commencent à s'établir à Nantes. En 1772, le roi accorde à la ville les atterrissements faits et à faire au-dessus et au-dessous des ponts, et le droit d'emprunter cinq cent mille livres, remboursables en sept ans par voie de loterie, afin de rétablir le Pont-Rousseau détruit par l'inondation de 1770.

Le 13 mai 1774, on apprend la mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI. — On ouvre, cette année, la route de Rennes sur les plans de M. Ceineray et sous la direction de M. Cacault; avec des remblais provenant des fortifications démolies, on construit la chaussée de Barbin.

Le comte d'Artois (depuis Charles X) vint à Nantes en 1777, et fut magnifiquement fêté; il logea au Château. Quelques jours après, l'empereur Joseph II vint aussi dans notre ville : il garda l'incognito, et descendit au Cheval-Blanc, modeste hôtel où logent aujourd'hui les petits marchands. — En 1778, fut construit le Pont-Maudit. En 1782, M. Grou, célèbre négociant de Nantes, lègue une somme de deux cent mille livres aux hôpitaux : avec cette somme, l'administration des hospices achète le terrain et la chapellenie des Trois-Pendus, et y fait bâtir, d'après les plans de M. Math. Crucy, la maison des Enfants-Trouvés. L'année suivante, le même architecte fait bâtir les quais et les cales de la Poissonnerie.

En 1784, un superbe aërostat, dont la nacelle contenait



MM. Coustard de Massy et Mouchet, le premier, lieutenant des maréchaux de France, et le second, oratorien, fut lancé dans la cour des Enfants-Trouvés : quatre-vingt mille personnes assistaient à ce spectacle extraordinaire pour notre ville, qui resta déserte ; les voyageurs aëriens descendirent à la Regripière et rentrèrent à Nantes aux acclamations du peuple. — La chapelle de Bon-Secours, qui tombait en ruines, fut rebâtie cette année ; cet édifice était tellement enfoncé dans la terre, qu'on y descendait par un escalier de vingt degrés. — La fonderie Gaudin, située à Bel-Air, mit en vente les premières cheminées économiques en fonte que l'on ait vues à Nantes ; et les élèves de l'école de dessin reçurent des prix de la Mairie. — En 1785, une verrerie et une brasserie s'établirent à Couëron. Depuis quelques années, le receveur des fermes, M. Graslin, faisait construire une nouvelle ville aux portes de l'ancienne ; le beau quartier qui porte son nom s'élevait comme par enchantement sur une montagne, et remplaçait les prairies et les jardins : il lui fallut bien de la résolution pour mettre à exécution un projet que tant de gens alors traitaient de folie, et, malgré les obstacles qu'on lui représentait comme insurmontables, les voitures parcourent aujourd'hui cette direction avec facilité. C'est encore notre plus beau quartier. La place Graslin, date de 1785.

La salle de spectacle fut commencée en 1786, et M. Douillard construisit la Halle au Blé. — Une voiture mit en relation Nantes et Paimbœuf ; deux berlines furent établies entre Nantes et Angers, pour correspondre avec les diligences de Paris. La construction de l'Entrepôt date de cette époque. En 1787, M. Brie Serrant proposa d'établir un canal de Nantes à Pornic. — En 1788, le prix moyen de la viande de carême fut taxé à 8 sous, et le droit de vendre la viande en carême fut affermé 16,400 livres.

Ici se termine l'époque qui a précédé la révolution : avant d'aborder les faits de cette étonnante période, nous allons jeter un rapide coup-d'œil sur l'histoire du passé et sur les évènements qui ont préparé et précipité en Bretagne, l'accomplissement de cette révolution.





SUR L'HISTOIRE

# DE LA BRETAGNE

## AVANT LA RÉVOLUTION.



En annonçant, dans la préface, que nous ne rattacherions à l'histoire de notre ville que les principaux événements de la Bretagne, notre but était d'être brefs; mais entraînés par la nature du sujet et par notre conscience d'écrivains, nous avons narré succinctement, il est vrai, mais dans tous leurs détails nécessaires les faits historiques du pays où Nantes a presque toujours tenu le premier rang comme ville; et en cela, nous avons cru remplir une lacune laissée par nos devanciers. En effet, l'histoire d'un pays, ce sont les alternatives de bonheur et de calamités du peuple qui l'habite; c'est sa physionomie, son type, et, puisque les annales ne nous ont conservé que l'histoire des chefs, nous avons dû saisir avec empressement ces récits de victoires, de défaites et de conquêtes, où les masses s'agitent et se dessinent, où elles ont versé leur sang, appauvri leurs contrées, et tour-à-

tour perdu ou regagné leur indépendance ; car, à travers ces luttes meurtrières, l'affranchissement s'est développé, s'est fait jour, et là, où le passé avait élaboré la conscience du droit et de la force, la liberté était bien près d'éclore.

L'éducation des peuples est toujours longue, et encore ne s'acquiert-elle qu'au prix d'une sanglante et douloureuse expérience : conquérantes ou conquises, les populations, privées de civilisation, ont gagné à ce frottement de races, de mœurs, de langage et d'industries. Il ne devait pas en être tout-à-fait ainsi de la nation bretonne : opiniâtre dans ses mœurs, dans ses traditions, fidèle à sa langue originelle, à ses institutions, au sol qui l'a vu naître, elle se distingue entre toutes les autres, par son horreur ou son mépris pour tout ce qui lui vient de ses envahisseurs; elle se cloître, pour ainsi dire, pendant des siècles au milieu de ces peuples divers qui l'ont subjuguée, et conserve sa couleur et ses usages primitifs. Dans quelques campagnes, les habitants se couvrent encore de peaux de chèvres et de brebis *; ils portent encore ces larges braies que les Romains avaient remarquées **, et on reconnaît à leurs cheveux plats la *Gallia comata* de Pline. Douze à quinze cents années de guerres montrent ce peuple peu avide de conquêtes, et pourtant d'une énergie sans exemple pour repousser l'esclavage : cette persévérance héroïque aurait dû lui faire trouver grâce devant le système ou le besoin de l'unité politique des empires; mais il fallait tôt ou tard qu'il fût victime de l'éternelle rivalité de la France et de l'Angleterre : il se donna à la première, pour se soustraire à l'autre, et il trouva dans tous les rois qui le gouvernèrent des

* *Pellibus sunt vestiti* (César).

** *Veteres bracchæ Britonis pauperis* (Martial, liv. xi, épig. 12).

percepteurs d'impôts ; de protecteurs éclairés, point. La Bretagne, à peu près délaissée par ses nouveaux maîtres, remplaça le courage militaire par le courage civil, et lutta non-seulement contre les taxes, les vexations, les atteintes que l'on voulait porter à ses franchises, mais encore contre cette espèce d'isolement qui en faisait un pays à part. Si donc, les sciences, les arts, l'industrie eurent peine à percer dans ce pays, n'en accusons que la nature du sol parsemé de forêts, de landes, de bruyères, privé de communications ; car les grandes villes, comme Nantes et Rennes, étaient aussi mûres que la capitale de la France pour une révolution.

Qui ne s'est senti de l'admiration pour ces vieux enfants de la Bretagne, défendant pied-à-pied leur patrie envahie tour-à-tour par Clovis, par Charlemagne, par Philippe-Auguste, par Charles VIII, et faisant payer si cher aux vainqueurs l'éclat éphémère d'un succès ! A chaque envahissement, cette phrase de Charlemagne : *Encore une victoire, et je n'aurai plus de soldats*, ne se représente-t-elle pas comme une expression fidèle de l'héroïque défense de ce peuple qui succombait plutôt que de se rendre, et qui, le lendemain d'une conquête toujours équivoque, se relevait plus fier et plus terrible avec cette réponse de Nominoë à Charles-le-Chauve : *L'esclavage établi par le fer se brise par le fer!*

Trois époques divisent l'histoire de la Bretagne, délimitant, classant sa puissance, sous les rois ; son abaissement, sous les ducs ; enfin sa réunion à la France. Ceux qui la gouvernèrent sous le titre de roi, ne relevaient d'aucun souverain, bien que, pour ces temps reculés, le mot *rex* n'ait pas l'acception, la valeur actuelle de puissance intérieure et extérieure ; les autres, les ducs, ne prirent cette qualification que parce qu'ils étaient tenus à l'hommage,

bien qu'ils se montrassent peu respectueux envers leurs suzerains. La première époque dura jusqu'à Salomon, qui fut le dernier des rois de Bretagne, et la seconde s'arrête à la duchesse Anne.

La conquête n'est qu'un vol à main armée ; détruire l'indépendance d'un peuple, ce n'est pas établir des droits légitimes sur lui ; car, si ses forces renaissent, il brise ses fers et écrase ses oppresseurs. La question de conquête de la Bretagne par les rois de France, considérée comme titres de propriété, n'est donc qu'une vaine et oiseuse discussion ; son existence, comme royaume, s'éteint seulement à la réunion consentie par la duchesse Anne ; le pays, peu consulté, comme d'usage, dans cette grave circonstance, n'a pas jugé à propos de protester depuis les armes à la main, passons donc sur un fait accompli.

La condition des classes secondaires fut misérable jusqu'en 1789 ; car, avant, elles furent écrasées de corvées humiliantes, de tailles onéreuses, et forcées à une soumission qu'on peut à bon droit appeler esclavage ; le fer ou la prison faisaient justice de leurs réclamations. Mais elles travaillèrent en silence, prenant instinctivement pour auxiliaires, l'instruction, le commerce, l'industrie ; elles essayèrent long-temps leurs forces avec audace contre la noblesse, timidement contre l'église. La lutte commença vers l'an 1008, lors de l'impôt de *joyeuse advenue*, prélevé au nom de Geoffroy, qui trouva la mort dans ce soulèvement ; sous Louis XIV, la révolte prit un caractère grave que le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, crut réprimer par la peur du bourreau, mais qu'il anima de l'énergie du désespoir : cette rage concentrée et surexcitée sous le duc d'Aiguillon, dont les mesures ne pouvaient plus être comprises, au milieu des demandes de capitation et de vingtièmes qu'il se trouvait forcé d'exiger, cette rage concentrée

éclata en 89, et produisit sa part de la révolution. Nous sommes loin de prétendre que la Bretagne fit à elle seule la révolution; mais c'est là, dirons-nous, que la résistance vive prit naissance et revêtit les formes de l'insurrection.

La noblesse, oubliant trop que ses titres ne provenaient que de la conquête qualifiée plus haut, ou de la faveur, ou de la récompense accordée à la valeur de ses ancêtres, courba le peuple d'abord sous le régime féodal, ensuite sous le joug aristocratique, et le foula constamment aux pieds. Quelques nobles, cependant, s'occupèrent du bonheur des populations et marchèrent à la tête de la réforme, mais ils furent peu nombreux; aussi la résistance des autres et du clergé amenèrent de cruels malheurs : leur hautaine opiniâtreté fit déborder le torrent révolutionnaire qu'il était si facile de contenir, en établissant une égale répartition des charges, des impôts, et en rendant au peuple son droit de naissance, la liberté.





# NANTES

PENDANT

## LES ÉVÉNEMENTS DE LA RÉVOLUTION.



CETTE grande et sublime époque de la révolution, où la société humaine, ébranlée sur ses vieux fondements, va se régénérer......, nous apparaît enfin. La nation française, forte de ses convictions et pleine d'espoir, se jette dans l'arène, et découvre aux yeux du monde étonné une jeunessse pleine d'un courage audacieux, marchant à la conquête de l'avenir et broyant sous ses pieds quinze siècles de féodalité.

Les peuples, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, après avoir perdu dans ces luttes continuelles leur sang et leurs richesses au profit des classes élevées, ont trouvé dans quelques années de paix et de travail, le besoin de l'indépendance et le désir d'une égalité devant la loi. Les classes supérieures et privilégiées ont perdu de leur autorité au fur et à mesure que les autres ont gagné de l'énergie. Ceux-ci venlent conquérir des droits et renverser des abus; les

autres, veulent conserver des usages que la longue possession leur a fait considérer comme des droits acquis : de sages concessions pouvaient tout prévenir ; mais que peut la raison sur l'esprit des masses, lorsque jetant derrière elles un regard sur le passé, l'histoire leur présente partout les oppresseurs et les opprimés cherchant vainement la solution de leurs querelles dans le système rationnel d'une libre discussion ; lorsque sur chaque page elles voient les questions tranchées par le fer ou éludées par la ruse, et toujours au profit de la cour, de la noblesse et du clergé ? Le peuple a enfin compris que son poids seul faisait pencher la balance politique ; que sa valeur seule avait élevé toutes ces réputations enregistrées avec tant de pompe dans les annales du pays. La philosophie du dix-huitième siècle, plus railleuse que profonde, lui révélait sous de vives et spirituelles couleurs, les abus de toute espèce sur lesquels s'appuyaient les pouvoirs de l'état et l'autorité de l'église ; elle jetait au milieu de la foule les éléments d'une révolte d'abord mal définie, mal guidée, mais qui, plus tard, devait renouveler la face du monde en l'asseyant sur une savante et large législation. Le peuple sentit donc sa puissance, et résolut de l'employer désormais à son avantage et pour son profit.

Des deux côtés, il y avait une sainteté de croyance en ses droits, et l'on ne peut s'empêcher, tout en admirant la légitimité de la cause du peuple, de donner quelques larmes aux longs malheurs des rejetons de cette antique noblesse, si illustre par ses glorieux faits d'armes.

La révolution prit presque naissance en Bretagne, cette pépinière d'où sortirent tant de célèbres maisons, l'ornement et l'éclat du trône de France. Sur cette terre surtout, s'étaient établies depuis long-temps, ces courageuses oppositions au despotisme nobiliaire et clérical : la société s'y

était partagée en deux parts bien distinctes ; les villes d'un côté, et, de l'autre, les campagnes. Les villes, peu à peu, avaient acheté quelques lambeaux de liberté, s'étaient affranchies d'une multitude de corvées et de redevances, et se préparaient par la civilisation au grand mouvement révolutionnaire. Les campagnes au contraire, isolées des centres de réunion, participant peu aux bienfaits de l'instruction, dominées d'ailleurs par les prêtres et le fanatisme, habituées à céder à toutes les vexations des nobles qui, du reste, devenaient de jour en jour plus humains et moins exigeants à l'égard de leurs vassaux, les campagnes, disons-nous, devaient faire cause commune avec la noblesse et le clergé.

Une sourde agitation se manifestait partout au sein des Etats et des Parlements ; le malaise était dans les masses : l'ignorance ou le mauvais vouloir des chefs de l'Etat tendait à l'augmenter sans cesse, et l'irritation devait amener les excès. Les impôts, toujours croissants, se percevaient avec peine et soulevaient de vives réclamations auxquelles bientôt vinrent se joindre les énergiques protestations du Tiers-Etat. La cour, dépouillée de sa puissance par la pénurie du trésor, était aux prises avec les nobles et le clergé, qui voulaient bien accorder de nouveaux impôts, pourvu qu'ils n'y contribuassent pas ; mais ni les crises ministérielles, ni l'embarras des finances, ne furent les causes fondamentales de la révolution, elles hâtèrent seulement des événements inévitables. Le peuple et les gens sages voulaient une réforme, que les deux premiers ordres repoussaient de tout leur pouvoir.

« A l'exemple de l'Angleterre, des assemblées s'étaient formées dans toute la France, sous le nom de *clubs*. On ne s'occupait là que des abus à détruire, des réformes à opérer et de la constitution à établir. On s'irritait par un examen sévère de la situation du pays : en effet, son état politique

et économique était intolérable. Tout était privilége dans les individus, les classes, les villes, les provinces et les métiers eux-mêmes ; tout était entrave pour l'industrie et le génie de l'homme. Les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires étaient exclusivement réservées à quelques classes, et, dans ces classes, à quelques individus. On ne pouvait embrasser une profession qu'à certains titres et certaines conditions pécuniaires. Les villes avaient leurs priviléges pour l'assiette, la perception, la quotité des impôts, et pour le choix des magistrats ; tout était immobilisé dans quelques mains, et partout le petit nombre résistait au grand nombre dépouillé. Les charges pesaient sur une seule classe. La noblesse et le clergé possédaient à peu près les deux tiers des terres; l'autre tiers, possédé par le peuple, payait des impôts au roi, une foule de droits féodaux à la noblesse, la dîme au clergé, et supportait de plus les dévastations des chasseurs nobles et du gibier. Les impôts sur les consommations pesaient sur le peuple, la perception était vexatoire: les seigneurs étaient impunément en retard ; le peuple, au contraire, maltraité, enfermé, était condamné à livrer son corps à défaut de ses produits. La liberté individuelle était violée par des lettres de cachet, la liberté de la presse par des censeurs royaux. Enfin, l'Etat, mal défendu au dehors, trahi par les maîtresses de Louis XV, compromis par la faiblesse des ministres de Louis XVI, avait été récemment déshonoré en Europe par le sacrifice honteux de la Hollande et de la Belgique *. »

Mais un fait d'une nature grave, une accusation terrible pour la cour, consignés dans le *Moniteur* du temps, et rapportés textuellement dans l'ouvrage de MM. Buchez et

* Thiers, *Histoire de la Révolution Française*, t. Ier, p. 38

Roux. * viennent naturellement prendre place ici, et nous révèlent l'état précaire du peuple, et la démoralisation flagrante du pouvoir à cette époque; nous avons conservé la plupart des expressions, mais le défaut de place nous a contraints à n'en faire qu'une analyse succincte. Depuis 1730, une spéculation horrible, basée sur la famine, existait à la cour. Le plan d'opération du gouvernement avait demandé de grandes avances, car le blé ne s'achetait pas à crédit. Les riches propriétaires, les financiers, les gens de robe, les gens de cour, tous s'étaient empressés de lui porter leurs fonds, dans l'espoir certain d'augmenter le revenu de leurs capitaux et de leurs propriétés territoriales. Les ministres et le feu roi lui-même, avaient pris part à cet horrible trafic. Louis XV avait avancé dix millions, pour favoriser la sortie des grains hors du royaume, et gorger son propre trésor de la substance même de ce peuple dont il avait si long-temps été l'idole, et qui lui avait donné le surnom de *Bien-aimé*. Pour assurer le succès de cette monstrueuse association, un arrêt du conseil défendit d'écrire sur l'administration des finances, et le plus impénétrable mystère enveloppa cette affaire.

Cette spéculation se régularisa le 12 juillet 1767 : M. de Laverdy vendit la France pour douze ans, à une compagnie de monopoleurs. Quatre millionnaires, preneurs du bail, MM. Ray de Chaumont, grand-maître des eaux et forêts de France; Rousseau, receveur des domaines et bois du comté de Blois; Perruchot, ancien entrepreneur d'hôpitaux d'armée; et Malisset, ancien boulanger, après avoir été meûnier banqueroutier, couvraient de leurs noms cette tourbe de ministres, d'intendants de finances, d'intendants

* Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution Française*, t. 2, p. 457 à 476.

de provinces, de présidents et conseillers de cours souveraines, et cette foule de courtisans et de financiers, conjurés contre la subsistance d'une nation entière. Les noms de Bertin, Sartine, Bouffé, Dufourni et Lenoir figurent dans cette infâme machination.

Les parlements secondaient avec ardeur cette opération ministérielle. Les riches en profitaient; les citoyens aisés n'osaient réclamer, dans la crainte de compromettre leur existence : les plaintes et les plaignants étaient ensevelis sans pitié dans les gouffres de la Bastille; et si le peuple, sur qui tombait plus directement tout le poids du monopole, laissait échapper quelques murmures, des gibets et des bourreaux le contraignaient au silence, et on le forçait, par la crainte d'être pendu, à mourir tranquillement de faim.

Le caractère moral de Louis XVI en imposa cependant à la rapacité des monopoleurs; puis, aidé par Necker, il préserva, pour quelque temps, la France des horreurs de la famine, rachetant aux accapareurs des grains à un prix fort élevé, et les revendant au peuple avec beaucoup de perte : ce sacrifice coûta quarante millions.

La nation n'appréciait pas ou ne connaissait pas les véritables causes de son malaise; mais elle était tourmentée et ne regardait plus aux sacrifices pour sortir d'un pareil état. Le cri était unanime pour une réforme; l'espoir des masses se tournait vers les asssemblées du Tiers. Il était clair à tous les yeux que les parlements ne représentaient pas la nation, et se trouvaient, au contraire, disposés, par leurs propres intérêts, à perpétuer les abus et les priviléges.

Suivant une brochure de 1778, que nous avons sous les yeux *, les Etats de Bretagne étaient composés ainsi :

* *Liste de Nosseigneurs les Etats de Bretagne tenant à Rennes*, brochure in-12; VATAR; — Rennes. 1778.

| | |
|---|---|
| Commissaires du roi.................... | 21 |
| Ordre de l'église...................... | 28 |
| Ordre de la noblesse................... | 425 |
| Ordre du tiers......................... | 49 |
| Officiers des états.................... | 21 |
| Total............ | 544 |

Comme on le voit, sur ces cinq cent quarante-quatre membres, tous dévoués à leurs intérêts personnels, c'est-à-dire intéressés à la conservation des priviléges et des abus, l'ordre du Tiers ne compte que quarante-neuf membres, et ces hommes, qui doivent le représenter, sont, par la plus ironique fiction, presque tous d'une haute noblesse. D'ailleurs, on acquérait alors une place de député du Tiers, comme dans la Grande-Bretagne on achetait un bourg pourri avant le bill de réforme.

Bientôt surgit la première occasion d'une protestation populaire, et la ville de Nantes prit l'initiative et fit entendre énergiquement ses plaintes.

Le 1er novembre 1788, on procédait à l'élection des députés du Tiers qui devaient assister aux Etats de Bretagne, les derniers de cette ci-devant province. Le peuple, accouru de tous les points de la ville, se pressait sourdement aux alentours du bureau municipal, pendant que quelques hommes hardis rédigeaient et présentaient une requête tendant à obtenir les franchises que le Tiers réclamait. Giraud-Duplessis, procureur-syndic du roi, accueille les réclamations de ses concitoyens et requiert le bureau de délibérer à cet égard. Le 4, le bureau, dans un arrêté de ce jour, charge les députés aux Etats de la province, de demander au nom du peuple :

1° Que le Tiers-État ait un député par dix mille habi-

tants, et que ce député ne puisse être noble, ennobli, subdélégué, sénéchal, procureur-fiscal ou fermier des seigneurs, et qu'il ait, en outre, voix délibérative ;

2° Que tous les généraux des paroisses, les grandes corporations, aient le droit de nommer des députés dans la proportion indiquée ci-dessus ; lesquels députés, réunis aux officiers municipaux, nommeraient les députés aux Etats ;

3° Que le Tiers-Etat ait un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres, même dans les commissions intermédiaires, durant la tenue des Etats, et qu'aux séances les voix soient comptées par tête dans les délibérations ;

4° Que les curés, ayant au moins dix ans de rectorat, soient admis en nombre convenable dans l'ordre du clergé, quoique roturiers ;

5° Qu'en cas de vacation de l'une des deux places de procureur-général-syndic des Etats de la province, cette place appartînt au peuple, et que celle de greffier dans lesdits Etats soit remplie alternativement par le Tiers et la noblesse ;

6° Que les fouages, que la capitation, les frais de corvées et tous autres impôts, soient répartis proportionnellement entre tous les ordres, et sans aucune distinction, et, de plus, que toutes les corvées personnelles soient abolies.

Cette délibération n'était pas encore signée, lorsque le peuple, ayant à sa tête MM. Cottin, Chaillon et quelques autres personnes, força l'entrée du bureau, et fit appuyer par eux les conclusions de M. Giraud-Duplessis. La requête fut signée sans opposition de la part de quelques membres du bureau, puis l'impression en fut ordonnée. Pour assurer le succès de sa première démarche, le peuple fit choix, le même jour, de MM. Giraud-Duplessis, Cottin, Chaillon, Videment, Cadou fils, Clavier, Jarry, Mynier, Blin, Bisson, Dubern et Varsavaux, qui partirent le 7 suivant, ayant ordre

de présenter cette requête au roi et de réclamer la permission de s'assembler toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

Une copie de cet arrêté fut délivrée par quelques membres du bureau municipal, sur la demande du comte de Botherel, procureur-général-syndic des Etats, et dénoncée au parlement, qui, le 18, supprime la requête et l'arrêté municipal qui l'appuyait. Mais, le 20, les corps de métiers, réunis à un grand nombre d'habitants, nommèrent pour correspondre avec la députation partie pour la cour, les sieurs Baco, Guinebaud, Paul Bernard, Tessier, Bridon, Louvrier, Leroux et Mellinet, et les autorisèrent à faire tout ce qui leur paraîtrait nécessaire pour assurer le succès de leurs demandes, et à convoquer même les habitants, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit en tout autre lieu convenable, pour délibérer sur les intérêts communs.

Les officiers municipaux qui avaient fait de l'opposition dans le conseil, étaient MM. Plumard, Bodin des Plantes, Geslin et Chardot : ils se refusèrent à présider l'assemblée populaire. La commune de Nantes répondit à ces refus par un arrêté en date du 2 décembre, portant qu'il sera demandé au roi et à son conseil : 1° Une nouvelle formation du corps municipal de Nantes ; 2° le droit de nommer elle-même les députés aux Etats de province, écartant le maire, comme annobli, et Chardot, comme ayant manifesté une opinion contraire aux vœux de la commune ; 3° une adhésion aux arrêtés des villes et paroisses de la province ; 4° l'admission du Tiers-Etat dans toutes les charges de la magistrature, dans le service de terre et de mer, dans les institutions royales et provinciales, avec les mêmes prérogatives que la noblesse ; 5° l'abolition des francs-fiefs, etc.

Le 15 décembre, M. Giraud-Duplessis rendit compte à la commune du résultat de la mission confiée aux députés. Ils

avaient représenté aux ministres la justice de leur demande, réduisant à trois chefs les obligations de leurs mandat : l'égale et proportionnelle répartition des impôts, la représentation du Tiers aux Etats de la province et aux Etats-généraux en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, enfin le droit de nommer leurs députés. Ils avaient été favorablement accueillis par les ministres, qui, tout en reconnaissant la nécessité d'un nouveau réglement, n'avaient fait cependant aucun droit à leurs réclamations, et les avaient renvoyés devant les Etats de Bretagne ; toutefois, ils avaient promis d'user de la puissance royale, dans le cas où les Etats rejetteraient leurs demandes. Quant à l'autorisation de nommer eux-mêmes leurs députés, les ministres avaient regardé cette question comme l'objet d'un réglement commun à toute la France, qui devait être fait sous peu, vu la convocation prochaine des Etats-généraux.

Le 20 décembre, la commune se réunit de nouveau. MM. Baco et Cottin ouvrent la séance par des discours pleins de modération et de dignité sur le rapport de M. Giraud au sujet de sa mission près des ministres, et aussitôt l'assemblée arrête qu'elle nommera des députés extraordinaires aux Etats de Bretagne, pour veiller à ce que les députés ordinaires remplissent les intentions de la commune et obtiennent une réponse. La commune, séance tenante, nomme à cet effet MM. Baco, Giraud, Cottin, Chaillon, Jarry, Chanceaulme, Genevois et Mellinet.

Ces députés partirent pour Rennes, où on avait suivi l'exemple de la commune de Nantes. Les députés des quarante-deux villes, les députés particuliers des autres villes et des corporations, s'y réunirent à l'Hôtel-de-Ville, et tinrent séance depuis le 22 décembre jusqu'au 27, sous la présidence de Tréhu de Monthierry : on y rédigea un cahier commun des réclamations et doléances de l'ordre du Tiers,

avec obligation, pour les députés de cet ordre, de ne s'en point départir. Il est à remarquer que les clauses principales de ce cahier furent basées sur l'arrêté du bureau municipal de Nantes, en date du 4 novembre.

Les Etats s'ouvrirent à Rennes le 29 décembre 1788, dans l'enceinte des Cordeliers : l'ordre de la noblesse ne comptait pas moins de 900 gentilhommes présents ; l'ordre du Tiers, 42 membres, qui représentaient les 42 villes ou communautés, ayant droit d'assistance aux Etats, et l'ordre du clergé une trentaine de prélats, abbés commendataires ou évêques.

Le Tiers tenta vainement d'y faire entendre sa voix. raison, justice, rigueur, tout échoua devant les prétentions hautaines des deux autres ordres.

Le roi, instruit de la marche des débats, fit rendre un arrêt du conseil, le 3 janvier, qui ordonnait la dissolution des Etats : cet arrêt leur fut signifié le 9.

Le Tiers se soumit sans murmures à cette décision royale, mais la noblesse n'y eut aucun égard, et se déclara presque en permanence. Des deux côtés, des protestations furent signées, imprimées et envoyées en cour, avec des commissions chargées de représenter et de défendre les intérêts de chacun.

La noblesse avait rempli la ville de Rennes de ses valets armés, et cherchait à amener une collision entre eux et les bourgeois réunis aux étudiants. Un homme de service, attaché au bureau de la commission intermédiaire, le nommé Dominique, poussé par ses maîtres, entraîna cinq à six cents laquais jusqu'aux portes du café de l'*Union*, où se trouvaient quelques étudiants. Dominique et ses sicaires, armés de pieux, s'élancèrent sur ceux-ci. Le marquis de Trémergat était au milieu des groupes et excitait lui-même ses gens : de grands malheurs suivirent ce guet-à-pens, et,

cependant, ni les magistrats, ni la maréchaussée, ne cherchèrent à les prévenir, à les atténuer, à punir l'aggression.

Des réunions d'étudiants et de bourgeois, dirigés par l'intrépide Moreau *, célèbre dans l'Ecole de droit, organisaient une résistance, tandis que des députations parties pour Nantes et Saint-Malo, allaient y réclamer du secours. Mais les évènements n'en marchaient pas moins à Rennes : des valets de la noblesse blessèrent d'un coup de couteau un jeune teinturier, au moment où il entrait à l'Ecole de droit; les étudiants se portèrent aussitôt sur la place, pour demander au procureur-général de Cherville et au grand-prévôt de Melesse, que la justice informât sur ce guet-à-pens. Tout-à-coup, les cris de *feu! feu!* se firent entendre; les membres de la noblesse sortirent des Cordeliers, l'arme au poing, et la mêlée se trouva ainsi engagée : des deux côtés, il y eut beaucoup de blessés **.

On apprit à Nantes, une partie de ces évènements le 27 janvier, par un député de Rennes qui venait demander du secours aux Nantais; et, le soir même, la jeunesse de la ville se réunissait dans la salle de la Bourse. Le représentant de Rennes, appelé Omnes Omnibus ***, prononça un dis-

* Moreau est ce célèbre général, qui fut long-temps la gloire de nos armées, et qui figura plus tard si malheureusement dans la conspiration de Pichegru. Il fut tué dans les rangs russes par un boulet de Napoléon.

** DUCHATELLIER, *Histoire de la Révolution, dans les départements de l'ancienne Bretagne,* t. 1er, p. 89.

*** Ce jeune homme s'appelait *Omnes* : doué de beaucoup de courage, il avait sauvé deux personnes qui se noyaient sous la glace; cette belle action lui avait valu de la part de Louis XVI le don d'une médaille en or, sur laquelle on lisait cette inscription : *Omnes Omnibus*. Voilà ce qui a porté quelques historiens à croire que ce surnom lui avait été donné, comme résumant à lui seul toute la pensée révolutionnaire.

cours : il résuma avec une éloquence vive et passionnée les évènements qui avaient signalé les séances des Etats de Bretagne, retraça avec chaleur l'attaque des valets de la noblesse contre la bourgeoisie, les malheurs qu'amena cette journée, puis il termina en réclamant l'assistance des habitants dans cette lutte, où les droits et la dignité du peuple se trouvaient engagés. Il termina, en s'écriant : *Citoyens, la patrie est en danger, marchons pour la défendre !* De longs et frénétiques applaudissements lui prouvèrent la sympathie qui animait son auditoire. Dès que l'agitation qui suivit ce discours fut calmée, les jeunes gens arrêtèrent à l'unanimité qu'ils partiraient dès le lendemain ; puis, avant de se séparer, ils rédigèrent la protestation suivante, dont nous n'avons conservé que les passages les plus remarquables.

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assassinat commis à Rennes, à l'instigation de plusieurs membres de la noblesse ; convoqués par le cri général de la vengeance et de l'indignation, reconnaissant que les dispositions pour affranchir l'ordre du Tiers de l'esclavage où il gémit depuis tant de siècles, ne trouvent d'obstacles que dans cet ordre dont l'égoïsme forcené ne voit dans la misère et les larmes des malheureux, qu'un tribut odieux qu'ils voudraient étendre jusque sur les races futures.

» D'après le sentiment de nos propres forces et voulant rompre le dernier anneau qui nous lie ; jugeant, d'après la barbarie des moyens qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre oppression, que nous avons tout à craindre de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en principes constitutionnels, nous nous en affranchissons dès ce jour.

» L'insurrection de la *liberté* et de l'*égalité* intéressant tout vrai citoyen du Tiers, tous doivent la favoriser par une inébranlable et indivisible adhésion, mais principalement

les jeunes gens, classe heureuse à qui le ciel accorda de naître assez tard pour pouvoir espérer de jouir des fruits de la philosophie du XVIIIe siècle.

» Jurons tous, au nom de l'humanité et de la liberté, d'élever un rempart contre nos ennemis, d'opposer à leur rage sanguinaire le calme et la persévérance des paisibles vertus; élevons un tombeau aux deux martyrs de la cause de la liberté et pleurons sur leurs cendres jusqu'à ce qu'elles soient apaisées par le sang de leurs bourreaux.

» Avons arrêté, nous soussignés, jeunes gens de toutes les professions, de partir en nombre suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs des aristocrates, regarderons comme infâmes et déshonorés à jamais ceux qui auraient la bassesse de postuler ou même d'accepter les places des absents.

» Protestons d'avance contre tous arrêts qui pourraient nous déclarer séditieux, lorsque nous n'avons que des intentions pures et inaltérables. Jurons tous, au nom de l'honneur et de la patrie, qu'en cas qu'un tribunal injuste parvînt à s'emparer de quelques-uns de nous, et qu'il osât un de ces actes que la politique appelle de rigueur, et qui ne sont en effet que des actes de despotisme, sans observer les formes et les délais prescrits par les lois, jurons de faire ce que la nature, le courage et le désespoir inspirent pour sa propre conservation. »

Cet arrêté signé, chacun se retire pour se procurer des armes; les commissaires nommés pour les approvisionnements s'occupent des vivres; et, le lendemain matin, deux cents jeunes gens se trouvaient réunis sur la place du Port-au-Vin, pleins d'ardeur et de résolution; à huit heures, ils se mirent en marche. Arrivés à Nozay, mille nouvelles contradictoires leur arrivèrent de Rennes : quelques lettres même les engageaient à retourner dans leurs foyers; cependant, ils n'en continuèrent pas moins leur route, et arrivè-

rent au terme de leur voyage avec six cents autres jeunes gens qui les avaient rejoints.

Ils firent leur entrée à Rennes, montés sur des charriots, et s'arrêtèrent sur la place du Palais. Ils portaient tous un ruban pour signe de ralliement et étaient armés de longs pistolets d'arçon, de piques et de haches d'abordage. La noblesse, retranchée et barricadée dans les Cordeliers, où elle avait juré de mourir plutôt que de se rendre, perdit toute contenance à cette nouvelle, et capitula : les nobles évacuèrent la salle, après avoir simulé une clôture en forme des Etats, et les jeunes gens revinrent à Nantes.

L'hiver avait été si rude depuis le 24 novembre 1788 jusqu'au 26 janvier 1789, que le thermomètre était descendu jusqu'à 14 degrés 1/2; beaucoup d'oiseaux tombaient gelés, on trouva les poissons glacés dans les étangs et les fossés. Les grains étaient devenus si rares et si chers, que le peuple s'attroupa dans la ville; la mairie conçut de vives inquiétudes, et s'occupa activement de parer à ce malheur.

Le bureau fit encore, cette année et l'année suivante, l'antique pélerinage à Saint-Sébastien; les frais se montèrent à cent livres.

Le 24 mars, d'après les lettres du roi et sur l'ordonnance de sénéchal Bellabre, les députés de la ville de Nantes, des paroisses et corporations, s'assemblèrent pour rédiger le cahier général des doléances du pays, et nommèrent pour députés aux Etats-généraux : MM. Baco, Giraud-Duplessis, Chaillon, avocat, Jarry, Cottin, Guinebaud, Maisonneuve, Chevalier, Moyon, recteur, et Pellerin, avocat. Ces quatre derniers ne tardèrent pas à être remplacés par Binot, principal du collège d'Ancenis; Latyl, supérieur de l'Oratoire de Nantes; Meschin, curé de Brains; Maupassan, curé de Nort. Les députés se rendirent à Versailles le 4 mai, pour siéger

à ces Etats-Généraux qui devinrent la célèbre Assemblée Constituante.

Le 1er mai, à cinq heures du soir, le maire Richard de La Pervenchère ouvrit l'assemblée générale pour l'élection des officiers-municipaux. M. Chardot, procureur du roi syndic, exposa le motif de la réunion, et ordonna au secrétaire-greffier de faire lecture des listes arrêtées la veille par les officiers-municipaux en fonction et ceux sortis d'exercice, pour qu'il fût choisi, en la forme accoutumée, un maire, deux échevins et un procureur-syndic parmi les noms figurant ces listes. Mais le sieur Badaud, négociant, prit la parole en ces termes :

« Dans un temps où de toutes parts en France on réclame contre les abus, il ne doit point paraître surprenant que les citoyens de la ville de Nantes réclament contre les listes faites par MM. les officiers-municipaux tant en exercice que sortis de charges, pour circonscrire le choix des élections aux places de maire et échevins ; cette forme est diamétralement opposée à la liberté des suffrages, et on a lieu d'espérer que MM. du bureau voudront bien retirer cette liste pour laisser aux habitants de la commune de Nantes la faculté de choisir librement leurs représentants à la mairie et à l'échevinage, ainsi qu'aux autres places à remplir.

» Cette liste, d'ailleurs, est injurieuse pour ceux qui n'y sont pas et qui méritent d'occuper les places de magistrats autant que ceux qui s'y trouvent inscrits. »

Le bureau déclara décerner acte à l'assemblée de son refus de voter, et renvoya les électeurs jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté d'ordonner à cet effet.

L'assemblée ayant eu lecture de cet arrêté, demanda à délibérer sur son contenu, et requit le bureau de continuer à siéger; mais le bureau déclara s'y refuser, sa

mission, dit-il, se trouvant terminée du moment qu'on s'écartait du but de la réunion.

Cependant, une commission fut chargée de rédiger une adresse au Roi et aux Etats, et, quelques mois plus tard, les réélections des officiers municipaux se fit selon le vœu de l'assemblée.

A Paris, les faits marchaient rapidement, et la résistance violente des corps constitués et du peuple, leur défiance envers la cour précipitaient les événements. Les changements de ministère, l'assemblée des notables, la formation des clubs, l'incendie et le pillage de la maison Réveillon, tout enfin faisait prévoir une crise affreuse où les pouvoirs de l'état allaient passer aux mains de la multitude. Ce qui surtout avait produit une fâcheuse impression, c'était les humiliations dont on avait accablé les députés du Tiers aux Etats généraux; mais aussi la contenance calme et fière des représentants des communes, le serment du jeu de Paume, les audacieuses et puissantes paroles de Mirabeau, avaient réveillé dans les esprits une énergie et un dévouement sans bornes. La colère populaire, long-temps comprimée, n'attendait plus que les circonstances pour éclater, et restait dans l'attente.

Au milieu de ces anxiétés, les habitants de Nantes s'assemblèrent à la halle neuve et prirent plusieurs mesures pour assurer la tranquillité de la ville. Il fut arrêté que des patrouilles, composées d'habitants de bonne volonté et honorablement connus, parcourraient la ville jour et nuit, afin de prévenir le désordre. La municipalité ratifia cette résolution, mais elle exigea que les patrouilles fussent commandées par des officiers de la milice bourgeoise.

Le 15 juillet, les nouvelles arrivées de Paris jettent l'alarme dans la ville : on annonçait pour le 13 au soir la mise à exécution des projets de la cour. On savait que

Paris et Versailles étaient cernés par des troupes composées en partie d'étrangers ; d'ailleurs, l'attitude hautaine et menaçante de la noblesse décelait ses espérances : l'on s'attendait à de grands évènements. Le même jour, on saisit à Nantes les deniers de l'état ; le lendemain, les habitants se rendent au magasin de poudre situé près de Barbin, s'en emparent, et y établissent une garde nombreuse. Le 17, il se forme une compagnie de cavalerie pour les patrouilles à l'extérieur de la ville.

Le 18, on apprend la prise de la Bastille ; en un instant, la nouvelle est connue : les habitants se rassemblent et prennent la résolution de faire évacuer le château et les corps-de-garde occupés par les troupes de l'état, afin de les remplacer par la garde bourgeoise. MM. Andrieux et Lemonnier, officiers de la milice bourgeoise, se rendent au château à la tête de deux cents habitants, et somment M. de Goyon, major de la place, d'ouvrir les portes, lui faisant connaître le sort de Delaunay, commandant de la Bastille. Après quelques hésitations, M. de Goyon se rend, et est conduit à l'Hôtel-de-Ville, où, par une soumission de pure forme, les Nantais déclarent rester sous ses ordres.

La tranquillité paraissait rétablie ; mais, le 20, vers midi, le bruit se répand que des dragons, envoyés pour rétablir l'autorité royale, arrivent par la route de Montaigu. Aussitôt, on bat le rappel, le tocsin sonne, et les cris *aux armes* se font entendre dans toutes les rues : partout, les magasins se ferment ; une affluence considérable se porte sur les ponts ; hommes, femmes et enfants, tout est armé, et prêt à mourir pour la défense commune ; les avenues, les places sont garnies de canons ; cinquante hommes, la hache au poing, se tiennent prêts à rompre le pont de Pirmil. Le régiment de Rohan ne prend aucune part à ce mouvement, et reste consigné dans ses

casernes. La compagnie de volontaires à cheval était partie à la découverte, elle rentra sans avoir rien vu, et fit succéder la joie à l'inquiétude.

On n'en continua pas moins les mesures de précaution: les canons bien gardés restèrent sur les places, dans les postes et sur les tours du château ; on redoubla de vigilance et d'exactitude pour les patrouilles. Une compagnie de marins armés descendit à Paimbœuf, s'empara des poudres, mit l'embargo sur les chargements de grains, dont il y avait un extrême besoin, et le tout fut convoyé jusqu'aux quais de Nantes.

L'esprit de parti devient facilement soupçonneux et injuste ; aussi, sur le simple bruit répandu que les maisons religieuses et les châteaux renfermaient de grands approvisionnements, des fouilles furent faites partout. Le comte de Maillé, qui se trouvait à Nantes pour l'inspection du régiment de Rohan, reçut l'ordre de partir et fut escorté par un détachement jusqu'aux limites de la province.

Le bureau de ville, qui, depuis le mois de novembre, avait manifesté des desseins peu conformes à l'esprit politique de l'époque, fut renouvelé. La nouvelle municipalité se composa des élections suivantes: Daniel de Kervégan, négociant, maire ; Maisonneuve, avocat, sous-maire ; Varsavaux de Henlée, notaire; Dubern, Legris aîné, Rozier, Cornet, échevins; Giraud-Duplessis, procureur-syndic; Ménard de Rochecave, greffier. Le comité permanent fut composé comme suit: Bellier jeune, Bouteiller père, Bridon, orfèvre; Caillaud, Cantin, Chanceaulme, Chiron, Clavier, Coustard, Delaville, Delahaie, Desclos Lepeley jeune, L. Drouin, Drouin de Parçay, Dupoirier, Duval, Felloneau, avocat du roi, Felloneau, maître particulier, Forestier, Foulois, Fourmi père, Fruchard, Gallon père, Garreau, Gedouin, Genevois, P. Gerbier, Guesdon, capi-

taine, Guillet, Laennec, Lambert, Lebas, Lecadre, Lelasseur de Ransay, Lepot, Leray, J. Leroux, Lieutaud de Troisville, Louvrier, Maussion, Meslé, Pineau. Marchand, Pussin, Quillet, Raimbaud, avocat, Sabrevois, Sotin de la Coindière, Toché, Turquetil, Vaudez.

Le 20 juillet, la municipalité rendit un arrêté pour la saisie des céréales qu'on trouverait à Paimbœuf, mais elle approuva, dans la même séance, le départ d'une compagnie de zélés patriotes qui, la veille, avaient pris la route de Paimbœuf, afin de s'emparer de tous les grains trouvés sur les navires ancrés au bas de la rivière : la mairie ne savait plus quel parti prendre pour calmer l'irritation des esprits que l'horrible crainte de la famine tenait en haleine. Le 27 juillet, une députation de la ville de Vannes obtient l'entrée du bureau ; elle félicite la municipalité du zèle et du courage qu'elle a déployés au milieu de la gravité des circonstances, et demande quelle est la marche à suivre à l'égard de la noblesse et du clergé. Le bureau, par l'organe de MM. Gerbier et Meslé, répond à la députation que la règle de conduite à tenir est celle du Tiers-Etat. Les pluies abondantes et continuelles déterminèrent la mairie à supplier l'évêque d'ordonner des prières publiques pour obtenir le beau temps.

Le 28 juillet, le bureau de ville nomma un comité provisoire, composé de 31 membres, pour veiller à tout ce qui intéressait la sûreté publique, pour délibérer sur les affaires extraordinaires et majeures, et surveiller les opérations du comité des subsistances.

Le calme renaissait à Paris. Le courage et la dignité de l'assemblée nationale avait dominé les circonstances ; la municipalité de Nantes et le comité permanent lui votèrent une adresse de félicitations. La ville de Paris et le ministre Necker en reçurent aussi une de la ville de Nantes,

la première, pour avoir pris la Bastille, et le second, pour sa rentrée au ministère.

Le 2 août, la milice nantaise se rassembla sur le cours, ayant arboré les couleurs nationales. Les membres du comité d'administration firent une distribution de cocardes au régiment de Rohan, aux canonniers et invalides du château, qui portaient encore la cocarde blanche ; puis les troupes et la milice bourgeoise défilèrent aux acclamations de la foule, portant sur leurs drapeaux déployés cette devise : *l'union fait la force !*

Le lendemain, un détachement de milice nantaise se rendit au château du Ponthus, à cinq lieues de Nantes, chez M. de Goyon : on disait que des réunions s'y faisaient fréquemment, et qu'elles avaient pour but d'anéantir les libertés publiques. Le détachement n'y rencontra que M. de Trémergat, et le ramena prisonnier ; une foule immense s'était portée sur la route, et escortait M. de Trémergat à son entrée dans la ville. Lorsqu'ils arrivèrent près de la cathédrale, des cris *à la lanterne* se firent entendre, mais le commandant de l'escorte répondit que le prisonnier était sous la sauve-garde de la loi, et que la loi seule prononcerait.

Il était réservé à un Breton de donner le premier exemple d'un noble désintéressement et de communiquer à la nation l'étincelle électrique du patriotisme. Dans la séance du 4 août, au matin, l'assemblée nationale discutait la fameuse déclaration des droits de l'homme ; M. Leguen de Kerangal, propriétaire dans la Bretagne, se présente à la tribune en habit de cultivateur et fait un tableau effrayant du régime féodal ; aussitôt, et, sans délibération, chacun abdique ses priviléges. On abolit, avec les droits féodaux et les justices seigneuriales, tous les priviléges, franchises ou immunités de pays, d'états, de villes, de communautés, d'individus :

on supprime la vénalité des charges de justice, les annates et déports, comme les droits casuels des curés de campagne ; on déclare rachetables les dîmes de toute nature et les redevances féodales, on reconnaît que tous les Français sont également admissibles aux emplois civils et militaires, on interdit la pluralité des bénéfices et des pensions ecclésiastiques, on décrète la révision des pensions.

Au milieu des troubles qui se renouvelaient fréquemment à Nantes, on avait senti le besoin de tenir sur pied une force armée composée de citoyens; plusieurs compagnies libres s'étaient formées ; elles portaient les noms particuliers de *L'Union*, *La Liberté*, *L'Egalité*, *La Concorde*, *La Constance;* deux de ces compagnies, composées de francs-maçons, s'appelaient *La Fraternité* et *Le Patriotisme.*

La garde nationale se composait alors d'environ 8,600 hommes ; savoir : 3 escadrons de cavalerie, de 100 hommes ; infanterie, 1800 volontaires, dont un bataillon de 436 artilleurs; enfin 6500 gardes nationaux. L'uniforme de la garde nationale fut réglé ainsi : habit de drap bleu, doublé de rouge ; parements et collets écarlates ; les revers de drap blanc, liseré rouge et blanc ; les boutons jaunes avec une fleur de lys coupée d'hermine ; la houpette du chapeau blanche, et une hermine au milieu ; les épaulettes et contre-épaulettes des fusilliers, en or.

Le 30 septembre, l'assemblée des paroisses de la sénéchaussée de Nantes vote, à la pluralité de 136 paroisses et corporations contre 74, pour la renonciation aux priviléges de la province, l'adhésion aux décrets des 5 et 6 août, et la concession de pouvoirs illimités aux députés.

Un mois plus tard, le 20 octobre, pour établir sur un mode plus convenable la milice nantaise, la municipalité divisa la ville en onze districts ; savoir : Saint-Clément, Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, la Bourse,

la Fosse, le Sanitat, l'Ile-Feydeau, les Ponts, Saint-Similien et Sainte-Elisabeth : chaque district devait nommer 750 hommes. L'état-major général était composé de M. de Kervégan, maire, colonel-général, de M. de La Bourdonnaye, major-général, et de MM. Binet et Levieux de Courcelle, aides-major généraux. Chaque district, commandé par un chef et un major, et divisé en cinq compagnies, possédait, en outre, un juge-de-paix et un commissaire de police.

Tout faisant encore redouter la disette, le comité de correspondance chargea son secrétaire, M. Lefebvre de la Chauvière, de se rendre dans le Poitou, pour y acheter du grain : ce ne fut qu'après beaucoup de peine et entouré de grands dangers, qu'il parvint à s'en procurer : le pacte Laverdy avait bien changé de mains, mais les nouveaux accapareurs n'en continuaient pas moins cet horrible commerce qui avait pour but d'affamer la France.

La chambre des vacations du parlement de Bretagne, ayant refusé d'enregistrer les lettres-patentes du 3 novembre 1789, qui ordonnaient à cette cour de prolonger ses vacances, la municipalité et le comité d'administration de Nantes rédigèrent, le 29 novembre, une adresse qui fut envoyée à l'assemblée nationale ; la voici :

« C'est avec autant de surprise que d'indignation, que la ville de Nantes a appris que la chambre des vacations du parlement de Bretagne a poussé la témérité jusqu'au point de méconnaître l'autorité de l'assemblée nationale et celle du roi, en refusant d'enregistrer le décret sanctionné par sa majesté, qui ordonne à cette cour de prolonger ses vacances.

» Des magistrats qui sont établis pour faire respecter les lois, en seront donc les premiers transgresseurs? Ils donneront donc aux peuples l'exemple de la désobéissance ?..

Auraient-elles, ces cours de judicature, formé la prétention inouïe d'élever au sein de la nation un tribunal supérieur à la nation même !

» Que tout bon français repousse les nouveaux efforts du despotisme aristocratique; que les ennemis publics sachent que l'homme qui s'est élevé à la hauteur de la liberté, périra plutôt que d'en descendre.

» Ils ne sont plus ces temps désastreux d'un oppresseur pour les Bretons; nous ne verrons plus cette classe privilégiée tirer une ligne de démarcation humiliante entre elle et la nation. Non, nous ne verrons plus un homme énorgueilli du hasard de la naissance, se présenter pour être juge, et sans autres privilèges que ses titres et sa fortune, prétendre avoir le droit de posséder les premières places de magistrature de la province....

» Si, contre tout espoir, le parlement de Bretagne persistait, la ville de Nantes se croirait obligée *de ne plus le reconnaître,* et demanderait à l'assemblée nationale et au roi pour tous les tribunaux royaux de la province, le droit provisoire de juger en dernier ressort.

» La ville de Nantes..... désavoue hautement la démarche incendiaire du parlement de Bretagne, et fait le serment d'employer tout ce que les habitants ont de fortune et de courage, pour maintenir les décrets de l'assemblée nationale. »

Plusieurs autres villes avaient également, par des adresses, dénoncé la chambre des vacations de Rennes à l'assemblée nationale; cette affaire fut appelée le 15 au soir, et entendue au milieu du tumulte : l'assemblée rendit un décret qui portait que les magistrats composant la chambre des vacations du parlement de Rennes, seraient mandés à la barre, où ils comparaîtraient dans un délai de quinze jours, et que le roi serait supplié de former une autre chambre.

Le 8 janvier 1790, M. de la Houssaye et dix membres du parlement de Bretagne se présentèrent devant l'assemblée nationale. M. de la Houssaye motiva le refus du parlement sur ce que les droits particuliers à la Bretagne, droits consentis par des contrats solemnels passés et signés lors de la réunion de ce pays à la France, sous le règne de la duchesse Anne, devaient faire considérer l'ordre intimé par les lettres-patentes du 3 novembre, comme un devoir pour la France, mais comme une violation des constitutions, des franchises et des libertés particulières à la Bretagne. Cette explication, si elle eût été sincère, était juste quant au fond, mais les temps avaient changé; l'existence politique de la Bretagne n'était plus qu'une chimère; la Bretagne n'était plus qu'un rameau du grand royaume, et, devant la marche des évènements, cette province et ses constitutions s'éclipsaient devant la loi commune des Français. Aussi, l'assemblée nationale rendit le décret suivant : « Improuvant la conduite des magistrats de la chambre des vacations du parlement de Rennes et les motifs qu'ils ont allégués pour leur justification, l'assemblée nationale déclare que leur résistance à la loi les rend inhabiles à remplir aucunes fonctions de citoyens actifs, jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au corps législatif, ils aient été admis à prêter le serment de fidélité à la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. »

L'année 1790 s'ouvrit par un décret qui divisait le territoire en quatre-vingt-trois départements. En effaçant les démarcations des provinces, l'assemblée nationale rompait avec le passé, et établissait l'unité territoriale de la France.

Les habitants de Nantes trop âgés pour faire un service actif, forment un bataillon de vétérans composé de quatre



compagnies portant les noms de *la Persévérance*, *l'Harmonie*, *la Sagesse et la Prudence*. Le 23 janvier, un détachement de volontaires à pied et à cheval part pour Saint-Mathurin et les Rosiers, villages situés au-dessus d'Angers : on s'y était emparé d'un chargement de grains destiné pour notre ville ; ce détachement, accompagné d'un peloton de la garde nationale d'Angers et de deux pièces de canon, fit rembarquer les grains et payer aux détenteurs les frais de l'expédition. A la fin du mois, des députés se rendirent à Pontivy, où s'organisait la fédération bretonne.

Le 4 février, la mairie est renouvelée ainsi : Daniel de Kervégan, réélu maire ; officiers municipaux : Messieurs Rozier, Dubern, Legris, Varsavaux, Drouin de Parçai, Dobrée, Lepot, Chanceaulme, Barre, Fourmy, Cantin, Pineau, Riédy, Clavier, Lefebvre de la Chauvière, Laennec, Genevois.—Sauquet, procureur de la commune ; Blanchard, son substitut ; Ménard de Rochecave, secrétaire. — La cérémonie, pour l'installation de la nouvelle administration et la prestation du serment au roi constitutionnel, eut lieu le 8 février suivant, sur la place de la Liberté, entre les deux cours ; à onze heures, tous les corps constitués et les militaires de toutes armes étaient réunis sur l'emplacement destiné à l'érection de la colonne, disposé en amphithéâtre : une table était au milieu, recouverte d'un tapis de velours cramoisi, bordé de franges et de galons d'or ; aux quatre coins étaient des faisceaux d'armes, des drapeaux et des guidons ; le régiment de Rohan et la garde nationale, formant un bataillon carré, se prolongeaient sur le cours, en ligne de bataille. Le maire fit un discours et prononça le serment civique sur l'autel de la patrie, ainsi que les autres membres du corps municipal. Pendant cette cérémonie, de nombreuses salves d'artillerie se mêlaient au bruit des cloches.

Le 21, un décret de l'assemblée nationale supprime définitivement la gabelle ou la vente exclusive du sel dans les départements qui formaient autrefois les provinces assujetties à ce droit. Le peuple sentit bien vivement l'avantage de ne payer qu'un sou la livre cette denrée, qui lui coûtait auparavant jusqu'à quatorze sous.

Dans le courant du mois d'avril, on procède à la formation de l'administration du département de la Loire-Inférieure et des districts de ce département. Le directoire et le conseil de département tinrent d'abord leurs séances dans l'église des Jacobins; le directoire et le conseil du district siégèrent provisoirement au château. Le 18 mai, des députés de la garde nationale et des volontaires partent pour Tours, afin de prendre part au pacte fédératif de cette ville ; le 19, d'autres députés partent dans le même but pour Châlons. De tous les côtés, on sentait la nécessité de se rallier, de généraliser la pensée révolutionnaire.— Le 20, le district arrête que ses séances seront publiques.

Le 25 avril, la foire des bestiaux qui se tenait sur la place des Agriculteurs, est troublée d'une manière inquiétante : les ennemis de la révolution avaient insinué aux paysans que les péages étaient supprimés, et que les octrois ne pouvaient rien exiger ; mais lorsqu'ils se présentèrent aux barrières, les employés voulurent percevoir les droits comme par le passé ; les paysans poussèrent leurs bestiaux et brisèrent les meubles du receveur. Des détachements de garde nationale, de volontaires et du régiment de Rohan se mettent sur pied; ils opposaient la patience à la fureur de la multitude, lorsque la voix du maire, M. de Kervégan, parvint à l'apaiser. A la suite de cette affaire, la municipalité, faiblissant devant la révolte, demanda à l'assemblée nationale l'abolition des droits contestés.

Le 14 mai, le conseil de la municipalité mande en sa présence le libraire Louis, accusé d'avoir fait vendre une brochure intitulée : *Délibération des citoyens catholiques de la ville de Nîmes*, et le condamne à 36 livres d'amende.

Le vendredi 11 juin, une députation des enfants patriotes demande et obtient l'entrée des séances de la municipalité. M. Hercule Coustard de Massy, commandant de cette compagnie, prend la parole : « Messieurs, daignez admettre au serment civique des enfants qui s'instruisent par votre exemple. Ils présentent à la patrie la seule offrande qui soit en leur pouvoir, les vœux les plus ardents pour le maintien de la constitution. Vous travaillez pour nous, Messieurs, ce sont vos enfants qui recueilleront tout le prix de vos travaux. Nous serons libres, ô nos respectables pères, et c'est à vos lumières, c'est à votre courage que nous devrons le plus précieux des biens. Si les ennemis publics pouvaient renverser vos projets, qu'ils tremblent : une nouvelle génération de patriotes s'élève dans le silence ; le ciel vous prépare des vengeurs, nous sommes jeunes, mais chez les Bretons, la haine contre les aristocrates n'attend pas le nombre des années. » Le bureau, après avoir applaudi aux nobles sentiments de cette jeune députation, l'admet à prêter le serment civique.

La fédération des troupes de la ville et du département eut lieu le 24 juin. La veille, les députations de toutes les villes du département étaient arrivées; M. Gautier, vicaire de Moisdon, et député de la garde nationale de cette commune, s'était exprimé ainsi :

« Messieurs, compagnon de vos travaux, et honoré par le suffrage de mes concitoyens, du nom de votre camarade, le costume dans lequel je me présente doit vous paraître étrange ; mais, messieurs, celui que j'ai et qui m'ho-

nore, n'exclut pas, j'ose le croire, et j'espère vous le persuader, l'amour de mon pays, le vrai patriotisme.

» Ministre d'une sainte religion, qui ne porte d'autre glaive que celui de la parole, je n'ai pas cru violer ses lois; que dis-je, j'ai cru leur rendre hommage en acceptant l'honorable emploi qui me fut confié le 20 du présent : défendre l'état, n'est-ce pas aussi défendre la religion.

» Mes moyens, messieurs, doivent un peu différer des vôtres, mais nous remplissons tous les mêmes devoirs : exciter mes camarades à la décence, leur inspirer les bonnes mœurs, la soumission aux supérieurs qu'ils se sont choisis, l'amour de leur pays, le courage pour le défendre ; tel fut et tel dvait être mon projet.

» Je viens, messieurs, au nom de quatre-vingts braves volontaires, vous témoigner leur désir de s'unir à vous, et de souscrire au pacte fédératif général, complément de notre heureuse révolution, qui doit être le tombeau du despotisme et le dernier rempart contre les efforts des ennemis de la chose publique.

» Vertueux citoyens, vous tous nos frères de Nantes, recevez de bonnes gens, qui, peu instruits des grâces du style, savent mal exprimer la tendresse de la reconnaissance, mais qui conservent à la nation, dans l'occasion, leurs cœurs, leur courage et leur vie *. »

Le 24, dès cinq heures du matin, toutes les troupes et la garde nationale se rendaient à leurs lieux de rassemblement ; à huit heures, le régiment de Rohan, caserné à Chézine, défilait par la Fosse et opérait sa jonction avec les autres corps militaires. Sur la place de la Liberté, s'élevait

* *Procès-Verbal du Pacte Fédératif.* — Nantes, imprimerie d'A.-J. Malassis, 1790.



l'autel de la Patrie, entouré de faisceaux d'armes : toutes les troupes se rangèrent en ordre le long des Cours, et les autorités ayant pris place sur l'estrade, la messe fut religieusement écoutée. Après cette pieuse cérémonie, favorisée par un temps superbe, quelques discours furent prononcés, et le serment du pacte fédéral fût solennellement juré ; puis on se rendit dans l'enclos des Capucins, où six mille couverts étaient dressés : le Père Pacifique ouvrit lui-même l'enclos à l'armée fédérative : ce lieu était décoré avec goût. Lorsque le repas fut terminé, tous les convives reprirent le chemin de la place de la Liberté, pour assister à la pose de la première pierre de la colonne qui s'élève aujourd'hui entre les deux Cours : les fusils et les chapeaux étaient ornés de feuillage.—Peu de jours après, une députation fut envoyée à Paris pour représenter la garde nationale à la grande fédération du Champ-de-Mars; une lettre écrite par un garde national, à la date du 11 juillet, décrit ainsi la réception qui fut faite : « Nos volontaires bretons, tous réunis à Versailles sous notre drapeau, se sont mis sous la conduite d'un ancien capitaine ; ils formaient ensemble neuf cents hommes. A six heures du soir, M. de La Fayette, commandant un détachement de volontaires parisiens, est venu à une demi-lieue nous reconnaître de la part du roi. Arrivant aux Tuileries, le roi, la reine, son fils et *Monsieur* étaient aux fenêtres : Sa Majesté a fait faire halte à la troupe, et a demandé le capitaine breton, qui s'est rendu de suite devant elle, s'est mis à genoux et a déposé son épée. Le roi lui a dit : *J'ai toujours compté sur le cœur de mes Bretons; dites-leur que j'ai bien du plaisir à les voir....* On a répondu par des cris de *vive le Roi!* et toute la populace, qui était innombrable, criait : *vivent les Bretons!* M. de La Fayette a conduit la troupe à la Maison de Ville, où l'on a dressé des lits jusqu'à nouvel ordre. Le roi a demandé pour sentinelle à sa porte

un volontaire de province, et les Bretons ont commencé. » Le 15 août, les députés revinrent à Nantes avec une bannière départementale : ils furent reçus au son des cloches et au bruit du canon.

La société des *Amis de la Révolution*, en Angleterre, avait applaudi aux efforts de la nation française; la société des *Amis de la Constitution*, de Nantes, voulut saisir l'occasion de cimenter par une fête l'union entre ces deux nations si long-temps rivales : elle arrêta qu'une fête splendide serait donnée aux Anglais qui se trouvaient à Nantes. En effet, le 23 août, vers les deux heures, ces Anglais, accompagnés des autorités, de quatre cents membres de la société des *Amis de la Constitution*, des représentants Baco et Guinebaud, entraient dans le bosquet des ci-devant Capucins, où un dîner se trouvait servi. Ce lieu était orné des statues de la Liberté, de Louis XVI, de Charlemagne et de Diane chasseresse, avec cette inscription : *Abolition de la féodalité.* A chaque arbre, étaient suspendus un drapeau et un bouclier, sur lesquels on avait inscrit le nom d'un héros ou d'un philosophe; des guirlandes de fleurs s'enlaçaient dans les arbres; puis, au milieu de l'enclos, s'élevait l'autel de la Concorde, posé sur un gradin couvert de drap bleu, bordé de franges d'or : sur cet autel, reposait le globe du monde, coiffé du bonnet de la liberté, et autour duquel tourbillonnait la fumée de l'encens qui brûlait dans deux cassolettes. Les mots *patrie*, *égalité*, *union*, *liberté*, se lisaient sur les faces de l'autel; les inscriptions suivantes se voyaient aussi dans l'enceinte : *Révolution d'Angleterre*, *Révolution de France*, *Charta Magna*, *Fédération du 14 juillet*, *Prise de la Bastille.*

Le banquet se termina par le chant et la danse; la société des Amis de la Constitution députa à Londres MM. Français et Bougon, chargés de remettre à lord Stanhope, président

de la société des Amis de la Révolution, le récit de la fête et une bannière portant cette inscription :

Céleste paix, ô sainte humanité,
Qu'aux pieds de vos autels la France et l'Angleterre
Jurent de rappeler les peuples de la terre
Aux lois, au vrai bonheur qu'offre la liberté !

Le 3 novembre, en vertu du décret de l'assemblée nationale du 14 septembre, s'ouvrit la session du conseil du département, composé de MM. Coustard, président; Le Meignen, Fremon, David, Roch, Vrignaud, Joyeau, Le Jeune, Raingeard, Videment, L'Arragon, De Guer, Pierre Grelier, secrétaire. — MM. Benoiton, Mourain, Marie, Nugent, Papin, Dufrexou, Cornet et Grilhault, membres du directoire, prirent place au bas du bureau, séparément du conseil : la séance fut remplie par un discours d'installation. — Peu de jours après, M. Benoiston fut élu président à la place de M. Coustard, appelé au commandement général de la garde nationale de Nantes.

L'élan était donné; la France entière prenait un aspect militaire; une fermentation d'espoir et d'inquiétude agitait les esprits; on ne regardait plus devant soi, on voulait marcher, sans entrevoir le but, et les plus petits villages organisaient une force de résistance : des armes, des gibernes, de la poudre étaient expédiés aux municipalités, pour armer les partisans de la réforme. L'opinion publique commençait à s'alarmer de tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime; c'est ainsi que le conseil du département de la Loire-Inférieure autorisait les municipalités de Savenay, de Guérande, etc., à faire enlever sans délai des églises tous les bancs seigneuriaux, armoiries et autres marques distinctives de la noblesse. Et, cependant au milieu de ces embarras, de ces craintes qui renaissaient chaque jour, les nou-

velles administrations s'occupaient de réformes importantes: à Nantes, le conseil avisait à l'établissement de dépôts de mendicité, cherchait les moyens de renouveler sur de meilleures bases les hôpitaux, les maisons de charité. La réforme des prisons, la publicité des audiences, l'amélioration de la navigation et des grands chemins; la réduction des maisons religieuses, la nouvelle division des paroisses: voilà le but de ses vœux et de ses travaux.

De son côté, la municipalité recueille tous les avis, essaie de tous les moyens pour prévenir la famine qui menace nos portes. Par son arrêté du 8 novembre, elle appelle les boulangers forains à vendre leur pain à Nantes. Le pain blanc valait de 39 à 44 deniers la livre; celui de méteil, de 25 à 30 deniers, celui de seigle de 18 à 20 deniers.

Dans sa séance du 8 novembre, le conseil du département adresse une demande à l'assemblée nationale, tendant à obtenir l'autorisation de tenir ses séances dans la partie du palais de la chambre des comptes non occupée par les officiers encore chargés de la comptabilité. Dans cette même séance, il assigne l'évêque de la Laurencie à se tenir au lieu de sa résidence épiscopale, sous peine d'être déchu de son traitement. — Les huissiers-gardes annoncent une députation du club des Amis de la Constitution, qui est introduite; M. Beaufranchet prend la parole:

« Messieurs, nous venons au nom du club des Amis de la Constitution, vous inviter au service solennel que le club fera célébrer jeudi, dans l'église des Capucins de cette ville, pour le repos de l'âme de nos frères d'armes morts pour la patrie sous les murs de Nancy. »

Le conseil arrête à l'unanimité qu'il se rendra à cette cérémonie.

La nouvelle constitution civile du clergé trouva de nombreux opposants, et amena l'émigration d'un grand nombre

de prêtres ; parmi ceux qui crurent devoir rester à leur poste, soit pour faire tête à l'orage, soit pour conserver une influence dont ils espéraient se servir au profit de la noblesse et de l'église, quelques-uns commencèrent la lutte, en refusant de publier au prône l'annonce des ventes de biens nationaux : l'autorité arrêta cette velléité d'indépendance privée, en les déclarant déchus de leurs droits et qualités de citoyens actifs, et en les privant de leur traitement. Alors, fut rédigée et imprimée une brochure sous le nom d'*Adrese à l'Assemblée Nationale*, mais dénoncée par les clubs au conseil du département, le procureur général syndic s'éleva contre cette publication, la regardant « comme un tocsin fanatique, un écrit incendiaire, une cause active de sédition et de déception parmi le peuple, qu'il fallait se hâter de détruire. » Le conseil dénonça ledit écrit à l'assemblée nationale, comme séditieux et attentatoire à l'autorité souveraine de la nation, afin qu'un procès immédiat fût fait aux auteurs ; puis il déclara provisoirement que les traitements des signataires seraient retenus jusqu'à ce qu'ils eussent désavoué l'imprimé. De son côté, Charles Eutrope de la Laurencie, évêque de Nantes, protestait contre les dispositions sévères prises antérieurement contre lui ; il avait chargé un huissier de porter sa protestation au conseil : cette démarche parut tellement impertinente, que le conseil se préparait à dénoncer à l'assemblée nationale et l'évêque et l'huissier, lorsqu'une députation du club des Amis de la Constitution obtint l'entrée du conseil :

« Nous sommes envoyés vers vous, dit le chef de la députation, pour vous inviter à nommer dans votre sein des commissaires qui se joindront à ceux des autres corps législatifs de cette ville, de la garde nationale et de notre société, pour aller prier M. l'évêque du département, de retour en cette ville, de concourir avec les administrateurs

à l'exécution du décret de l'assemblée nationale sanctionné par le roi, concernant la constitution civile du clergé; l'alarme se répand, nous sommes inondés de protestations, de déclarations, d'écrits incendiaires; on suppose au sieur évêque des intentions hostiles. Nous croyons, au contraire, que quand il connaîtra le vœu de la généralité des citoyens de son département, quand il se verra pressé, sollicité par tous les corps de cette ville, il cédera au cri de sa conscience, à la voix de son serment, et donnera le premier exemple de la soumission aux lois de son pays. »

M. le président répondit: « Messieurs, vous nous donnez, par cette démarche, une nouvelle preuve de votre patriotisme et de votre amour pour la constitution. Nous saisissons avec empressement l'ouverture que vous nous faites; puisse le succès de cette démarche être aussi complet que le désirent les bons citoyens. Le conseil joindra avec plaisir ses députés à ceux des autres corps administratifs de cette ville, à ceux de la garde nationale et aux vôtres, Messieurs »

En effet, dans la journée du 18 novembre, les députés du district, de la municipalité, de la garde nationale et de la société des Amis de la Constitution se rendirent en corps chez l'évêque, précédés d'un huissier garde du département, et, ayant obtenu une audience, l'un d'eux prend la parole, engageant l'évêque à donner l'exemple de la soumission aux lois, et à se hâter « de faire par cette démarche digne d'un homme, tout le bien que sa position lui permet; » puis il termine par ces mots: « La paix règne dans cette cité; quatre mille bras sont armés pour son maintien et celui de la constitution: nous n'avons rien à redouter de nos ennemis; mais nous ne voulons point voir nos frères trompés et séduits; nous ne voulons pas que la religion paraisse en danger, parce que ses ministres

sont ramenés à leurs véritables fonctions. Abandonnez donc le projet que l'on aurait pu vous faire concevoir : voyez en nous des amis et des frères, rendez-vous à nos sollicitations, concourez avec nous à une opération que la loi a prescrite : le triomphe sera digne d'un prélat vertueux, d'un ministre des autels. »

L'évêque déclara qu'il ne se soumettrait pas à la nouvelle constitution civile du clergé, qui foulait aux pieds les droits divins du Saint-Siége, et montra une telle obstination, que les députés se retirèrent.

Toutes les voies de douceur et de conciliation étant épuisées, vinrent les mesures de rigueur. Sur le rapport de la députation, le conseil arrête que l'évêque du département de la Loire-Inférieure sera dénoncé à l'assemblée nationale, afin qu'elle ordonne que son procès lui soit fait et parfait, comme criminel de lèze-nation, par le tribunal qu'il lui plaira d'indiquer ; le tout sans préjudice de l'entière exécution de l'arrêté précédent du conseil.

La fin de l'année 1790 fut peu remarquable à Nantes : le 23 novembre, eut lieu l'installation des premiers tribunaux de conciliation, ou justices de paix ; le 28, une Société Polysophique fut créée et installée dans cette ville par le sieur Trioche. A cette époque, l'hospice de l'Hôtel-Dieu se trouva dans une position si critique, qu'un secours de 30,000 livres lui devint indispensable : MM. Edelin, Petit et Le Pot, administrateurs, l'obtinrent du conseil. Les élections de Guérande, pour un juge-de-paix, des assesseurs, un maire, des officiers municipaux et des notables, furent cassées le 7 décembre, comme irrégulièrement faites, l'assemblée électorale ayant été présidée par le sieur Le Chauf, citoyen regardé comme non actif, parce que son nom ne figurait pas sur les registres de la garde nationale. Un détachement du régiment de Rohan

et soixante gardes nationaux partirent pour Guérande, afin d'y maintenir l'ordre pendant les réélections.

Le 11 décembre, on reçut à Nantes une lettre de Guignard, ministre secrétaire d'état, autorisant la suppression faite par les officiers municipaux des droits établis sur le bétail aux quatre grandes foires qui se tenaient à Nantes, mais à la charge de remplacer au trésor public le produit de ces droits par des impositions ou autrement. Le 31, le conseil-général de la commune rejette la demande de la Société des Amis de la Constitution, relative à l'établissement d'un comité de Recherches. Dans le courant de l'année, les membres de la municipalité avaient pris le deuil pendant trois jours, à l'occasion de la mort du célèbre Franklin.

L'année de 1790 avait soulevé le coin du voile qui cachait un avenir gros d'orage : les nobles et les prêtres agitaient les campagnes, et les essayaient, pour ainsi dire, à la guerre civile. Cette nouvelle vie, cette vie d'incendies et de pillage, que rien encore n'avait sérieusement entravée, flattait ces esprits faibles et inhabiles : leurs crimes, d'abord impunis par l'imprévision de l'attaque, créaient chez eux l'idée d'une importance qu'ils étaient loin de soupçonner. Mais si, d'un côté, la révolte apparaissait partout comme par enchantement ; de l'autre, la garde nationale se multipliait, et s'apprêtait à repousser les flots envahisseurs de ces soldats improvisés. L'ardeur et le courage animaient les deux partis ; l'ignorance et la superstition chez les uns, l'expérience et l'amour de la liberté chez les autres, enracinaient dans les cœurs une conviction si profonde, que la mort seule pouvait la détruire. Ainsi, dans l'année qui vient de s'écouler, les paysans préludaient à cette guerre affreuse, et, dans ces tumultes, dans ces désordres, on commençait déjà à pressentir les malheurs de la nation : au mois de février, les habitants de Pierric et de Fou-

geray s'étaient portés chez M. du Halgouet et M. de Grandville; les papiers, les meubles, les barges de paille et de foin, tout y avait été la proie des flammes, et, chose inconcevable, ces gens, au milieu desquels avaient été placés des hommes habiles dans la lecture des vieilles écritures, se livraient à la destruction même des titres de propriété. Dans le district de Blain, quinze cents paysans, auxquels le vin n'avait pas été épargné, brûlaient les titres des seigneurs de Fougeray et se livraient au plus affreux pillage; ils essayèrent même de mettre le feu à la ville de Blain. Les lettres réquisitoriales avaient été adressées de tous côtés à la municipalité de Nantes, pour en obtenir de prompts secours : à cet appel, la garde nationale s'était offerte en masse, et la mairie avait arrêté : que des commissaires pacificateurs seraient envoyés dans les paroisses de Saffré, Abbaretz, Les Touches, Grand-Champ, Nort, Joué, Ligné, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Casson, Sucé, Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Treillères, Vigneux, Carquefou, Sautron, le Temple, Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Couëron, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boizeau, le Pellerin, Cambon et Blain. Ces commissaires s'étaient rendus sur les lieux ci-dessus désignés, pour y rétablir la tranquillité; ils étaient escortés des détachements de volontaires.

A Nantes, des attroupements d'ouvriers et de gens sans aveu, travaillés par les partis, donnaient de l'inquiétude: la mairie, s'autorisant d'un decret de l'assemblée nationale en date du 2 octobre, fit déployer le drapeau rouge, et défendit les réunions de plus de six personnes le jour, et de plus de trois la nuit. Au milieu de cette sourde rumeur, la circulation des grains éprouvait chaque jour de nouvelles entraves, leur prix s'élevait, et l'appréhension de la famine portait les populations à s'emparer de ceux qui tombaient sous leurs mains : Vannes fut le théâtre de

graves désordres, et Nantes fut obligée de faire marcher deux cents hommes du régiment de Rohan sur cette ville. La mairie se trouvait dans un tel dénuement, que les officiers municipaux crurent devoir restreindre jusqu'aux plus petites dépenses : c'est ainsi qu'on la voit, cette année, supprimer, par mesure d'économie, jusqu'aux bas de soie dont elle gratifiait les archers de ville le jour de la Fête-Dieu. Désirant même diminuer autant que possible les dépenses de ses administrés, le maire défendit à Franconi de donner des représentations d'équitation, se motivant en apparence sur ce que les habitants avaient assez de sacrifices à faire pour la patrie ; mais cette mesure fut prise probablement dans le but de ne détourner en aucune manière l'attention due aux affaires publiques. De nouveaux clubs s'étaient ouverts cette année, et l'autorisation ne leur avait jamais été refusée, après la communication des statuts : au nombre de ces clubs, figurent la société des Amis de la Révolution et la société des Jeunes Patriotes ; le club du Port Communeau transféra le siége de ses séances dans la salle des Cordeliers.

Le 14 janvier 1791, les Amis de la Constitution dénoncèrent au bureau de la commune une brochure intitulée : *Mandement de l'Evêque de Nantes*, suivi d'un autre écrit sous le titre d'*Instruction pastorale*, par l'évêque de Boulogne.

Le 13 mars 1791, les électeurs de neuf districts de la Loire-Inférieure, réunis au couvent des Dominicains, s'occupèrent de l'élection d'un évêque, conformément aux décrets des 12 juillet et 27 novembre 1790. Un incident vint arrêter quelques instants les opérations du bureau: plusieurs témoins ayant rapporté que le sieur Frémont s'était permis de dire qu'on n'avait pas le droit de remplacer l'évêque de la Laurencie, une plainte fut rédigée contre

ledit Frémont, et adressée sans désemparer à l'accusateur public. Enfin, le 14, le sieur Julien Minée, curé de Saint-Denis, fut élu évêque de la Loire-Inférieure, à une forte majorité, et, le lendemain, en présence des administrations et d'une nombreuse réunion, l'élection du nouvel évêque fut proclamée dans le sein de la cathédrale. Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion, mais le plus remarquable est celui du sieur Français ; nous regrettons que sa longueur, et l'enchaînement des idées, qui ne permet pas d'en faire des extraits, nous obligent à ne le pas citer.

Le 30 mars, une caisse patriotique fut instituée pour l'échange des assignats contre des cartes de confiance de moindre valeur. Le 10 avril, le pavillon aux couleurs nationales fut inauguré à la Fosse, sur le navire le *Cerbère*, qui prit le nom de *Mirabeau :* cette cérémonie se fit aux acclamations du peuple. La contenance de M. d'Hervilly, colonel du régiment de Rohan, faillit lui coûter la vie : seul, au milieu de l'allégresse générale, il gardait son chapeau sur la tête ; la garde nationale le sauva, mais, le soir même, la municipalité crut devoir lui intimer l'ordre de partir.

L'installation des prêtres assermentés devint une cause de troubles sans cesse renaissants ; c'est ainsi qu'à Challans, Saint-Gilles, Apremont, Saint-Jean-de-Mont, Carquefou, des insurrections éclatèrent dans le mois de mai : on ne voulait pas laisser officier les prêtres constitutionnels, et, lorsque des troupes se présentaient pour appuyer l'installation des curés, elles étaient assaillies de pierres ; les femmes surtout montraient une extrême violence, et commençaient toujours l'attaque. La garde nationale fit plusieurs sorties à cet effet, et rétablit l'ordre partout où elle se présenta ; pendant tout le mois de mai, elle fit un service des plus actifs, pour arrêter les suspects et

maintenir la tranquillité, que l'exaltation générale tendait toujours à compromettre. Chaque jour amenait de nouveaux désordres : le 28 mai, les sœurs du Sanitat s'étant réfugiées dans leurs chambres à l'approche de la procession faite par les prêtres assermentés, des femmes s'introduisirent chez elles, et les fouettèrent; le peuple pénétra aussi chez les religieuses des Couëts, qui se virent forcées d'évacuer le couvent : elles furent amenées en voiture jusqu'au château, et encore ne durent-elles leur salut qu'à la conduite calme et ferme de la garde nationale; peu de jours après, elles regagnèrent leur monastère à petit bruit. Dès le premier mai, le conseil du département avait rejeté une adresse présentée par des femmes, pour l'expulsion des prêtres réfractaires et des bigotes.

Le 23 mai, le conseil général de la commune, dont les séances avaient été rendues publiques, considérant que les indemnités demandées par la commune à l'assemblée nationale, le 15 octobre 1790, pouvaient éprouver encore de longs retards, et sentant assez vivement l'accroîssement journalier de ses embarras, occasionés par la pénurie presque absolue où l'a plongé la suppression subite des octrois, croit devoir prendre de nouvelles mesures. Cette suppression, qui a été un bienfait pour toutes les autres villes où cette subvention portait sur les subsistances, a été pour Nantes une vraie calamité, en ce que les octrois s'y trouvant supportés par tout le royaume, et en majeure partie par les nations étrangères, fournissaient à cette grande ville un moyen de soulagement d'autant plus efficace et d'autant moins onéreux, que les frais se perdaient dans l'immensité des opérations commerciales et devenaient presque imperceptibles. Cet état étant devenu intolérable, et le défaut de fonds créant à chaque instant des procès à la mairie, qui se trouve dans l'impossibilité de remplir

ses engagements, le conseil, après avoir mûrement réfléchi, regarde comme un devoir de solliciter de la nation un sécours de 600,000 livres, à titre de prêt, offrant, pour hypothèques, le seizième des bénéfices attribués au conseil général, dans la revente des domaines nationaux, dont elle a fait l'acquisition.

A la séance du soir, le 22 juin, le conseil du département reçut une lettre des députés de la Loire-Inférieure à l'Assemblée Nationale ; elle était ainsi conçue :

*Paris, 21 juin, 11 heures ½ du matin.*

« Messieurs et chers concitoyens,

» Grande, mauvaise et triste nouvelle ! Le roi est parti avec sa famille : la reine à 10 heures du soir ; le roi à 2 heures de la nuit. Amis citoyens, du courage, de la vigueur, des précautions, un ralliement prompt et soutenu de toute la force active ; un réveil à toutes les municipalités. Gardons-nous des malveillants. Nous nous empressons, Messieurs, de vous faire part de cette importante nouvelle par un courrier extraordinaire. »

*Signé :* CHAILLON, BACO, COTTIN, JARRY, GIRAUD.

« P. S. — Cette lettre est commune à Messieurs du district et de la municipalité, qui voudront bien nous excuser si nous ne leur écrivons pas. On ne sait aucun détail ; le peuple est en agitation. »

Un petit billet collé à la lettre, portait : « Le roi avait envoyé ordre au ministre, de n'apposer le scel de l'état sur aucune expédition. L'assemblée en a ordonné le rapport à l'assemblée, les ministres présents. »

Il est facile de juger de l'effet que produisit cette lecture : une espèce de stupeur, mêlée d'indignation, s'empara du conseil ; aussi, les mesures les plus rigoureuses furent prises séance tenante. Toute la force armée fut

mise sur pied ; de nombreux postes furent établis dans la ville et surtout aux entrées ; des patrouilles circulaient dans tous les sens, pendant qu'on arrêtait les suspects, et de forts piquets stationnèrent aux dépôts de poudre et d'armes. Le même soir, quelques courriers arrivant de Paris sont introduits dans la salle du conseil, et remettent les ordres du ministre ; aussitôt les autorités civiles et militaires s'assemblent pour prêter un nouveau serment de fidélité à la nation. Dumouriez dépose sa croix de Saint-Louis, ne voulant la reprendre, dit-il, qu'après la prestation du serment ; Coustard, commandant-général de la garde nationale, propose de changer le ruban ponceau de la croix pour le ruban aux couleurs nationales : cette proposition est adoptée au milieu des plus vifs applaudissements. Dans la même séance, on rédige en ces termes une proclamation au peuple :

« Citoyens,

» Le roi est parti, mais le véritable souverain, la nation, reste ; et les Français, dignes de la liberté, sont plus que jamais les maîtres de leur sort. La constitution est faite, le destin de l'empire est fixé, et sa durée, assise sur les bases éternelles de la raison et de la justice, n'a jamais pu dépendre de la volonté ou de la présence d'un homme.

» Le pouvoir qu'il exerçait, qu'il a cru anéantir par sa fuite, n'était-il pas le nôtre ? n'était-ce pas la nation qui le lui avait délégué. Il reste donc encore tout entier à sa source !

» L'Assemblée Nationale, dépositaire de la volonté générale, en avait revêtu celui qu'elle avait trouvé assis sur le trône du despotisme ; mais se ressaisissant au nom de la nation de ce même pouvoir, elle le conservera, ou le déléguera pour les intérêts et le salut de la patrie. Com-

blés de ses bienfaits, rassurés par ce qu'elle a fait et par ce qu'elle peut faire encore, espérons tout de sa sagesse, et croyons qu'elle saura faire servir au bonheur de la France, un évènement médité pour sa ruine : ceux qui ont su créer la liberté, sauront la maintenir ; mais c'est à nous, c'est à tous les bons citoyens de la seconder ; rallions nous autour de cette sainte constitution pour laquelle nous avons juré de verser notre sang.

» Citoyens, voilà le moment où le vrai patriotisme sera mis à l'épreuve. Veillons sur nos ennemis, observons les lâches qui oseraient abandonner l'étendard de la liberté ; mais gardons-nous des excès, et faisons voir à l'Europe étonnée que la nation française, en perdant un roi qui l'a trompée, n'en a pas moins conservé cet ordre, cette union, cette liberté que peut seul inspirer le véritable amour de la liberté.

» Fidélité à la nation et à la loi. »

Il était trois heures et demie du matin ; l'assemblée, avant de se séparer, considérant la gravité des circonstances, arrêta que les trois corps administratifs se réuniraient chaque soir à la maison commune, que les séances seraient publiques, et qu'un comité veillerait chaque nuit, prêt à donner les ordres nécessaires au maintien de l'ordre.

La fuite du roi, dans un pareil moment, fut une de ces fautes que n'excusent, ni la pusillanimité de Louis XVI, ni ses plaintes contre le pouvoir illimité de l'assemblée nationale : les tergiversations de la cour, son impéritie, sa timidité, au milieu d'une lutte acharnée où le courage seul pouvait dominer, suffiraient pour déshonorer un parti. Si encore, cette résolution prise, on eût fait preuve d'habileté, de prévoyance ; mais telle nous voyons la famille royale dans son gouvernement, telle elle nous apparaît dans sa fuite : le secret du départ

était connu, Lafayette ne l'ignorait pas, les gardes royaux mêmes avaient reçu la confidence; tout fut mal préparé, mal exécuté; des retards motivés sur l'étiquette de cour, ou sur des préparatifs de boudoir, un mauvais choix dans les personnes qui devaient combiner et assurer cette fuite; tout enfin fit avorter un projet aussi lâche qu'il était inopportun. En voulant sauver sa personne, le faible et malheureux monarque compromit la royauté pour long-temps, et livra la France à la fureur des partis, dont il devint l'une des premières victimes. Arrêtée à Varennes, la famille royale rentrait prisonnière à Paris le 25, vers sept heures du soir, escortée par les troupes et la garde nationale.

A la suite des mesures d'urgence prises par le conseil du département de la Loire-Inférieure, des arrestations nombreuses eurent lieu; mais elles furent suivies de la relaxe de la plupart des prisonniers; beaucoup de personnes arrêtées à Paimbœuf, furent écrouées au château. On n'observa pas toujours une scrupuleuse réserve dans ces emprisonnements, et le nommé David nous en fournit la preuve : accusé d'entretenir une correspondance avec un prêtre, il fut convaincu..... de ne savoir ni lire ni écrire. Le secret des lettres fut violé, toujours par mesure de sureté, et les correspondants jetés dans les cachots. La séance du 27 du même conseil fut entièrement employée à organiser les secours réclamés par les districts des Sables et de Challans : six cents rebelles, réunis au château de la Poutière, et dirigés par M. de Lézardière, inquiétaient le pays; une flotte de vingt-six voiles ennemies menaçait aussi, disait-on, la côte, afin de seconder les révoltés. La garde nationale nantaise offrit unanimement de marcher contre les *mal-intentionnés*; cependant, comme les districts ne demandaient que de la cavalerie, on leur envoya les dragons

cantonnés à Machecoul; Dumouriez lui-même voulut se mettre à leur tête; mais, au lieu de se porter en avant, il resta à Machecoul: les rebelles avertis des préparatifs qui se faisaient contre eux, eurent le temps de se sauver *.

Le 25 juin, le conseil général de la commune envoie une adresse à l'assemblée nationale, relative à la fuite du roi; elle se terminait par ces mots : « Mais vous nous devez encore, Messieurs les représentants, un grand et terrible exemple de justice et de sévérité : tombent sous le glaive de la loi ceux qui ont favorisé la fuite du monarque, ceux qui l'ont conseillée!.... Montrez aux deux cent quatre-vingt-dix signataires d'une déclaration sacrilège, l'exécration et le juste mépris dont les peuples ont déjà puni leur perfidie. » Dans la même séance, le conseil approuva la demande d'un secours de 126,000 livres pour les trois hôpitaux.

Le 29 juin, il fut arrêté que, dorénavant et fors les cas extraordinaires, les séances publiques des trois corps administratifs n'auraient lieu que les mardi, jeudi et samedi, depuis 6 heures du soir jusqu'à 9. Le même jour, on lève l'embargo mis sur les vaisseaux du port, et une ordonnance est rendue dans le but de tranquilliser les citoyens, de régulariser les arrestations, et de protéger les personnes innocentes contre l'arbitraire. Le 2 juillet, l'évêque fut autorisé à augmenter le traitement des curés qui desservaient leurs paroisses sans vicaires. Au mois d'août, MM. Coustard, Benoiston, Marie, Mourain, Papin,

* Nous avons dû suivre la version inscrite dans les archives du département, et, pourtant, Guymard, contemporain des faits, dit que 630 gardes nationaux se rendirent sur les lieux avec les dragons; qu'à la vue de tant de forces réunies, les assiégés profitèrent d'un orage pour évacuer le château, qui fut pris et brûlé, et que la flotte reprit la haute mer.

François, Dufrexou, furent nommés pour la deuxième législature. Le 24 août, les craintes devenant de jour en jour plus vives, 18,000 cartouches furent distribuées à la garde nationale, pour qu'en cas d'alerte, elle pût se défendre en se rendant à ses lieux de réunion. En septembre, on arbora le drapeau rouge et on proclama la loi martiale, afin d'en imposer aux rassemblements : cette mesure fut suivie d'un plein effet, tout rentra dans l'ordre. Le 5 du même mois, un détachement de la garde nationale ramena quinze perturbateurs de Bouguenais, qui avaient voulu troubler l'installation du curé constitutionnel dans cette commune ; le 16, une adresse est envoyée par la ville au roi, afin de le complimenter sur son acceptation de la constitution ; le 25, la municipalité fait proclamer la constitution dans les différents quartiers de la ville et en présence de la garde nationale rassemblée sur le cours ; pendant cette cérémonie, un exprès arrive de Couëron pour demander du secours : les paysans des environs étaient aux prises avec la garde nationale de Couëron ; aussitôt soixante cavaliers quittent la revue, et volent à leur défense ; mais heureusement, tout était terminé lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux. Le 27, le tribunal de police correctionnelle fut installé au Bouffay.

Le conseil du département de la Loire-Inférieure ouvrit sa session le 15 novembre 1791 ; les membres présents étaient MM. Le Meignen, Vrignaud, Francheteau, Payen, Videment, Nugent, Grilhault, Chiron, Gaudon, Caviezel, Gérard, Dinot, Dufrexou, Breger, Chaudet-Joyeau, David, Villers, Donet et Morvan. Les premières séances furent employées à organiser le conseil ; dans celle du 22, le procureur-général syndic fit un réquisitoire sur l'établissement du jury et le siège des tribunaux.

Le 30 novembre, eut lieu l'installation des nouveaux

officiers municipaux ; M. Giraud avait été élu maire en remplacement de M. de Kervégan. Plusieurs discours furent prononcés ; mais les plus remarquables sont ceux de M. de Kervégan, démissionnaire, et de M. Dorvo, procureur de la commune ; ce vertueux magistrat, en remettant ses pouvoirs aux mains du nouveau maire, s'exprimait ainsi : « Dans un état policé, il ne doit y avoir d'autre force que celle de la loi : toute force qui agit sans être requise par la loi est vexatoire et conduit à l'anarchie ; l'on n'est pas dépositaire de la force publique pour soi, mais pour la société entière ; quand on occupe un poste, s'il expose à des injures et à des dangers, on doit savoir braver les unes comme les autres, et toujours s'oublier soi-même. La justice et la liberté sont les bases les plus sûres de la paix et du bonheur ; mais la justice doit avoir pour compagne la bonté, qui ne veut pas que l'on soit sévère pour les petites choses, ni que dans les grandes on aggrave par des formes dures et insultantes les peines que la loi inflige. »

Le 9 décembre, on prend les mesures les plus rigoureuses contre les prêtres non conformistes. La session du conseil du département fut close le 14 ; dans cette session d'un mois, les séances avaient été employées à prendre des mesures d'urgence et de sûreté locale ; le président prononça le discours de clôture dont voici quelques extraits :

« Le temps n'est plus sans doute où un homme avait usurpé le droit de prescrire à ses semblables ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire ; on sait aujourd'hui que rien ne peut forcer les consciences, ni déterminer les opinions religieuses. Mais la nation dont la gloire et le bonheur sont sans cesse entravés par une prétendue orthodoxie, ne peut-elle pas, sans être intolérante, en prévenir les effets ?

» Dans un état tranquille, la loi doit régner seule ; mais

dans les crises de celui qui se régénère, l'administration est chargée de suppléer à son insuffisance.

» Ne cessons donc point de nous occuper des moyens de lever les obstacles qui s'opposent à l'établissement de la constitution.

» En Angleterre, dans cette île superbe que je ne me lasse jamais de citer, parce que ses lois ont servi de modèle à toutes les nations libres, le législateur a senti que la confiance servait d'appui au levier des pouvoirs ; aussi n'a-t-il jamais manqué de l'inspirer tous les jours, à chaque instant. Les citoyens sont admis aux travaux de l'administration, c'est là qu'on leur dit : Nous ne vous craignons pas ; jugez-nous et voyez si nous sommes de fidèles dépositaires de vos intérêts, de votre gloire et de votre bonheur. »

L'année 1792, si peu digne d'attention dans l'histoire de notre ville, est cependant la plus palpitante, la plus digne d'intérêt dans la révolution française. L'audace des partis absorbe le pouvoir législatif, et les fureurs populaires détrônent la monarchie ; mais procédons par ordre, et disons quelques mots des faits qui vont soulever les populations de nos campagnes et commencer les plus grands malheurs, la guerre civile ; car nous nous écrirons avec Barbaroux et Lucain : Les guerres civiles détruisent tous les sentiments généreux et toute idée de morale ; dans une guerre civile, la victoire même est une défaite.

L'émigration fut l'origine et la cause principale des malheurs de la révolution française ; l'émigration fut une preuve de lâcheté, un abandon que rien ne saurait légitimer ; l'émigration fut un de ces crimes politiques que l'histoire flétrira, tant que le courage et les sentiments généreux habiteront la terre de France. Que faisaient sur les bords du Rhin ces bretteurs de parade, ces officiers parfumés ? ser-

vaient-ils le roi, en l'isolant ainsi ? servaient-ils le principe monarchique, en l'abandonnant sans combat aux arguments logiques d'une savante assemblée ?.... Mais, non, ils avaient peur des hommes plus que des choses ! ils allaient à l'étranger mendier la protection autrichienne, chercher des baïonnettes pour déchirer le sein de leur patrie : ils allaient lâchement trafiquer du sang et de la fortune de la France pour ressaisir un passé qui s'échappait sans retour. Dans ce grand mouvement social, inhabiles qu'ils étaient, ils ne voulaient voir qu'une émeute : incapables d'appréciation, vaniteux et aveugles, ils méconnurent même les hommes, et regardèrent comme ennemis tous ceux qui ne voulurent plus du pouvoir absolu ; ils préféraient les démagogues aux partisans de la royauté et d'une sage constitution. L'émigration et l'appel de l'étranger amenèrent ces mesures rigoureuses que l'assemblée nationale dût prendre ; l'irritation des esprits enfanta la démagogie, et, ici encore, nous retrouvons le génie malfaisant de ces déserteurs armoriés : leurs agents se trouvent partout ; au sein de l'assemblée législative, au milieu des clubs, ce sont eux qui poussent aux moyens coërcitifs, qui font adopter les motions les plus violentes, et on les retrouvera même au milieu des massacres. Leur roi, ce bon et faible Louis XVI, ils le compromettront après l'avoir abandonné ; ils le livreront eux-mêmes à la hache du bourreau ; oui, c'est là votre crime, nobles auteurs des coalitions ! Qui inspira à ce malheureux monarque l'idée de réconquérir le passé avec l'épée étrangère ? n'est-ce pas vous, en formant près de nos frontières cette merveilleuse armée qui, s'il fallait en croire vos fanfaronnades et vos proclamations, devait nous dévorer en huit jours ! Louis XVI s'abusera sur votre habileté et sur vos moyens, et, guidé par le seul courage qu'il eût, le courage passif, il refusera sa

sanction à plusieurs décrets qui vous frapperont ainsi que l'église; stimulé par votre ridicule assurance, il enverra Mallet-Dupan auprès de l'empereur et du roi de Prusse, pour déterminer ces deux souverains à porter la guerre en France. Puis, quand viendra l'heure du danger, quand M. Bertrand-Molleville* aura *travaillé* l'esprit des faubourgs, quand le roi sera près de disparaître sous le flot révolutionnaire que vous aurez soulevé, personne ne sera là pour lui tendre la main... Il trouvera ses suisses, ses domestiques et quelques nobles cœurs, généreusement déterminés à mourir, mais sans chef, sans plan de défense, et lui, découragé par cette infâme trahison, lui qui a dû compter sur vos protestations d'amour et de dévouement, il n'aura plus qu'une chose à faire : se résigner et mourir. Un seul homme pouvait et désirait sauver Louis XVI, c'était La Fayette; mais il exigeait le roi et la constitution, vous ne vouliez ni de l'un, ni de l'autre, vous vouliez le despotisme; aussi, la mort de cet infortuné monarque vous trouvera sans larmes. A votre défi, au seul nom de l'étranger, la France, que vous croyiez engourdie, la France se lève comme un seul homme; les défenseurs affluent aux frontières; à vos certitudes de succès, cette armée improvisée répond par des victoires : la Savoie est prise sans coup férir; le 1er octobre, le duc de Brunswick commence sa retraite; Lille oppose à l'attaque de l'ennemi une héroïque défense, à la lueur de sept cents maisons incendiées par les projectiles de l'ennemi; le 14, Verdun est abandonnée par l'armée coalisée; le 21, Mayence est prise; le 22, Longwy est évacuée par les Prussiens. Les émigrés commencent à deviner la révolution; leurs fronts sont pâles et abattus; leurs larmes coulent abondamment;

* Voyez l'*Histoire de la Révolution*, par Bertrand de Molleville. — Il appartenait à la restauration de décorer l'une de nos rues du nom de cet agent de corruption.

ils ne savent plus où cacher leurs nombreux laquais, leurs équipages, leurs cuisiniers, leurs maîtresses ; en un mot, tout ce luxe du faubourg Saint-Germain qu'ils avaient étalé au milieu de la guerre, tant ils étaient sûrs de vaincre sans dégaîner ;..... la France, trop heureuse de retomber sous leur joug, allait ouvrir ses portes ; ils allaient rentrer dans Paris à marches réglées..... On ne saurait croire à tant de démence !

Comment ! pas une voix royaliste ne s'élèvera courageusement contre ces hommes d'airain que la révolution a enfantés ; pas un homme ne se montrera face à face avec la république, et lui présentant son cœur, ne lui dira : « Je tiens à mon roi, à mes nobles, à mes autels, rends-les moi, ou combattons homme à homme ?...... » Oh ! si, sur le sol de cette vieille Bretagne, veillent encore la bravoure et l'abnégation personnelle. Là, sont des hommes que la position sociale, que les préjugés de naissance ont aveuglés sans doute ; là, sont des hommes qui, soumis par une antique habitude et par un profond attachement à la noblesse et à l'église, sont toujours prêts à verser leur sang au premier signal : ces hommes vont s'armer et demander compte à la civilisation d'un changement qu'ils n'ont malheureusement pas compris ; ils combattront à leur manière, ils opposeront la ruse cruelle des guerres de partisans à l'audacieuse énergie, au stoïcisme des républicains ; mais, du moins, ils mourront sur la brèche et leur valeur ne sera pas douteuse. Pleurons sur une guerre qui a moissonné tant de nobles cœurs, absorbé tant de dévouement, mais que la flétrissure ne s'attache à aucun parti, car tous ont cru faire leur devoir, quelques-uns par erreur, mais tous par conviction. Honte aux émigrés, mais honneur aussi à ces grands noms de la Vendée, et lorsque nous les rencontrerons marchant dans le sang des guerres civiles, saluons les infortunés

vaincus, car ils auront fait le sacrifice de leur vie à la défense de leur opinion.

Le 5 avril 1792, le drapeau tricolore et le bonnet de la liberté sont portés en pompe à la salle du théâtre de Nantes, et placés aux deux côtés de l'avant-scène. Ce même jour, on apprend qu'une loi, rendue sur la promotion des représentants Quinette et Bazire, affecte les biens des émigrés, déjà sous le sequestre, et les revenus de ces biens, à l'indemnité due à la nation. Dans le même mois, la guerre est déclarée contre le roi de Bohême et de Hongrie : c'était le désir du peuple, par orgueil national ; le désir du roi et des émigrés de Coblentz, par espoir d'une invasion complète du territoire français. Le 30 avril, un décret porte création de trois cent millions d'assignats ; le total de l'émission s'élève ce jour à dix-neuf cent millions. Le 24 avril, le roi refuse de sanctionner un décret par lequel les magistrats étaient autorisés à déporter hors de France tout prêtre non assermenté, que vingt pétitionnaires dénonceraient comme troublant l'ordre public.

Le 11 juillet, un autre décret déclare la patrie en danger, et met en permanence les conseils de département, de district et des communes ; tous les citoyens en état de porter les armes sont déclarés en état d'activité permanente. Le conseil du département de la Loire-Inférieure ouvre sa séance permanente le 18 juillet, et le président fait un long discours, dont voici la dernière phrase : « Votre présence, Messieurs, contiendra les factieux qui voudraient profiter du moment où l'orage est prêt à gronder sur les frontières pour agiter l'intérieur de l'empire ; elle protégera les foyers de ces généreux citoyens qui volent au secours de la patrie. » Le lendemain, conformément à la loi du 9 avril, le sequestre fut mis sur tous les biens des prêtres insermentés. Dans la séance du 18, deux adresses furent rédi-

gées, l'une à l'assemblée nationale, l'autre au roi; elles se font remarquer par leur dignité et la juste appréciation des positions respectives :

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Législateurs, la patrie est en danger, nous accourons à son secours. Nous emploierons les moyens que la loi nous indique pour déjouer les manœuvres des agents du despotisme.

» Déjà nos citoyens s'empressent d'atteindre les frontières pour combattre l'ennemi de la liberté. Ils seront invincibles, car ils ont juré de vivre libres. La seule idée qui les afflige, c'est d'être forcés à donner la mort à des hommes, à teindre leurs armes dans le sang des peuples qu'ils désireraient associer à leur bonheur, en les délivrant de l'oppression et de la tyrannie.

» Législateurs, nous n'omettrons rien de ce qui peut assurer le maintien et le règne des lois; nous jurons entre vos mains de les conserver dans leur intégrité, et de concourir avec vous au salut de la patrie. Fidèles à nos serments, au poste que vous nous avez assigné, nous verrons le triomphe de la constitution, ou nous périrons tous! »

AU ROI.

« Sire, les Français ont recouvré les droits imprescriptibles de la nature : la liberté, l'égalité. Leur réveil a jeté la terreur dans l'âme des rois de l'Europe; les despotes ne veulent voir autour d'eux que des esclaves : ils redoutent les hommes libres et l'exemple qu'ils donnent aux peuples, craignant qu'on ne leur ravisse le droit odieux d'opprimer impunément leurs semblables. Ils se sont ligués pour enchaîner de nouveau la nation généreuse qui a brisé ses fers. Ils disent qu'ils viennent vous venger!....

quand ce sont nos dépouilles qu'ils brûlent de partager; quand ils viennent égorger nos femmes, nos enfants, ravager notre patrie, et porter la désolation dans nos foyers.

» Mais vous veillez, sire, nous veillons tous avec vous; tous les Français veillent! — Tous, fidèles à nos serments, tous résolus de vivre sous une constitution assise sur les bases éternelles de la justice et de la raison, nous conserverons nos constitutions et nos lois bienfaisantes : nous repousserons les efforts de nos ennemis, ou nous périrons tous! »

Une proclamation fut aussi adressée au peuple, mais elle est si longue, que nous n'avons pu en donner qu'un extrait : « Citoyens, tandis que vous formez sur les rives du Rhin un rempart impénétrable à une ligue de rois, celui d'hommes libres, et qui ne combattent que pour l'être toujours, tous les fonctionnaires publics à leur poste, veilleront jour et nuit à l'observation de la loi, à la conservation des personnes et des propriétés. Vous combattrez les ennemis étrangers, ils contiendront les malveillants que la patrie recèle dans son sein. »

La fin du mois de juillet fut employée aux enrôlements qui se multipliaient comme par enchantement, après l'appel fait au peuple par le conseil du département, pour voler à la défense de la patrie. L'engagement était de trois ans; le prix était de quatre-vingts livres pour l'infanterie et cent-vingt livres pour la cavalerie. Chaque jour, de nouvelles colonnes de volontaires partaient pour les frontières; quelques compagnies franches reçurent, le 3 août, du ministre de la guerre, l'ordre de rejoindre l'armée du Midi.

Une lettre de M. Coustard * sur la journée du 10 août

* M. Coustard fut l'objet d'une atroce calomnie répandue par

parvint au conseil-général du département, le 12 août; elle était ainsi conçue :

« Paris, dix heures du matin, vendredi 10 août, dans la salle de l'assemblée nationale.

» Quel jour, bon Dieu! luit sur notre patrie infortunée! vous avez su les attentats commis avant hier sur plusieurs députés : ils n'étaient que le prélude des horreurs de ce jour. Le tocsin a sonné toute la nuit dernière. Deux cent mille hommes sont en armes, et demandent la déchéance du roi. Le sang coule même à la porte de notre enceinte; les têtes sont promenées dans les rues. Le roi et sa famille sont venus se jeter dans nos bras. Le château vient d'être forcé à coups de canon; la force publique est nulle : le conseil de la commune est cassé par un arrêté des sections. Nous sommes à nos postes, et nous sommes résignés à tous les événements.

» *Signé* COUSTARD.

» A onze heures.

» Comme je finissais ma lettre, on est venu nous annoncer qu'il se préparait une scène de carnage au châ-

la feuille intitulée : *L'Ami du Roi des Français.* « Le trop fameux Constard, de Nantes, disait ce journal, a été arrêté à Francfort. Il en voulait aux jours de Sa Majesté impériale : ce monstre a tout avoué. On a trouvé dans sa correspondance avec les jacobins des preuves de l'empoisonnement de Léopold et de l'assassinat du roi de Suède. » Cet article fut suivi de la réponse suivante : « Ce trop fameux Coustard, de Nantes, donne un démenti formel à *l'Ami du Roi* : il n'est pas sorti du royaume; il n'a jamais conseillé d'assassiner personne, pas même de faire expirer, sous le bâton, de lâches libellistes qui journellement commettent des assassinats moraux, insultent la nation et outragent la constitution. *Signé* COUSTARD. »

(*Moniteur du 7 août 1792, p.* 924.)

teau; vingt députés ont été nommés pour se jeter au milieu de ces furieux, et tâcher de leur faire entendre la voix de la loi : j'ai brigué l'honneur de cette entreprise périlleuse. Au moment où nous entrions aux Tuileries, des coups de canon répétés sont partis de la cour du Carrousel; une fusillade terrible des Suisses qu'on voulait égorger, et des assaillants, a frappé nos oreilles. Des blessés, fuyant la mort, se sont précipités de toutes parts : nous avons été séparés, précipités par la foule, et forcés de rentrer dans l'assemblée. Le canon et la fusillade continuent. Je finis; tant d'horreurs me glacent le cœur. Adieu.

» J'ai été assez heureux pour sauver un malheureux Suisse poursuivi, et qui demandait la vie. »

La journée du 13 août se passe à Nantes en mesures de police et de tranquillité. Personne ne peut quitter la ville; les passeports sont suspendus, tout étranger arrivant est conduit à la municipalité pour s'y faire reconnaître; les gardes sont doublées; un poste central de 200 hommes est établi au château; on retient le bataillon prêt à partir pour les frontières, ainsi que quelques troupes nouvellement arrivées d'Amérique; les prêtres détenus en la communauté de Saint-Clément sont transférés au château; on continue l'arrestation des autres, et des postes avancés occupent toutes nos routes. Ce même jour, on apprend la déchéance du roi; le le 14, le 15, les nouvelles se succèdent : c'est la formation d'un conseil exécutif, comme gouvernement provisoire, composé de six ministres (Danton en faisait partie); la convocation des assemblées primaires pour le choix des électeurs qui nommeront des députés à une Convention nationale; les nouvelles violences de la populace, qui brise les statues des rois et les emblêmes de la royauté. Le département reçoit l'ordre de supprimer dans le district

de Nantes les journaux et publications suivantes : *les Actes des Apôtres, l'Ami du Roi, la Gazette de Paris, Dieu et l'Honneur, la Gazette Universelle, le Courrier extraordinaire de Duplain, le Journal de Paris, le Mercure de France, le Journal général de France, l'Indicateur, le Journal de la cour et de la ville, la Rocambole des Journaux, le Bulletin de Mme de Beaumont.* Quelques jours après, la mairie s'abonne au *Moniteur*, à la *Feuille du Soir* et au *Courrier Français.*

Suivant la réquisition du maréchal Lukner, général des armées du centre et du Rhin, le conseil ordonne le départ de la moitié des bataillons des grenadiers et des chasseurs de la garde nationale du département.

Devant le danger de la patrie, un nouveau serment est prêté par toutes les autorités civiles et militaires, par les troupes et la garde nationale ; le voici : « *Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.* » Puis une adresse est envoyée à l'assemblée nationale ; on y lit :

« Législateurs, votre gloire est assurée, et la reconnaissance publique vous a décerné le plus beau des titres : sa voix éclatante vous a proclamés les *sauveurs de la Patrie.*

» Fiers de votre courage, et suivant votre exemple, nous venons de jurer que nous vivrons pour elle, ou de mourir pour sa défense.

» Grace, encore une fois, vous soit rendue ; honneur à votre courage, et que les bénédictions du peuple soient votre récompense ; nous recueillons autour de nous celles qui s'élèvent déjà vers vous, et c'est le premier tribut digne de votre civisme, que nous nous empressons de vous offrir. »

Le 21 août, MM. Francheteau, Huet et Gérard sont nommés commissaires à l'effet de procéder au triage des titres de noblesse qui doivent être brûlés. Le 26, un

arbre de la Liberté est planté sur l'ancienne place Louis XVI, et alors place de l'Egalité ; le 27, le conseil et la municipalité de Clisson sont suspendus par le conseil du département, comme convaincus d'être animés de sentiments opposés au nouvel ordre de choses. Le 30, plusieurs pères de famille se présentent au département, offrant de voler aux frontières, si l'on consent à nourrir leurs femmes et leurs enfants : le conseil prend en considération leur offre patriotique.

Les électeurs assemblés à Ancenis le 2 septembre nomment députés à la Convention Nationale : MM. Méaule, Lefebvre, Chaillon, Villers, Mellinet, Fouché, Coustard et Jarry. Le même jour, dans l'intention de prévenir les recèlements d'armes dans la ville de Nantes, on convoque six cents habitants, et, dès huit heures du matin, on leur annonce qu'ils ont été choisis pour faire des visites domiciliaires, ce qui est exécuté dans la journée. Le 6, on ordonne le recensement des chevaux des émigrés et de ceux de luxe, ainsi que l'inventaire du mobilier des émigrés. La proclamation suivante est affichée :

« Aux armes, citoyens ! Longwi a été livré, Verdun peut être pris ; l'ennemi s'avance vers la capitale.

» Nantais, le canon de la charge a retenti jusqu'à vous ! ce signal vous appelle ; soixante mille Parisiens vous devancent ! courez grossir leurs bataillons, combattez de front avec les hommes du 10 août, et défendez avec eux le sol de la liberté contre les despotes et les esclaves.

» Plus de vils calculs, plus de prétextes d'affaires : des hommes et du fer, et la patrie est sauvée !

» Vous que des infirmités retiennent ! cédez vos armes, vos uniformes, et vous aurez bien mérité de votre pays.

» Encore un mot citoyens : sans célérité, point de succès ; rassemblez-vous aujourd'hui, et partez demain. »

*Signé :* Joyau président le département ; Basile, présidant le district, et Lecadre, pour le maire de Nantes.

Le 9, on ordonne la fabrication de 5,000 piques, et, le 12, cent canons sont expédiés pour Paris, sur la demande personnelle de Leygonier, maréchal-de-camp, commissaire du pouvoir exécutif, qui était venu réclamer des cavaliers, des armes et des chevaux. Voici la belle formule du serment prêté par nos députés de la Convention nationale, en présence et sur le réquisitoire de l'assemblée électorale d'Ancenis, du 9 septembre courant :

« Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.

» Je jure de maintenir l'unité de l'empire français.

» Je jure de concourir, par toutes mes facultés et par mes vœux, à former une constitution qui n'ait nulle autre base que la souveraineté du peuple.

» Je jure de concourir par tous mes moyens, à ce que tous les pouvoirs constitués soient toujours et dans tous les instants, dépendants de la volonté nationale.

» Je jure de mourir pour la sûreté des personnes et le droit sacré de la propriété.

» Je jure de soutenir avec constance et dévouement, l'avantage de l'agriculture et du commerce.

» Je me dévoue à l'ignominie, si, dans les circonstances importantes, je m'éloigne de la Convention nationale, et si je ne me rends pas aux appels qui constateront son vœu.»

Dans la séance du 13 septembre, le conseil général du département nomme MM. Videment et David commissaires à l'effet d'examiner si le bronze qui se trouve dans la cathédrale, peut être bon à faire des canons. Dans la séance du 24, il est donné lecture du décret qui abolit la royauté en France ; cette lecture est accueillie par les plus vifs applaudissements ; puis, séance tenante, on charge M. Fidière, directeur des domaines, de faire disparaître toutes les traces de l'ancien régime, ét l'on fixe au lendemain la proclamation publique du décret.

En effet, le 25, au lever du soleil, 83 coups de canon annoncent la solennité du jour; une seconde salve est tirée à midi, et une troisième à l'heure de la cérémonie. A quatre heures et demie, une foule immense circulait dans les rues, et l'on proclamait l'abolition de la royauté sur la place du Département, au pied de la colonne de la Liberté, sur les places Saint-Pierre, du Pilory, du Bouffay, du Port-au-Vin, de la Bourse, de la Comédie, de l'Égalité et des Changes.

Un service funèbre fut célébré le 26, pour les citoyens tués le 10 août, et en l'honneur du brave lieutenant-colonel Beaurepaire, commandant du bataillon de Maine-et-Loire, qui, lors de la capitulation de Verdun, s'était brûlé la cervelle plutôt que de se rendre aux Prussiens. Le même jour, le conseil du département envoyait l'adresse suivante à la Convention :

« Représentants, avant que vous fussiez, la royauté n'était plus! Le 10 août, le peuple s'était levé; il vous envoya pour être les organes de sa volonté; vous avez été dignes de lui, il est content de vous.

» Poursuivez; une autre gloire vous attend : la république commence, inspirez par vos lois les vertus qu'elle exige; que, par vous affermie, une nouvelle Rome s'élève! et celle-là ne sera pas fatale à la liberté du monde! que les tyrans seuls tremblent, et qu'ils sachent que contre mille Porsenna, il naîtra mille Scævola! »

Les prisons commençaient à être encombrées de détenus; plusieurs couvents avaient été convertis en maisons d'arrêts, et la manière dont les prisonniers devaient être nourris ne laisse aucun doute, lorsqu'on voit sur les registres que le concierge La Quèze recevait six sous par jour pour chaque individu : six sous par jour! dans un temps où la cherté des vivres était excessive! Bientôt, aussi, sur

la réclamation de ce concierge, il lui est alloué six deniers de plus par chaque homme.

Le Dimanche 14 septembre, cinquante femmes armées de piques défilaient par la ville, portant en triomphe un bonnet de la liberté : elles se rendaient au club des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séant à Saint-Vincent. Admises dans l'enceinte, elles firent hommage à cette société du bonnet de la liberté, et elles assistèrent ensuite à la plantation d'un arbre de la liberté qui eut lieu sur la place Saint-Vincent; les citoyens Estafel et Pierre Breger se trouvaient à cette cérémonie, en qualité de commissaires du département.

Le 15 octobre, Jean Bricault, maire, et Vetelet, officier municipal de la Chapelle-Saint-Sauveur, de Montrelais, arrêtés à Ancenis à l'occasion des émeutes pour les grains, sont suspendus de leurs fonctions. De violents troubles avaient eu lieu à Montrelais : les habitants avaient arrêté des convois de grains; les femmes, armées de fourches, faisaient la garde de nuit. Il avait fallu que la ville de Nantes y envoyât des troupes : les instigateurs ayant été arrêtés, l'ordre se trouva rétabli.

Le 23, plusieurs officiers municipaux et notables de la paroisse de Belligné sont suspendus provisoirement, comme négligeant leurs fonctions, et animés d'un esprit contraire à l'opinion publique.

L'une des plus belles fêtes civiques de notre département est sans contredit celle du dimanche 28 octobre 1792. Le soleil s'était levé radieux sur les soldats de toutes armes et la garde nationale déjà réunis sur les places; le peuple, en habits de fête, saluait par ses acclamations ce beau jour de liberté, cette ère nouvelle qui était pour son âme encore candide l'aurore de la félicité publique, le palladium de ses droits, la cessation de tous ses maux. C'est au milieu

de ces flots d'uniformes d'une coupe si hardie, c'est à travers ce peuple paré et joyeux, que les administrateurs du département, les autorités de la naissante république allaient se rendre sur la place du Département, pour y planter l'emblême d'une longue et pénible conquête. Dès que le maire parut sur les marches de la maison commune, il fit, au milieu du plus profond silence, la publication de mariage du procureur de la commune avec la citoyenne Kirouard : c'est le premier acte de cette espèce fait dans le département. Puis le cortège se mit en marche ; arrivé sur la place du Département, on trouva un jeune chêne debout ; ses rameaux étaient surchargés de rubans tricolores ; les cris de *Vive la Liberté* se mêlèrent aux chants, et l'on vit bientôt apparaître sur le faîte de l'ancienne Chambre des Comptes le bonnet phrygien avec les couleurs rouge, blanche et bleue. Le procureur-général syndic se présenta à la fenêtre du milieu de ce beau monument, et de la main il provoqua le silence.

« Citoyens, que vos chants demeurent un instant suspendus!..... Vos voix célébraient le triomphe de la Liberté, que vos regards se fixent sur ses plus chers emblêmes.

» Citoyens, il tardait à notre impatience de voir luire ce beau jour : enfin, la France est devenue la terre de la Liberté ! Eh ! qui eût osé l'appeler ainsi, avant que la royauté fut abolie, quand un trône dominait encore, et qu'un sceptre la forçait à s'incliner.

» Plus de palais, plus de trône, plus de roi ! Français, vous pouvez en paix planter l'arbre de la Liberté !... Nous t'invoquons, sainte Liberté !... et par cet arbre que nous te consacrons, et par ce bonnet que Tell a immortalisé, nous jurons d'être à jamais fidèles à ta voix !... Périsse le parjure, le lâche qui serait capable d'abandonner tes drapeaux et de laisser éteindre dans son cœur le feu sacré qui nous anime.

» Ah! tu n'es pas ici dans une terre ingrate ou étrangère : avant que la cité de Nantes osât te planter, la liberté avait déjà germé dans tous les cœurs..... tu n'étais pas aussi grand, mais tu croissais dans l'ombre, et c'est à nous, peut-être, que la France doit le jour éclatant où elle a pu te planter.

» Et nous, citoyens, vrais Français, qui avons juré cette égalité, compagne de la liberté, fidèles à nos serments et prêts à les sceller de notre sang, s'il le faut, reprenons nos chants, et que l'air retentisse encore de l'hymne chéri! »

Aussitôt du sein de cette foule attentive s'élevèrent avec un instinctif ensemble, les mâles accents de la *Marseillaise,* de ce chant sublime d'inspiration et d'énergie révolutionnaire. Lorsque le procureur-général syndic reparut au milieu de la foule, des applaudissements unanimes lui témoignèrent de l'émotion profonde qu'il avait produite, et l'impression de son discours fut votée par acclamation. Tous les membres des corps administratifs, judiciaires et militaires se réunirent autour de l'arbre de la Liberté, et jetèrent tour-à-tour une pellée de terre, puis de nouveaux rubans furent suspendus aux branches : cette démonstration fut imitée par les citoyens, et l'on se remit en marche. Sur la promenade du cours, s'élevaient de nombreux gradins surchargés de dames; au pied de la colonne, des musiciens étaient placés sur un amphithéâtre ; le cortége eut peine à pénétrer sur la place, il se rangea autour de l'estrade, et l'orchestre fit entendre l'hymne sacré de la Liberté, que la foule répéta avec des transports d'enthousiasme. Ce chant fini, on reconduisit l'administration du département au lieu de ses séances.

Si des mesures vexatoires, violentes, furent prises contre le clergé, c'est qu'aussi de tous les côtés il manifestait sa haine contre les hommes nouveaux et leurs principes, ainsi que son opposition constante à tout ce qui émanait du gou-

vernement : non seulement, il se refusait à prêter le serment à la constitution, mais il passait de la résistance inerte à la résistance armée. Les Frères des Écoles chrétiennes de Nantes furent déclarés déchus du titre d'instituteurs pour refus de serment, et l'on accepta l'offre du sieur de Fargues et de quelques autres citoyens : ils prirent l'engagement d'enseigner gratuitement quatre cent cinquante enfants, à la seule condition qu'on les laissât jouir de la maison et du mobilier. On crut aussi devoir faire évacuer tous les couvents de femmes ; ceux des hommes étaient fermés depuis longtemps et transformés en magasins ou prisons.

Une loi rendue le 23 octobre, bannissait à perpétuité les émigrés, et punissait de mort ceux qui rentreraient en France, sans distinction d'âge ni de sexe.

Le 3 novembre, l'indemnité pour les chevaux de luxe et la valeur des chevaux des émigrés pris pour le service de la guerre, sont fixées à 24,310 livres. De nouveaux corps-de-garde sont construits sur les places de Sainte-Elisabeth, de la Concorde et du Port-au-Vin. L'administration de l'hospice du Sanitat réclame un secours en grains d'une telle urgence, que le citoyen Videment offre de procurer immédiatement la somme nécessaire à l'achat de dix tonneaux de grains.

Dans la séance du 5 novembre, prenant en considération les dénonciations qui lui viennent de toutes parts sur les accaparements de grains, le conseil du département, en vertu de la loi du 16 septembre, enjoint aux municipalités de faire un recensement des grains, seigle, blé-noir, orge, avoine, etc., qui existent dans leurs circonscriptions, menaçant, en cas de désobéissance, d'envoyer aux frais des communes, une force armée pour faire exécuter la loi. Plusieurs autres mesures sont prises dans le courant du mois, relativement aux subsistances : le 14, Challans est troublé par

l'enlèvement d'un convoi de grains ; on y envoie un détachement ; le 21, on interdit l'exportation des patates et des châtaignes, mais l'interdiction est bientôt levée sur les châtaignes. Le 23, le conseil statue sur la pétition du sieur Le Dain, tendant à ce que, vu le danger qui menace le repos public par la rareté des subsistances, il soit enjoint sous peine de mort à tout propriétaire de grains de déclarer ce qu'il en possède de plus que la quantité nécessaire à sa consommation. Le conseil rejette la pétition, déclare les craintes exagérées, mais croit cependant devoir prendre de nouvelles précautions.

Aux termes de l'article 9 de la loi du 18 août, le même conseil enjoignit aux procureurs des communes de dénoncer à la police correctionnelle tout prêtre qui, au mépris de cette loi, porterait le costume ecclésiastique en dehors de l'exercice de ses fonctions. Le 10 novembre, le conseil reçut 4,820 livres envoyées par le ministre, pour encouragements à donner aux travaux, aux découvertes utiles et à l'agriculture. Le 20, un ingénieur est chargé de faire transporter à la Monnaie les plaques de cuivre et de fonte tombales qui se trouvent dans la cathédrale et dans la collégiale de Notre-Dame.

Les préparatifs militaires se pressaient partout, rien n'était négligé pour exciter le dévouement public ; et le peuple, qui ne fut jamais sourd à cet appel, accourait de toutes parts : les casernes ordinaires de la ville ne suffisaient plus, et les couvents mêmes étaient encombrés de cette multitude qu'on classait, qu'on enrégimentait. Une proposition fut adressée au conseil et rejetée : elle réclamait une imposition sur les communes qui n'auraient pas fourni de défenseurs.

Le 27 novembre, on reçoit de la commune de Paris, l'avis qu'un grand nombre d'individus sont porteurs de

faux certificats de résidence. En effet, le 30, la mairie prend des mesures de sûreté, la ville se remplissant d'une foule de gens inconnus et de personnes suspectées d'émigration.

D'après une lettre du ministre, reçue le 27, portant que les nobiliaires doivent être saisis et brûlés, un comité de recherches avait été nommé; il ne trouva dans les bibliothèques que les ouvrages suivants : *Histoire générale de plusieurs maisons de Bretagne*, par Dupas, *in-f°; Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval, ensemble quelques autres traités servant à la même histoire, et un recueil armorial contenant par ordre alphabétique les armes et blasons de plusieurs anciennes maisons de Bretagne, avec le nombre des duchés, marquisats, etc.*, 1 vol. in-f°; *Mercure armorial, enseignant les principes et éléments du blason et des armoiries*, par Ségois, 1 vol. in-4°. Ces ouvrages furent provisoirement déposés au département.

Le 1er décembre, la caisse patriotique de Nantes rend compte de ses opérations. Le conseil-général du département, vu la pétition du conseil-général de la commune, ensemble les comptes de la caisse patriotique, arrête que cette pétition et ces comptes seront adressés sur le champ à la Convention nationale, et, reconnaissant l'urgence des motifs exposés, la gravité des maux qui pourraient être la suite d'une aussi subite suppression des cartes ou billets de confiance, et principalement des cartes de cinq sous, que les coupures les plus petites d'assignats ne pourraient remplacer dans les translations journalières parmi les citoyens de la classe la plus indigente et la plus nombreuse; considérant que la tranquillité publique pourrait être troublée par une pareille opération, qu'il est même démontré qu'elle serait physiquement impossible à exécuter dans un

aussi bref délai que celui que la loi a marqué ; le conseil supplie la Convention nationale de prendre, dans la plus prompte et plus sérieuse considération l'objet de ladite pétition, en accordant la prorogation du délai demandé, en tout cas, du délai qu'elle jugera dans sa sagesse être nécessaire et convenable. Et en évènement que la Convention nationale ne crut pas devoir s'écarter de la rigueur de son décret du 8 novembre dernier, elle sera priée de faire mettre à la disposition du département, soit ensemble, soit successivement, une somme suffisante pour opérer en assignats de 15 sous et de 10 sous, même en monnaie de billon, le remboursement de la valeur des cartes en circulation, montant à un million neuf cent trois mille six cent trente-deux livres dix sous.

Le 3 décembre, la nouvelle administration départementale de la Loire-Inférieure ouvrit ses séances ; l'appel nominal produisit les noms suivants: Beaufranchet, président, Sotin, Le Minihy, Le Pelletier, Chiron aîné, Poton, Gaschignard, Gautraie, Le Peley, Maupassan, Grasset, Fourmy, Morvan, Maurel, Peccot, Cathelineau, Breger, Soreau, Delourmel, Gourlay, Paimparay, Benoiton, Bouchaud, Le Jeune, Bourget, Bazile, Nenable, Heureux, Phelippe, Rebondin, Clémenceau, David, Forget, Huard, Francheteau jeune, Francheteau aîné. La première séance fut consacrée au discours d'ouverture, à la nomination de MM. Grasset et Phelippe pour commencer immédiatement l'interrogatoire des personnes renfermées au Château sous la prévention d'émigration. Les séances sont déclarées permanentes, et tous les membres jurent de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution des lois. Le 6 décembre, le conseil rend une visite fraternelle à la municipalité de Nantes et au conseil d'administration de la garde nationale.

Le 6, une lettre du citoyen Richouf, officier d'artillerie, communiquée au conseil par des membres de la Société de la Liberté et de l'Egalité, siégeant à Saint-Vincent, annonce qu'une contre-révolution s'est opérée aux îles du Levant, que les patriotes y ont été massacrés, et que le capitaine Richouf ainsi que plusieurs personnes ont été jetés à fond de cale. Le 7, le capitaine Renaud, mandé devant le conseil, fait le récit des crimes et des fureurs de l'aristocratie à la Guadeloupe ; deux cents militaires avaient été ramenés de cette colonie et débarqués à Paimbœuf par le navire la *Demoiselle*.

Le 8 décembre, la place de la Bourse retentissait de l'hymne des Marseillais, et un arbre de la Liberté s'élevait en cet endroit, laissant flotter les innombrables rubans tricolores dont l'ornaient les fonctionnaires du département et les citoyens rassemblés sur cette place : les membres de l'ordre judiciaire, les sociétés populaires, les troupes et la garde nationale assistaient à cette cérémonie. Le soir, on apprit que quelques troubles avaient éclaté à Saint-Herblain ; le district de Nantes se hâta d'y envoyer des troupes, afin d'y assurer la liberté des suffrages dans les assemblées primaires.

Le 10 décembre, l'une des sections de la ville tenait son assemblée au Château, où la nomination d'un nouveau maire avait attiré beaucoup de monde : le bruit se répand tout-à-coup dans la salle d'audience que les prisonniers renfermés au Château se sont évadés, et qu'ils attaquent la garde ; aussitôt les piquets armés pénètrent au milieu de la foule, qui cherche à sortir, et, pendant quelques minutes, il y a lieu de redouter quelques malheurs. Mais on revint bientôt de cette frayeur ; c'était le nommé Touzard, lieutenant-colonel au régiment du Port-au-Prince, arrêté provisoirement la veille, qui avait tenté de s'évader. La municipalité

prit des mesures de sûreté, et l'administration départementale ordonna le départ de ces prisonniers pour Paris, par la voie des messageries. Le même jour, les huissiers gardes de l'administration déposèrent, de leur propre mouvement, leurs médailles, où se trouvait encore l'*effigie du tyran*. Le conseil général du département nomme deux commissaires à l'effet de procéder au triage des papiers existant au dépôt des archives de Nantes; secondés par un homme expert dans la lecture des vieilles écritures, ils firent l'inventaire des titres généalogiques et de noblesse, destinés à être brûlés, aux termes de la lettre du ministre de l'intérieur; des ouvrages utiles aux arts et aux sciences; des parchemins et sacs qui devaient être mis à la disposition des ministres de la guerre et de la marine, enfin des papiers qui, jugés inutiles, furent vendus. Certes, les noms des commissaires, MM. Grasset et Francheteau, peuvent nous rassurer sur la réserve éclairée qu'ils ont dû mettre dans l'anéantissement de certains titres; mais il est toujours à déplorer qu'une pareille mesure ait été prise : l'effervescence du moment et l'esprit de parti ont dû faire taire bien des considérations, et soustraire à l'histoire des documents du plus haut intérêt. Une décision du même conseil, en date du 10, ordonna le brûlement du *Nobiliaire* de la bibliothèque du Séminaire *, et du *Livre Doré* des archives de la commune.

Le 11, on arrête provisoirement plusieurs personnes arrivées de Saint-Domingue. Le citoyen Phelippes est chargé de faire l'inventaire des registres de naissances, mariages et décès. Une nouvelle caserne est établie dans la ci-devant communauté de Sainte-Elisabeth, pour y caserner

* C'était un recueil d'armoiries des principales maisons de Bretagne, et autres, blasonnées à toutes couleurs.

les volontaires destinés à la formation d'un nouveau bataillon.

Le 24, on confisque les biens de Louis Capet, émigré. Le 28, le citoyen René-Gaston Baco est nommé maire en remplacement du citoyen Giraud, démissionnaire.

Le 30, le conseil-général du département paie un à-compte de 2400 fr. pour les travaux nécessités dans l'ancienne chambre des Comptes par la suppression des signes relatifs à la royauté et à la féodalité. Le même jour, il prend l'arrêté suivant :

« Considérant qu'il paraît se former à Paris un parti désorganisateur, dont le but serait d'empêcher l'action de la loi et du gouvernement, d'avilir la Convention nationale, et de nous ramener au despotisme par l'anarchie, arrête qu'il sera ouvert au secrétariat du département et des districts de son ressort, aux greffes des municipalités et dans les sociétés populaires, une souscription pour recevoir la soumission de tous les citoyens d'un patriotisme connu, qui voudraient concourir à former un corps armé, pour servir, près la Convention nationale, à maintenir le respect dû aux représentants du peuple, la liberté des suffrages et des opinions, et la décence qui doit régner dans le sanctuaire des lois. »

A cette occasion, deux adresses furent rédigées et envoyées : celle de la commune, aux quarante-huit sections de Paris ; celle du département, à la Convention. L'adresse de la commune est écrite avec énergie, mais celle du département, que nous citons en entier, est remarquable par ses audacieuses expressions et sa vigueur de style ; car, alors, les faits passaient avant les phrases, et, lorsqu'on rencontrait de l'éloquence, c'était de l'inspiration et non de l'étude. Voici cette adresse.

« Citoyens représentants,

» Nous venons vous dire la vérité, toute la vérité ; mais faites plus que de l'entendre, sachez en profiter.

» Vos débats, vos divisions, ont retenti dans tous les points de la France ; nous ne vous le dissimulerons pas, ils nous ont affligés, et le peuple quelquefois a méconnu son choix.

» Il vous avait envoyés, pourquoi? pour lui donner des lois, vous ne savez pas vous en imposer à vous-même ; pour faire respecter son nom et sa puissance, vous n'avez pas encore appris à vous respecter ; enfin, pour fonder et assurer sa liberté, vous n'avez pas su maintenir la vôtre !....

» Législateurs, ce langage vous paraîtra hardi, c'est notre dessein, et nous voulons qu'il vous étonne...... qu'il vous étonne, et vous force à sauver la république.

» Le vaisseau est en danger, le gouvernail est dans vos mains, et vous croyez que nous devons nous taire ! Effacez donc de nos cœurs le saint amour de la patrie ; de nos fronts, le sceau de la liberté !

» Hommes du 21 septembre, dignes par cette seule journée de la reconnaissance des hommes, qu'est devenue la république que vous avez proclamée ? Est-il donc dans vos destinées que vous aurez voulu faire le bonheur de 25 millions d'individus, et que vous ne l'aurez pu ? Est-il décidé que la vertu, le courage et vos sublimes efforts vers la hauteur de vos fonctions auront été un vain spectacle aux yeux de l'Europe qui vous contemple ? nous ne le souffrirons pas. Le dernier de nous périra ; oui, périsse le dernier des Français, plutôt que l'immortel ouvrage que vous avez commencé ! ! Marchez donc, avancez d'un pas hardi dans la carrière si heureusement ouverte devant vous. Qui peut désormais vous arrêter ? la tête d'un roi coupable ? qu'elle tombe sous le glaive de la loi ; — les factions ? écrasez les factieux. Où sont-ils vos ennemis ?.... nos armées ont chassé et fait pâlir tous les tyrans !.... Où-sont-ils vos ennemis ?.... autour de vous, dans votre sein même. Eh bien ! osez guérir le corps politique ; vous nous avez entendu, c'est assez !

» Citoyens représentants..... il en est temps encore : notre respect, notre confiance vous environnent ; toujours augustes, toujours sacrés à nos yeux, la force du peuple et sa volonté sont votre rempart ; parlez, s'il le faut, et bientôt nos corps vous en formeront un autre.

» Au nom de la patrie, sauvez la patrie ; au nom de la patrie, soyez enfin libres, dignes d'elle et de vous-mêmes.

» Quoi, des cris, des menaces vous épouvantent, trembleriez-vous devant des tribunes ; c'est à elles à trembler ; qu'elles nous écoutent, qu'elles frémissent, mais qu'elles soient en silence.....

» Que sont donc au poids de tout un peuple, ces tribunes audacieuses... qui veulent nous faire la loi? Qui leur a délégué la puissance de l'opinion publique, pour oser approuver ou rejeter ce que vous faites. Le sceau de la monarchie a été brisé, est-ce dans leurs mains que les débris en ont été remis pour en récompenser un autre..... La sanction de vos décrets est-elle devenue l'héritage d'une poignée de spectateurs admis à vos séances.

» Qu'ils sachent que le lieu où vous délibérez est le temple de la liberté ; que la majesté du souverain est le Dieu qui y préside ; que vous, ses pontifes et ses organes, vous êtes un objet sacré pour les humains ; on ne doit pas vous encenser, mais on vous doit le respect ; on ne doit pas vous applaudir, parce que vous faites votre devoir ; mais quel est votre censeur, votre juge? la nation, la nation entière, la nation seule. Un cri, une menace, un seul geste de ces tribunes, sont à nos yeux un crime de lèze-nation, un attentat à la souveraineté. Nous le répétons encore, afin qu'on l'entende : là est le salut public, là sont nos droits, où sera votre indépendance et l'inviolabilité de nos mandataires.

» Et vous, parisiens, hommes du 14 juillet, où êtes-vous?

on outrage à vos yeux la dignité du peuple, la liberté est en danger, et vous ne vous êtes pas levés? croyez-vous votre gloire à son comble, parce que les bastilles sont renversées, le despote terrassé, les tyrans chassés? Vous avez beaucoup fait sans doute, mais vous n'avez rien fait, si vous n'achevez votre ouvrage. La Bastille est détruite, et le temple des lois est menacé; le despotisme est mort, et l'anarchie survit; les tyrans sont chassés, et les factieux vous dominent..... Hommes du 10 août, où êtes-vous?

» Souffre donc notre reproche, et reconnais-y avec la fierté de nos âmes la sensibilité de nos cœurs, ville superbe et fortunée! c'est une tache que nous voulions épargner à ta mémoire qui vivra dans les siècles; sors de cette stupeur mortelle, et deviens grande, enfin, comme ton enceinte surpasse en grandeur les autres villes; tu ne seras pas une autre Rome, mais tu seras plus que Rome; tu ne voudras pas dominer sur des esclaves, tu voudras surpasser en vertu, des hommes libres et tes égaux; mais choisis bien le sentier de ta gloire. Tu possèdes les monuments des arts, les merveilles du monde, mais ce n'est pas ce que tu as de plus précieux: tu possèdes la représentation nationale, veille à ce dépôt sacré, veille à son inviolabilité; il est à toi, il est à nous, et tu en réponds à la patrie; mais toi-même, es-tu sûre, as-tu la force de le conserver? non: eh bien, nos citoyens volent à ton secours, reçois dans ton sein des amis, des frères... et puisses-tu trouver une injure dans cet empressement, songe donc au bien qu'on veut nous ravir en le ravissant à toi-même, et vois s'il est encore des sacrifices que l'on doive calculer.

» Oui, citoyens représentants, telle a été notre douleur et telle est notre conviction: nous avons vu vos mains enchaînées, vos opinions étouffées, la vérité captive dans votre sein, nous avons entendu vos vœux, compté vos soupirs

vers cette liberté que vous devez donner à la France, et que vous n'avez pas. Nous avons dévoré vos outrages, nous sommes abreuvés de vos amertumes; nous nous sommes levés... nous voilà!.. parlez, nos citoyens sont prêts, nous connaissons vos dangers... Nous n'avons plus qu'un mot à vous dire, mais il est terrible : vous aurez la liberté, ou ils auront la mort. »

Le conseil délibérant sur les moyens de faire parvenir cette adresse avec célérité à la Convention nationale, et voulant employer celui qui donnera une certitude qu'elle y sera lue et prise en considération;

Arrête qu'elle sera portée au corps législatif par un citoyen de cette ville, et, connaissant l'énergie de caractère, le sang-froid et la prudence du citoyen Dufeu, l'administration charge son président de lui écrire séance tenante, pour lui donner connaissance du choix qui a été fait de sa personne pour la mission dont il s'agit.

Les deux pétitions furent lues le lundi 7 janvier 1793, à la barre de la Convention; l'adresse de la Commune de Nantes aux 48 sections de Paris souleva un débat orageux entre le président, Calon, Thuriot, Bourdon et Gensonné : l'impression en fut votée ainsi que l'envoi aux départements. L'adresse du département, relatée ci-dessus, reçut de nombreuses approbations, car les plaintes qu'elle exprimait étaient justes : la dignité de la discussion n'existait plus dans cette assemblée, déchirée déjà par les violences des Marat, des Chabot et des Robespierre.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE

DES

## MATIÈRES CONTENUES DANS LE 1er VOLUME.



34

FIN DE LA TABLE.

## ERRATA.

---

Page 41, ligne 19, au lieu de : *et reçut comme roi*, lisez : *et, reçu comme roi*, etc.
Page 142, ligne 10, au lieu de *Charruet,* lisez : *Charruel.*
Page 143, ligne 1re, au lieu de *Alain de Keranlais,* lisez : *Alain de Keranrais.*
Page 269, ligne 8, au lieu de *Henri Ier,* lisez : *Henri II.*
Pages 281 et 285, à la ligne du folio, au lieu de 1492 *à* 1489, lisez : 1492 *à* 1789.
Page 281, ligne 6, au lieu de *régne de Charles IX, quoique le roi proclamé par la ligue,* lisez : *régne de Charles X, quoique Charles de Bourbon, proclamé roi sous ce titre par la ligue,* etc.
Page 303, ligne 9, au lieu de 1675, lisez : 1673.
Page 372, ligne 7, au lieu *d'en imposer*, lisez : *d'imposer.*

